



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2024

AFFAIRE N° 34-20241004

**ORT (OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE) : EXTENSION
DU PÉRIMÈTRE DE L'ORT - APPROBATION DE LA CONVENTION ORT
INTERCOMMUNALE DITE « CHAPEAU » DE L'ORT INTERCOMMUNALE
ET MULTISITES**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'octobre à neuf heures et vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués, le 27 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Jacquet HOARAU (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 05-20241004, de l'affaire n° 07 à l'affaire n° 08-20241004, de l'affaire n° 10 à l'affaire n° 16-20241004 et de l'affaire n° 18 à l'affaire n° 42-20241004), puis de celle de Madame Vanessa COURTOIS, 3^e Vice-Présidente (à l'affaire n° 06-20241004), ainsi que celle de Monsieur Bachil VALY, 1^{er} Vice-Président (à l'affaire n° 09-20241004, puis à l'affaire n° 17-20241004).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 37

Absents représentés : 11

Absents : 00

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice, TURPIN Catherine, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GENCE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

LANDRY Christian, HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, HOAREAU Sylvain, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEVENEUR Inelda, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 31-20241004), GROSSET-PARIS Isabelle.

PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

GASTRIN Albert représenté par ROMANO Augustine, MAUNIER Daniel représenté par BLARD Régine.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, MUSSARD Rose Andrée représentée par LEVENEUR Inelda, LEJOYEUX Marie-Andrée représentée par HOAREAU Sylvain, K/BIDI Émeline représentée par LANDRY Christian, FULBERT GERARD Gilberte représentée par JAVELLE Blanche Reine, HUET Marie-Josée représentée par LEBON David, HUET Mathieu représenté par LEICHNIG Stéphanie.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil représenté par GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 32-202041004 à l'affaire n° 42-20241004).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 34-20241004**ORT (OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE) : EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE L'ORT - APPROBATION DE LA CONVENTION ORT INTERCOMMUNALE DITE « CHAPEAU » DE L'ORT INTERCOMMUNALE ET MULTISITES**

Le Président informe que la procédure d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est à disposition des villes centres des EPCI afin de renforcer leur attractivité avec des moyens supplémentaires en matière de préemption (fonds de commerce) et d'urbanisme commercial notamment en périphérie de ville. Des mesures fiscales viennent aussi soutenir les propriétaires pour faciliter la réhabilitation des logements et notamment lutter contre la vacance en centre ville. Cet outil d'aménagement relève de la loi ALUR du 23 novembre 2018 à son article 157.

D'une manière générale, l'ORT vise à accélérer certaines dispositions en matière d'aménagement OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ou de déroger sur demande auprès de l'État à des dispositions d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour faciliter la mise en œuvre d'un programme (densité / parking / hauteur de locaux etc.).

Le Président rappelle à l'Assemblée que :

- la Commune de Saint-Joseph a été retenue dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville » le 27 mars 2018 ;
- la Commune de Saint-Joseph, le 27 septembre 2018 et la CASUD le 28 septembre 2018, ont adopté la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville de Saint-Joseph » et que la convention a été signée avec l'ensemble des partenaires le 15 janvier 2019 ;
- à la demande de la Commune de Saint-Joseph et par délibération n° 21-20201113 du Conseil communautaire du 13 novembre 2020, cette convention cadre a été transformée en ORT. La commune de Saint-Joseph dispose donc d'un périmètre ORT défini et validé par les services de l'État.

Le Président rappelle aussi l'inscription des Communes de l'Entre-Deux et de Saint-Philippe aux dispositifs « Les Petites Villes de Demain » (P.V.D) et la délibération n° 29-20210716 du Conseil communautaire de la CASUD en date du 16 juillet 2021, approuvant le partenariat de la collectivité.

Le Président indique que la Commune du Tampon par délibération n° 27 de son Conseil municipal en date 17 juillet 2021 a demandé une adhésion au dispositif ORT.

Le Président informe que dans le cadre de la mise en œuvre des programmes PVD sur l'Entre-Deux et Saint-Philippe se pose la question d'une ORT dite « Chapeau » afin de permettre aux deux communes de disposer des moyens apportés par l'ORT.

Il est à noter que les interventions de la Banque des territoires, de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), l'EPFR (Établissement Public Foncier de la Réunion) sont fléchées prioritairement dans le cadre des ORT.

Le Président indique que les dispositions de l'ORT sont mises en œuvre sur des périmètres bien délimités et en lien avec la stratégie d'aménagement du territoire.

La convention ORT est conclue pour une période de 5 ans.

Le Président précise que les territoires concernés par les mesures ACV et PVD disposent souvent de deux périmètres :

- un périmètre dit stratégique dans lequel toute une programmation d'actions pluriannuelles et partenariales est élaborée ;
- un périmètre ORT qui est compris dans le périmètre stratégique et pouvant être inférieur au périmètre stratégique et parfois avec des périmètres multisites.

Le Président rappelle que par délibération n° 29-20230822 du Conseil en date du 22 août 2023, le Conseil a adopté le principe d'une extension du périmètre de l'ORT et de transformer la convention valant ORT sur la Commune de Saint-Joseph en une convention d'ORT intercommunale dite « chapeau ».

Dans ce cadre, une mission a été confiée au bureau d'études AID (Observatoire Stratégie Programmation), pour accompagner la CASUD dans la mise en place d'une convention ORTi « chapeau ».

Le Président précise que les communes disposant d'une opération PVD sont dans la période d'approbation de leur programme d'actions, de signature des avenants aux conventions initiales et d'approbation de leur périmètre ORT.

Le Président souligne que la validation d'un périmètre ORT passe par une justification précise des besoins de la mesure ORT en lien avec les opérations prévues dans l'espace concerné.

Le Président précise que la Commune du Tampon avec le concours de l'ANCT est en phase de lancement d'études de diagnostic en matière d'habitat, de développement économique, de mobilité, d'équipement public et d'attractivité culturelle.

Ces travaux seront achevés à la fin du premier trimestre 2025 et comprendront les éléments de justification pour définir le ou les périmètre(s) ORT sur la Commune du Tampon.

La convention ORT intercommunale dite « chapeau » qui est fournie en pièce jointe permet d'appréhender l'extension des périmètres ORT ayant fait l'objet d'avis favorables des services de l'État par mails en date du 25 septembre 2024.

Le Président indique que la situation de la Commune de Saint-Philippe en matière d'urbanisme avec l'absence de PLU, ne permettra pas d'utiliser le droit de préemption urbain renforcé dans le cadre des outils et mesures de l'ORT.

Deux secteurs seront concernés par le périmètre de l'ORT sur la Commune de Saint-Philippe :

- le centre bourg historique avec des enjeux de renforcement de la commercialité et des équipements publics et l'amélioration du cadre de vie ;
- le secteur de Baril / Basse Vallée avec une concentration à venir des activités économiques avec la création de la zone d'activités économiques et la reprise du projet hôtelier du Cap Méchant. Pour en renforcer l'attractivité économique des enjeux de production de logements spécifiques sont soulignés.

Concernant l'Entre-Deux, le secteur de l'ORT se concentre sur le centre-ville historique du quartier de la Mare avec son extension sur Bras Long avec des programmes de logements et des programmes d'immobiliers d'entreprises à venir en matière de transformation agroalimentaire, d'artisanat touristique et « patrimonial ».

Le Président informe des principales dispositions en matière de gouvernance de l'ORT :

- les parties (chaque commune) s'entendent pour que cette convention cadre dite « chapeau » permette d'individualiser la convention cadre « Action Cœur de Ville » préexistante sur la Commune de Saint-Joseph et sa poursuite à travers « Action Cœur de Ville 2 », les conventions cadre « Petites Villes de Demain » de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux ainsi que leurs avenants éventuels,
- une organisation de la gouvernance de type « fédérale » dans laquelle chaque commune dispose de ses propres instances de décision avec un comité de projet souverain. Chaque commune est responsable de son calendrier d'opérations,
- la mise en place d'un comité de suivi co-présidé par le Préfet ou son représentant et le Président de l'EPCI en présence des 4 Maires et qui associe les partenaires impliqués dans la mise en œuvre de l'ORT,
- En matière d'évaluation, elle s'effectue au niveau communal dans le cadre des conventions ACV et PVD.

Le Président indique que cette convention peut faire l'objet d'avenant pour intégrer des modifications de périmètre.

Cette convention est en pièce annexe et présente la cartographie, les éléments de justification des périmètres ORT ainsi que les projets d'avenants en cours d'approbation et de signature concernant :

- la convention ACV valant ORT pour Saint-Joseph,
- les projets d'avenants n° 1 aux conventions PVD Saint-Philippe et Entre-Deux.

Les avis de l'État sont également en pièces jointes.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le principe de la mise en place d'une convention ORT Chapeau sur le territoire de la CASUD et ses principes de gouvernance,
- d'approuver l'extension des périmètres sur les communes de l'Entre-Deux et de Saint-Philippe,
- de dire que cette convention se substitue à celle valant ORT dans le cadre du programme ACV sur la commune de Saint-Joseph,
- de dire que par voie d'avenant, le périmètre sera étendu à la commune du Tampon lorsque les conditions seront réunies,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve le principe de la mise en place d'une convention ORT Chapeau sur le territoire de la CASUD et ses principes de gouvernance,**
- **approuve l'extension des périmètres sur les communes de l'Entre-Deux et de Saint-Philippe,**
- **déclare que cette convention se substitue à celle valant ORT dans le cadre du programme ACV sur la Commune de Saint-Joseph,**
- **dit que par voie d'avenant, le périmètre sera étendu à la Commune du Tampon lorsque les conditions seront réunies,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 48

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 16/10/2024

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

S²LOW

ID : 974-249740085-20241004-AF34_CC041024-DE



CONVENTION-CADRE « CHAPEAU » OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

Intercommunale et multisites

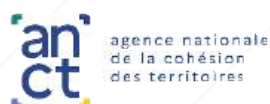


Table des matières

Tapez le titre du chapitre (niveau 1) 1

Tapez le titre du chapitre (niveau 2) 2

Tapez le titre du chapitre (niveau 3) 3

Tapez le titre du chapitre (niveau 1) 4

Tapez le titre du chapitre (niveau 2) 5

Tapez le titre du chapitre (niveau 3) 6

Joseph, Saint-Philippe et du Tampon est établie :

ENTRE

- La Communauté d'Agglomération du Sud de Île de La Réunion (CASUD), représentée par son Président Jacquet HOARAU
 - La Commune de l'Entre-Deux, représentée par son Maire Bachil VALY
 - La Commune de Saint-Joseph, représentée par son Maire Patrick LEBRETON
 - La Commune de Saint-Philippe, représentée par son Maire Olivier RIVIÈRE
 - La Commune du Tampon, représentée par son Maire Patrice THIEN AH KOON
- ci-après, les « **Collectivités bénéficiaires** » ;

ET

L'**État**, représenté par Monsieur le Préfet de la Région Réunion, Jérôme Filippini et ses partenaires signataires ;

d'une part,

d'autre part,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) créées par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018.

À destination des collectivités souhaitant mettre en œuvre un projet global de territoire visant à renforcer et revitaliser le(s) centre(s)-ville(s) et/ou centre(s)-bourg(s) qui exerce(nt) une fonction de centralité, ces ORT se matérialisent par une convention signée entre L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la/les ville(s) concernée(s), l'État et ses établissements publics intéressés, ainsi que toute personne publique ou morale susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Aujourd'hui, la ville de Saint-Joseph est engagée dans une convention ORT au sein de l'intercommunalité dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville (ACV). L'avenant n°1 à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville signé le 29 mars 2021 est venu transformer la convention Action Cœur de Ville de Saint-Joseph en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Les communes de Saint-Philippe et l'Entre-Deux ont été sélectionnées par les services de l'État dans le cadre de la mise en place du programme Petites Villes de Demain (PVD). Petit frère du programme ACV, celui-ci a pour vocation de donner aux élus des communes des moins de 20 000 habitants – qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité – les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

La ville du Tampon a décidé de porter un projet de revitalisation, avec une attention portée sur son centre-ville et la Plaine-des-Cafres.

L'inscription des communes de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux dans le programme PVD et le souhait de la commune du Tampon de porter et mettre en œuvre un projet de revitalisation – offre la possibilité à l'intercommunalité d'une action globale et complémentaire aux deux programmes ACV et PVD, permettant de décliner des objectifs de revitalisation et une stratégie à l'échelle de l'intercommunalité.

Article 1 – L’opération de Revitalisation du Territoire (ORT), un outil au service du projet de territoire

L’ORT est destinée à prendre en compte l’ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l’habitat indigne, réhabilitation de l’immobilier de loisir et de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... Le tout dans une perspective de mixité sociale, d’innovation et de développement durable. L’ORT permet d’intervenir de manière concertée et transversale sur l’habitat, l’urbanisme, le commerce, l’économie, les politiques sociales, etc.

Elle est ainsi créatrice de droits et s’accompagne de mesures favorisant la rénovation de l’habitat ainsi que de dispositions favorisant l’implantation de surfaces commerciales en centre-ville et permettant la suspension des autorisations d’implantations en périphérie.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d’inventer leur avenir, en s’appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoine, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l’intensité des appuis en fonction des besoins.

Article 2 – Objet de la convention dite « chapeau »

Le territoire de la CASUD fait face à d’importants enjeux de revitalisation de son territoire, partagés par les communes signataires : Entre-Deux, Saint-Joseph, Saint-Philippe, Le Tampon.

Les programmes ACV et PVD doivent permettre aux centralités concernées d’accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, les programmes favorisent l’échange d’expériences et le partage de bonnes pratiques entre ces parties prenantes, au service des dynamiques territoriales.

Afin d’assurer la mise en œuvre de l’ORT et de la stratégie territoriale de la Communauté d’Agglomération de la CASUD sur l’ensemble de son périmètre, la présente convention d’ORT propose un cadre général et permet d’élargir l’ORT existante conclue en 2021 sur la commune de Saint-Joseph, aux villes « Petites Villes de Demain » ainsi qu’à la ville du Tampon.

La présente convention-cadre « chapeau » est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire (ORT) au sens de l’article L.303-2 du Code de la construction et de l’habitation, ainsi que la convention ACV de Saint-Joseph et PVD des communes de Saint-Philippe et l’Entre-Deux.

Elle assure une fonction « chapeau » pour garantir la cohérence d’un projet global de revitalisation de territoire à l’échelle de la CASUD et précise les ambitions retenues pour les territoires, les articulations avec le CRTE, et l’ensemble des moyens d’accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Les parties s’entendent pour que cette convention-cadre « chapeau » permette d’individualiser la convention-cadre « Action Cœur de Ville » préexistante sur la commune

de Saint-Joseph et sa poursuite à travers « Action Cœur de Ville 2 », les conventions cadre « Petites villes de demain » de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux ainsi que leurs avenants éventuels.

La convention dite « chapeau » précise les ambitions retenues pour le territoire de la CASUD.

Chaque programme (convention-cadre ACV Saint-Joseph, PVD de Saint-Philippe et l'Entre-Deux) est régi par une convention propre et chaque commune garde la maîtrise de son programme et de son plan d'actions ; le plan d'actions de chaque commune est détaillé dans chacune de ces conventions.

Cette convention dite « chapeau » permet donc d'intégrer les stratégies de revitalisation de chacune des villes membres de l'intercommunalité.

Au regard des programmes déjà engagés, à savoir ;

- ACV pour la ville de Saint-Joseph,
- PVD pour les communes de Saint-Philippe et l'Entre-Deux,

avec la définition des stratégies de revitalisation et des secteurs d'intervention ORT, la présente convention intégrera d'abord ces communes dans un souci de cohérence.

Dans un second temps, il est prévu que la ville du Tampon, intègre la convention-cadre « chapeau » ORT de la CASUD par avenant, dès qu'elle aura défini sa stratégie territoriale ainsi que son plan d'actions de redynamisation en cohérence avec le projet global établi à l'échelle intercommunale.

Compte-tenu de la disparité des communes en matière d'avancement de la réflexion, la CASUD a décidé de produire une convention-cadre ORT « chapeau » permettant ainsi de compléter par des avenants au fur et à mesure de l'avancement et de la validation politique des réflexions des communes.

Les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire sont d'application immédiate, à la signature de la présente convention, étant rappelé que pour Saint-Joseph, l'ORT produisait déjà des effets qu'il s'agit de poursuivre dans le cadre de la présente convention.

Article 3 – Les ambitions du territoire de la CASUD

L'ambition de la CASUD consiste à disposer d'un territoire attractif et équilibré.

Présentation du territoire de la CASUD

Le territoire de la CASUD (source : CRTE CASUD)



Le territoire de la CASUD regroupe 4 Communes : l'Entre-Deux, Saint-Joseph, Saint-Philippe et Le Tampon.

Au 1er janvier 2021, le territoire de la CASUD, d'une superficie de 56 460 hectares, recensait 130 598 habitants (source INSEE, population légale au 1er janvier 2021).

Orientations stratégiques du projet de territoire de la CASUD

La CASUD a décliné sa stratégie de territoire dans son Projet de Territoire et dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE). Elle s'articule comme suit :

Orientation 1 : Prendre soin de notre environnement et renforcer l'autonomie énergétique de notre territoire pour en assurer la durabilité et la viabilité pour les générations futures.

Cette orientation se décline en 3 objectifs :

1. Continuer à construire des réponses durables au défi de la préservation de nos ressources naturelles et de notre cadre de vie : biodiversité, environnement, eau, aménagement des ravines, assainissement.
2. Affirmer et valoriser notre identité rurale, terrienne autour des solidarités
3. Faire émerger de nouveaux métiers liés à la préservation de notre cadre de vie.

Orientation 2 : Réaffirmer l'identité rurale, environnementale et les conditions permettant de sécuriser notre autonomie alimentaire

Cette orientation se décline en 3 objectifs :

1. Accompagner la transition de notre agriculture et soutenir nos agriculteurs
2. Développer les circuits courts et monter en valeur ajoutée locale à notre production en la diversifiant via la mise en place de labels et de nouvelles filières
3. Accompagner l'éducation à une alimentation saine et locale par l'implication citoyenne et associative

Orientation 3 : Renforcer l'attractivité économique du territoire et assurer l'inclusion des actifs et des habitants par une offre de formation d'accompagnement adaptée.

Cette orientation se décline en trois objectifs :

1. Accompagner la formation aux métiers de l'environnement et du numérique
2. Favoriser l'installation d'un pôle autour de l'ingénierie environnementale et de l'économie circulaire
3. Contribuer à l'installation de pépinières et entreprises innovantes mobilisées autour des

enjeux de transitions environnementales, énergétiques et de durabilité

Orientation 4 : Mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer la transition écologique en fondant une expertise et des équipements valorisant l'économie circulaire.

Cette orientation se décline en trois objectifs :

1. Poursuivre la gestion des déchets et optimiser les coûts
2. Développer de nouvelles filières et tendre vers le développement de l'économie circulaire créatrice d'emplois et de valeur ajoutée
3. Faire émerger de nouveaux métiers : sentinelle de l'environnement, agents « valoristes » etc.

Article 4 – Le projet de revitalisation

L'ORT s'inscrit dans plusieurs orientations du projet de territoire intercommunal décliné dans les communes signataires, pour amplifier les programmes PVD et ACV.

Ainsi, le projet urbain, économique et social de revitalisation porté par la CASUD vise à :

1. Améliorer l'adaptation de l'habitat aux besoins des populations et favoriser l'installation de nouveaux habitants dans une optique de mixité sociale et fonctionnelle

- Lutter contre l'habitat indigne (en lien avec le PILHI notamment)
- Développer l'offre de logements dans l'enveloppe urbaine
- Rénover et améliorer les performances énergétiques de l'habitat ancien pour proposer des logements qualitatifs et agréables à vivre
- Adapter les logements au phénomène de desserrement des ménages et à l'érosion du solde démographique
- Favoriser l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des seniors
- Maintenir le caractère social des logements
- Développer le logement social
- Résorber la vacance structurelle

1. Renforcer l'offre de services, d'équipements commerciaux ou artisanaux de proximité

- Assurer le maintien et favoriser l'implantation de commerces, services et activités en centre-ville et au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)
- Aménager les espaces et équipements publics, commerces, services et locaux d'activité pour en favoriser la desserte et l'accessibilité
- Développer l'offre d'accompagnement des habitats dans les usages numériques du quotidien

1. Améliorer le cadre de vie des habitants

- Prendre appui sur l'identité rurale du territoire et valoriser son patrimoine naturel
- Végétaliser les espaces publics
- Aménager les espaces publics dans une optique de développement du lien social, de développement des mobilités douces et de sécurisation des déplacements
- Revaloriser les friches de locaux d'activités ou d'îlots d'habitat vacant ou dégradés

1. Renforcer l'attractivité du territoire

- Renforcer l'accessibilité des centralités du territoire et sa connexion avec les centralités des territoires environnants en développant les mobilités durables, alternatives à la voiture individuelle

- Moderniser ou créer des activités ou animations économiques, commerciales, artisanales, touristiques ou culturelles
- Affirmer l'identité du territoire en lien avec ses paysages, son patrimoine et son offre touristique
- Valoriser le patrimoine bâti et naturel

Ce projet de revitalisation est construit dans l'optique de favoriser la mixité sociale, le développement durable, la valorisation du patrimoine et l'innovation du territoire.

Il assure ainsi une cohérence d'ensemble à l'échelle de l'agglomération. Les conventions-cadre ACV de Saint-Joseph et PVD de Saint-Philippe et Entre-Deux précisent les orientations stratégiques propres à chaque territoire communal, en cohérence avec le projet de revitalisation porté à l'échelle de l'agglomération.

Ce projet de revitalisation se décline dans la convention-cadre Action Cœur de Ville de Saint-Joseph et ses avenants 1 et 2 valant ORT. L'avenant 2 à la convention-cadre ACV Saint-Joseph valant ORT y compris le plan d'action 2023-2026 est annexé à la présente convention-cadre « chapeau ». Les conventions-cadre PVD des communes de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux ainsi que leurs plans d'actions sont également annexées au présent document. La stratégie territoriale et le plan d'actions de la commune du Tampon seront intégrés par voie d'avenant au présent document.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, ces évolutions seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant sauf dans le cas où le plan d'actions est modifié de manière substantielle.

Article 4 - Secteurs d'intervention de l'ORT

Le périmètre des secteurs d'intervention comprend les secteurs suivants :

Saint-Joseph

Le périmètre de la stratégie territoriale et du secteur d'intervention de l'ORT est inchangé ; il est identique à celui défini dans les avenants 1 et 2 ACV. Toute modification portant sur ces secteurs d'intervention entraînera la signature d'un avenant à la présente convention.

La commune de Saint-Joseph prend place au cœur de la CASUD, entre les communes du Tampon et Saint-Philippe. Il s'agit de la 2e commune du territoire en nombre d'habitants

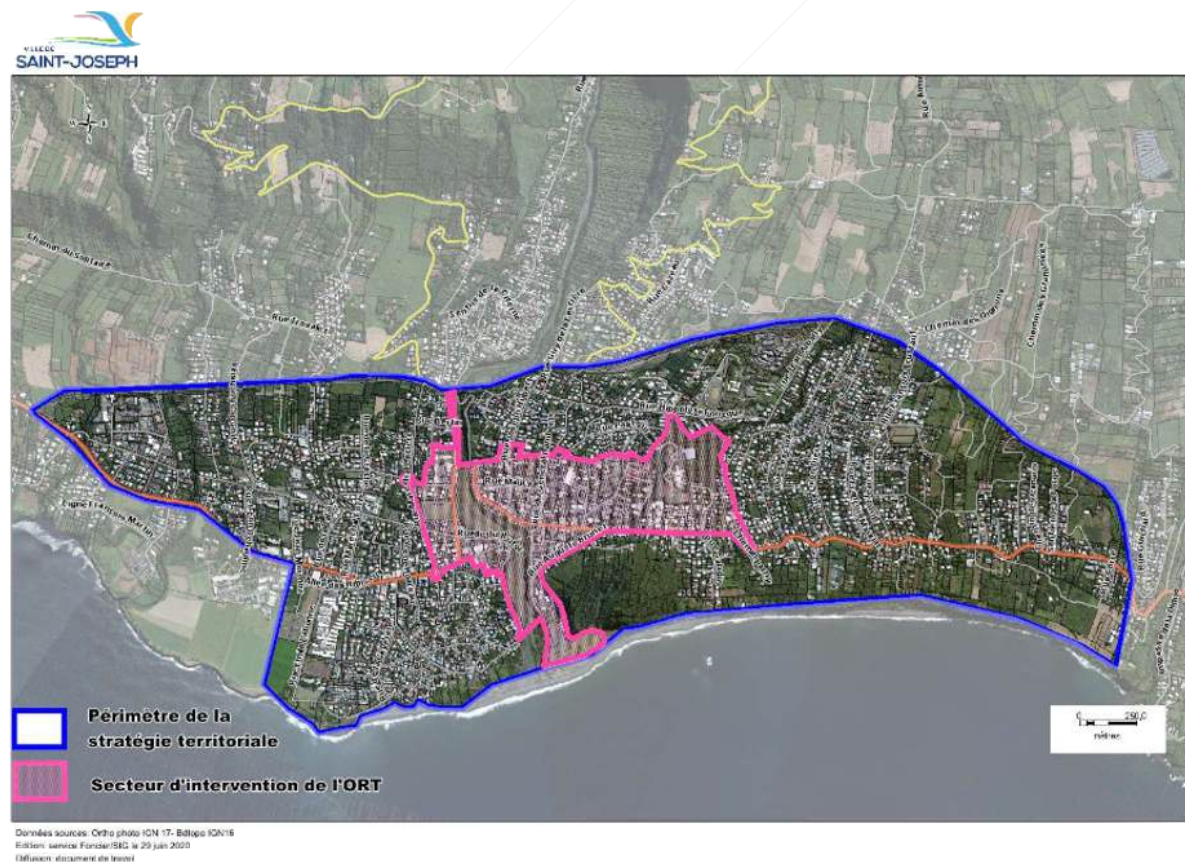
(38 807 habitants en 2021) qui bénéficie d'un positionnement central dans son bassin de vie du sud sauvage.

La commune comprend un périmètre de stratégie territoriale, élaboré dans le cadre du programme Action Cœur de Ville dans lequel est planifié l'essentiel des actions du projet Cœur de Ville. Ce périmètre comprend le cœur historique de Saint-Joseph. À l'intérieur de ce périmètre de la stratégie territoriale est défini le secteur d'intervention de l'ORT.

Ce secteur d'intervention de l'ORT est délimité :

- à l'ouest, par le Ring (rue Maréchal Leclerc) et la RD3 jusqu'à la contournante,
- au sud, par le tracé du futur Ring en rive droite de la rivière des Remparts (secteur cinéma Royal) et le front de mer au pied du Piton Babet,
- à l'est, par le Ring (rue A. Brunet), la rue Raphaël Babet jusqu'à l'intersection avec la rue des Jacques,
- au nord, peu ou prou par le Ring (rue Leconte Delisle), le futur tracé du Ring jusqu'à la rue Paul Demange et le quartier des Jacques.

Le périmètre de la stratégie territoriale et le secteur de l'intervention de l'ORT trouvent leur justification dans le croisement de l'ensemble des problématiques et enjeux de la centralité : géographie et histoire des lieux, fonctions de centralité et rayonnement au sein du bassin de vie, fonctions commerciales et économiques, présence de services à la population...



Périmètre de la stratégie territoriale et secteur d'intervention de l'ORT de Saint-Joseph

L'Entre-Deux

La commune de l'Entre-Deux est située au nord du territoire de la CASUD. Elle compte 7 105 habitants (2021).

Le secteur d'intervention ORT de la commune de l'Entre-Deux se concentre sur le centre-bourg historique : le quartier de La Mare ; et sa continuité au nord : le quartier du Bras-Long, en cours de structuration et de densification.

La Mare – quartier historique – regroupe le cœur initial de la ville. La particularité du quartier de La Mare est qu'il est contraint par la rareté du foncier et les dynamiques existantes.

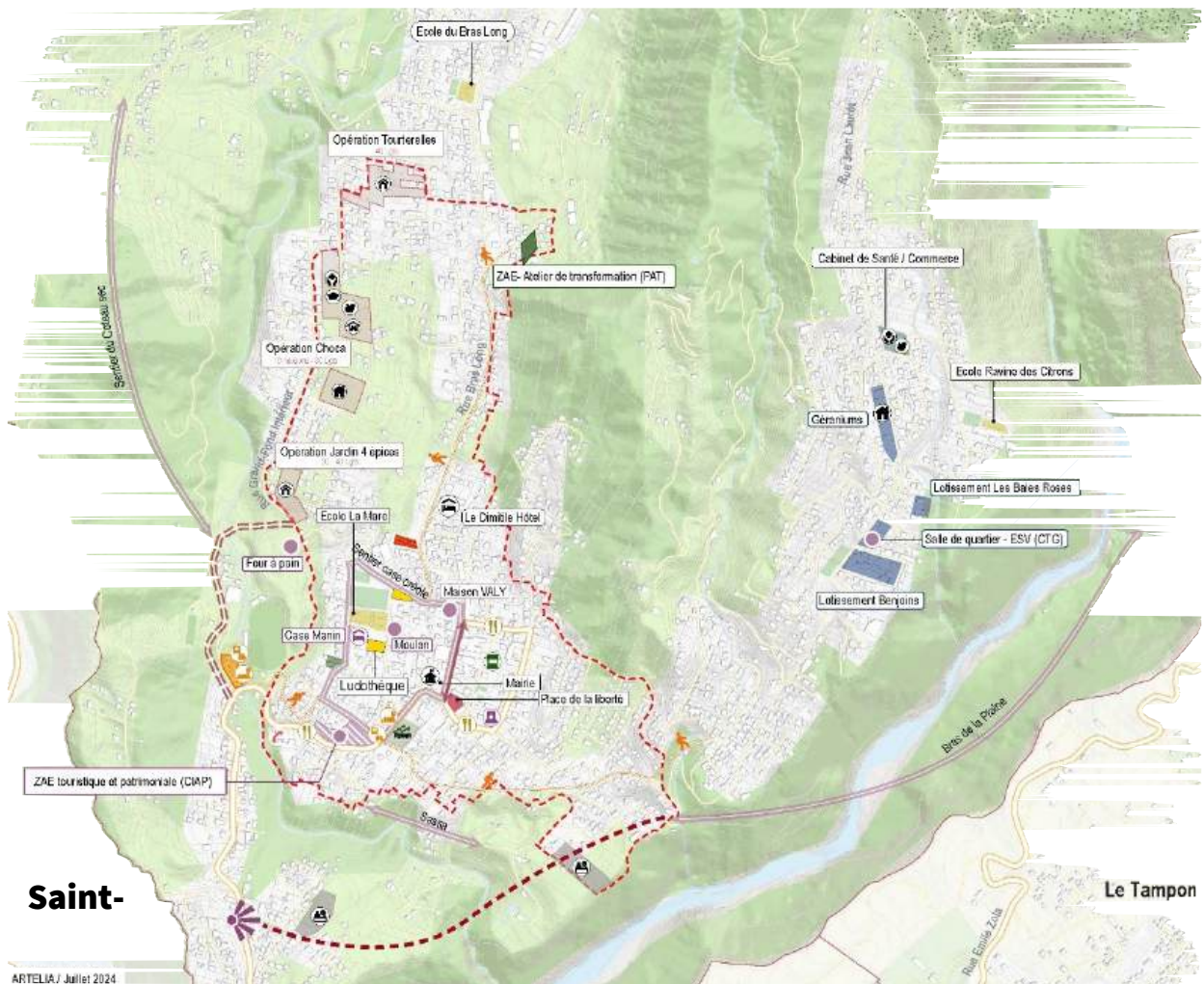
Aussi, pour un meilleur équilibre du territoire, il est important de conforter les offres de services de proximité existantes notamment en matière sociale tout en proposant des services connexes dans les autres quartiers du Serré, de la Ravine des Citrons et de Bras-Long. L'objectif est d'éviter une congestion circulaire et promouvoir la solidarité des quartiers autour du cœur de La Mare.

Ainsi, certains projets tels que le Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine (CIAP) disposeront d'un emplacement en centre-ville pour une visibilité notamment touristique. Toutefois, le projet sera également multi-sites pour permettre l'accès à l'ensemble des habitants d'une offre culturelle intergénérationnelle.

Le centre-ville fera l'objet d'une renaturation de ses espaces avec des aménagements paysagers et la valorisation de venelles dont le foncier sera à acquérir pour promouvoir les mobilités douces.

En parallèle, l'offre commerciale fera l'objet d'une redynamisation notamment avec la requalification de la place de la Liberté et de la Rue du Commerce.

Sur le quartier du Bras-Long, en cours de structuration et de densification, plusieurs projets émergent : offre de logement et équipements associés (aires de jeux, crèche, parcs publics, espace de street out, école élémentaire et maternelle). Des relocalisations de commerces de proximité sont également en projet et une offre en matière de santé est en émergence avec la maison de santé.



Périmètre ORT de la commune de L'Entre-Deux

Saint-Philippe

La commune de Saint-Philippe est située au sud du territoire de la CASUD. Elle compte 5 074 habitants (2021) ce qui fait d'elle la plus petite commune du territoire en terme de nombre d'habitants.

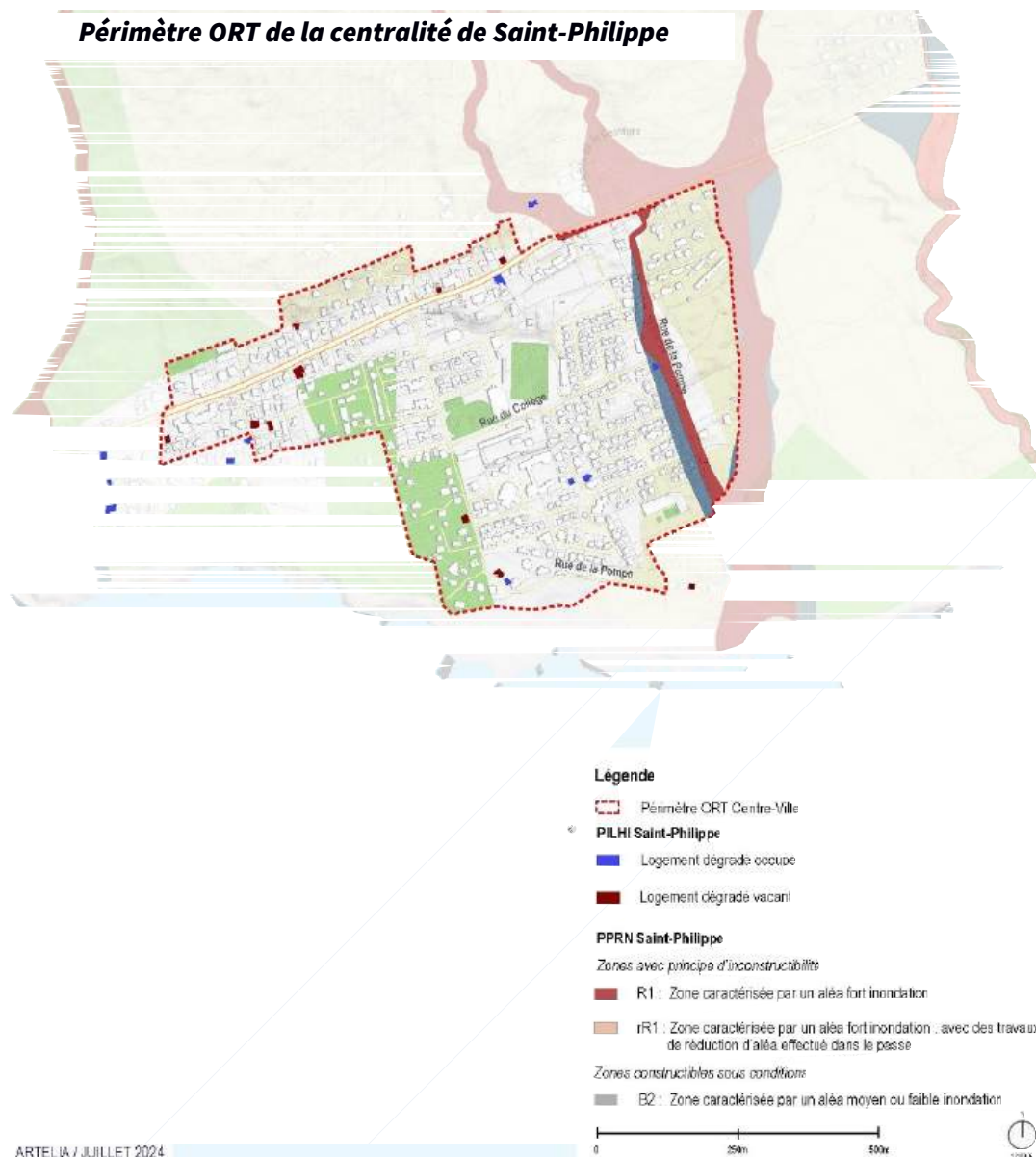
Le secteur d'intervention ORT de la commune de Saint-Philippe porte sur deux secteurs : le centre-ville, à l'est de la commune et Basse Vallée Baril, à l'ouest de la commune.

Centralité Saint-Philippe

Un premier périmètre ORT de la Commune de Saint-Philippe est délimité sur le centre-ville historique afin de faire profiter la commune des dispositifs en faveur du maintien de l'offre commerciale et l'amélioration de l'offre de logements et du cadre de vie.

Alignée sur les objectifs de la « ville du quart d'heure », cette centralité vise l'amélioration du cadre de vie de ses habitants par l'adoption des modes doux et le développement des

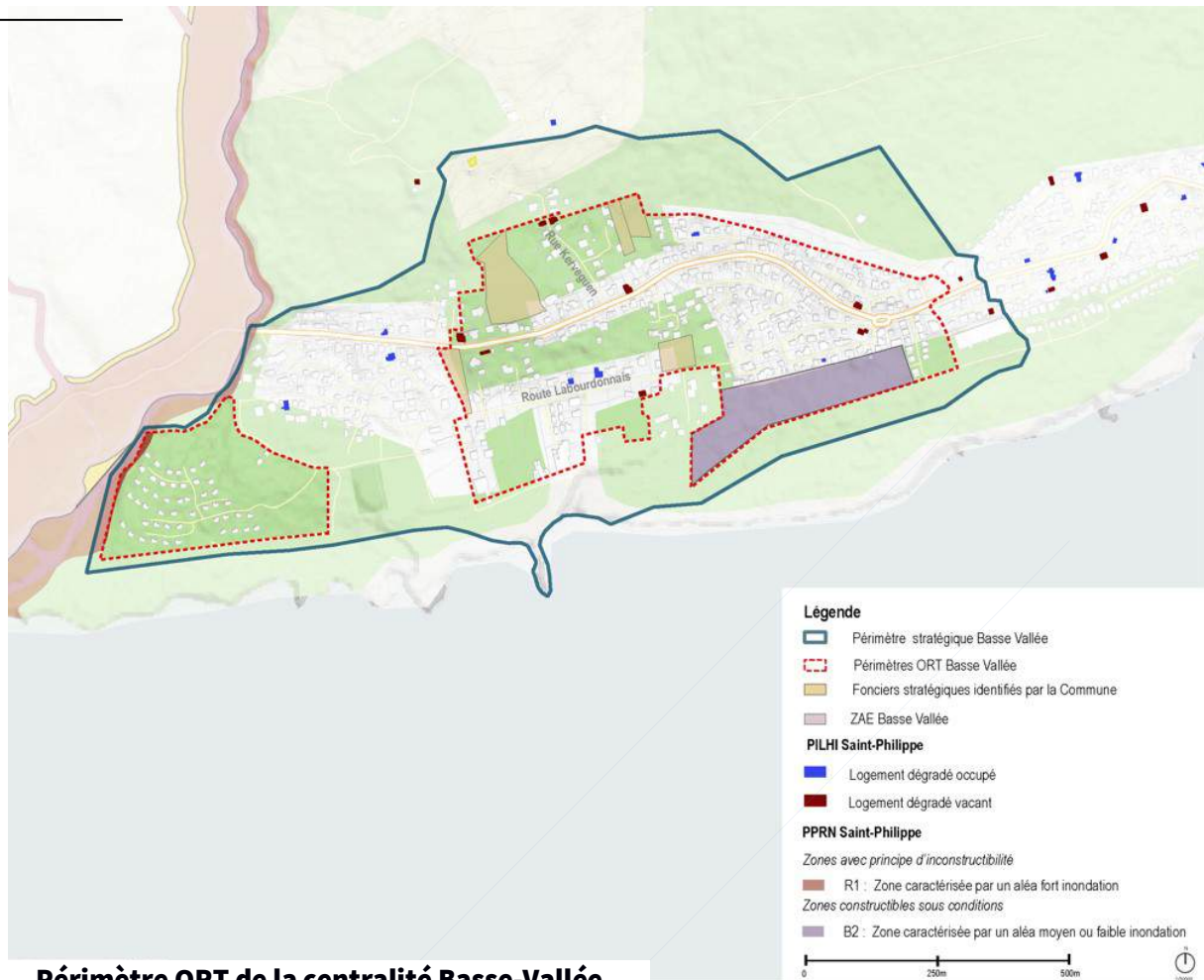
équipements publics.



Centralité Basse-Vallée

Le second périmètre ORT est défini dans l'entrée de bourg de Basse-Vallée - Le Baril, bénéficiant d'un dynamisme économique grâce à sa proximité des pôles économiques du Sud (communes de Saint-Joseph, Petite Ile et de Saint-Pierre).

Il complète la vocation du centre-ville - davantage tourné vers la réponse aux besoins des Saint-Philippoises – par l'apport d'une économie productive, alimentée par une attractivité économique et touristique renforcée.



Article 5 – Le plan d’actions

Le plan d'actions est la traduction opérationnelle du projet de revitalisation de chaque commune au sein de la CASUD qui se décline en actions.

Ce document évolutif reprend et complète le cas échéant les fiches-actions validées et annexées aux conventions ACV et PVD figurant en annexe, et, le cas échéant, de communes signataires supplémentaires. Ainsi, il ne fait apparaître que les actions portées dans le cadre de l'ORT et susceptibles de bénéficier, le cas échéant, des dispositifs décrits à l'article 6 « Mise en œuvre de l'ORT » ci-après :

- Convention ACV/ORT Saint-Joseph et ses avenants 1 et 2,
 - Conventions PVD de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux,
 - Projet de revitalisation de la commune du Tampon,
- figurant en annexe,

Le plan d'actions ORT comprenant obligatoirement un volet habitat, celui-ci peut reprendre tout ou partie des actions programmées d'amélioration de l'habitat portées par le programme local de l'habitat (PLH) de la CASUD.

Ce plan d'action et ses évolutions sont examinés et validés au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité de procéder à un avenant de la présente convention-cadre ORT ; sauf dans le cas d'une modification substantielle de l'économie générale du projet. Il sera transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi. Il pourra alimenter directement le plan d'action du CRTE de la CASUD.

Le calendrier, le plan de financement des actions prévues et leur répartition dans les secteurs d'intervention délimités, ainsi que les conditions dans lesquelles ces actions peuvent être déléguées à des opérateurs sont précisées en annexe. Ces éléments reprennent ou complètent les maquettes financières pluriannuelles établies par les communes dans le cadre des conventions-cadres PVD et ACV.

Article 6 – Mise en œuvre de l'ORT

L'ORT crée des droits et effets juridiques et emporte des dispositifs, notamment pour atteindre les deux objectifs principaux du projet de revitalisation de territoire que sont la rénovation de l'habitat privé et l'attractivité commerciale des centres-villes.

Les effets juridiques de l'ORT sont présentés en annexe de ce document, et sont détaillés dans le [guide des ORT d'avril 2023](#).

Les collectivités signataires s'engagent par ailleurs à mettre en cohérence leurs documents d'urbanisme avec la présente convention d'ORT pour une meilleure mise en œuvre des effets, actions et dispositifs décrits ci-après.

Les effets de l'ORT sont d'application immédiate, ou différée lorsqu'ils nécessitent un décret en Conseil d'État. La présente convention est ainsi rédigée sous réserve de la publication officielle des décrets d'application le cas échéant. Certains effets peuvent également être d'application ponctuelle et pourront être amenés à être revus dans les lois de finances (Denormandie, exonération de taxes).

Article 7 - Gouvernance de l'ORT

La gouvernance de l'ORT est une sorte de gouvernance « fédérale » dans laquelle chaque collectivité communale dispose de ses propres instances, avec un comité de projet souverain pour fixer ses orientations et arrêter son programme d'actions.

Chaque commune sera donc responsable de son calendrier d'opérations et de la coordination des ses acteurs signataires dans le cadre de leur convention respective.

La CASUD statuera en tant que partenaire signataire lors de son conseil communautaire.

Le comité de suivi de l'ORT « chapeau »

La CASUD, en lien avec les communes membres institue un comité de suivi pour suivre l'avancement de l'ORT multisites. Le comité de suivi est composé du Président de l'EPCI (ou son représentant) et des 4 maires des communes, du Préfet ou son représentant et des

partenaires cosignataires de la présente convention-cadre ORT « chapeau ». Il est co-présidé par le Préfet (ou son représentant) et le Président de l'EPCI (ou son représentant), en présence des maires des 4 communes membres et associe l'ensemble des partenaires impliqués dans le cadre de la mise en œuvre de l'ORT « chapeau » multisites.

Les partenaires désignent chacun un référent chargé de participer au comité de suivi. Le comité de suivi est le garant :

- de la cohérence globale du projet de territoire décliné au travers de l'ORT « chapeau » multisites et des complémentarités nécessaires entre EPCI et communes membres,
- des périmètres ORT arrêtés sur chaque commune et des programmes d'actions qui seront validés au sein de chaque comité de projet local des 4 communes. Il se réunit a minima une fois par an,

étant précisé que chaque commune dans le bassin de vie qui lui est propre, reste souveraine dans la mise en œuvre de son projet de territoire et son plan d'actions.

Les comités de projets locaux

En complémentarité, chaque commune conserve une gouvernance propre au sein d'un comité de projet local.

La Commune de Saint-Joseph poursuit la mise en œuvre et le déploiement du programme « Action cœur de ville » valant ORT décliné dans la convention cadre pluriannuelle initiale et ses avenants 1 et 2. La gouvernance locale du programme Action Cœur de Ville de Saint-Joseph de même que les modalités de suivi sont définies dans ces mêmes documents, plus précisément l'avenant n°2.

Les communes lauréates du programme Petites villes de Demain L'Entre-Deux et Saint-Joseph instituent des comités de projets locaux pour suivre le projet d'ORT et mettre en œuvre les programmes d'actions déclinés dans chaque commune.

Le comité de projet local est souverain et valide lorsque cela est nécessaire la modification, l'ajout et/ou la suppression d'actions émanant du plan d'actions déployé dans le cadre du projet porté par la commune. Il est présidé par le maire de la commune et associe l'ensemble des partenaires impliqués.

Les objectifs et modalités d'évaluation des projets

L'évaluation des projets est réalisée au niveau communal.

Les objectifs et modalités d'évaluation des projets du programme Action Cœur de Ville de Saint-Joseph sont définies dans ces mêmes documents, plus précisément l'avenant n°2.

Les objectifs et modalités d'évaluation du programme Petites villes de Demain des communes de L'Entre-Deux et Saint-Philippe sont définies au sein de leurs conventions cadres.

Article 8 – Engagement des parties

Les partenaires s'engagent à unir leurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du dispositif et la réalisation des actions inscrites à la convention.

Ces engagements complètent le cas échéant les engagements pris par les partenaires dans le cadre des dispositions particulières des programmes ACV et PVD.

De façon générale :

- **Les partenaires financiers** s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches-actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Plus particulièrement :

- **L'État** s'engage à coordonner l'action de ses services afin de faciliter la mise en œuvre du projet de revitalisation, l'instruction et le suivi des projets, ainsi qu'à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le plan d'actions qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État.
- **L'intercommunalité** s'engage à mobiliser* autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage de la convention-cadre « chapeau ».
- **Les communes signataires** s'engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour mettre en œuvre les actions les concernant ainsi que leur évaluation dans le cadre d'ACV et PVD.

- **La Région Réunion** en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme, d'environnement, les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, étudiera le possible co-financement des actions visées par le programme ainsi que pour les autres politiques dont elle partage la compétence.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites aux programmes PVD et ACV.

Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région et/ou d'une décision de la Présidente au titre de ses pouvoirs délégués relatifs aux fonds européens. »

- **Le Conseil départemental de La Réunion** s'associe à la démarche initiée par l'Etat au titre de la présente convention cadre. Le département s'engage à étudier le possible co-

financement des actions inscrites dans les plans d'actions des conventions qui seraient éligibles aux crédits d'investissement disponibles.

- **L'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR)** s'associe à la démarche initiée par l'Etat au titre de la présente convention cadre. L'EPFR s'engage à étudier la possibilité de soutenir les actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux crédits d'investissement disponibles.
- **La Banque des Territoires, via la Caisse des Dépôts**, se joint à la démarche initiée par l'Etat au titre de la présente convention cadre. La Caisse des Dépôts s'engage à étudier la possibilité de soutenir les actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux crédits d'investissement disponibles.
- **L'Anah** peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers.
- **Action Logement** peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers.

Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Les entreprises, étant donné leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Cette mobilisation des citoyens et des acteurs économiques sera mise en oeuvre dans les cadre des instances locales ACV et PVD.

Article 9 – Utilisation des logos

Chacune des parties autorise à titre non exclusif l'autre partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée de la convention-cadre afin de mettre en avant le partenariat entre les parties, et à le faire figurer de façon parfaitement

visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des parties est accordé uniquement pour la durée de la convention-cadre et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, quelle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme PVD et ACV le cas échéant, dans les conditions précisées par les conventions-cadre PVD et ACV ;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financements propres à chaque partie.

Article 10 – Entrée en vigueur, modification et durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq (5) ans et prend effet à compter de sa date de signature. Elle pourra être prolongée par accord préalable des parties.

La présente convention peut être révisée par avenant après accord des parties, notamment dans l'objectif d'intégrer une commune supplémentaire du territoire à l'ORT.

La modification de la présente convention par avenant devra être validée en amont par le Comité de Suivi de l'ORT et par délibération des parties signataires.

D'un commun accord entre les parties signataires et après avis favorable du comité de suivi de l'ORT, il pourra être mis fin à la présente convention-cadre.

La présente convention est publiée dans le registre des délibérations et dans le registre des actes de l'exécutif des collectivités signataires et de leurs groupements, à des fins de conservation et d'information du public. Elle sera en outre transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT par les communes signataires. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 11 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

À défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Saint-Denis à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Saint-Denis.

Signé en exemplaires, à, le

Pour

Pour

Pour

Pour

Annexe 1 : les effets juridiques sur les périmètres ORT

À la date de signature de la présente convention, les communes signataires de la présente convention-cadre « chapeau » peuvent bénéficier des effets de l'ORT suivants :

- Apport ponctuel en ingénierie des agents d'urbanisme sur l'ensemble des communes signataires d'une ORT ;
- Extension sous conditions, par décret, du périmètre d'un Etablissement Public Foncier de l'État au territoire des collectivités ou de leur groupement signataires d'une ORT ;
- Obligation d'information des collectivités ou de leur groupement signataires d'une ORT de la part d'une administration qui envisage la fermeture ou le déplacement d'un service public et indication des mesures de substitution envisagées ;
- Prêts de la Banque des territoires pour les communes PVD dans le cadre de la construction, l'acquisition, la réhabilitation ou l'aménagement de bâtiments ou infrastructures publiques, bâtiments tertiaires privés contribuant à la revitalisation de la commune, logements privés (sous certaines conditions) ;
- Application du **dispositif « Denormandie dans l'ancien »**, sur l'ensemble de la commune qui a conclu une convention d'ORT ;
- **Abattement d'impôts sur les plus-values de cession de biens immobiliers bâtis** ou de droits relatifs à ces mêmes biens, situés pour tout ou partie de leur surface dans les périmètres délimités des secteurs d'intervention des conventions d'ORT ;
- **Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF)** pour la revalorisation d'îlots d'habitats vacants ou dégradés situés exclusivement en secteur d'intervention de l'ORT, par des opérations d'acquisition, de réhabilitation et de portage des biens avant revente
- **Vente d'immeuble à rénover (VIR)** situés en secteur d'intervention de l'ORT ou en secteur d'OPAH-RU, permettant à certains opérateurs d'être éligibles aux aides de l'Anah alors que l'acquéreur potentiel n'est pas connu initialement ;
- Réduction du délai pour lancer une procédure de récupération par la commune des **Biens sans maître** situés dans un secteur d'intervention de l'ORT ;
- Dès que l'accès d'un bien est condamné, la collectivité peut constater l'**état d'abandon manifeste** d'un bien situé dans un secteur d'intervention ORT et contraindre les propriétaires à y mettre fin ou à engager une procédure d'expropriation ;

Afin de favoriser la création de logements au-dessus des locaux d'activités :

- **L'encadrement des baux commerciaux** relatifs aux locaux situés dans les secteurs d'intervention de l'ORT des communes signataires, pour qu'ils ne portent plus que sur le local d'activité et ses annexes (peuvent être exclus du bail commercial par dérogation au code de commerce les locaux n'étant plus destinés au fonctionnement de l'activité ni à l'habitation du commerçant ou de l'artisan concerné) ;
- **L'interdiction ciblée de travaux** susceptibles de condamner, au sein d'un même immeuble, l'accès indépendant aux locaux ayant une destination distincte de l'activité commerciale ou artisanale ;
- **Le permis d'aménager multisite** (portant sur plusieurs unités foncières non contiguës, mais situées en secteur d'intervention de l'ORT) si 3 conditions cumulatives sont respectées : intégration dans les actions de la convention ORT, respecter les OAP du PLU(i), garantir l'unité architecturale et paysagère des sites concernés ;

- **Droit d'innover** en demandant à déroger aux règles opposables à un projet situé dans un secteur d'intervention de l'ORT, en démontrant que sont atteints des résultats satisfaisant aux objectifs poursuivis par les règles auxquelles il est dérogé ;
- **Procédure intégrée** pour mettre en comptabilité des documents d'urbanisme en ORT (PIORT) quand leur évolution est nécessaire pour réaliser une action de l'ORT ;
- **Dérogation à l'application de certaines règles du PLU** dans les secteurs d'intervention ORT comprenant un centre-ville, sous certaines conditions prévues par l'article L.152-6 du Code de l'urbanisme ;
- **Simplification des projets d'implantation en centre-ville** en exemptant d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) les projets, limitativement énumérés à l'article L.752-1 du Code de commerce, qui s'implantent dans un secteur d'intervention ORT comprenant un centre-ville ;
- **Limitation du développement des grands commerces en périphérie des villes dont l'EPCI ou l'EPCI voisin a conclu une ORT** : par arrêté préfectoral visant à suspendre l'instruction en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) des demandes d'AEC afin d'éviter qu'un projet commercial ne nuise aux actions de l'ORT ;
- **Exception à la délivrance d'une AEC** en secteur d'ORT ;
- **Mise en demeure de réhabilitation de locaux, terrains ou équipements d'une zone d'activité économique** situées dans un secteur d'intervention ORT ;
- **Exonération de taxes pour les TPE/PME** exerçant une activité commerciale ou artisanale dans les zones de revitalisation des centres-villes (ZRCV) situées en secteur d'intervention ORT, sous certaines conditions
- **Renforcement du droit de préemption urbain** en secteur d'intervention de l'ORT :
 - l'ORT justifie l'instauration du DPU ;
 - le DPU sur les fonds artisanaux, fonds de commerce, baux commerciaux et terrains qui font l'objet de projets d'aménagement commercial peut être délégué à un opérateur.

Annexe 2 : Justification des périmètres ORT Entre-Deux , Saint-Philippe

Annexe 3 : Avis des services de l'État / périmètre ORT de l'Entre-Deux et de Saint-Philippe

Annexe 4 : Projet d'avenant n° 2 à la convention ACV valant ORT pour Saint-Joseph / Projets d'avenant n° 1 aux conventions PVD pour Saint-Philippe et l'Entre-Deux

- [Insérer les PDF]
- Annexe 1 : Avenant 2 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville valant ORT –

Commune de Saint-Joseph

- Annexe 2 : Convention cadre Petites Villes de Demain – Commune de Saint-Philippe
- Annexe 3 : Convention cadre Petites Villes de Demain – Commune de l'Entre-Deux
- Annexe 4 : Projet de revitalisation – Commune du Tampon

PVD et périmètre ORT multi-sites

4.4 Périmètre d'ORT

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est un outil majeur pour la revitalisation des territoires et de leurs centralités.

L'ORT vise ainsi à mettre en œuvre un projet urbain, économique et social de revitalisation du territoire concerné, afin d'en améliorer l'attractivité mais aussi :

- de lutter contre la vacance des logements (230 au total) et locaux commerciaux et artisanaux, et contre l'habitat indigne (118 logements insalubres repérés),
- de réhabiliter les friches urbaines, l'immobilier de loisir,
- de valoriser le patrimoine bâti.

Le périmètre ORT de la Commune de l'Entre-Deux est multi-sites afin de proposer une offre plus large de mixité fonctionnelle sur l'ensemble des quartiers et notamment ceux du Serré, de La Mare, Ravine des Citrons et Bras-Long. L'objectif est d'assurer un équilibre en termes d'offres de services, d'équipements et d'activités économiques pour pérenniser la cohésion sociale du territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme sera validé au 2^{ème} semestre 2024 et permettra de conforter les projets. La Commune dispose ainsi d'un potentiel de 16 hectares de dents creuses et d'une capacité de création de plus de 250 logements pour répondre à ces obligations Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

4.4.1 Le Serré

Le Serré constitue la porte d'entrée de la ville. Il accueille actuellement des équipements structurants et offres de services tels que la cuisine centrale et une école élémentaire ainsi qu'une Maison d'Assistante Maternelle. L'activité principale du quartier à ce jour est l'agriculture.

Le quartier du Serré concentrera une partie importante des projets économiques de la Commune. Des négociations foncières sont en cours pour une opération nouvelle de logement promouvant la mixité sociale et une nouvelle crèche ainsi que pour le projet de supermarché inversée axé sur l'économie solidaire.

En parallèle, une étude de programmation sera lancée en 2024 pour le projet de zone d'activité économique incluant une crèche professionnelle.

Par ailleurs, la Commune a lancé une action de récupération d'un foncier agricole en l'état de friche utilisé en tant qu'espace de dépôt de déchets ou autres. L'objectif est de revaloriser cette friche agricole avec des activités en lien avec la transition écologique.

Le centre-bourg ou quartier de La Mare

En effet, La Mare – quartier historique – regroupe le cœur initial de la ville. La particularité du quartier de La Mare est qu'il est contraint par la rareté du foncier et les dynamiques

existantes. Aussi, pour un meilleur équilibre du territoire, il est important de conforter les offres de services de proximité existantes notamment en matière sociale tout en proposant des services connexes dans les autres quartiers du Serré, de la Ravine des Citrons et de Bras-Long. L'objectif est d'éviter une congestion circulatoire et promouvoir la solidarité des quartiers autour du cœur de La Mare.

Ainsi, certains projets tels que le Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine (CIAP) disposeront d'un emplacement en centre-ville pour une visibilité notamment touristique. Toutefois, le projet sera également multi-sites pour permettre l'accès à l'ensemble des habitants d'une offre culturelle intergénérationnelle.

Le centre-ville fera l'objet d'une renaturation de ses espaces avec des aménagements paysagers et la valorisation de venelles dont le foncier sera à acquérir pour promouvoir les mobilités douces. En parallèle, l'offre commerciale fera l'objet d'une redynamisation notamment avec la requalification de la place de la Liberté et de la Rue du Commerce.

Ravine des Citrons

Le quartier de la Ravine des Citrons est le quartier ayant accueilli le plus grand nombre de logements sociaux dans les années 1970 sur la Commune. Ce quartier a un rôle prépondérant dans le développement urbain communal.

Les projets de réhabilitation des opérations de logements de ce quartier sont incontournables. En effet, on compte des copropriétés publiques/privées (vu Cité des Géraniums, cité Baies Roses, cité Benjoin) en état très dégradés, vacances de logements et/locaux, ... Afin de redynamiser le quartier et assurer un cadre de vie attractif, l'accompagnement des projets en matière de logement est une priorité.

Par ailleurs, d'autres projets structurants permettront de conforter le cadre de vie pour améliorer les conditions de vie des habitants et éviter la paupérisation du quartier. La disponibilité d'une réserve foncière dans la Ravine des Citrons offre une opportunité unique de développer de nouveaux équipements sociaux/médicaux et commerciaux, répondant ainsi aux besoins croissants de la population et évitant une désertification des services. Ainsi des friches urbaines pourraient être mises en exergue.

Les friches urbaines ainsi qu'agricole ou la mise en place d'une réserve foncière permettront l'accueil de nouvelles offres de service telles que la relocalisation des services techniques communaux, l'accueil de professionnels de santé, une nouvelle offre commerciale et le développement des activités dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), l'Espace de Vie Sociale permet une offre d'activités adaptées et de services diversifiés (offres de soins, ...) à tous publics et ainsi générateur de lien.

Bras-Long

Le quartier de Bras-Long est en cours de structuration et de densification.

Plusieurs projets émergent tant en offre de logement et d'équipements associés tels que aires de jeux, crèche, parcs publics, espace de street out, école élémentaire et maternelle, ... mais aussi la relocalisation de commerces de proximité et une offre en matière de santé avec la maison de la santé.

Aussi, l'outil ORT est une opportunité pour la Commune de l'Entre-Deux pour renforcer la cohérence du projet de revitalisation urbaine et l'efficacité des actions entreprises dans le cadre du programme PVD et au-delà. L'objectif est de coordonner de manière cohérente les projet pour dynamiser l'économie locale assurer un cadre de vie attrayant pour tous et ainsi créer de nouvelles opportunités d'emploi.

Les principaux dispositifs de l'ORT à solliciter sont :

- dispositif Denormandie dans l'ancien
- couplage du COPIL ORT et OPAH intercommunal à venir
- Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière (DIIF) ou Vente d'Immeuble à Rénover (VIR)
- Droit de Préemption Urbain renforcé

Le périmètre multi sites est précisé dans l'annexe 2 à la présente convention.

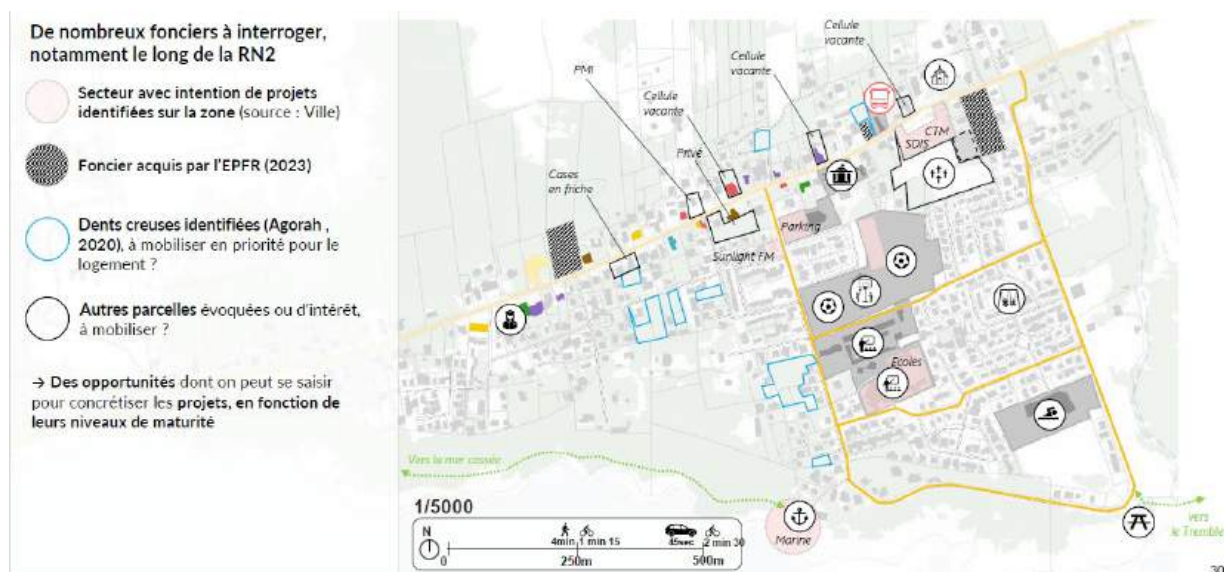
Justification du périmètre ORT de la Commune de Saint-Philippe

Phrase introductive annonçant les deux zones (centre ville + Basse Vallée/Le Baril) // Le périmètre ORT découle des réflexions et conclusions restituées dans l'étude de programmation d'AREP et des échanges avec les services de l'État en date du 22 juillet 2024

Centre-ville historique de Saint-Philippe : la ville du quart d'heure du Sud Sauvage tournée vers l'habitat, le cadre de vie et le commerce de proximité

Un premier périmètre ORT de la Commune de Saint-Philippe est délimité sur le centre-ville historique afin de faire profiter la commune des dispositifs en faveur du maintien de l'offre commerciale et l'amélioration de l'offre de logements et du cadre de vie.

Alignée sur les objectifs de la « ville du quart d'heure », cette centralité vise l'amélioration du cadre de vie de ses habitants par l'adoption des modes doux et le développement des équipements publics.



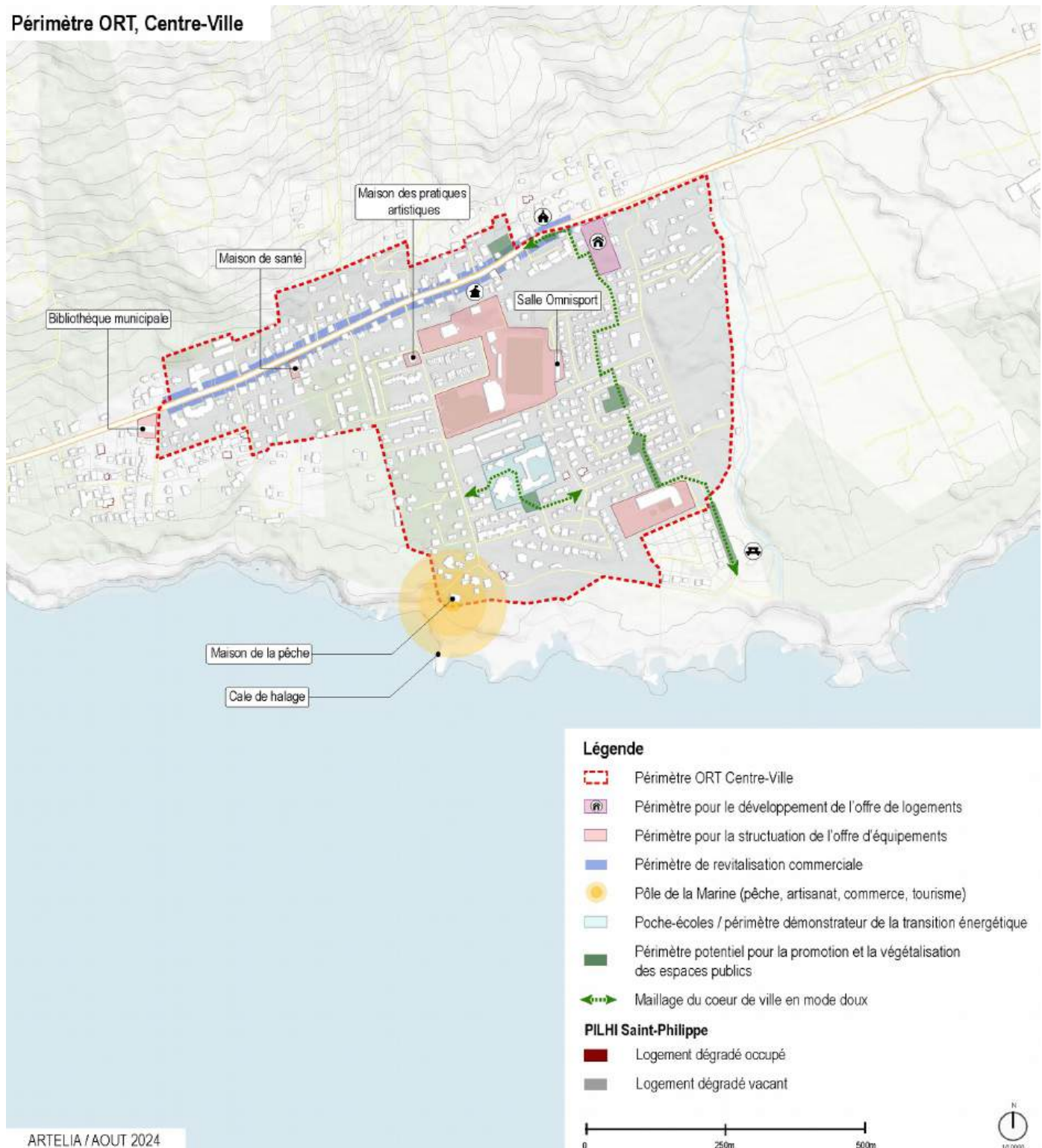
Cartographie AREP réalisée dans le cadre de la mission de programmation urbaine et financée par la Banque des Territoires

Leviers de l'ORT identifiés

- Amélioration de l'offre de logements** en lien avec l'ANAH et le PILHI de la CASUD, basée sur le recensement des logements dégradés occupés et des logements dégradés vacants réalisé par la CASUD
- Dispositif de minoration foncière** en lien avec l'EPFR visant à acquérir des fonciers stratégiques pour le développement du linéaire commercial du centre-ville et apaiser le trafic automobile au sein du périmètre de revitalisation commerciale. Cet outil permettra d'enrichir le portefeuille communal au sein de ce périmètre
- Droit de préemption urbain renforcé** : dans le cadre de sa stratégie de revitalisation commerciale et en lien avec les objectifs de la loi SRU, ce dispositif permettra à la Commune de faciliter l'ajout de foncier stratégique à proximité du centre-ville pour doter la Commune de nouveaux équipements, commerces et/ou de nouveaux projets de logements

4. **Appui en ingénierie sur les projets inscrits dans un périmètre ORT** : la réponse aux objectifs de la ville du quart d'heure accentue les enjeux de mobilité, d'habitat, de revitalisation commerciale et du développement de l'offre d'équipements publics et de services (santé, loisirs, sport etc.). La structuration des périmètres de l'offre d'équipement, de promotion de la végétalisation des espaces publics, le pôle

Périmètre ORT, Centre-Ville



stratégique de la Marine et la poche école par un appui en ingénierie renforcé permettra de soutenir les efforts territoriaux en matière de cohésion territoriale, de cohésion sociale, de revitalisation commerciale et de transition énergétique. Cet appui représentera également une incitation forte et un accélérateur pour le développement du maillage du cœur de ville par les modes doux.

Basse-Vallée / Le Baril : moteur de l'activité économique et touristique communale - vitrine du dynamisme territorial

Le second périmètre ORT est défini dans l'entrée de bourg de Basse-Vallée / Baril, bénéficiant d'un dynamisme économique grâce à sa proximité des pôles économiques du Sud (communes de Saint-Joseph et de Saint-Pierre). Il complète la vocation du centre-ville - davantage tourné vers la réponse aux besoins des Saint-Philippoises – par l'apport d'une économie productive, alimentée par une attractivité économique et touristique renforcée.

Orientations - La polarité Basse-Vallée / Baril

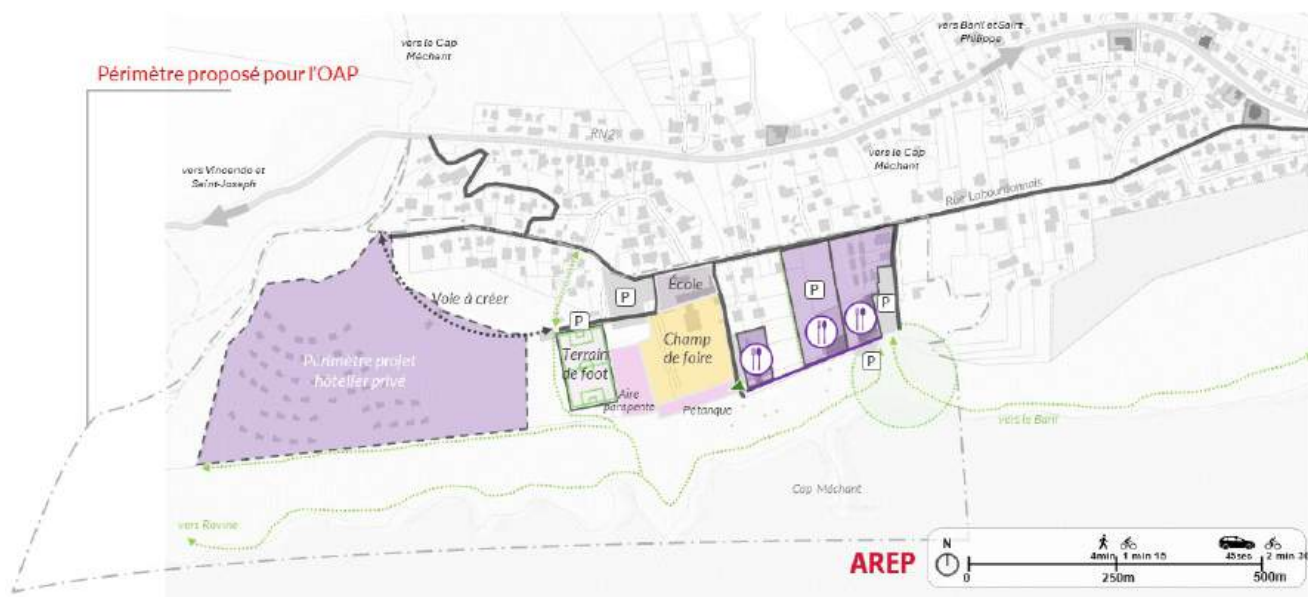
Rappel de l'état des lieux PH1

AREP



ENJEUX PHASE 2

- Un secteur avec **des usages à préserver**
- Des équipements identifiés, à **conforter**
- Une **gare de bus** essentielle, à bien réintégrer au périmètre (flux, abords, relation à l'espace public)
- Mais dont il faut **anticiper la mutation avec stratégie**
- Des **parcelles mutables** (publiques ou privées), à mobiliser pour **repenser le linéaire RN2**
- Sécurisation des **circulations piétonnes**
- Un secteur prioritaire pour la **recomposition de la polarité** (espaces publics, fonciers, intégration des modes doux, travail sur le linéaire, les flux...)

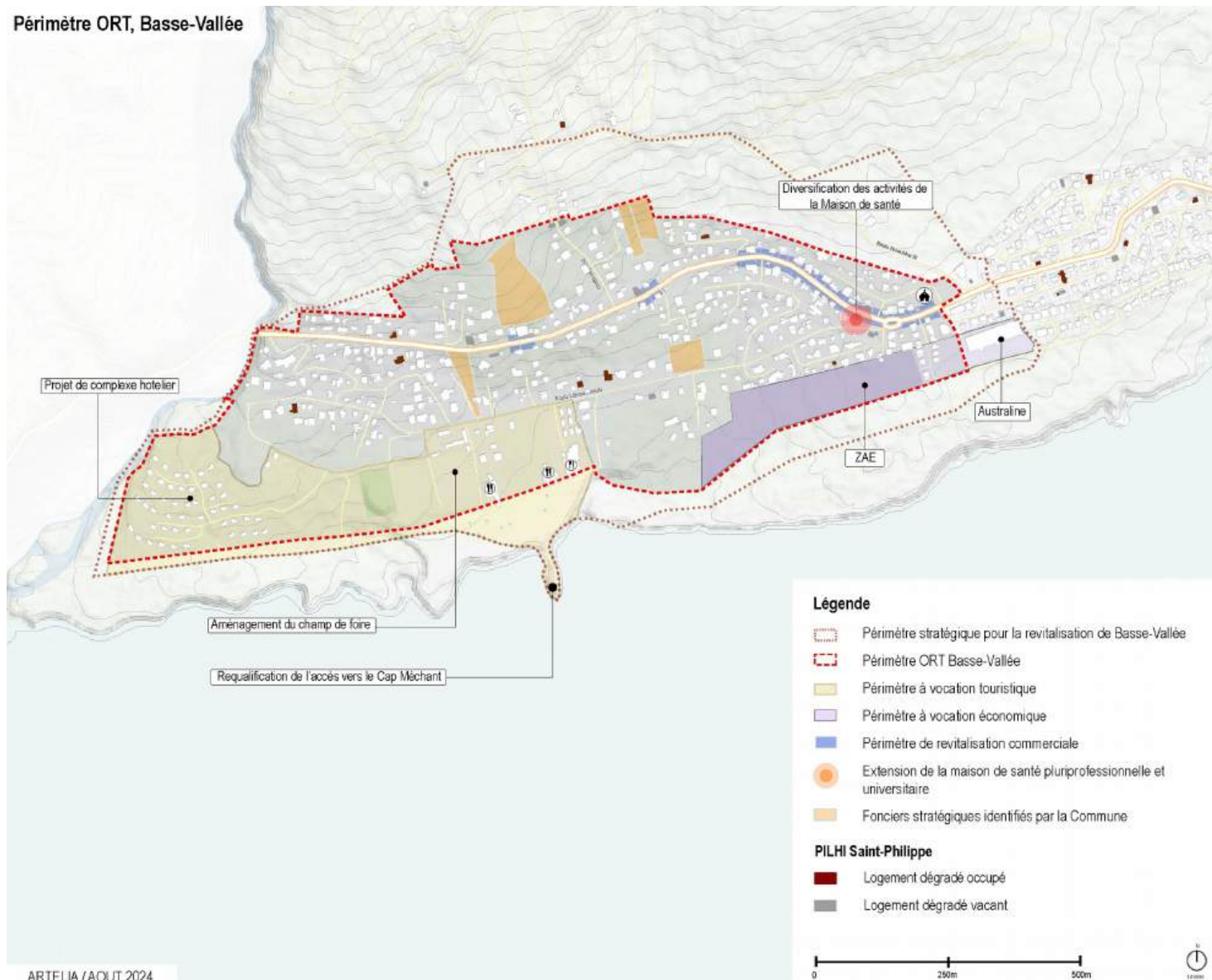


Cartographies AREP réalisées dans le cadre de la mission de programmation urbaine et financée par la Banque des Territoires

Leviers de l'ORT identifiés

1. **Minoration foncière de l'EPFR** appliquée sur des fonciers stratégiques identifiés par la Commune pour la réalisation de logement sociaux et/ou d'activités économiques. *Ce levier intervient en prévision de la réalisation de la Zone d'Activité Économique, la réalisation de tiers lieux en lien avec la maison de santé pluriprofessionnelle et universitaire, la réalisation de logements et la réalisation du projet hôtelier.*
2. **Renforcement du droit de préemption urbain** appliqué sur des fonciers stratégiques identifiés par la Commune visant l'apaisement de la circulation. *Ce levier intervient en prévision de la réalisation de la Zone d'Activité Économique, la réalisation de tiers lieux en lien avec la maison de santé pluriprofessionnelle et universitaire, la réalisation de logements et la réalisation du projet hôtelier.*
3. **Prêt bonifié de la Banque des Territoires**: le projet hôtelier jouera un rôle moteur dans l'attractivité et la revitalisation économique, touristique et commerciale de la Commune. Les prêts bonifiés proposés par la Banque des Territoire dans le cadre du dispositif ORT apporteront un appui supplémentaire au porteur de projet.
4. **Appui en ingénierie sur les projets inscrits dans un périmètre ORT** : La réalisation prochaine d'une zone d'activité économique stratégique permettra une meilleure cohésion territoriale dans le Sud Sauvage et de renforcer l'attractivité économique de la Commune. Ce projet prioritaire fera l'objet d'un besoin d'accompagnement en ingénierie, notamment pour la réalisation d'études d'opportunité et de programmation.
Par ailleurs, les trois « entreprises stratégiques » communales et de priorité forte (Maison de santé pluriprofessionnelle et universitaire, projet hôtelier et zone d'activité économique) sont localisées dans la polarité de Basse-Vallée / Le Baril. L'offre d'ingénierie technique des partenaires du dispositif ORT soutiendra et confortera les porteurs privés dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet.
5. **Mise en compatibilité des documents d'urbanisme** : ce levier permettrait de déclasser la parcelle du projet hôtelier – actuellement positionnée en zone agricole (A) - de manière effective sur l'ensemble des documents d'urbanisme à l'issue de la validation du PLU
6. **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : des OAP sont prévues dans le secteur du Cap Méchant afin de requalifier le site d'intérêt touristique et économique (restaurateurs). Les OAP permettront également de prévoir l'accueil des touristes et leur arrivée sur le site (stationnement, voies d'accès etc.)

Périmètre ORT, Basse-Vallée



De: "DAVID Florence" <florence.david@reunion.gouv.fr>
Envoyé: Mercredi 25 Septembre 2024 16:08:17

Objet: Convention cadre ORT Entre-Deux

Bonjour à tous,

Suite à la transmission des éléments relatif à la convention-cadre valant ORT de la commune PVD de l'Entre-Deux, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'avis des services de l'Etat.

La convention-cadre précise les ambitions retenues pour le territoire de l'Entre-Deux, cohérentes avec les objectifs du programme PVD.

Les réunions techniques ont permis de définir au regard des enjeux du territoire, un seul périmètre pertinent au lieu de plusieurs secteurs. La définition d'un périmètre unique permet d'assurer une cohérence de stratégie territoriale sur la centralité de la commune de l'Entre-Deux.

Il convient de rappeler qu'une extension de ce périmètre, sur justification, pourra être étudiée et intégrée par voie d'avenant ultérieurement.

En conséquence, les services de l'État émettent un avis favorable sur la convention-cadre et ses annexes (périmètre, maquette prévisionnelle).

Je vous remercie de bien vouloir inscrire la convention-cadre et ses annexes dans le circuit de validation par les instances délibérantes pour envisager dans les meilleurs délais la signature.

Bien cordialement,

Florence DAVID

Chargée de mission politiques publiques et financements

6, rue des Messageries - 97400 Saint-Denis

Tél : [02 62 40 76 10](tel:0262407610) - Mobile : 06 92 [91 94 05](tel:919405)

www.reunion.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général des Affaires Régionales (SGAR)



De: "DAVID Florence" <florence.david@reunion.gouv.fr>

Envoyé: Mercredi 25 Septembre 2024 16:02:58

Objet: Re: Périmètre ORT_Saint-Philippe

Bonjour à tous,

Suite à la transmission des éléments relatif à la convention-cadre valant ORT de la commune PVD de Saint-Philippe, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'avis des services de l'Etat.

La convention-cadre précise les ambitions retenues pour le territoire de Saint-Philippe et cohérentes avec les objectifs du programme PVD.

La commune a défini deux secteurs d'interventions ORT sur son territoire :

- Un secteur d'intervention sur le cœur de ville historique dont le périmètre épouse la tâche urbaine et dans lequel la commune a identifié du foncier pour lesquels les outils ORT devrait faciliter la mobilisation.

- Un second secteur d'intervention à vocation économique et touristique situé sur la polarité de Basse Vallée / Le Baril, où la commune peut également mobiliser des outils ORT.

La commune affiche des ambitions de revitalisation cohérente avec son PADD.

Les périmètres proposés sont pertinents au regard des enjeux du territoire.

Il convient toutefois de rappeler que le droit de préemption urbain renforcé n'est mobilisable que si la commune dispose d'un PLU approuvé. Le projet de convention-cadre mentionne la révision globale du PLU en octobre 2019.

En conséquence, les services de l'État émettent un avis favorable la convention-cadre et annexes (périmètre, maquette prévisionnelle).

Je vous remercie de bien vouloir inscrire la convention-cadre et ses annexes dans le circuit de validation par les instances délibérantes pour envisager dans les meilleurs délais la signature.

Bien cordialement,

Florence DAVID

Chargée de mission politiques publiques et financements

6, rue des Messageries - 97400 Saint-Denis

Tél : [02 62 40 76 10](tel:0262407610) - Mobile : 06 92 [91 94 05](tel:919405)

www.reunion.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général des Affaires Régionales (SGAR)



Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le



ID : 974-249740085-20241004-AF34_CC041024-DE



VILLE DE SAINT-JOSEPH

ACV 2023-2026

Avenant de projet n°2 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville (ACV) – Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Saint-Joseph



AVENANT DE PROJET N°2 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH

ENTRE

- **La Commune de Saint-Joseph** représentée par son maire Patrick LEBRETON, autorisé à signer le présent avenant n°2 par délibération de son Conseil Municipal en date du ;
- **La Communauté d'Agglomération du Sud** de représentée par son président, André THIEN AH KOON, autorisé à signer le présent avenant par délibération de son Conseil Communautaire en date du ;

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires» ;

d'une part,

ET

L'Etat représenté par le Préfet du département de la Réunion, Jérôme FILIPPINI,

La Banque des Territoires représentée par son Directeur Régional, Nicolas BLANC,

Le groupe Action Logement représenté par le Président du Comité Territorial Action Logement Réunion, Gilles WARO,

L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le Préfet de la Réunion, Jérôme FILIPPINI,

Le Conseil Régional de la Réunion, représenté par sa présidente, Huguette BELLO

Le Conseil Départemental de la Réunion, représenté par son Président, Cyrille MELCHIOR,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs»

d'autre part,

AINSI QUE

• **La Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion** représentée par son Président, Pierrick ROBERT,

• **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion** représentée par son Président, Bernard PICARDO,

• **L'Etablissement Public Foncier de la Réunion** représenté par sa Directrice, Christine PARAME,

• **L'Association des Commerçants et artisans de Saint-Joseph** représentée par sa Présidente, Virginie LEBON,

• **L'Association de Gestion du Cœur de Ville**, représentée par son Président, Pascal THIAW KINE

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**.

Vu la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, créant l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),

Vu la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Saint-Joseph signée le 15 janvier 2019,

Vu l'avenant de projet à convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Saint-Joseph valant ORT signé le 29 mars 2021,

Préambule

Le présent document fixe le cadre du déploiement du programme Action cœur de ville pour la **Ville de Saint-Joseph**, sur la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet n°1 établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action Cœur de Ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document **confirme l'engagement de la Ville de Saint-Joseph et de la Communauté d'Agglomération du Sud à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.**

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert, les Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI), l'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

L'avenant couvre la période 2023-2026, soit jusqu'au 31/12/2026.

Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action Cœur deVille

La ville de Saint-Joseph s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV. Elle organise le comité de projet local, au minimum une fois par an (deux fois si nécessaire), qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre (en l'occurrence les élus de la Commune de Saint-Joseph de par sa situation au sein de l'intercommunalité) et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DEAL, DAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (EPFR, etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact du directeur de projet : Brice HOARAU / brice.horau@saintjoseph.re

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La ville de Saint-Joseph s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de Saint-Joseph réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'action du programme Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet n°1 signé le 29/03/2021.

4.1. Liste des secteurs d'intervention :

4.1.1. Périmètre ORT : Centre-ville

Rappel du périmètre ACV valant ORT (avenant de projet n°1 signé le 29/03/2021) :

► Le périmètre de la stratégie territoriale est configuré par le programme d'Action Cœur de Ville : il s'agit du périmètre au sein duquel sont planifiées les actions relevant du projet stratégique ; ce périmètre comprend nécessairement le cœur historique de Saint-Joseph. Il

inclut ainsi toutes les actions dites « matures » de la convention Action Cœur de Ville signée le 15 janvier 2019.

A l'intérieur de ce périmètre de la stratégie territoriale, est défini le secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) du programme d'actions Cœur de Ville. Le périmètre de l'ORT et le secteur d'intervention pourront être étendus par avenant(s) ultérieurs à d'autres secteurs.

► Justification du périmètre de la stratégie territoriale et du secteur d'intervention :

La phase d'initialisation a permis d'affiner le projet de territoire de la Ville de Saint-Joseph dans son bassin de vie du Sud Sauvage ; il s'agit d'un projet volontariste et ambitieux au service de l'attractivité de Saint-Joseph et de son cœur de ville dans toutes ses dimensions urbaines, économiques, sociales et environnementales.

Ce projet fort et ambitieux s'inscrit dans un périmètre d'intervention qui s'articule autour des enjeux déclinés dans la convention-cadre signée le 15 janvier 2019 et dans les études d'initialisation réalisées :

- projets d'aménagement et de renouvellement urbain,
- projets structurants d'espaces publics,
- projets en faveur de l'habitat,
- projets en faveur du dynamisme économique et commercial,
- projets militant pour une ville accessible, durable et intelligente.

Le périmètre proposé pour la stratégie territoriale et le secteur d'intervention de l'ORT trouvent leur justification dans le croisement de l'ensemble des problématiques et enjeux de la centralité : géographie et histoire des lieux, fonctions de centralité et rayonnement au sein du bassin de vie, fonctions commerciales et économiques, présence de services à la population,...

Saint-Joseph de 1785 à nos jours :

Saint-Joseph est devenue commune en 1785. Le premier village s'est installé au bord de la mer, au Butor à l'embouchure de la Rivière des Remparts, autour du chemin et de l'église. Un pont fut construit à cet endroit mais détruit par un cyclone. La ville s'installa plus haut se développant lentement.

Saint-Joseph resta longtemps isolé du reste de l'île, les communications étaient fort difficiles, le chemin de fer n'allait que jusqu'à Saint-Pierre et le trajet en voiture était long jusqu'à la ville. Mais comme toutes les villes réunionnaises et sous l'impulsion du dynamique Maire Adolphe Bourguine, ce gros bourg profitera du succès de la canne à sucre dès le début du XIXème siècle.

La commune connaîtra dès lors un essor architectural : l'église en bois du centre-ville, sommaire, est remplacée par un imposant édifice en pierre consacré en 1851. Détruite par le cyclone de 1881, elle fut plus tard reconstruite. Les équipements publics se développent, les usines fleurissent. En parallèle, les infrastructures routières s'améliorent considérablement et un important réseau de canaux de captage voit le jour, dont quelques restes subsistent encore aujourd'hui. C'est la première vague de modernisation dont profitera Saint-Joseph.

Mais avec la crise de la canne à sucre, la ville s'enlise à nouveau dans une léthargie durable, à l'instar du reste de l'île. Il faudra attendre la fin de la seconde Guerre Mondiale et l'élection de Raphaël Babet au fauteuil de Maire en 1947 pour que Saint-Joseph retrouve un nouveau souffle. Grand bâtisseur et visionnaire, celui-ci structure la ville à grands renforts d'équipements publics. Sous la mandature de Raphaël Babet (1947-1957), Saint-Joseph rayonne dans le Sud et devient une ville avant-gardiste : le premier lycée agricole de la Réunion, l'hôpital (le seul établissement autonome dans l'île à ce moment-là) ou encore la Mairie, sont bâtis dans un style résolument moderne pour l'époque. Ainsi, le développement de la ville a structuré l'architecture viaire pour le transport automobile dessinant la rue Raphaël Babet autour de laquelle se sont organisées au fil du temps les différentes fonctions qui composent le cœur de la ville actuel (église, hôtel de ville, ancien marché couvert, boutiques, ...).

Très récemment, la première tranche de la voie de contournement du centre-ville est venue affirmer les limites physiques d'un centre-ville plus élargi.

■ Le périmètre dit de « stratégie territoriale » de Saint-Joseph (cf. plan ci-dessous) correspond ainsi au centre-ville élargi délimité :

- au Nord par la contournante,
- au Sud par la rue Raphaël Babet et le littoral depuis le quartier de Cayenne-Butor-les Quais jusqu'à Bois Noirs,
- à l'Est par l'emprise de la future contournante
- et enfin à l'ouest par le giratoire d'accès à la contournante.

Ce périmètre d'intervention global intègre le secteur d'intervention de l'ORT évoqué ci-après dans lequel est planifié l'essentiel des actions du projet cœur de ville.

■ A l'intérieur de ce périmètre de la stratégie territoriale, un secteur d'intervention de l'ORT est défini qui correspond au périmètre du Ring élargi pour intégrer le Piton Babet et les équipements sportifs dans la partie Est du centre-ville jusqu'à la rue des Jacques.

Ce secteur d'intervention de l'ORT est délimité :

- à l'ouest, par le Ring (rue Maréchal Leclerc) et la RD3 jusqu'à la contournante,
- au sud, par le tracé du futur Ring en rive droite de la rivière des Remparts (secteur cinéma Royal) et le front de mer au pied du Piton Babet,
- à l'est, par le Ring (rue A. Brunet), la rue Raphaël Babet jusqu'à l'intersection avec la rue des Jacques,
- au nord, peu ou prou par le Ring (rue Leconte Delisle), le futur tracé du Ring jusqu'à la rue Paul Demange et le quartier des Jacques.

C'est sur ce secteur que la majeure partie des actions, des moyens et des investissements seront concentrés. Ce secteur d'intervention est important car il emporte les effets juridiques, commerciaux et fiscaux de l'ORT.

Le périmètre de la stratégie territoriale et du secteur d'intervention de l'ORT est identique à celui de l'avenant de projet n°1 signé le 29/03/2021 (cf. annexe 3).

4.1.2. Quartier de gare (le cas échéant)

Le quartier de la gare routière de Saint-Joseph fait partie intégrante du périmètre initial de l'ORT.

4.1.3. Secteurs situés en entrée de ville (le cas échéant)

Les entrées de l'hypercentre (secteur Sang Dragon, entrée Est au niveau de la gare routière actuelle) font partie intégrante du périmètre initial de l'ORT.

4.2. Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre de la stratégie territoriale et du secteur d'intervention de l'ORT est précisé en annexe 3.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire

Le présent avenant de projet n°2 vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire signée par la ville, l'intercommunalité et les partenaires le 29 mars 2021 (avenant de projet n°1).

A ce titre, le périmètre ACV Saint-Joseph 2023-2026 constitue le secteur d'intervention de l'ORT.

Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

Les financements et interventions mis en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Précisions sur l'articulation convention OPAH ou OPAH RU et convention d'ORT :

Dans le cas où il n'existe pas de cadre contractuel avec l'Anah : Une étude pré-opérationnelle pourra être engagée pour déterminer les objectifs et les échéances ; la collectivité pourra ensuite ajouter une fiche-action qui reprendra le contenu « habituel » d'une OPAH ou OPAH-RU.

Exemples de mobilisation des effets de l'ACV-ORT sur Saint-Joseph depuis sa mise en place :

► Minorations foncières de l'EPFR :

Depuis sa mise en place en 2018, l'EPFR a procédé à l'acquisition d'environ 2ha pour une enveloppe totale de 3,141 M€, toute destination confondue (logements aidés, équipements publics, etc.).

Il est à noter que ces acquisitions ont été menées par voie amiable mais également par voie de préemption, un périmètre de délégation du DPU ayant été instauré sur le territoire de la Commune depuis 2019. Ce périmètre de délégation couvre le périmètre ACV-ORT.

Pour les fonciers destinés aux équipements publics :

Dans le cadre de son PPIF 2019-2023, l'EPF Réunion au titre de sa mesure #9, a pu **octroyer à la Ville 349 279 euros d'aides financières (périmètre ACV-ORT)** correspondant à 10 dossiers (dont 141 079€ au titre de l'ORT et 208 200€ au titre d'ACV). Cette mesure représente 20% du montant de l'acquisition, plafonnées à 200 000 euros par opération.

Le détail de ces acquisitions est indiqué dans le bilan en annexe 1 (action 5.1).

Pour les fonciers destinés à la réalisation d'opérations de logements aidés :

Dans le cadre de son PPIF 2019-2023, l'EPF Réunion au titre de sa mesure #5 (pour les fonciers acquis pendant la période du PPIF) et de sa mesure #6 (quelque soit la date d'acquisition du bien), a pu octroyer aux bailleurs désignés par la Ville de Saint-Joseph, environ 187 000 euros d'aides financières (périmètre ACV- ORT) correspondant à 2 dossiers portés par la SEMAC (Opérations : Terrain Tennis et Terrain Duchemann).

Cette mesure représente 20% à 30% du montant de l'acquisition, plafonnées à 200 000 € – 300 000 € par opération selon le cas ; elle est à associer à la minoration foncière accordée par la CASUD, aujourd'hui représentant 20% du montant de l'acquisition plafonnée à 50 000 €.

Il est à préciser que l'ensemble de ces aides fera l'objet d'une nouvelle réflexion au titre du prochain PPIF pour la période 2024-2028.

► Utilisation de l'ORT pour déroger ponctuellement aux règles du PLU concernant le gabarit pour le projet de logements locatifs intermédiaires en cœur de ville.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

6.1. Plan d'action global

Pour la période 2023-2026, il est proposé les 15 actions déclinées ci-après en cohérence avec le projet et le plan guide tel que défini à l'issue des études d'initialisation. Ce plan d'action pourra le cas échéant être amendé par le comité de projet d'ici au 31/12/2026.

Axe	N° de l'action	Type de projet	Titre du projet
Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	1.1	Action	Travaux de construction de 20 logements locatifs intermédiaires (10 PLS et 10 PLI) et 2 commerces donnant sur la place François Mitterrand
Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	2.1	Action	Reconstruction du marché couvert
	2.2	Action	Animation commerciale et communication
	2.3	Action	Opération « boutique à l'essai »
	2.4	Etude	Projet de foncière de dynamisation
Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	3.1	Etude	Poursuite de la mise en œuvre du Ring : Etudes de programmation d'un ouvrage de franchissement de la rivière des Remparts
	3.2	Action	Les promenades et belvédères : poursuite de l'aménagement des berges de la rivière des Remparts
	3.3	Etude	La nouvelle gare routière multimodale, une entrée de ville : poursuite de l'étude
Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	4.1	Action	Préservation des vestiges de l'usine du piton Babet en cœur de ville
	4.2	Action	Le parvis de la mairie requalifié (1ère phase de la place du cœur de ville)
	4.3	Etude	Etudes opérationnelles d'une première phase du projet de pôle culturel s'appuyant sur le patrimoine culturel existant inscrit au titre des monuments historiques sur le site du piton Babet : réhabilitation, reconversion et valorisation
Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville	5.1	Action	Délocalisation/construction du pôle technique communal sur le secteur des Grègues
	5.2	Action	Poursuite de l'action de centralisation de l'information numérique (plate-forme numérique)
	5.3	Action	Structuration de l'écosystème de médiation numérique : création d'un poste de conseiller numérique France Service
	5.4	Action	Grands fonciers à mobiliser : poursuite de l'action

6.2. Calendrier général du projet (2023-2026)

Le calendrier prévisionnel des 15 actions :

Axe	N° de l'action	Type de projet	Titre du projet	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	1.1	Action	Travaux de construction de 20 logements locatifs intermédiaires (10 PLS et 10 PLI) et 2 commerces donnant sur la place François Mitterrand								
Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	2.1	Action	Reconstruction du marché couvert								
	2.2	Action	Animation commerciale et communication								
	2.3	Action	Opération « boutique à l'essai »								
	2.4	Etude	Projet de foncière de dynamisation								
Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	3.1	Etude	Poursuite de la mise en œuvre du Ring : Etudes de programmation d'un ouvrage de franchissement de la rivière des Remparts								
	3.2	Action	Les promenades et belvédères : poursuite de l'aménagement des berges de la rivière des Remparts								
	3.3	Etude	La nouvelle gare routière multimodale, une entrée de ville : poursuite de l'étude								
Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	4.1	Action	Préservation des vestiges de l'usine du piton Babet en cœur de ville								
	4.2	Action	Le parvis de la mairie requalifié (1ère phase de la place du cœur de ville)								
	4.3	Etude	Etudes opérationnelles d'une première phase du projet de pôle culturel s'appuyant sur le patrimoine culturel existant inscrit au titre des monuments historiques sur le site du piton Babet : réhabilitation, reconversion et valorisation								
Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville	5.1	Action	Délocalisation/construction du pôle technique communal sur le secteur des Grègues								
	5.2	Action	Poursuite de l'action de centralisation de l'information numérique (plate-forme numérique)								
	5.3	Action	Structuration de l'écosystème de médiation numérique : création d'un poste de conseiller numérique France Service								
	5.4	Action	Grands fonciers à mobiliser : poursuite de l'action								

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

7.1. Calendrier

L'évaluation se déroulera à la fois en suivi tout au long du programme, et se terminera par une évaluation des résultats en fin de programme.

7.2. Méthode

La Ville se chargera elle-même de piloter la démarche d'évaluation ; le Directeur de projet du programme sera en charge de cette démarche ; il s'appuiera sur les services de la collectivité et les partenaires maîtres d'ouvrages des actions.

7.3. Objectifs et questions évaluatives

Axe	Objectifs	Questions évaluatives
Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	■ Ramener des habitants et habiter le centre-ville pour renforcer son attractivité ■ Proposer une offre de logements intermédiaires et libres en location ou accession ■ Remise sur le marché des logements vacants ■ Redonner envie d'habiter en ville par un renouvellement de l'espace public ■ Veiller à la bonne intégration du bâti nouveau dans le tissu urbain	■ Les travaux engagés permettent-ils d'améliorer le parc de logement du centre-ville et son adéquation aux besoins des habitants ? ■ Comment les actions menées en matière d'habitat permettent-elles de renforcer l'attractivité du centre-ville ?
Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	■ Améliorer la qualité de l'offre commerciale ■ Conforter l'offre commerciale sur l'hypercentre notamment l'axe marchand historique, la rue Raphaël Babet ■ Respecter les critères territoriaux de commercialité : accessibilité, visibilité, signalétique, ... ■ Améliorer la visibilité des forces du centre-ville et sensibiliser sur son dynamisme et ses événements	■ Dans quelle mesure les actions ont-elles facilité l'implantation de nouveaux commerces et/ou le maintien d'un taux de vacance commerciale relativement faible (de l'ordre de 6 % sur l'hypercentre) ?
Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	■ Des flux circulatoires à apaiser et à hiérarchiser ■ Une politique de stationnement évolutive à restructurer et optimiser en lien avec les autres modes de déplacement ■ Une restructuration de l'offre de mobilité à accompagner d'une vision numérique globale ■ Des lignes de désir piétons/cycles/nouvelles mobilités à réorganiser en lien avec les polarités actuelles et futures	■ Comment les actions menées conduites en matière de mobilités permettent-elles de développer l'utilisation des mobilités douces ? ■ Y-a-t-il une amélioration du traitement des mobilités douces au sein de l'espace public et par quel biais ?
Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	■ S'appuyer sur les atouts géographiques pour mettre en scène le cœur de ville : mise en scène de la rivière des Remparts, mise en valeur du patrimoine architectural et végétal, mise en œuvre du ring pour un centre-ville plus accessible et lisible ■ Travailler sur l'embellissement du cœur de ville : promenade des berges, pôle culturel au pied du piton Babet, parvis de la mairie, marché couvert reconstruit, ...	■ Comment les actions de mise en valeur du patrimoine architectural et paysager participent au renforcement de l'attractivité du centre-ville ?
Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville	■ De forts besoins d'investissements identifiés pour une offre de services publics plus étoffée et plus qualitative, pour améliorer la visibilité et le rayonnement des équipements ■ Faire de Saint-Joseph une ville connectée	■ De quelle manière les actions de déploiement des services dans la ville ont permis une meilleure accessibilité des habitants à ces derniers ?
	■ Grands fonciers à mobiliser	■ Quel sont les actifs fonciers mobilisés dans le cadre d'ACV2 ?

7.4. Indicateurs retenus

Axe de rattachement	N° de l'action	Type de projet	Titre du projet	Critère d'évaluation	Indicateurs	Source de collecte
Axe 1 - De la réhabilitation à la reconstruction : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	1.1	Action	L'habitat au centre-ville de Saint-Joseph : Travaux de construction de 20 logements locatifs intermédiaires (10 PLS et 10 PLI) et 2 commerces donnant sur la place François Mitterrand	L'offre de logements est diversifiée	Typologie des logements créés (taille, type, ...)	SHLMR
				Les nouveaux logements sont construits de manière contrôlée et mesurée dans le cadre d'une restructuration globale de l'îlot place François Mitterrand	Densité de logements créés à l'hectare	VILLE
				Calendrier de livraison de l'opération	Livraison de l'opération en 2025	SHLMR
Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	2.1	Action	Reconstruction du marché couvert	L'offre commerciale est renforcée et diversifiée	Surface commerciale disponible	VILLE
				Le cadre urbain et ses usages sont améliorés	Satisfaction des usagers	VILLE
				Calendrier de livraison de l'opération	Livraison de l'opération en 2025	VILLE
	2.2	Action	Animation commerciale et communication	Accroître l'attractivité du centre-ville et poursuivre la dynamique commerciale enclenchée	Satisfaction des usagers/commerçants et artisans	AGCV
	2.3	Action	Opération « boutique à l'essai »	Le niveau d'attractivité commerciale du centre-ville est augmenté	Pourcentage de cellules commerciales vacantes (secteur hypercentre)	AGCV
					La pérennité du commerce ayant bénéficié du dispositif	AGCV / VILLE
	2.4	Action	Foncière de dynamisation	Accroître l'attractivité du centre-ville et poursuivre la dynamique commerciale enclenchée en agissant de manière coordonnée sur des actifs structurants du cœur de ville	Trouver la structure pour le portage du programme	VILLE/ BDT

Axe de rattachement	N° de l'action	Type de projet	Titre du projet	Critère d'évaluation	Indicateurs	Source de collecte
Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	3.1	Etude	Poursuite de la mise en œuvre du Ring : Etudes de programmation d'un ouvrage de franchissement de la rivière des Remparts	Qualité de l'étude produite	Evaluation technique et financière du projet	VILLE
				Respect du calendrier contractuel de l'étude	Respect du calendrier contractualisé avec le bureau d'études et les livrables définis	VILLE
	3.2	Action	Les promenades et belvédères : poursuite de l'aménagement des berges de la rivière des Remparts	Le cadre urbain et ses usages sont améliorés	Fréquentation des lieux	VILLE
				Les déplacements doux sont favorisés		
	3.3	Etude	La nouvelle gare routière multimodale, une entrée de ville : poursuite de l'étude	Qualité de l'étude produite	Evaluation technique et financière du projet	CASUD/ VILLE
Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	4.1	Action	Préservation des vestiges de l'usine du piton Babet en cœur de ville	Le cadre urbain, le patrimoine et les usages liés sont améliorés	Fréquentation des lieux	VILLE
	4.2	Action	Le parvis de la mairie requalifié (1ère phase de la place du cœur de ville)	Le cadre urbain et ses usages sont améliorés	Fréquentation des lieux	VILLE
	4.3	Etude	Etudes opérationnelles d'une première phase du projet de pôle culturel s'appuyant sur le patrimoine culturel existant inscrit au titre des monuments historiques sur le site du piton Babet : réhabilitation, reconversion et valorisation	Qualité de l'étude produite	Evaluation technique et financière du projet	VILLE
				Respect du calendrier contractuel de l'étude	Respect du calendrier contractualisé avec le bureau d'études et les livrables définis	VILLE
Axe 5 – Construire un socle de services dans chaque ville	5.1	Action	Délocalisation/construction du pôle technique communal sur le secteur des Grègues	Le cadre urbain, le patrimoine et les usages liés sont améliorés	Libérer le site patrimonial du piton Babet	VILLE
					Satisfaction des utilisateurs	VILLE
					Livraison de l'opération en 2025	VILLE
	5.2	Action	Poursuite de l'action de centralisation de l'information numérique (plate-forme numérique)	La centralisation de l'information du territoire communal sur une plate-forme numérique, véritable enjeu pour l'accessibilité à l'information	Fréquentation de la plate-forme	VILLE
	5.3	Action	Structuration de l'écosystème de médiation numérique : création d'un poste de conseiller numérique France Service	Renforcer l'écosystème de médiation numérique	Nombre de commerçants/artisans/usagers accompagnés dans l'utilisation du numérique	VILLE
	5.4	Action	Grands fonciers à mobiliser : poursuite de l'action	Mobiliser les fonciers stratégiques nécessaires à la mise en œuvre du programme	Actifs maîtrisés dans le cadre d'ACV2	EPFR/ VILLE

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Saint-Joseph et la Communauté d'Agglomération du Sud s'engagent à présenter l'avenant de projet Action Cœur de Ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action Cœur de Ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

A Saint-Joseph, le

Commune de Saint-Joseph	Communauté d'Agglomération du Sud	Etat
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Patrick LEBRETON Maire	André THIEN AH KOON Président de l'Intercommunalité	Jérôme FILIPPINI Préfet
Banque des Territoires	Action Logement	Conseil Régional
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Nicolas BLANC Directeur Régional	Gilles WARO Président du Comité Territorial	Huguette BELLO Présidente
Conseil Départemental	EPFR	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion (CCIR)
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Cyrille MELCHIOR Président	Christine PARAME Directrice	Pierrick ROBERT Président
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Réunion (CMAR)	Association des commerçants de Saint-Joseph	Association de Gestion du Cœur de Ville (AGCV)
Bernard PICARDO Président	Virginie LEBON Présidente	Pascal Thiaw Kine Président

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

A.1. Etat d'avancement de la réalisation des actions :

La phase d'initialisation entre 2019 et 2020 a permis de définir les contours du **projet ambitieux** de développement et de revitalisation du centre-ville de Saint-Joseph dans son bassin de vie du Sud Sauvage **dans un horizon beaucoup plus lointain que la durée du programme Action Cœur de Ville** ; il s'agit en effet d'un **projet de territoire volontariste et ambitieux au service de l'attractivité de Saint-Joseph pour les 15 prochaines années**.

Un certain nombre d'actions ont été engagées et réalisées, d'autres sont en cours ou en attente de mobilisation de financements et certaines ne sont pas suffisamment mûres pour passer en opérationnalité pour des raisons diverses (foncier privé non maîtrisé, projets nécessitant des investissements importants, ...).

Sur 11 actions matures et 44 actions issues de la phase d'initialisation (55 actions au total) :

- **18 actions ont été livrées (dont 7 actions matures), soit un taux de déploiement de 33 %,**
- **10 actions en cours et financées (dont 3 actions matures), soit 18 % d'avancement,**
- 10 actions engagées mais non financées, soit 18 % d'avancement,
- 14 actions en projet non validées dont 1 action mature,
- 3 actions abandonnées,

Soit 51 % des actions identifiées livrées/en cours et 18 % d'actions en cours mais non financées.

■ Rappel : 11 Actions matures

Sur les 11 actions matures de la convention initiale, **7 actions sont livrées, 3 actions en cours** (aménagement des berges de la rivière des Remparts, ancien marché couvert, délocalisation/construction du pôle technique communal) **et 1 action non engagée/non validée** (protection des ravines Jean-Petit et Rosaire).

Titre du projet	Axe principal	Maître d'Ouvrage	N° fiche action	Coût total € TTC	Fin complet	Date de livraison	Etat d'avancement
Création de la la ligne Grand Centre-Ville	3	CASUD	Action mature M3	1 132 000 €	Oui	T1 2019	Action livrée
Aménagement de la rue Leconte Delisle	3 et 5	Ville de Saint-Joseph	Action mature M4	2 998 329 €	Oui	T4 2019	Action livrée
Aménagement de la place François Mitterrand	4	Ville de Saint-Joseph	Action mature M5	1 736 000 €	Oui	T3 2022	Action livrée
Réhabilitation de la gare routière de Saint-Joseph	5	CASUD	Action mature M8	270 949 €	Oui	2021	Action livrée
Extension du réseau d'assainissement des eaux usées	5	CASUD	Action mature M9	4 000 000 €	Oui	T1 2022	Action livrée
Aménagement d'un parc street Workout	5	Ville de Saint-Joseph	Action mature M11	739 122 €	Oui	T4 2019	Action livrée
Recrutement d'un Directeur de projet	ens des axes	Ville de Saint-Joseph	Action mature M1	200 000 €	Oui	T4 2021	Action livrée
Endiguement de la rivière des Remparts et aménagement des berges	4	CASUD	Action mature M6	22 511 531 €	Oui (partie endiguement)	T4 2022	Action en cours (risque réel de non mobilisation des financements POE 2014-2020 pour amgt des berges)
Réhabilitation de l'ancien marché couvert	2	Ville de Saint-Joseph	Action mature M2	En cours d'actualisation	Non	T4 2025	Action en cours (financement complém nécessaire en fonction coût en cours d'actualisation)
Délocalisation du pôle technique communal	5	Ville de Saint-Joseph	Action mature M10	En cours d'actualisation	Non	T4 2025 (1ère tranche)	Action en cours
Etudier et mettre en œuvre des solutions de protection sur les ravines Jean-Petit et Rosaire	4	CASUD	Action mature M7	1 287 895 €	Non		Action en projet non validée
				34 875 826 €	* Action M6 : il s'agit du coût prévisionnel global de l'opération (études, travaux, imprévus, mandataire, ...)		

Les 3 actions en cours (aménagement des berges de la rivière des Remparts, marché couvert et délocalisation/construction du pôle technique communal) sont reprises dans le programme des actions ACV pour la période 2023-2026 (cf. fiches actions en annexe 2).

44 actions nouvelles à l'issue des études d'initialisation :

■ Actions livrées

Au total, 11 actions livrées :

Type d'activité	Titre du projet	Sous-axe	Axe principal	Maître d'Ouvrage	Partenaires locaux	N° fiche action	Coût total € TTC	Finan complet	Date lancement	Date de livraison	Etat d'avancement
Étude	Etude de marché et d'implantation d'un programme hôtelier en cœur de ville	2.1 - Diagnostics, études et stratégies	2	Banque des Territoires	Ville de Saint-Joseph	2.7	19 241,67 €	Oui	T1 2021	T2 2021	Action livrée
Étude	Etude pour l'implantation d'une ou plusieurs locomotive(s) commerciale(s) (autres qu'alimentaires) : étude SHOP'IN (Cartographie du contexte commercial)	2.1 - Diagnostics, études et stratégies	2	Banque des Territoires	Ville de Saint-Joseph	2.8	10 500,00 €	Oui	T1 2021	T2 2021	Action livrée (financée en totalité par la BDT)
Étude	Etude de l'impact des « Terrass » sur les commerces du centre-ville et en tant que verrou commercial	2.1 - Diagnostics, études et stratégies	2	Banque des Territoires	Ville de Saint-Joseph, Centre commercial les Terrass	2.9	Cf. action 2.8	Oui	T1 2021	T2 2021	Action livrée
Action	Améliorer le fonctionnement du tissu commercial de centre-ville	2.4 – Modernisation des commerces : numérique, innovation, ...	2	AGCV	Ville de Saint-Joseph	2.11	32 000,00 €	Oui	T1 2021	T3 2023	Action livrée
Action	Solution numérique : Création d'une market place (plateforme e-commerce)	2.4 - Modernisation des commerces : numérique, innovation...	2	Commune de Saint-Joseph	AGCV	2.12	41 225,66 €	Oui	T1 2021	T4 2022	Action livrée (BDT : 20 000€, le solde : Etat)
Action	Plan d'animation commerciale et communication	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	2	AGCV	Association des commerçants, Ville de Saint-Joseph	2.13	85 750,00 €	Oui	T1 2021	T3 2023	Action livrée
Action	Système de sonorisation sur l'hypercentre	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	2	AGCV	Ville de Saint-Joseph	2.14	15 653,19 €	Oui	T1 2021	T1 2023	Action livrée
Action	Cap vers la ville intelligente : mise en œuvre d'une solution de stationnement connecté en cœur de ville	3.3 - Stationnement : infrastructures et politiques	3	Commune de Saint-Joseph		3.4	325 009,05 €	Oui	T1 2021	T3 2023	Action livrée
Action	Développer les modes actifs de déplacement sur le cœur de ville : l'exemple de la trottinette électrique en libre-service	3.4 – Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif	3	DG TROT	Ville de Saint-Joseph	3.5	Investissement privé	Oui	T1 2021	T1 2021	Action livrée
Action	Espaces publics, les nouvelles places et placettes : la place François Mitterrand	4.2 - Requalification de l'espace public	4	Commune de Saint-Joseph		4.4	1 736 000,00 €	Oui	T1 2021	T3 2022	Action livrée
Action	Structuration de l'écosystème de médiation numérique	5.3 – Nouveaux services numériques et innovation	6	AGCV	Ville de Saint-Joseph	6.2	32 000,00 €	Oui	T1 2021	T3 2023	Action livrée
							2 297 379,57 €				
Autre étude non référencée au départ	Définition du cadre juridique pour la réalisation d'un programme mixte de bureaux et parkings publics + logements (étude SCET)		1, 2, 3	BDT	Ville de Saint-Joseph		7 900,00 €	Oui			Action livrée (financée en totalité par la BDT)
							2 305 279,57 €				

■ Actions en cours - financées

Au total, **7 actions en cours et financées**. Les actions 2.16 (ancien marché couvert) et 4.2 (aménagement des berges de la rivière des Remparts) nécessiteront probablement des financements complémentaires à mobiliser sur la période 2023-2026.

Parmi ces 7 actions, 6 actions sont intégrées dans le programme des actions ACV pour la période 2023-2026 (cf. fiches actions en annexe 2), à l'exception de la requalification de la rue Général de Gaulle déjà financée et dont les travaux sont bien avancés et la livraison prévue pour fin octobre 2023.

Type d'activité	Titre du projet	Sous-axe	Axe principal	Maître d'Ouvrage	Partenaires locaux	N° fiche action	Coût total € TTC	Finan complet	Date lancement	Date de livraison	Etat d'avancement
Action	L'habitat à Saint-Joseph : 20 lgts locatifs intermédiaires + 2 commerces)	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	1	SHLMR	Ville de Saint-Joseph, CDC, Action Logement *, Etat	1.1	4 300 000,00 €	Oui	T1 2021	T4 2025	Action en cours et financée
Action	Pôle culture/nature : Reconversion du site historique du piton Babet en un grand lieu culturel : Phase études de programmation + mission AMO	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	5	Ville de Saint-Joseph	AFD	5.2	217 651,00 €	Oui	T2 2022	T4 2023	Action en cours et financée uniquement pour l'étude de programmation/AMO
Action	L'ancien marché couvert reconverti	2.2 - Action foncière et immobilière	2	Ville de Saint-Joseph	Etat	2.16	Enveloppe initiale (1 595 221€) en cours d'actualisation	Oui	T1 2021	T4 2025	Action en cours et financée sous réserve actualisation enveloppe investissement
Action	La Rivière des Remparts : les promenades et belvédères	4.4 - Aménagement paysager	4	Ville de Saint-Joseph	CASUD, SPL Maraina	4.2	2 835 984,93 €	Oui	T1 2019	T4 2023 (tranche 1)	Action en cours et financée (sous réserve mobilisation financements dans le cadre du POE 2014-2020 pour les berges)
Étude	Etude sur la structuration juridique et financière d'une foncière pour la mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville	2.2 - Action foncière et immobilière	2	Banque des Territoires	Ville de Saint-Joseph, AGCV	7.2	36 920,00 €	Oui	T1 2021	T4 2023	Action en cours et financée (en totalité par la BDT)
Action	Centralisation de l'information numérique	6.5 – Centralisation de l'information numérique	6	Ville de Saint-Joseph		6.3	Compris ds enveloppe market place ; cf.action 2.12	Oui	T1 2021	T4 2024	Action en cours et financée
Action	Les nouvelles voies pour un nouveau maillage du cœur de ville : requalification de la rue G. de Gaulle et amorce de la future Maury yc parking paysager	4.6 6 Aménagements visant à améliorer la mobilité	3	Ville de Saint-Joseph		3.10	2 818 678,10 €	Oui	T4 2022	T4 2023	Action en cours et financée à 90 % (FEDER REACT-UE 2014 2020)
* Sous réserve de l'étude du dossier SHLMR par Action Logement							10 209 234,03 €	Non compris reconstruction marché couvert en cours d'actualisation			
Autre étude non référencée au départ	Etudes relatives à la délocalisation de la cuisine centrale et du pôle technique communal		5	Ville de Saint-Joseph	BDT		99 820,00 €	Oui			Action en cours et financée en partie par la BDT à hauteur de 73 600€
							10 309 054,03 €	Non compris reconstruction marché couvert en cours d'actualisation			

■ Actions en cours et non financées

Titre du projet	Sous-axe	Axe principal	Maître d'Ouvrage	Partenaires locaux	N° fiche action	Coût total € TTC	Finan complet	Date lancement	Date de livraison	Etat d'avancement
La Place du cœur de ville (tranche 1 : requalification du parvis de la mairie yc requalification giratoire)	4.2 - Requalification de l'espace public	4	Ville de Saint-Joseph	Europe, Région, ...	4.3	1 085 000,00 €	Non	T3 2023	T4 2024	Action en cours et non financée (chiffrage indicatif en cours d'actualisation)
Le Ring, une nouvelle façade et un moyen d'accéder au cœur de ville	3.6 - Aménagements visant à améliorer la mobilité	3	Ville de Saint-Joseph		3.9		Non			Action en cours et non financée
Le commerce en cœur de ville, une stratégie de complémentarité des commerces à instaurer	2.2 - Action foncière et immobilière	2	Public et Privé		2.1		Non			Action en cours et non financée : action en lien avec les programmes immobiliers à développer sur le moyen-long terme
Mobiliser du foncier /des cellules commerciales vacantes ou disponibles pour structurer l'offre du centre-ville	2.2 - Action foncière et immobilière	2	Public et Privé		2.2		Non			Action en cours et non financée : suivi de la vacance par l'AGCV
L'ancienne Poste, un emplacement de choix pour un rééquilibrage commercial	2.2 - Action foncière et immobilière	2	Public et Privé		2.5		Non			Action en cours et non financée : actif stratégique recensé dans le cadre des études en cours
Opération « boutique à l'essai »	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	2	AGCV	Ville de Saint-Joseph, CMAR, CCIR	2.10	23 200,00 €	Non	T1 2022	T4 2024	Action en cours et non financée
La nouvelle gare routière multimodale, une entrée de ville à l'ouest : étude préalable	3.1 - Diagnostics, études et stratégies	3	CASUD	Ville de Saint-Joseph	3.1	5 785 950,00 €	Non	T2 2020	T1 2024	Action en cours et non financée
Un hypercentre apaisé	3.6 - Aménagements visant à améliorer la mobilité	3	Ville de Saint-Joseph		3.7		Non	T1 2019	T4 2026	Action en cours et non financée / action intégrée dans les travaux de voiries (un certain nombre de voies sont déjà en zone 30 dans l'hypercentre)
Grands fonciers à mobiliser	2.2 - Action foncière et immobilière	1 à 5	Ville de Saint-Joseph,, EPFR, Privé	Ville de Saint-Joseph	5.1		Non	T1 2019	T4 2026	Action en cours et non financée : portage de certains fonciers au fil de l'eau par l'EPFR
Démarche de concertation/communication	6 – Animation du programme	1 à 6	Ville de Saint-Joseph		7.1		Non	T1 2020	T4 2026	Action en cours et non financée : Action réalisée par la Ville en continu dans le cadre de réunions organisées auprès de la population

Au total, **10 actions en cours et non financées** à ce stade, et pour certaines dans un horizon beaucoup plus lointain que la durée du programme ACV.

Parmi ces 10 actions, les 5 actions suivantes sont reprises pour ACV 2023-2026 (cf. fiches actions en annexe 2), à savoir :

- le Ring : études de programmation de l'ouvrage de franchissement de la rivière des Remparts,

- poursuite de l'action « Grands fonciers à mobiliser »,
- poursuite de l'étude de programmation pour la requalification de l'entrée de l'hypercentre (secteur Sang Dragon) avec le Ring, PEM, Stationnement, ...,
- opération « boutique à l'essai »,
- études/travaux relatifs à la requalification du parvis de la mairie (y compris la requalification du giratoire).

Les autres actions correspondent à des projets qui ne sont pas encore matures par rapport à la durée du programme ACV.

■ Actions en projet non validé

13 actions non validées, s'agissant de projets à réaliser dans un horizon beaucoup plus lointain (15 ans) que la durée du programme ACV.

Parmi les actions ci-dessus non engagées/validées, 1 action pourrait être reprise à l'horizon 2023-2026, à savoir l'action relative à l'habitat avec la proposition d'engagement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU sur le grand centre-ville ; la décision sera prise ultérieurement.

Type d'activité	Titre du projet	Sous-axe	Axe principal	Maître d'Ouvrage	Partenaires locaux	N° fiche action	Coût total TTC	Finan complet	Date lancement	Date de livraison	Etat d'avancement
Action	La rénovation et la remise sur le marché des logements vacants, dégradés et à usage locatif situés pour l'essentiel aux étages des commerces de l'hypercentre, notamment la rue Raphaël Babet	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	1	Ville de Saint-Joseph et CASUD		1.2		Non			Action en projet non validée
Action	L'entrée est du cœur de ville : deux opérations majeures pour une polarité commerciale	2.2 - Action foncière et immobilière	2	Public et Privé		2.3		Non			Action en projet non validée
Action	L'ancien PAC transformé en village des artisans	2.2 - Action foncière et immobilière	2	Public et Privé		2.4		Non			Action en projet non validée
Action	Le « Village Bougé Jeunesse » et son jardin requalifiés	2.2 - Action foncière et immobilière	2	Public et Privé		2.6		Non			Action en projet non validée
Action	L'ancien Cinéma, la façade ouest pour de l'activité, du logement...	2.2 - Action foncière et immobilière	2	Privé, ...		2.17		Non			Action en projet non validée
Action	Transports en commun, un réseau restructuré	3.1 – Améliorer l'offre de transport en commun	3	CASUD	Ville de Saint-Joseph	3.2		Non			Action en projet non validée
Action	La question du stationnement en cœur de ville	3.3 - Stationnement : infrastructures et politiques	3	Ville de Saint-Joseph		3;3		Non			Action en projet non validée
Action	Développer les modes actifs de déplacement sur le cœur de ville :	3.4 – Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif	3	Ville de Saint-Joseph		3;6		Non			Action en projet non validée
Action	La nouvelle passerelle piéton/cycle au droit de la rue Maury	3.4 – Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif	2	Ville de Saint-Joseph		3.8		Non			Action en projet non validée
Action	Le stade, une ouverture sur la ville	5.7 – Equipement (construction, réhabilitation), ...	5	Ville de Saint-Joseph		5.3		Non			Action en projet non validée
Action	Le nouveau PAC connecté à l'Hôtel de Ville	5.2 – Accès aux services publics	5	Ville de Saint-Joseph		5.4		Non			Action en projet non validée
Action	La réhabilitation/reconfiguration de l'Ecole du Centre en partie haute du site	5.7 – Equipement (construction, réhabilitation), ...	5	Ville de Saint-Joseph		5.5		Non			Action en projet non validée
Etude	Tiers-lieu FABLAB (étude) : financée en totalité par la BDT	5.3 – Nouveaux services numériques et innovation	6	Ville de Saint-Joseph et CASUD	CASUD	6.1	23 400 €	Non	T2 2021		Action en projet non validée

■ Actions abandonnées

3 actions abandonnées :

Type d'activité	Titre du projet	Sous-axe	Axe principal	Maître d'Ouvrage	Partenaires locaux	N° fiche action	Coût total TTC	Finan complet	Date lancement	Date de livraison	Etat d'avancement
Action	L'Hôtel Maury, un nouvel espace interactif	2.2 - Action foncière et immobilière	2	Privé		2.15		Non			Action abandonnée
Action	Le coupe de pinceau, la rue Raphaël Babet	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	4	AGCV		4.1		Non			Action abandonnée
Action	Installer et pérenniser le Cnam dans des locaux dédiés en cœur de ville	5.2 – Accès aux services publics	2	Cnam	Ville de Saint-Joseph	5.6		Non			Action abandonnée

A.2. Bilan qualitatif du déploiement du programme :

■ Actions matures :

L'avenant de projet n°1 signé le 29/03/2021 a établi un premier bilan des actions matures, repris et actualisé ci-après :

Action M1 : Recrutement du Directeur de projet

- Recrutement effectif depuis le 01/11/2018,
- 4 comités de projet organisés : 25/09/2019, 29/11/2019, 02/07/2020, 26/11/2020,
- Etudes d'initialisation réalisées dans le délai fixé de 18 mois,
- Signature de l'avenant de projet n°1 le 29/03/2021 par l'ensemble des parties, 1ère ville ACV de la Réunion à signer cet avenant valant ORT,
- Plusieurs comités de projet ont eu lieu pendant la phase de déploiement (en 2022 et 2023) concernant le projet majeur et structurant de pôle culturel sur le site historique du piton Babet,
- Poste financé par l'Anah : de décembre 2018 à avril 2020 (1,5 ans) et Etat (ANCT) pour l'année 2021 soit une contractualisation pour une durée de 2,5 ans (financement Anah et Anct à hauteur de 50% base 80 000€ annuel).

Action M2 : Réhabilitation de l'ancien marché couvert

Après l'abandon du projet de restauration par un porteur de projet privé, la Ville a obtenu en 2022 une subvention de l'État au titre du FEI 2022 pour un montant de 800 000€.

Les études réalisées par un bureau de contrôle ont conclu début 2023 que l'ancien marché couvert issu de la période Babet présentait des pathologies trop lourdes pour envisager une réhabilitation.

Il s'agit donc en lieu et place de cet ancien marché couvert de construire un nouveau bâtiment à vocation économique et touristique à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville et de la future place du cœur de ville sur la rue Raphaël Babet. A un emplacement stratégique dans le cœur de ville, cet équipement a vocation à devenir un lieu totem, un espace d'animation commerciale et touristique du cœur de ville tout en proposant une nouvelle offre de restauration.

Une demande de prorogation de la convention de financement au titre du FEI 2022 est en cours de même que des financements complémentaires seront nécessaires (actualisation des coûts en cours en interne par la Ville). Cette action est intégrée dans le programme d'action 2023-2026.

Action M3 : Transport urbain : création de la ligne Grand Centre-Ville

Mise en service des 2 boucles (Gecko bus) Ouest et Est sur le grand centre-ville : le 1^{er} février 2019 (2 nouveaux circuits, 4 nouveaux véhicules, 42 arrêts et une fréquence de passage toutes les 20 à 30 minutes du lundi au samedi de 6h00 à 19h00. Sur la période allant de mai 2019 à novembre 2019, la ligne Grand Centre-Ville est l'une des plus fréquentées de Saint-Joseph avec 26 065 usagers ; elle est devenue même la plus fréquentée avec 4293 usagers sur le seul mois de novembre 2019.



Action M4 : Aménagement de la rue Leconte Delisle

Les travaux ont été livrés en décembre 2019 avec un financement de l'État au titre du FEI (1 385 587€). Cet investissement a permis :

- de fluidifier le trafic automobile en rétablissant le double sens de circulation sur la section du cœur de ville (partie du Ring),
- de sécuriser la partie haute (entrée de ville depuis la contournante) avec la réalisation de trottoirs (pour les piétons, riverains, public scolaire),
- de réaliser les réseaux d'assainissement des EU en direction de la STEP, d'eaux pluviales, d'éclairage plus économe, ...

Action M5 : Aménagement de la place François Mitterrand

Il s'agit d'une action d'embellissement et de mise en valeur de l'espace public dans le cadre du projet plus global de requalification de l'îlot. La place a été livrée au 4^{ème} trimestre 2022 (cf également action mature). Ce projet a permis de restructurer et d'organiser l'îlot autour de la halle François Mitterrand, en introduisant des espaces pour les piétons et du stationnement organisé en attendant le démarrage début 2024 d'un programme de 20 logements locatifs intermédiaires et 2 commerces porté par la SHLMR.

Une Action financée par le FEDER POE 2014-2020 mesure 4.09 programme ITI d'appui aux projets d'urbanisation autour des gares pour un montant de 1 280 000€ (1 120 000€ du FEDER et contrepartie Région Réunion à hauteur de 160 000€).



Action M6 : Endiguement de la rivière des Remparts

Les travaux d'endiguement et de sécurisation de la rivière ont été livrés fin 2022. Le budget global a été révisé par la CASUD à hauteur de 22 511 530,80€ TTC dont 2 835 984,93€ TTC pour les travaux d'aménagement des berges.

Cf. action 4.2 ci-après concernant l'aménagement des berges dont la première tranche de travaux (rive gauche en aval de la passerelle et rive droite partie intermédiaire) doit démarrer à compter de septembre 2023.



Action M7 : Etudier et mettre en œuvre des solutions de protection sur les ravines Jean-Petit et Rosaire

Cette action n'a pas été engagée par l'intercommunalité.

Action M8 : Réhabilitation de la gare routière

Action réalisée. Budget revu à la baisse pour une réhabilitation a minima avec du Financement POE 2014-2020 à hauteur de 80 %.

Action M9 : Déploiement du réseau d'assainissement des EU

Action réalisée avec du financement obtenu de l'Office de l'Eau et de l'Office Français de la Biodiversité.

Action M10 : Délocalisation du pôle technique communal

L'étude de programmation financée par la BDT à hauteur de 80% (soit 54 400€ sur la base d'un coût estimé à 73 600€ HT) est en cours ; en parallèle, la ville a démarré en interne les études opérationnelles.

Cette action prioritaire pour la ville est intégrée dans le programme d'action 2023-2026.

Action M11 : Aménagement d'un parc Street Workout et skate parc

Les travaux ont été livrés en décembre 2019 avec du financement de la Région et de l'Etat (CNDS).

■ Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat :

Action n°1.1 : L'habitat à Saint-Joseph

Cette action concernant l'habitat a pour objectif principal le renforcement de l'attractivité résidentielle du centre-ville de Saint-Joseph en y ramenant des habitants et en diversifiant l'offre avec du logement intermédiaire et/ou du libre. Le plan guide réalisé lors de la phase d'initialisation a permis d'identifier un certain nombre de fonciers potentiels pouvant accueillir de nouveaux programmes de logements à un horizon beaucoup plus lointain que le programme ACV car la plupart de ces actifs n'est pas suffisamment murs pour passer en opérationnalité (foncier non maîtrisé, investissements importants, ...).

Dans ce cadre, la Ville a sollicité la SHLMR pour une première opération de 20 logements locatifs intermédiaires (10 PLS et 10 PLI), qui comprend également 2 commerces donnant sur la place François Mitterrand. Il s'agit avec cette opération de tester le marché et la demande pour ce type de produit en cœur de ville. Le foncier appartenant à la Ville a été cédé à l'opérateur et le permis de construire délivré en 2022 ; financés par Action Logement et CDC Habitat, les travaux doivent démarrer début 2024 pour une livraison en 2025.

Au-delà de ramener des habitants en centre-ville, cette opération s'inscrit dans le cadre d'une requalification de la partie Est de l'hypercentre autour de la place François Mitterrand livrée en 2022.

Ce programme de 20 logements et 2 commerces est repris pour son suivi dans le plan d'action 2023-2026.



Action n°1.2 : La rénovation et la remise sur le marché des logements vacants, dégradés et à usage locatif situés pour l'essentiel aux étages des commerces de l'hypercentre, notamment la rue Raphaël Babet

Réunion de sensibilisation et de présentation des dispositifs en présence de l'Anah à destination des propriétaires bailleurs privés du centre-ville : très peu de propriétaires ont répondu à l'appel et les dispositifs financiers jugés pas suffisamment attractifs.

Point positif constaté : **la rénovation des RDC commerciaux via le FISAC essentiellement mais des initiatives privées également ont permis d'enclencher une dynamique de réhabilitation et de repeuplement des étages des commerces et in fine d'améliorer l'image du cœur de ville notamment la rue Raphaël Babet (à titre d'exemple, 2 appartements rénovés au-dessus de France Boutique).** La majorité des logements situés aux étages de la rue R. Babet a retrouvé une fonction résidentielle.

L'étude PILHI engagée en 2020-2021 par l'intercommunalité a permis de mettre en évidence au-delà du périmètre du cœur de ville, à l'échelle du grand centre-ville, une augmentation de l'habitat indigne entre 2008 et 2020 à mesurer toutefois dans la mesure où 60 % de ces logements indignes sont vacants. Ce constat reste à confirmer. L'étude PILHI propose d'engager sur le grand centre-ville, une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée de l'Habitat Renouvellement urbain (OPAH-RU) pour un diagnostic plus précis

et une stratégie opérationnelle d'intervention. La collectivité prendra la décision ultérieurement quant à l'engagement de cette action dans la mesure ou le PILHI (équipe en place depuis le début de l'année 2023) qui doit agir en diffus sur l'habitat indigne n'est pas totalement opérationnelle à ce jour (accès à la cartographie de l'étude initiale non effectif, pas de financements fléchés même pour des améliorations légères de l'habitat, ...).

■ Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré, une stratégie de complémentarité des commerces à instaurer :

Action n°2.1 : Le commerce en centre-ville : une stratégie de complémentarité à instaurer

Cette action concernant le commerce a pour objectif de faire émerger plusieurs centralités animées en cœur de ville pour créer un pôle de destination qui génère un « effet drapeau » et améliore la fréquentation de l'offre commerciale.

Comme pour l'habitat, le plan guide réalisé lors de la phase d'initialisation a permis d'identifier un certain nombre de secteurs pouvant accueillir de nouveaux programmes de commerces à un horizon beaucoup plus lointain que le programme ACV car la plupart de ces actifs n'est pas suffisamment mure pour passer en opérationnalité (foncier non maîtrisé, investissements importants, ...). Certains actifs pré-identifiés font l'objet à ce stade de réflexions, d'études préalables ou de discussions avec les propriétaires concernés (2 commerces sur la place François Mitterrand portés par la SHLMR, marché couvert reconstruit en étude, ...).

2 commerces sont ainsi en programmation donnant sur la place François Mitterrand (cf. opération de 20 logements portés par la SHLMR). La Ville est par ailleurs devenue propriétaire des murs de 2 commerces situés sur la rue Raphaël Babet (enseignes LGM et Vivi's Ink Tattoo Shop) lui permettant d'enclencher la maîtrise du foncier sur la berge en rive gauche entre le pont et la Poste dans l'optique de la création à plus long terme d'un espace public animé et ouvert sur la rivière des Remparts.

Des opérateurs (bailleur social et le privé) sont en négociation avec les propriétaires privés pour la réalisation de programmes de logements sur le cœur de ville.

Action n°2.2 : Mobiliser du foncier/des cellules commerciales vacantes disponibles pour structurer l'offre du centre-ville

Cette action rejoint l'action 2.1 ci-dessus mais concerne plus particulièrement la mobilisation des cellules commerciales vacantes ou disponibles pour structurer l'offre commerciale du centre-ville avec un objectif majeur, la réduction de la vacance commerciale.

Il convient de noter sur ce point que l'AGCV assure une veille commerciale et tient à jour un tableau de bord de la vacance.

Le constat est plutôt rassurant, malgré l'ouverture des Terrass, la vacance commerciale de l'hypercentre de Saint-Joseph est relativement faible (de l'ordre de 6%) comparée à la moyenne nationale bien au-dessus des 10 %, limite symbolique considérée comme critique.

Sur l'hypercentre le taux de vacance commercial sur la base de 173 unités commerciales est inférieure à 6 % :

Juillet 2021 : 4,62 % / Mai 2023 : 5,78% (à comparer avec les chiffres de l'étude réalisée par CODATA sur un panel de villes ACV en métropole sur la période 2018-2022 : 13,17% en 2021 et 12,50% en 2022).

Action n°2.3 : L'entrée Est du cœur de ville : deux opérations majeures pour une polarité commerciale

Cette action correspond à la transformation de l'entrée Est du cœur de ville (secteurs de la gare routière actuelle, charcuterie Morel) telle que projetée dans les études d'initialisation en agissant sur toutes les composantes de la ville (commerces, logements, espaces publics, parkings, ...) à un horizon beaucoup plus lointain que le programme ACV sur du foncier en partie privé.

Action n°2.4 : L'ancien PAC transformé en « village des artisans »

Cette action correspond à la transformation du PAC en un lieu dédié à l'artisanat telle que projetée dans les études d'initialisation en agissant sur toutes les composantes de la ville (commerce, logement, parkings, ...) à un horizon beaucoup plus lointain que le programme ACV sur un patrimoine communal et qui nécessiterait des investissements importants.

Action n°2.5 : L'ancienne Poste, un emplacement de choix pour un rééquilibrage commercial

Actif stratégique situé sur la rue Raphaël Babet, des discussions ont été engagées avec la Poste pour l'acquisition de l'îlot dans la perspective de transformer le bâti pour de l'activité commerciale essentiellement. Les services des Domaines ont évalué l'actif à 1 070 000€ en 2021. L'idée est de reloger les bureaux de la Poste/banque Postale (besoin d'environ 360 m² de surface utile) sur le foncier « îlot – parking Maury) en rez-de-chaussée d'un programme immobilier à développer et de délocaliser le centre de tri sur les Terrass. Les modalités relatives à la mise en œuvre de ce projet en lien avec l'îlot-parking Maury sont toujours en cours avec notamment des interrogations concernant la réalisation d'un parking public en sous-sol du programme.

Action n°2.6 : Le « Village Bougé Jeunesse » et son jardin requalifiés

Cette action correspond à la transformation du VBJ en un lieu d'animation commerciale en plein cœur de la ville et ouvert sur la rivière des Remparts telle que projetée dans les études d'initialisation à un horizon beaucoup plus lointain que le programme ACV sur un patrimoine communal et qui nécessiterait des investissements importants.

Action n°2.7 : Etude de marché et d'implantation d'un programme hôtelier en cœur de ville

Financée par la BDT, l'étude menée par la SCET en 2021 a conclu que le potentiel marché de Saint-Joseph reste à approfondir et est peu évident à date. Les opérateurs potentiels sont aujourd'hui peu convaincus par le potentiel du centre-ville de la commune pas suffisamment attractif en termes de fonctions (clientèle d'affaires très peu présente). Saint-Joseph a par contre su préserver un cachet rural et naturel attractif et dispose de fait d'un tissu de petits hébergeurs sur le territoire communal.

Action n°2.8 : Etude pour l'implantation d'une ou plusieurs locomotive(s) commerciales autres qu'alimentaires) dans le cœur de ville

Financée par la BDT, l'étude SHOP'IN menée par la SCET en 2021 a apporté quelques éclairages à savoir :

- favoriser la digitalisation des commerces du cœur de ville,
- identifier des besoins de la clientèle en matière de services innovants,
- travailler sur un renouvellement de l'image de l'hypercentre,
- communication auprès des commerçants sur la nécessité d'élargir les plages d'horaires d'ouverture,
- pérenniser la dynamique amorcée par la création de l'AGCV,
- développer les opérations d'aménagement en cœur de ville pour favoriser la déambulation des chalands, organiser le stationnement pour une meilleure cohabitation entre les chalands et les travailleurs.

Action n°2.9 : Etude de l'impact des « Terrass » sur les commerces du centre-ville et en tant que verrou commercial

L'étude SHOP'IN réalisée (cf. action 2.8) a permis de répondre en partie aux interrogations à savoir que le centre commercial joue manifestement son rôle de verrou commercial. Le constat est plutôt rassurant, malgré l'ouverture du centre-commercial les Terrass, la vacance commerciale de l'hypercentre de Saint-Joseph est relativement faible (de l'ordre de 6% -cf.

action 2.2 ci-dessus) comparée à la moyenne nationale bien au-dessus des 10 %, limite symbolique considérée comme critique.

Action n°2.10 : Opération « Boutique à l'essai »

Cette action portée par l'AGCV est en attente de bouclage du plan de financement. A ce stade, 8 000€ de subvention obtenue de l'Etat (DRAJES). Pour boucler son plan de financement, l'AGCV compte sur aide complémentaire de l'ordre de 7000€ des partenaires (Région, ...) pour arriver à un financement de l'action de l'ordre de 65% environ ; le solde étant pris en charge par le porteur de projet qui sera désigné avec notamment le paiement d'une partie du loyer.

Dans le cadre d'ACV 2023-2026, cette action est de nouveau déclinée dans les priorités et peut être mise en œuvre en 2024 sous réserve de la mobilisation des financements.

Action n°2.11 : Améliorer le fonctionnement du tissu commercial de centre-ville

Dans le cadre de cette action, l'AGCV a pu via le recrutement d'un Conseiller Numérique France Service financé par l'Etat via la BDT (32 000€ pour 18 mois : du 15/02/2022 au 16/08/2023) accompagner les commerçants dans la digitalisation (en lien avec la market place et réseaux sociaux). Une enquête satisfaction usagers et commerçants est en cours ; les résultats sont attendus pour le 4ème trimestre 2023.

Action n°2.12 : Création d'une market place

Avec les financements obtenus de l'État et de la Banque des Territoires, la market place est passée en phase opérationnelle en décembre 2022. L'outil fait l'objet en 2023 d'ajustements pour améliorer son fonctionnement.

Quelques chiffres concernant cette market place – 12 septembre 2023 :

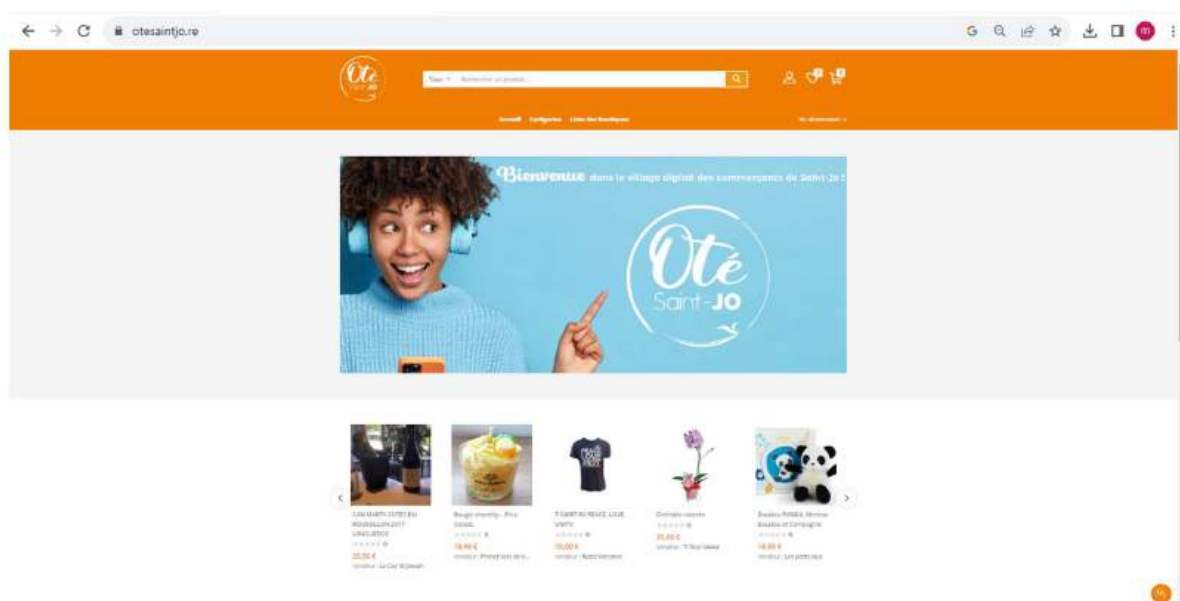
38 boutiques (vitrine/vente),

1 840 produits recensés,

1 365 sessions ouvertes,

8 880 pages ouvertes,

675 utilisateurs recensés.



Action n°2.13 : Plan d'animation commerciale et communication

Pour la mise en œuvre de cette action, l'AGCV a pu bénéficier d'un financement du REACT UE à hauteur de 40 907€ HT soit 90% du coût de l'action qui a consisté en la réalisation de campagnes promotionnelles TV + campagne d'affichage 4*3 + 6 bancs publics connectés dont la pose est prévue au 4ème trimestre 2023 essentiellement sur la rue Raphaël Babet.

Autres actions financées par l'AGCV : animateur ambulant, Kouler Desamb, fête des mères, fête des pères, Saint Valentin, soldes été et hiver, fête commerciale, catalogue numérique pour un coût total d'environ 40 000€ TTC.



Action n°2.14 : Système de sonorisation de l'hypercentre

Il s'agit d'une prestation réalisée en 2 phases par l'AGCV : la phase 1 a été livrée au 4ème trimestre 2020, la phase 2 (consolidation et amélioration du système) a été livrée au 1er trimestre 2023 ; Action financée avec l'aide du Crédit Agricole de Saint-Joseph (subvention FIL d'un montant de 8000€ TTC et du REACT-UE pour un montant de 3 286,50€ HT).

Action n°2.15 : L'hôtel Maury, un nouvel espace interactif

Action abandonnée suite au résultat de l'étude d'opportunité réalisée par la SCET en 2021 (cf action 2.7 ci-avant).

Action n°2.16 : L'ancien marché couvert reconverti : action mature

Le projet initial de reconversion de l'ancien marché couvert (identifié comme mature en 2019) en une activité de restauration n'a pas abouti ; le porteur de projet (commerçant) n'a pas obtenu les financements nécessaires auprès des banques.

La Ville a donc décidé depuis d'engager les études pour réhabiliter le bâti existant issu de la période Raphaël Babet dans le cadre d'une subvention de l'Etat au titre du FEI 2022 obtenue en 2022 pour un montant de 800 000€. Les études réalisées fin 2022 début 2023 (sondages) par la commune de vérification de la solidité du bâti ont mis en évidence une structure fragile difficile à réhabiliter.

La Commune envisage sa démolition et sa reconstruction. Le budget global de l'opération (1 595K€) sera revu pour tenir compte de cet élément nouveau.

Maintien de la subvention FEI 2022 demandée par la commune.

Les coûts de reconstruction (en cours de définition) seront supérieurs à l'enveloppe prévue de 1 595 221€ TTC, la Ville sollicitera des financements complémentaires en sus des 800 000€ de l'Etat pour réduire sa participation.

Dans le cadre d'ACV 2023-2026, cette action est de nouveau déclinée dans les priorités.

Action n°2.17 : L'ancien cinéma : la façade ouest pour de l'activité, du logement...

Cette action correspond à la transformation du site du cinéma Royal telle que projetée dans les études d'initialisation à un horizon beaucoup plus lointain que le programme ACV sur un patrimoine privé, non maîtrisé à ce stade.

■ **Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité, les connexions :**

Action n°3.1 : La nouvelle gare routière multimodale, une entrée de ville à l'ouest

Dans le cadre de cette action, une étude de programmation (45 271,63€) portée par l'intercommunalité est en cours. La phase 1 « analyse de l'existant » a été réalisée et a confirmé le site de Sang-Dragon en entrée de l'hypercentre pour l'implantation du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) ; ce PEM s'inscrit dans le projet plus global de requalification de l'îlot avec le PEM, le prolongement du Ring depuis le pont de la rivière des Remparts vers les rues Roland Garros et Maréchal Leclerc et la nécessité d'intégrer du stationnement pour les besoins du cœur de ville.

La phase 2 de l'étude de programmation est toujours en cours en 2023 (analyse des besoins et propositions de scénarii) et doit déboucher in fine en phase 3 sur la rédaction du programme technique, fonctionnel et architectural.

La mise en œuvre de ce projet suppose au-delà de l'acquisition du foncier manquant (en cours) au préalable de déménager la cuisine centrale (étude de programmation en cours) et trouver une solution pour relocaliser l'école du centre.

Action n°3.2 : Transports en commun, un réseau restructuré

Action en lien avec la livraison de la nouvelle gare (cf. action 3.1).

Action n°3.3 : La question du stationnement en cœur de ville

Cette question du stationnement correspond à la transformation du cœur de ville telle que projetée dans les études d'initialisation en agissant sur toutes les composantes de la ville (commerces, logements, parkings, ...) à un horizon beaucoup plus lointain que le programme ACV ; elle suppose également que le centre-ville soit libéré demain de la circulation des poids lourds et donc de la livraison de la contournante ; la ville s'interroge néanmoins sur la mise en place d'une zone bleue qui pourrait permettre de lutter contre les véhicules ventouses. La livraison de la solution de stationnement connecté (action 3.4) permettra d'avoir une vision instantanée du nombre de places disponibles et leur localisation.

Action n°3.4 : Cap vers la ville intelligente : mise en œuvre d'une solution de stationnement connecté en cœur de ville de Saint-Joseph

Investissement réalisé avec l'appui financier de l'Etat (contrat de convergence 2019-2022) pour un montant de 186 838,71€ HT. Les équipements ont fait l'objet d'une réception fin juin 2023 ; la phase de test est en cours jusqu'à fin septembre 2023.

Compte tenu des travaux en cours sur le centre-ville (requalification de la rue Général de Gaulle avec mise à double sens + création d'un parking de 25 places environ) et projetés à court-terme (travaux de réfection de la chaussée sur la rue Raphaël Babet dans sa traversée de ville), la mise en service de l'équipement (déjà opérationnelle) est reportée à fin d'année 2023.



Action n°3.5 : Développer les modes actifs de déplacement sur le cœur de ville : l'exemple de la trottinette électrique en libre-service

Il s'agit d'un investissement **porté par un privé**, la société DG TROT ; ce service de location est en service depuis janvier 2021 ; **il s'agissait pour le porteur de projet d'une opération pilote**. La Ville a mis à disposition du porteur de projet à sa demande, 2 sites devant la mairie et au niveau du stade Raphaël Babet. Compte-tenu de la proximité des 2 sites, celui du stade a été abandonné par le porteur de projet. La viabilité de son activité est à terme incertaine.

Action n°3.6 : Action n°3.5 : Développer les modes actifs de déplacement sur le cœur de ville : réalisation d'un parcours cyclable en centre-ville, grand centre-ville et territoire communal et développement d'une offre de vélos électriques en libre-service

Action non programmée à ce stade.

Action n°3.7 : Un hypercentre apaisé

Cette action est engagée avec des zones 30 déjà existantes sur le cœur de ville ; l'aménagement de la place François Mitterrand avec la mise en place d'un cheminement pour les piétons de même que les travaux programmés sur les berges participent et vont participer à cet apaisement ; une action qui se poursuivra dans le cadre des travaux de réhabilitation des voies et des voies nouvelles. La livraison de la contournante constituera une étape clé dans l'action sur l'espace public.

Action n°3.8 : La nouvelle passerelle piéton/cycle au droit de la rue Maury

Cette action non engagée est en lien avec la requalification de l'entrée ouest de l'hypercentre à un horizon beaucoup plus lointain que le programme ACV sur du foncier non encore maîtrisé nécessitant des investissements importants pour la collectivité.

Action n°3.9 : Le Ring, une nouvelle façade et un moyen d'accéder au cœur de ville

La mise en œuvre du Ring (tronçons manquants et tronçons à réhabiliter) est prévue sur du moyen et long terme ; la ville a d'ores et déjà livré la partie haute du Ring avec la requalification de la rue Leconte Delisle ; la rue G. de Gaulle est en cours de travaux pour une livraison en novembre 2023 (mise à double sens) ; la ville souhaite poursuivre son action à court-terme en engageant (4ème trimestre 2023) les études de programmation de l'ouvrage de franchissement de la rivière des Remparts (permettant d'effacer le radier fusible) dont le financement reste à mobiliser ; cette étude de programmation fait l'objet d'une déclinaison en fiche action dans le cadre d'ACV 2023 2026.

Action n°3.10 : Les nouvelles voies pour un nouveau maillage du cœur de ville

La mise en œuvre de cette action est prévue sur du moyen et long terme. Des actions ont déjà été réalisées comme la mise à double sens de la rue Leconte Delisle, la mise en double sens de la rue Général de Gaulle en cours de travaux, l'amorce de la future rue Maury en

connexion avec la rue Général de Gaulle permettant dans un premier temps la desserte de l'opération de 20 logements (10 PLS/10PLI) confiée à la SHLMR ...



■ Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, les espaces publics, le patrimoine :

Action n°4.1 : Le coup de pinceau, la rue Raphaël Babet

Action abandonnée.

Point positif constaté : la rénovation des RDC commerciaux via le FISAC essentiellement mais des initiatives privées également ont permis d'enclencher une dynamique de réhabilitation des façades et in fine d'améliorer l'image du cœur de ville notamment sur la rue Raphaël Babet (à titre d'exemple France Boutique et les 2 appartements rénovés au-dessus).

Action n°4.2 : La rivière des Remparts : les promenades et belvédères

Cette action a été confiée par délégation de maîtrise d'ouvrage à l'intercommunalité en lien avec les travaux préalables d'endiguement de la rivière des Remparts relevant de sa compétence. Les travaux d'endiguement de la rivière sont livrés depuis fin 2022. Les études opérationnelles d'aménagement des berges se sont achevées fin 2022 avec le lancement de l'appel d'offres travaux par la CASUD. Les travaux qui auraient dû démarrer au cours du 1^{er} semestre 2023 ne démarrent qu'au mois de septembre 2023 (première tranche des travaux pour un montant de travaux de 1 086 184 €HT - rive gauche et rive droite partie intermédiaire), le risque de non mobilisation du financement acquis dans le cadre du POE 2014-2020 est réel. Un financement complémentaire sera probablement nécessaire (prochain POE 2021-2027, ...).



Action n°4.3 : La place du cœur de ville

La Ville prévoit d'engager les études relatives la requalification du parvis de la mairie en attendant son élargissement à terme jusqu'au marché couvert. Cette action fait l'objet d'une déclinaison en fiche action dans le cadre d'ACV 2023 2026.

Subvention à mobiliser : POE 2021-2027 : fiche action 2.7.2 création d'espaces publics en zone urbaine : financement possible POE 2021-2027 à hauteur de 85 %.

Action n°4.4 : Espaces publics, les nouvelles places

Cette action d'embellissement et de mise en valeur de l'espace public a été engagée avec la livraison de la place François Mitterrand au 4^{ème} trimestre 2022 (cf également

action mature). Ce projet a permis de restructurer et d'organiser l'îlot autour de la halle François Mitterrand, en introduisant des espaces pour les piétons et du stationnement organisé.

Une Action financée par le FEDER POE 2014-2020 mesure 4.09 programme d'appui aux projets d'urbanisation autour des gares pour un montant de 1 280 000€ (1 120 000€ du FEDER et contrepartie Région Réunion à hauteur de 160 000€).

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics :

Action n°5.1 : Grands fonciers à mobiliser

Il s'agit dans le cadre de cette action, de mobiliser les fonciers stratégiques nécessaires à la mise en œuvre des actions sur du court, moyen et long terme. Menées par la commune de Saint-Joseph en lien avec l'EPFR, les négociations avec les propriétaires ont permis l'acquisition d'un certain nombre de fonciers :

En 2019 :

- Parcelle BV 178-219 (rue H. Payet) : acquisition 2019 et avenant n°1 mai 2023 : 447 618,60€ TTC dont subvention mesure #9 du PPIF 85 800€ périmètre ORT (portage EPFR) : destination équipement public ;
- Parcelle BV 181 (îlot place François Mitterrand) située en périmètre ORT : 81 302€ TTC (portage EPFR) ;

En 2020 :

- Parcelle BT 197 (rue Leconte Delisle) : acquisition 2020 et avenant n°1 mai 2023 : 133 173,64€ TTC dont subvention mesure #9 du PPIF 26 000€ périmètre ORT (portage EPFR) : destination équipement public ;

En 2022 :

- Parcelle bâtie BV 240 (rive gauche des berges de la rivière des Remparts) : 280 000€ TTC (portage Ville) : permet la maîtrise de la totalité des berges de la rivière des Remparts en rive gauche en aval de la passerelle : destination : aménagement des berges ;
- Parcelle bâtie BV 242 (rive gauche de la rivière en partie haute/ occupation actuelle : LGM et Tattoo Shop) acquis par adjudication : 186 000€ TTC (portage Ville) : futur espace public ouvert sur la rivière des Remparts ;
- Parcelles BM 1166-1167-1340 (secteur centre-ville Cayenne) : acquisition 2022 et avenant n°1 2023 : 240 801,12€ TTC dont subvention mesure #9 du PPIF 47 200€ périmètre ACV (portage EPFR) : destination structuration du quartier ;

- Parcelles BW 478 : acquisition 2022 et avenant n°1 avril 2023 : 67 817,81€ TTC dont subvention mesure #9 du PPIF 13 400€ périmètre ACV (portage EPFR) : destination parking ;
- Parcelles bâties BW 1517-1518 (rue G. de Gaulle) : 339 398,82€ TTC dont subvention mesure #9 du PPIF 66 000€ périmètre ACV (portage EPFR) : destination équipement public ;

En 2023 :

- Parcelle bâtie BO 302 (rive droite de la rivière des Remparts) : 128 000€ TTC : destination : aménagement des berges rive droite parti haute ;
- Parcelle bâtie BV 359 et 360 (rue Général de Gaulle) : 146 395€ TTC dont subvention mesure #9 du PPIF 29 279 € périmètre ORT (portage EPFR) : destination équipement public ;
- Parcelle BW 1350 (rue R. Babet) : 141 139,25€ TTC dont subvention mesure #9 du PPIF 28 000€ périmètre ACV (portage EPFR) : destination : parking ;
- Parcelles BT 902-903 : 272 361,73€ TTC dont subvention mesure #9 du PPIF 53 600€ périmètre ACV (portage EPFR).

La ville en lien avec l'EPFR poursuit par ailleurs les négociations pour l'acquisition des parcelles stratégiques ci-après sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Parcelle bâtie BP 281 (secteur Sang-Dragon : 1 521 462,45€ TTC (portage EPFR) ; cette acquisition a déjà fait l'objet d'une délibération du conseil municipal ; elle est stratégique car nécessaire à la mise en œuvre du projet global d requalification de l'îlot avec a terme la réalisation du Ring, du stationnement pour le centre-ville et le futur PEM ;
- Parcelles bâties BP 116, 117 (secteur Sang Dragon) : destination : idem BP 281 ;
- Parcelle bâtie BO 304 (rive droite de la rivière des Remparts) : destination : aménagement des berges rive droite partie haute ;
- Parcelle bâtie BP 298 et BO 289 (rive droite de la rivière des Remparts) : destination : aménagement des berges rive droite partie haute ;
- Parcelles bâties BO 332 et 333 (rive droite de la rivière des Remparts) : destination : aménagement des berges rive droite partie haute ;
- Parcelles BN 352, 720, 717 et BO 291, 293 et 299 (rive droite de la rivière des Remparts) : destination : aménagement des berges rive droite partie haute ;

- Parcelles BW 531, 534, 207, 208 et 94 pour de l'équipement public en rive gauche de la rivière des Remparts ;
- Parcelles bâties BV 347-349 pour l'extension future de la place du cœur de ville ;
- Parcelles bâties BV 1 et 3 (emprise de la station Total à l'entrée de ville) destination : requalification future de l'îlot ;
- Parcelle bâtie appartenant à la Poste : BV 311/135 : destination : requalification de l'îlot pour de l'activité commerciale.

Action n°5.2 : Pôle culture/nature : Projet pôle culturel sur le site du piton Babet

L'Etude de programmation (y compris une mission d'AMO) a démarré en juin 2022 et est en cours (montant du contrat : 185 101€ TTC) financée à hauteur de 80 000€ par l'AFD. La phase 1 « études préalables et pré-programme » a été réalisé en 2022 ; la phase 2 de l'étude (rédaction du programme fonctionnel, architectural, paysager et technique) est toujours en cours en 2023 et dans l'attente également de la réalisation des fouilles archéologiques préventives (intervention INRAP pour le compte de l'État).

En parallèle, un diagnostic patrimonial et sanitaire (32 550€ TTC) financé à hauteur de 27 000€ par la DAC Réunion a été réalisé au 1^{er} semestre 2023 sur les bâtiments inscrits.

S'agissant d'un projet d'envergure et majeur pour la commune et des enjeux financiers importants, le projet fera l'objet d'un phasage dans le temps avec dans un 1^{er} temps (2023-2025) le lancement des études opérationnelles/travaux pour la préservation des vestiges de l'ancienne usine (travaux d'urgence) sur la base du diagnostic patrimonial et sanitaire réalisé.

Il est envisagé dans un second temps (2024-2027) de finaliser le programme du pôle culturel et d'engager **une première phase du projet culturel avec la réhabilitation et la reconversion des bâtis et vestiges existants** en un espace culturel à vocation économique et touristique. Le projet culturel se poursuivra au-delà de 2027...

II.2. MESURES D'URGENCES

Sondages

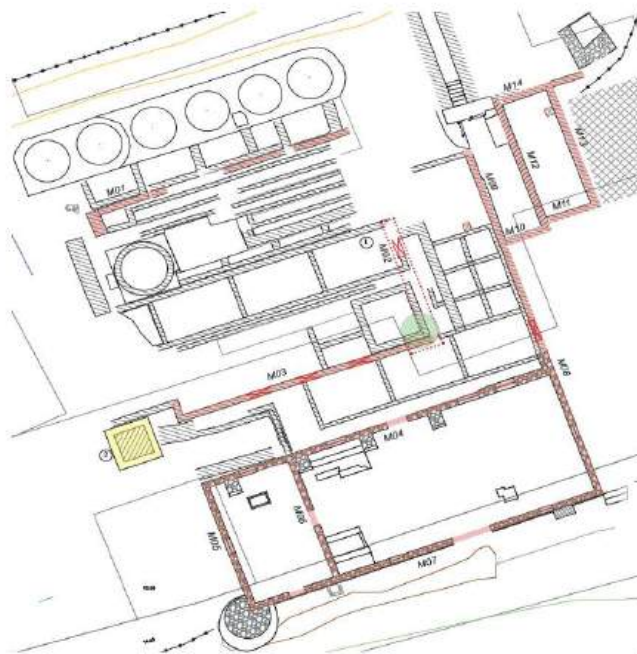
- ① - Analyse des enduits
- ② - Ouverture en partie basse de la cheminée pour avoir accès à l'intérieur

Mesures d'urgence générales

- Dévégétalisation de l'ensemble des ruines (entretien régulier)
- Traitement des arases de murs par réalisation d'un glacis à la chaux avec injection de coulis de chaux au besoin

Mesures d'urgence ponctuelles

- Restauration de la cheminée (après sondage)
- Elèvement bords des baies présentant absence de linteaux
- Déversement du mur n°02, après étalement, et à restituer en reconstituant le chaînage d'angle avec le mur n°03.
- Arbre à déraciner et évacuer



Elèvement des baies



Elèvement et dépose avec repérage du mur 02 qui ne doit pas être déversé



Action n°5.3 : Le stade, une ouverture sur la ville

Cette action correspond à la volonté de la collectivité de réhabiliter le stade R. Babet, équipement structurant à conforter dans le cœur de ville (reprise dans les études d'initialisation) à un horizon plus lointain que le programme ACV sur du patrimoine communal et qui nécessite des investissements importants.

Action n°5.4 : Le nouveau PAC connecté à l'Hôtel de Ville

Cette action correspond à la transformation du PAC en un lieu dédié à l'artisanat telle que projetée dans les études d'initialisation en agissant sur toutes les composantes de la ville (commerce, logement, parkings, ...) à un horizon plus lointain que le programme ACV.

Action n°5.5 : La réhabilitation/reconfiguration de l'école du centre en partie haute du site

Cette action identifiée dans les études d'initialisation s'inscrit dans le projet plus global de restructuration de l'îlot Sang-Dragon (entrée ouest de l'hypercentre) pour l'accueil de divers équipements notamment le Ring, le PEM et du stationnement pour les besoins du centre-ville. La ville prendra le moment venu la décision concernant l'école et son déplacement.

Action n°5.6 : Installer et pérenniser le Cnam dans des locaux dédiés en cœur de ville

Fruit d'un appel à manifestation d'intérêt lancé dans le cadre d'un partenariat avec le programme national Action Cœur de Ville, le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) a dévoilé jeudi 26 septembre 2019, les 55 premières villes « moyennes » qui accueilleront un espace d'accès à la formation dans le cadre de son programme Au cœur des territoires. Saint-Joseph en faisait partie.

Le Cnam n'a pas souhaité malheureusement donner suite quant à l'installation d'un centre d'accueil et centre d'enseignement à Saint-Joseph pour le bassin de vie du Sud de la Réunion.

■ Axe 6 – Faire de Saint-Joseph un centre-ville connecté :

Action n°6.1 : Tiers-lieu FABLAB

Une réflexion a été engagée via la CASUD financée en totalité par la BDT (23 400€) afin d'étudier la faisabilité d'un espace tiers-lieu sur Saint-Joseph. A ce stade, la ville estime que les conditions ne sont pas réunies pour avancer sur le sujet.

Action n°6.2 : Structuration de l'écosystème de médiation numérique

Dans le cadre de cette action, l'AGCV a pu via le recrutement d'un Conseiller Numérique France Service financé par l'Etat via la BDT (32 000€ pour 18 mois : du 15/02/2022 au 16/08/2023) accompagner les commerçants dans la digitalisation (en lien avec la market place et réseaux sociaux). Une enquête satisfaction usagers et commerçants est en cours ; les résultats sont attendus pour le 4ème trimestre 2023.

Action n°6.3 : Centralisation de l'information numérique : se doter d'une plateforme numérique (qui centraliserait les informations culturelles, touristiques, commerciales, mobilités, ...)

Action toujours en cours dans le budget prévu pour la market place (cf.action 2.12).

■ Axe transverses :

Action n°7.1 : Démarche de concertation/communication

La ville n'a pas souhaité externaliser cette mission de concertation : des réunions régulières, au fil de l'eau sont organisées par la collectivité pour informer/échanger avec les

habitants sur les différents projets en cours de même que des ateliers ont été organisés sur certaines actions.

Action n°7.2 : Etude sur la structuration juridique et financière d'une foncière pour la mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville

Il s'agit d'une étude financée en totalité par la BDT.

La 1ère étude réalisée par EY en 2021 a mis en évidence la difficulté à équilibrer les opérations mais a permis néanmoins d'identifier la structure SEM avec création d'une société (SAS, ...) comme étant l'outil le plus approprié car offrant une grande souplesse d'organisation de la gouvernance et d'association de la collectivité avec des partenaires privés. Une nouvelle étude conduite par la SCET est en cours de finalisation avec deux paramètres modifiés : le portefeuille d'actifs cibles et le volume d'investissement total réduit par rapport à 2021. Au-delà de l'étude et des aspects financiers, le sujet majeur objet de discussions actuellement concerne la structure opérationnelle (existante ou à créer) à mobiliser pour opérer la foncière.

Annexe 2 – Liste et détails des fiches action qui composent le plan d'action 2023-2026

Pour la période 2023-2026, il s'agit de poursuivre le programme avec les 15 actions prioritaires ci-après :

► Action 1.1 (SHLMR) : L'habitat à Saint-Joseph : Démarrage début 2024 des travaux de construction de 20 logements locatifs intermédiaire (10 PLS et 10 PLI) et 2 commerces donnant sur la place François Mitterrand ; cette action fait l'objet d'un financement d'Action Logement et de la CDC Habitat / Action financée à ce stade / Objectif démarrage des travaux début 2024 pour une livraison au 4ème trim 2025.

► Action 2.1 (Ville de Saint-Joseph) : **Reconstruction du marché couvert (en lieu et place de l'ancien marché couvert dont les pathologies diagnostiquées début 2023 sont trop lourdes pour envisager une réhabilitation)** ; une demande de prorogation de la convention de financement FEI 2022 (800 000€) est en cours ; **la ville sollicitera un financement complémentaire auprès des partenaires afin de réduire sa participation, l'enveloppe de l'opération sera revue en effet à la hausse par rapport au budget initial de 1 595 221,25€ TTC (actualisation des coûts en cours) / Objectif livraison 4ème trim 2025.**

► Action 2.2 (AGCV) : **Animation commerciale et communication : les financements restent à mobiliser pour les 3 années 2024 à 2026 / Enveloppe prévisionnelle 270 000€ HT sur 3 ans soit 90 000€ HT/an (97 650€ TTC/an) : Etat, Région, ... ?**

► Action 2.3 (AGCV) : **Opération « boutique à l'essai »** ; le plan de financement n'est pas bouclé à ce stade / Plan de financement : subvention Drajes (8 000€ acquis), à charge du porteur de projet env 4 200€, **reste à mobiliser une enveloppe de 7 000€ environ (Région ? ...)** / Objectif réaliser/livrer l'action fin 2024.

► Action 2.4 (Ville de Saint-Joseph, BDT, Privé) : **Foncière de dynamisation** : Le rendu de cette étude complémentaire est en cours actuellement ; au-delà des actifs pré-identifiés pour un démarrage (îlot Poste, îlot Maury) qui peuvent trouver un rendement financier, **la difficulté principale réside dans la structure opérationnelle à mettre en œuvre pour mener à bien le projet (il aurait fallu disposer d'une structure capable et existante type SEM).**

► Etude 3.1 (Ville de Saint-Joseph) : **Etude de programmation de l'ouvrage de franchissement de la rivière des Remparts (Ring)** ; cette action n'est pas financée à ce stade / Coût de l'étude estimée à 116 000€ HT soit 125 860€ TTC : **financement BDT à hauteur de 80 % du montant HT soit 92 800€ ?** / Objectif étude entre 4ème trim 2023 et 2ème semestre 2024.

► Action 3.2 (CASUD) : **Les promenades et belvédères (aménagement des berges de la rivière des Remparts)** : Démarrage au 4ème semestre 2023 d'une 1ère tranche des travaux d'aménagement des berges de la rivière (rive gauche et rive droite partie intermédiaire) ; les aménagements nécessiteront probablement des financements complémentaires dans la mesure où l'ensemble des travaux ne sera pas achevé dans le cadre du POE 2014-2020 / Risque réel de non mobilisation des financements du POE 2014-2020. **Ces aménagements nécessiteront probablement des financements complémentaires (dans le cadre du POE 2021-2027) / Enveloppe globale des travaux :**

2 835 984,93€ TTC (dont 1 178 509,64€ TTC pour la tranche 1 correspondant aux phases 1 et 2 (rive gauche de et rive droite partie intermédiaire)).

► Action 3.3 (CASUD) : Poursuite de l'étude de programmation relative à la nouvelle gare routière multimodale, une entrée de ville : Le programme global de l'îlot comprendra la réalisation du Ring portion comprise entre la rue Raphaël Babet et la rue Roland Garros, l'implantation d'un PEM et la réalisation de parkings pour les besoins du centre-ville. Pour réaliser ce programme global, il faut au préalable libérer l'espace (délocalisation de l'actuelle cuisine centrale, délocalisation de l'école du centre, acquisition de 3 parcelles / L'objectif à court-terme est d'achever l'étude de programmation et de poursuivre les acquisitions foncières.

► Etude 4.1 (Ville de Saint-Joseph) : **Etudes opérationnelles et travaux de préservation/restauration des vestiges de l'usine du piton Babet (phase préalable à la mise en œuvre du projet de pôle culturel)** / Budget de l'opération : 696 912€ HT soit 756 041,02€ TTC:/ La ville sollicitera la **DAC Réunion pour un accompagnement à hauteur de 40 % (soit 278 764,80€) et devra mobiliser des financements complémentaires de l'ordre de 40 % (278 764,80€) auprès des partenaires (Etat : FEI, DSIL, contrat de convergence, ... ?)** pour réduire sa participation / Objectif livraison de l'opération au 4ème trim 2025.

► Action 4.2 (Ville de Saint-Joseph) : **Requalification du parvis de la mairie (études et travaux) ; les financements seront à mobiliser pour les travaux (études réalisées en interne) dans le cadre du POE 2021-2027, ... ?** / Budget estimé entre 700 000€ HT et 1 000 000€ HT / Objectif livraison fin 2026 ;

► Action 4.3 (Ville de Saint-Joseph) : **Etudes opérationnelles d'une première phase du projet pôle culturel s'appuyant sur le patrimoine existant** ; les financements seront à mobiliser / Il s'agit en parallèle de l'opération de préservation des vestiges de l'usine du piton Babet (action A.4.1) d'enclencher ces études opérationnelles pour :

- un pôle Valorisation/Exposition composé de 250 m² de SU environ : espace d'exposition temporaire qui permettra de présenter des expositions portées par la Ville de Saint-Joseph et/ou ses partenaires culturels et associatifs / un espace d'exposition dédié au Maloya
- la valorisation des vestiges avec comme fil conducteur la féculerie de manioc :
 - une mise en lumière nocturne,
 - la création d'un parcours sécurisé de déambulation qui permet de découvrir les vestiges et les richesses paysagères du site,
 - l'aménagement de stations d'interprétation à l'air libre.
- la valorisation de l'extension de 1929.

Coût estimé des études opérationnelles : 330 000€ HT (358 050€ TTC) : études jusqu'à la phase Projet.

Les financements sont à mobiliser : Etat, BDT, ... (objectif Ville : obtention d'une subvention à hauteur de 80 %).

Objectif : études entre le 4ème trim 2024 et le 4ème trim 2026 (yc concours de MOE).

► Action 5.1 (Ville de Saint-Joseph) : **Délocalisation/construction du pôle technique communal sur le secteur des Grègues** : Cette action majeure pour libérer le site du piton Babet et amorcer le programme de reconversion du site en un grand lieu culturel **ne dispose pas de financements à ce stade (actualisation des coûts en cours)** / Etude de programmation en cours financée par la BDT depuis le 1er trim 2023 / Objectif : 1ère tranche

de travaux : 2024-2025 / Les financements restent à mobiliser.

► Action 5.2 : **Poursuite de l'action de centralisation de l'information numérique** avec la création de la plate-forme numérique / Action toujours en cours sur la base du financement obtenu de la BDT et de l'État / Objectif : livraison fin 2024.

► Action 5.3 (AGCV ou Ville de Saint-Joseph) : **Structuration de l'écosystème de médiation numérique : recrutement possible d'un conseiller numérique France Service** pour notamment accompagner les commerçants, les artisans et les usagers en général de Saint-Joseph ; les financements restent à mobiliser (Etat : poste de conseiller numérique France Service pour une durée de 3 ans (2024 à 2026) / Budget 3 ans : environ 81 000€.

► Action 5.4 (Ville de Saint-Joseph et EPFR) : **Grands fonciers à mobiliser** : poursuite des négociations amiables en partenariat avec l'EPFR pour la maîtrise des fonciers stratégiques et nécessaires à la mise en œuvre des projets structurants.

La collectivité prendra la décision ultérieurement quant à l'engagement le cas échéant d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée de l'Habitat Renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le grand centre-ville.

Les fiches actions actualisées correspondant à ces 15 actions prioritaires pour la période 2023-2026 sont détaillées ci-après.

Axe 1

De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat

Titre du projet (action n°1.1)	L'habitat au centre-ville de Saint-Joseph : Travaux de construction de 20 logements locatifs intermédiaires (10 PLS et 10 PLI) donnant sur la place François Mitterrand
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	
Description générale	Il s'agit de développer une offre de logements intermédiaires et libres en plein cœur de ville donnant sur la place François Mitterrand récemment livrée en proposant une typologie de logements adaptés au marché Nature des opérations composant cette action : 20 logements (10 PLS et 10 PLI) + 2 commerces
Objectifs	- Renforcer l'attractivité résidentielle du cœur de ville de Saint-Joseph - Ramener des habitants en centre-ville et du logement autre que du logement social - Créer un nouveau parc immobilier dans le cœur de ville
Maître d'Ouvrage	- SHLMR
Partenaires locaux	- Ville de Saint-Joseph (cession du foncier déjà intervenue) / CDC Habitat / Action Logement / Etat
Coût total € TTC	- 4 300 000€ (portage SHLMR)
Financements prévisionnels	- Opération financée par ACTION LOGEMENT*/CDC HABITAT /ETAT CREDIT D'IMPOT/SHLMR (dont 215 000€ de prêt ACV ACTION LOGEMENT) * Action Logement : Sous réserve de l'étude du dossier
Date de lancement	- 1 ^{er} trimestre 2024 (démarrage des travaux)
Date de livraison	- 4 ^{ème} trimestre 2025
Indicateurs d'avancement	- PC délivré le 03/08/2022 - Démarrage des travaux : prévu 1^{er} trimestre 2024
Indicateurs de résultat	- Livraison de l'opération



Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Titre du projet (action n°2.1)	Reconstruction du marché couvert
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	Après l'abandon du projet de restauration par un porteur de projet privé, les études (diagnostic de la structure) réalisées par un bureau de contrôle (le BET Lacq BTP) ont conclu début 2023 que l'ancien marché couvert issu de la période Babet présentait des pathologies trop lourdes pour envisager une réhabilitation et qu'il fallait procéder à la démolition complète de l'existant Il s'agit donc en lieu et place de cet ancien marché couvert de construire un nouveau bâtiment à vocation économique et touristique.à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville et de la future place du cœur de ville sur la rue Raphaël Babet. A un emplacement stratégique dans le cœur de ville, cet équipement a vocation à devenir un lieu totem, un espace d'animation commerciale et touristique du cœur de ville tout en proposant une nouvelle offre de restauration Nature des opérations composant cette action : - Les études de maîtrise d'œuvre réalisées en interne sont en cours - Prestations externalisées : contrôleur technique, csps, géotechnique, diagnostic amiante/plomb/termites, travaux de démolition et construction
Objectifs	- Reconstruire à l'emplacement du bâti issu de la période Raphaël Babet, un nouveau bâtiment pour améliorer l'image du cœur de ville et participer à son attractivité commerciale et touristique - Développer l'activité économique, artisanale et touristique (boutiques, office de tourisme, ...) - Promouvoir et valoriser les produits du terroir ; - Disposer d'un espace de restauration en hyper-centre en apportant une animation supplémentaire en journée et initier la fréquentation de début de soirée en centre-ville...
Maître d'Ouvrage	- Ville de Saint-Joseph
Partenaires locaux	- Etat, ...

Coût total € TTC	- L'enveloppe prévisionnelle est en cours d'actualisation par les services et sera bien au-delà du budget initial qui était de 1 595 221,25€ TTC
Financements prévisionnels	- Etat au titre du FEI 2022 (800 000€) : demande de prorogation de la convention financière pour tenir compte du nouveau planning lié à la reconstruction du bâti transmise au Préfet - Un financement complémentaire sera à mobiliser le cas échéant pour réduire la participation communale par rapport au budget actualisé de l'opération du fait de la démolition et de la reconstruction du bâtiment
Date de lancement	- 4ème trimestre 2022
Date de livraison	- 4ème trimestre 2025
Indicateurs d'avancement	- Dépôt du PC : décembre 2023 - Consultation des entreprises : 1^{er} et 2ème trimestre 2024 - Démarrage des travaux : mi 2024
Indicateurs de résultat	- Livraison des travaux : 4ème trimestre 2025

Titre du projet (action n°2.2)	Animation commerciale et communication
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	Il s'agit avec ce plan d'animation commerciale et communication, de venir renforcer et compléter le plan d'animation de l'AGCV et apporter une identité commerciale propre au cœur de ville de Saint-Joseph, notamment sur les événements commerciaux ordinaires (noël, saint-valentin, fête des mères/pères, etc...) mais également des événements territoriaux (la Saint-Jo, rallye de Saint-Joseph, concerts, etc..) Nature des opérations composant cette action : <u>Animation commerciale</u> : - animateur/trice micro + musique d'ambiance - ventes flash - animations récréatives (structures gonflables, mascottes, jeux ludiques) - jeux concours - black room - ateliers découverte <u>Communication</u> : - réseaux sociaux (facebook, instagram) - affiches chez les commerçants partenaires - spots TV - radio - campagne cross média - affichage 4X3
Objectifs	- Accroître l'attractivité du centre-ville - Poursuivre la dynamique commerciale enclenchée - Accroître le CA des commerçants - Elargir la zone de chalandise - Améliorer l'image du centre-ville et de ses acteurs
Maître d'Ouvrage	- AGCV
Partenaires locaux	- Association des commerçants et artisans de Saint-Joseph - Commune de Saint-Joseph
Coût total € TTC	270 000 € HT soit 97 650€ TTC (budget prévisionnel) sur 3 années (soit 90 000€ HT/an) : 2023 à 2026

Financements prévisionnels	Les financements sont à mobiliser : Etat, Région, ...
Date de lancement	- 1 ^{er} trimestre 2024
Date de livraison	- 4ème trimestre 2026
Indicateurs d'avancement	- Mobilisation des financements - Démarrage du plan d'animation
Indicateurs de résultat	- Mise en œuvre des actions du plan - Satisfaction des usagers clients/commerçants

Titre du projet (action n°A2.3)	Opération « boutique à l'essai »
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	Il s'agit : - de proposer à un ou des porteur(s) de projet(s) commerciaux et/ou ou artisanaux qui souhaitent ouvrir un commerce de tester leur projet au sein d'un boutique « pilote » pendant une durée de 6 mois renouvelable une fois, - d'accompagner les porteurs de projet dans le lancement de leur activité en leur permettant de se confronter à la réalité du marché, au métier de commerçant, de se lancer en évitant la recherche d'un local, les démarches administratives relatives à l'installation, - d'encourager l'initiative locale (produits locaux, artisanat, artisanat d'art, ...) Pour le porteur de projet, c'est une prise de risque limité et la possibilité de mettre un terme au projet. Pour le bailleur, c'est une sécurité puisque les loyers sont avancés par l'AGCV mais aussi parce que l'opération de communication autour du projet apportera une certaine plus-value à son local commercial. Pour les partenaires, le projet accélère la dynamique commerciale déjà engagée et favorise la création de nouvelles activités marchandes Nature des opérations composant cette action : - Proposer un local commercial avec un loyer modéré pendant une période 6 mois renouvelable une fois - Bénéficier d'un accompagnement à la création, au lancement de l'entreprise et dans le suivi
Objectifs	- Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville - Prévenir le phénomène de la vacance commerciale - Maîtrise de l'offre commerciale sur le centre-ville
Maître d'Ouvrage	- AGCV
Partenaires locaux	- Association des commerçants et artisans de Saint-Joseph, CCIR, CMAR, Ville de Saint-Joseph
Coût total € TTC	Coût estimé de l'action : 19 200€
Financements prévisionnels	- Subvention DRAJES : 8 000€ (acquis) - Reste à mobiliser une enveloppe de 7 000€ environ (Région, BDT, ...) - A charge du porteur de projet : 4 200€ (prévisionnel)

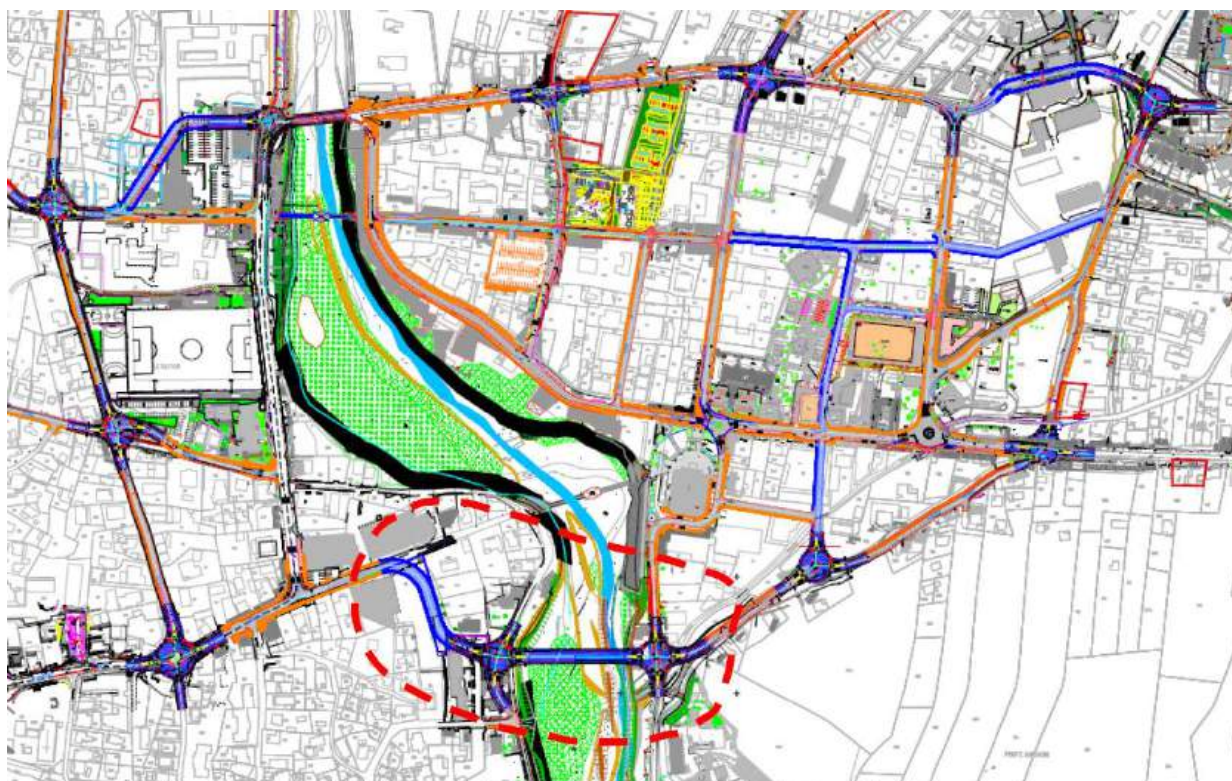
Date de lancement	- 1 ^{er} trimestre 2024
Date de livraison	- 4 ^{ème} trimestre 2024
Indicateurs d'avancement	- Lancement de l'appel à manifestation pour l'occupation des locaux - Sélection du candidat - Installation du porteur de projet
Indicateurs de résultat	- Sélection d'un porteur de projet « capable » - Maintien du commerçant dans sa boutique ou dans le centre-ville à l'issue de la démarche

Titre du projet (action n°A2.4)	Foncière de dynamisation (étude)
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	La ville de Saint Joseph envisage de se doter d'une foncière commerce pour développer son projet de revitalisation. Elle a sollicité la BDT pour la réalisation d'un premier plan d'affaire pour évaluer les conditions de fonctionnement de cette nouvelle structure ; confiée en 2020 au cabinet E&Y, les conclusions n'ont pas montré un niveau suffisant de rentabilité. La BDT en partenariat avec la Ville, a engagé en 2023 un complément d'étude sur la faisabilité de cette foncière, en modifiant deux paramètres, le portefeuille d'actifs cibles et le volume d'investissement total. C'est dans ce contexte que la SCET, a été sollicitée. L'objectif est de trouver un point d'équilibre financier qui permettra le démarrage de la foncière, sur la base d'entrants modifiés au niveau des actifs, ainsi que sur un périmètre plus restreint ; ces deux modifications auront pour effet de requérir un niveau de capitalisation plus faible que retenu dans la simulation initiale. Il s'agit également d'identifier, le véhicule opérationnel le plus approprié avec des coûts de fonctionnement optimisés/réduits. La ville de Saint Joseph restera attentive, dans le choix de la structure opérationnelle, à pouvoir s'assurer d'une bonne gouvernance. Le rendu de cette étude complémentaire est en cours actuellement ; au-delà des actifs pré-identifiés pour un démarrage (îlot Poste, îlot Maury) qui peuvent trouver un rendement financier, la difficulté principale réside dans la structure opérationnelle à mettre en œuvre pour mener à bien le projet (il aurait fallu disposer d'une structure capable et existante type SEM). L'étude constituera un outil d'aide à la décision pour la collectivité. Nature des opérations composant cette action : Etudes préalables d'opportunité et de faisabilité
Objectifs	- Identifier le périmètre d'intervention, les actifs potentiels pour un démarrage de la structure (plan d'affaires) - Explorer les outils disponibles et proposer les solutions possibles pour la mise en œuvre opérationnelle
Maître d'Ouvrage	- BDT en partenariat avec la Ville de Saint-Joseph
Partenaires locaux	- Ville de Saint-Joseph, partenaire privé potentiel (groupe Excellence)

Coût total € TTC	- Etudes portées et financées par la BDT
Financements prévisionnels	- Etudes financées à 100 % par la BDT
Date de lancement	- 1 ^{er} trimestre 2020
Date de livraison	- 4ème trimestre 2023
Indicateurs d'avancement	- Démarrage de l'étude d'opportunité en 2020 et 2023 pour l'étude complémentaire
Indicateurs de résultat	- Rendu de l'étude et faisabilité du projet et perspectives

Axe 3	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

Titre du projet (action n°A3.1)	Poursuite de la mise en œuvre du Ring : Lancement de l'étude de programmation d'un ouvrage de franchissement de la rivière des Remparts
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	
Description générale	Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du Ring (dans sa partie aval) avec la réalisation : - d'un pont d'une portée d'environ 110 m sur la rivière des Remparts, - et des raccordements (giratoires, voiries et réseaux) sur chaque rive au droit des rues Auguste Brunet, de l'Hôpital, Amiral Lacaze et Emile Hoareau. D'une largeur estimée à ce stade à environ 12,60m, la chaussée intégrera les modes doux de déplacement avec des trottoirs et bandes cyclables - Nature des opérations composant cette action : bureau d'études pour la réalisation de l'étude de programmation pour évaluer techniquement et financièrement les coûts de construction
Objectifs	- Le Ring comme nouvelle façade du cœur de ville pour pouvoir à terme travailler sur un centre-ville plus apaisé - Pour un centre-ville plus accessible - Un nouvel ouvrage de franchissement de la rivière des Remparts permettant d'effacer le radier « fusible » (avec un double objectif de sécurisation et de fluidité de la circulation dans le centre-ville)
Maître d'Ouvrage	- Ville de Saint-Joseph
Partenaires locaux	- BDT
Coût total € TTC	116 000€ HT soit 125 860€ TTC (budget prévisionnel de l'étude de programmation)
Financements prévisionnels	Les financements sont à mobiliser : Financement de la BDT dans le cadre d'ACV 2 à hauteur de 80 % ? / Objectif : 20 % à la charge de la commune
Date de lancement	- Lancement de la consultation : 4ème trimestre 2023
Date de livraison	- Livraison de l'étude : 2ème trimestre 2024
Indicateurs d'avancement	- Obtention des financements - Attribution du marché d'étude
Indicateurs de résultat	- Livraison de l'étude



Emplacement des ouvrages à construire (ER n°35, 39)



Titre du projet (action n°A3.2)	Les promenades et belvédères : poursuite de l'action d'aménagement des berges de la rivière des Remparts
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	
Description générale	Il s'agit de reconquérir les berges de la rivière des Remparts en ouvrant la ville sur sa rivière avec des vues sur le grand paysage, de planter généreusement tout en redonnant un espace public de proximité Nature des opérations composant cette action : Maîtrise d'œuvre et autres prestataires spécialisés (csps, ...), travaux
Objectifs	- Embellir et mettre en scène la rivière des Remparts au cœur de la ville - Créer des promenades le long de la rivière - Créer un espace public de qualité en donnant plus de place au piéton - Mettre en valeur les berges et ouvrir la ville sur la rivière en créant des ouvertures, des points de vue
Maître d'Ouvrage	- Ville de Saint-Joseph (opération déléguée à la CASUD dans le cadre du projet global d'endiguement de la rivière des Remparts)
Partenaires locaux	- CASUD
Coût total € TTC	- 2 835 984,93€ TTC (enveloppe globale des travaux dont 1 178 509,64€ TTC pour la tranche 1 correspondant aux phases 1 et 2 : rive gauche et rive droite partie intermédiaire)
Financements prévisionnels	- Opération financée dans le cadre des travaux d'endiguement : POE 2014-2020 - Risque réel de non mobilisation des financements du POE 2014-2020 (70 % FEDER et 10 % Etat) pour la tranche 1 compte-tenu du démarrage tardif des travaux portés par la CASUD et de la nécessité de terminer les travaux avant fin 2023 - Les aménagements nécessiteront probablement des financements complémentaires (dans le cadre du POE 2021-2027) dans la mesure où l'ensemble des travaux ne sera pas achevé dans le cadre du POE 2014-2020
Date de lancement	- 1 ^{er} trimestre 2019
Date de livraison	- 4 ^{ème} trimestre 2023 ? (tranche 1)
Indicateurs d'avancement	- Démarrage des travaux (en cours en septembre 2023 pour la tranche 1 – rive gauche et rive droite partie intermédiaire)
Indicateurs de résultat	- Livraison des travaux

Titre du projet (action n°A3.3)	La nouvelle gare routière multimodale, une entrée de ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	
Description générale	Le projet de la nouvelle gare routière s'insère dans un programme plus global de restructuration de l'entrée de ville Ouest de Saint-Joseph (secteur Sang Dragon) à l'articulation du Ring et de la contournante et en lien avec la promenade de la rivière des Remparts et la future passerelle piétonne dans le prolongement de la rue Roland Garros vers la rue Maury Le programme global de l'îlot comprend : - l'implantation d'une nouvelle gare routière multimodale objet de la présente fiche action avec la création d'un bâtiment pour les voyageurs avec espace attente, guichet et espace vente (des bureaux pourront être aménagés à l'étage), des quais pour les bus, un parking de rabattement, des emplacements pour les vélos et autres trottinettes électriques qui utilisent les appli numériques - la réalisation du Ring portion comprise entre la rue Raphaël Babet et la rue Roland Garros Pour réaliser ce programme global, il faut au préalable libérer l'espace (délocalisation de l'actuelle cuisine centrale qui déménage hors du centre-ville, délocalisation de l'école, acquisition du foncier bâti commercial le long de la rue Raphaël Babet et 2 parcelles bâties donnant sur la rue Eugène Dayot)
Objectifs	- Restructurer l'entrée de l'hypercentre - Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente - Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable - Renforcer la connectivité numérique dans les TC et dans la mise à disposition de modes actifs dans les déplacements (vélos et trottinettes autonomes utilisant des appli mobile)
Maître d'Ouvrage	- CASUD
Partenaires locaux	- Ville de Saint-Joseph
Coût total € TTC	- Coût de l'étude de programmation (en cours) : 45 271,63€ - Coût de l'équipement estimé à 5 967 500€ TTC (sera précisé dans cadre de l'étude de programmation)
Financements prévisionnels	- CASUD pour l'étude de programmation
Date de lancement	- 1 ^{er} trimestre 2020

Date de livraison	- 1 ^{er} trimestre 2024 : rendu final étude de programmation
Indicateurs d'avancement	Etude de programmation en cours : - La phase 1 « analyse de l'existant » a été réalisée et a confirmé le site de Sang-Dragon en entrée de l'hypercentre pour l'implantation du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) ; ce PEM s'inscrit dans le projet plus global de requalification de l'îlot avec le PEM, le prolongement du Ring depuis le pont de la rivière des Remparts vers les rues Roland Garros et Maréchal Leclerc et la nécessité d'intégrer du stationnement pour les besoins du cœur de ville - La phase 2 de l'étude de programmation est toujours en cours en 2023 (analyse des besoins et propositions de scénarii) et doit déboucher in fine en phase 3 sur la rédaction du programme technique, fonctionnel et architectural - Rendu final de l'étude de programmation - Avancement des études/financements relatifs à la délocalisation de la cuisine centrale, de l'école du centre, ... - Maîtrise foncière
Indicateurs de résultat	- Achèvement de l'étude de programmation

Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

Titre du projet (action n°A4.1)	Préservation des vestiges de l'usine du piton Babet en cœur de ville de Saint-Joseph
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	Lieu emblématique de la transformation industrielle de Saint-Joseph au cours des XIXème et XXème siècle en plein cœur de ville, les vestiges de l'usine du piton Babet sont restés depuis à l'état d'abandon. En parallèle des études de programmation en cours pour la reconversion du site en un grand lieu culturel et en partenariat avec la DAC Réunion, un diagnostic à la fois historique et technique réalisé au 1^{er} semestre 2023 a permis de faire un état des lieux, de mettre en évidence les pathologies et les mesures d'urgence à prendre pour préserver et réhabiliter ce patrimoine communal. Les actions à conduire concerne pour l'essentiel : - la restauration de la cheminée après sondages, - le traitement des arases de murs sur l'ensemble du site pour éviter les infiltrations d'eau, - la reconstitution du mur intérieur en mauvais état sanitaire, - la restauration des murs en élévation sur l'extension de 1929 correspondant à la partie basse des vestiges En s'appuyant sur ce diagnostic et les coûts prévisionnels annoncés, il s'agit maintenant de passer à l'étape suivante, à savoir la désignation d'un maître d'œuvre compétent dans la restauration de monuments historiques pour affiner le programme des travaux d'urgence à engager et le coût pour ensuite passer en phase travaux en fonction des financements qui seront mobilisés Cette action constitue la première étape nécessaire à la mise en œuvre à moyen-long terme du programme global de reconversion du site du piton Babet en un grand lieu culturel, économique et touristique dans un environnement exceptionnel entre piton, rivière et océan - Nature des opérations composant cette action : maîtrise d'œuvre, csps, sondages, travaux de restauration (cheminée, extension de 1929 et vestiges)

Objectifs	- Réaliser les travaux d'urgence nécessaires à la préservation du patrimoine architectural communal issu de la période industrielle des XIXème et XXème siècle en plein cœur de ville - Initier le programme de reconversion du site en un grand lieu culturel dans un écrin de verdure (pôle culture-nature)
Maître d'Ouvrage	- Ville de Saint-Joseph
Partenaires locaux	- Etat, ...
Coût total € TTC	696 912,00 € HT 756 041,02€ TTC (budget prévisionnel des études opérationnelles et des travaux de restauration)
Financements prévisionnels	Ministère de la Culture (DAC Réunion) au taux maximal de 40 % + 40 % restant à mobiliser (FEI, DSIL, Contrat de convergence, ...) / Objectif : 20 % à la charge de la commune
Date de lancement	- Délibération du Conseil Municipal sur le projet et le plan de financement prévisionnel : 02 septembre 2023 - Consultation de la maîtrise d'œuvre 4ème trimestre 2023 - Etudes opérationnelles en 2024- début 2025 - Travaux en 2025
Date de livraison	4ème trimestre 2025
Indicateurs d'avancement	- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre - Dépôt du PC - Démarrage des travaux - Obtention des financements
Indicateurs de résultat	- Livraison des travaux



Titre du projet (action n°A4.2)	Le parvis de la mairie requalifié (1ère phase de la place du cœur de ville) y compris le giratoire à l'intersection rue Raphaël Babet/Général Lambert
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	Il s'agit d'embellir l'espace public, de requalifier la place de la mairie en attendant son élargissement à terme jusqu'au marché couvert : - en supprimant le stationnement - en créant un espace public de qualité - en mettant en place une stratégie de végétalisation avec du mobilier urbain adapté et des revêtements durables - et en même temps de requalifier le giratoire existant (intersection rue Raphaël Babet et Général Lambert) - Nature des opérations composant cette action : csps, travaux (NB : maîtrise d'œuvre assurée en interne)
Objectifs	- Embellir le cœur de ville - Supprimer le stationnement - Désimperméabiliser les sols - Redonner à la place sa fonction première de place publique à la fois végétale et minérale - Renaturer le site et créer un îlot de fraîcheur
Maître d'Ouvrage	- Ville de Saint-Joseph
Partenaires locaux	Les financements sont à mobiliser : Europe, Région, ...
Coût total € TTC	Entre 700 000 € HT (759 500€ TTC) et 1 000 000 € HT soit 1 085 000€ TTC (budget prévisionnel à confirmer dans le cadre des études opérationnelles en cours)
Financements prévisionnels	Les financements restent à mobiliser : Projet pouvant élarger au POE 2021-2027 – fiche action 2.7.2 (création d'espaces publics en zone urbaine – forêt urbaine tropicale) à hauteur de 85 % / Objectif : 15 % à la charge de la commune
Date de lancement	- 1 ^{er} trimestre 2025
Date de livraison	- 4 ^{ème} trimestre 2026

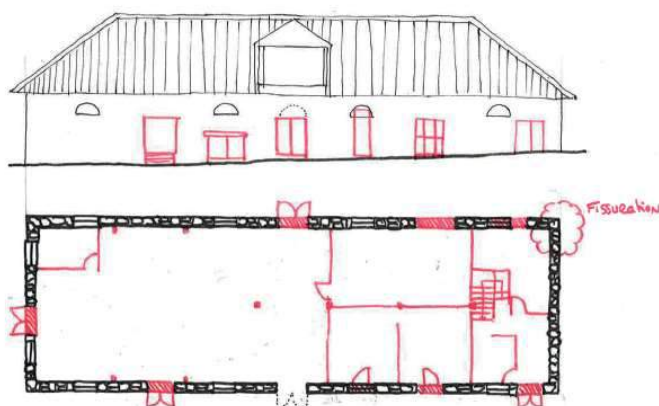
Indicateurs d'avancement	- Obtention des financements - Attribution du marché de travaux
Indicateurs de résultat	- Livraison des travaux

Titre du projet (action n°A4.3)	Etudes opérationnelles d'une première phase du projet de pôle culturel s'appuyant sur le patrimoine culturel existant inscrit au titre des monuments historiques : Réhabilitation, reconversion et valorisation du site
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	Il s'agit en parallèle de l'opération de préservation des vestiges de l'usine du piton Babet (action A.4.1) d'enclencher sur la base de l'étude de programmation fin 2023 début 2024, les études opérationnelles d'une 1ère phase du projet de pôle culturel en s'appuyant sur le patrimoine existant inscrit au titre des monuments historiques (vestiges de l'usine, extension de 1929, bâti occupé actuellement par l'atelier de menuiserie). Au-delà de la réhabilitation de ce patrimoine communal, il s'agit de le mettre en valeur/ mettre en scène un équipement permettant de renforcer les liens entre culture, patrimoine, économie et tourisme ; cette première phase doit permettre d'accueillir le projet ci-après qui reste encore à préciser à ce stade dans le cadre de la rédaction du programme toujours en cours : - Un pôle Valorisation/Exposition composé de 250 m² de SU environ : • d'un espace d'exposition temporaire qui permettra de présenter des expositions portées par la Ville de Saint-Joseph et/ou ses partenaires culturels et associatifs. La programmation n'est pas définie à ce jour mais l'espace devra être conçu de manière à permettre la plus grande modularité et diversité de collections présentées. • d'un espace d'exposition dédié au Maloya ; l'écomusée du Maloya fera l'objet d'une programmation muséographie. Il s'agit d'un espace de valorisation de la culture du Maloya mêlant objet de collection et démonstration grand public. - La valorisation des vestiges en s'appuyant sur le diagnostic patrimonial et archéologique avec comme fil conducteur la féculerie de manioc; permettre la mise en valeur de l'histoire du site et offrir un accès privilégié au patrimoine industriel ; mise en œuvre de moyens qualitatifs et pérennes , la valorisation sera à minima : - une mise en lumière nocturne, - la création d'un parcours sécurisé de déambulation qui permet de découvrir les vestiges et les richesses paysagères du site, - l'aménagement de stations d'interprétation à l'air libre. - La restitution de l'extension bâtie datant de 1929 (partie basse du site) : restitution de la couverture avec création d'une structure indépendante ou en appui sur les murs existants (à définir par le maître d'œuvre) pour l'accueil d'activités du programme culturel (environ 230 m² au total d'espaces

	aménageables) Nature des opérations composant cette action : - Concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse, études de maîtrise d'œuvre (APS, APD, PRO), contrôle technique, csps, ...
Objectifs	- Créer et regrouper sur le site historique du piton Babet un pôle dédié à la culture respectueux de la préservation de l'environnement - Mettre en scène un site en renforçant les liens entre culture, patrimoine, économie et tourisme - Développer un lieu de spectacle et de représentation en s'appuyant sur le patrimoine témoin du passé - Améliorer l'image du cœur de ville et renforcer son attractivité économique et touristique
Maître d'Ouvrage	- Ville de Saint-Joseph
Partenaires locaux	- Etat, ...
Coût total € TTC	- Estimation : 330 000€ HT soit 358 050 € TTC (enveloppe prévisionnelle des études opérationnelles jusqu'à la phase projet) – concours de MOE nécessaire
Financements prévisionnels	Les financements sont à mobiliser : Etat, BDT, ...
Date de lancement	- 4ème trimestre 2024
Date de livraison	- 4ème trimestre 2026 (phase études)
Indicateurs d'avancement	- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre - Dépôt du PC - Obtention des financements
Indicateurs de résultat	- Achèvement des études de niveau Projet



Les vestiges partie basse



Bâtiment lié au site de l'usine : l'atelier menuiserie

Axe 5	Construire un socle de services dans chaque ville

Titre du projet (action n°A5.1)	Délocalisation/construction du pôle technique communal sur le secteur des Grègues
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 - Construire un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	Il s'agit sur la base de l'étude de programmation en cours de finalisation de délocaliser le pôle technique communal installé dans le cœur de ville sur le site du Piton Babet sur une parcelle contiguë au terrain d'assiette des vestiges de l'usine du Piton Le pôle technique est composé comme suit : - Service VRD (bureaux et site de stockage) ; - atelier de menuiserie ; - parc automobile ; - pompe à essence. Aussi, sa situation à proximité d'un site patrimonial fort du cœur de ville n'est pas idéale et ne contribue pas à la valorisation de l'image du cœur de ville Le déménagement des services techniques est un préalable nécessaire pour la réalisation du projet de pôle culturel. Sa délocalisation est prévue sur un foncier communal de 8000 m² dans la ZA des Grègues qui bénéficie d'une connexion directe sur la contournante ce qui permettra une action plus efficace des services. Nature des opérations composant cette action : - Etudes de maîtrise d'œuvre réalisées en interne - Prestations externalisées : contrôleur technique, csps, bureaux d'études spécialisées, travaux de construction
Objectifs	- Libérer un site patrimonial important du cœur de ville - Améliorer l'image du cœur de ville - Améliorer les conditions de travail des agents - Améliorer les moyens d'intervention des services - Permettre la réalisation du pôle culturel
Maître d'Ouvrage	- Ville de Saint-Joseph

Partenaires locaux	- BDT, ...
Coût total € TTC	Le chiffrage de l'opération est en cours (études interne Ville)
Financements prévisionnels	Les financements sont à mobiliser
Date de lancement	- 1 ^{er} trimestre 2023 (lancement étude de programmation)
Date de livraison	- 1ère tranche de travaux : 2024-2025 / 2ème tranche : au-delà
Indicateurs d'avancement	- Déménagement du pôle technique - Dépôt du PC sur le nouveau site - Démarrage des travaux
Indicateur de résultat	- Libérer un site patrimonial important du cœur de ville - Livraison de l'équipement

Titre du projet (action n°A5.2)	Poursuite de l'action de centralisation de l'information numérique (plate-forme numérique)
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 - Construire un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	Il s'agit de poursuivre l'action engagée de se doter d'une plate-forme numérique de centralisation de l'information : informations culturelles, touristiques, commerciales, mobilités ; cette plate-forme renverrait également les usagers du site vers les télé-services de la Ville Nature des opérations composant cette action : Création de la plate-forme par un prestataire tiers
Objectifs	- Centralisation de l'information numérique à l'échelle du territoire communal : véritable enjeu sur l'accessibilité de l'information - Initier une stratégie de la donnée et de l'Open Data et tendre dans le futur vers une gouvernance de la donnée
Maître d'Ouvrage	- Ville de Saint-Joseph
Partenaires locaux	- Etat, BDT, ...
Coût total € TTC	41 225,66€ TTC (ce coût inclut le coût de la market place livrée en décembre 2022)
Financements prévisionnels	- Action financée par l'État et la BDT
Date de lancement	- 2021
Date de livraison	- 2024
Indicateurs d'avancement	- Démarrage de l'action
Indicateurs de résultat	- Mise en service de la plate-forme

Titre du projet (action n°A5.3)	Structuration de l'écosystème de médiation numérique : création d'un poste de conseiller numérique France Service
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	Il s'agit d'accompagner les usagers, commerçants, artisans, dans le renforcement de leur compétence numérique - Nature des opérations composant cette action : Création d'un poste de conseiller numérique France Service
Objectifs	- Participer au renforcement de l'écosystème de médiation numérique - Consolider les compétences numériques indispensables au centre-ville et au territoire communal - Mieux recenser les « précaires numériques invisibles » - Accompagner les acteurs (commerçants et artisans) et les usagers en général dans l'utilisation de l'outil numérique
Maître d'Ouvrage	- VILLE / AGCV
Partenaires locaux	- Association des commerçants et artisans de Saint-Joseph - Maisons France Service
Coût total € TTC	Environ 81 000 € (budget prévisionnel) sur 3 années
Financements prévisionnels	- Etat : poste de Conseiller Numérique France Service (durée 3 ans)
Date de lancement	- 1 ^{er} trimestre 2024
Date de livraison	- 4 ^{ème} trimestre 2026
Indicateurs d'avancement	- Mobilisation des financements
Indicateurs de résultat	- Satisfaction des commerçants et artisans et des usagers identifiés au départ comme des « précaires numériques invisibles »

Titre du projet (action n°A5.4)	Grands fonciers à mobiliser : poursuite de l'action
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	Il s'agit de poursuivre l'action de maîtrise des fonciers stratégiques pour les projets structurants : - Nature des opérations composant cette action : - Mobiliser les fonciers privés situés sur les berges de la rivière des Remparts pour l'aménagement des berges - Mobiliser les parcelles privées sur le secteur Sang Dragon pour notamment le Ring, la future gare multimodale, le parking pour les besoins du centre-ville - Acquisitions des fonciers nécessaires pour agrandir la place du cœur de ville, le site de la station Total et le site de la Poste
Objectifs	La ville en lien avec l'EPFR poursuit les négociations pour l'acquisition des parcelles stratégiques ci-après sans que cette liste ne soit exhaustive : - Parcelle bâtie BP 281 (secteur Sang-Dragon : 1 521 462,45€ TTC (portage EPFR) ; cette acquisition a déjà fait l'objet d'une délibération du conseil municipal ; elle est stratégique car nécessaire à la mise en œuvre du projet global de requalification de l'îlot avec a terme la réalisation du Ring, du stationnement pour le centre-ville et le PEM ; - Parcelles bâties BP 116, 117 (secteur Sang Dragon) : destination : idem BP 281 ; - Parcelle bâtie BO 304 (rive droite de la rivière des Remparts) : destination : aménagement des berges rive droite partie haute ; - Parcelles bâties BP 298 et BO 289 (rive droite de la rivière des Remparts) : destination : aménagement des berges rive droite partie haute ; - Parcelles bâties BO 332 et 333 (rive droite de la rivière des Remparts) : destination : aménagement des berges rive droite partie haute ; - Parcelles BN 352, 720, 717 et BO 291, 293 et 299 (rive droite de la rivière des Remparts) : destination : aménagement des berges rive

	droite partie haute ; - Parcelles BW 531, 534, 207, 208 et 94 pour de l'équipement public en rive gauche de la rivière des Remparts ; - Parcelles bâties BV 347-349 pour l'extension future de la place du cœur de ville ; - Parcelles bâties BV 1 et 3 (emprise de la station Total à l'entrée de ville) destination : requalification future de l'îlot ; - Parcelle bâtie appartenant à la Poste : BV 311/135 : destination : requalification de l'îlot pour de l'activité commerciale.
Maître d'Ouvrage	- EPFR / Ville de Saint-Joseph
Partenaires locaux	
Coût total € TTC	Le coût du foncier devra être confirmé par les Domaines pour le foncier à acquérir par la Ville et/ou l'EPFR, ... NB : la mobilisation des grands fonciers n'implique pas systématiquement une acquisition par la collectivité ; sur certains fonciers, le privé pourra bien entendu porter et développer directement des programmes immobiliers
Financements prévisionnels	Programmation pluriannuelle des acquisitions
Date de lancement	- 1 ^{er} trimestre 2019
Date de livraison	- 4 ^{ème} trimestre 2026
Indicateurs d'avancement	- Accord des propriétaires pour la vente
Indicateurs de résultat	- Date de signature des actes notariés

Annexe 3 – Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

Le périmètre de la stratégie territoriale et le secteur d'intervention de l'ORT est inchangé.



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

pour la Commune de Saint-Philippe

PROJET

ENTRE

la Commune de Saint-Philippe

Représenté par xxxxx, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),
Ci-après désigné par xxxx,

Pour que la présente convention vaille opération de revitalisation de territoire (ORT), inclure la signature de la ville principale de l'EPCI

Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD)

Représentée par xxxxx, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),
Ci-après désigné par xxxx,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par xxxxx nom du Préfet,
Ci-après désigné par « l'État » ;

XXXX ,

Représentée par XXXX,
Ci-après désignée par « xxxx » ;

XXXX,

Ci-après désignée par « xxxx » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

XXXXX

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :



SOMMAIRE

Préambule.....	4
Article 1 - Objet de la convention cadre.....	4
1.1 Une réponse aux besoins du territoire.....	4
1.2 Un territoire littoral, forestier et volcanique.....	5
1.3 Un contexte socio-économique et culturel.....	8
Article 2 – Les ambitions du territoire.....	10
1.1 Les orientations stratégiques du territoire de la CASUD.....	10
1.2 Le projet de territoire de Saint-Philippe.....	12
Article 3 – Les orientations stratégiques.....	13
Article 4 – Le plan d'action.....	14
4.1 Les actions.....	14
4.2. Projets en maturation.....	16
4.3 Périmètre ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).....	16
Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie.....	16
Article 6 - Engagements des partenaires.....	17
6.1. Dispositions générales concernant les financements.....	17
6.2. Le territoire signataire.....	17
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics.....	18
6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	19
6.5. Maquette financière.....	19
Article 7 – Gouvernance du programme Petites Villes de Demain.....	20
Article 8 - Suivi et évaluation du programme.....	20
Article 9 - Résultats attendus du programme.....	21
Article 10 – Utilisation des logos.....	21
Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	22
Article 12 – Evolution et mise à jour du programme.....	22
Article 13 - Résiliation du programme.....	22
Article 14 – Traitement des litiges.....	23
Sommaire des annexes.....	24
Annexe 1 – Projet de Territoire - Orientations stratégiques.....	24
Annexe 2 – Schéma de principes du PADD de Saint-Philippe.....	25
Annexe 3 –Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des périmètres ORT..	26
Annexe 3 – Modèle de fiches actions.....	27
Annexe 4 – Maquette financière.....	27
Annexe 5 – Contribution spécifique à la convention des établissements publics et opérateurs [annexe facultative].....	27

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des Contrats territoriaux de la Réussite de la Transition Écologique (CRTE).

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

1.1 Une réponse aux besoins du territoire

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Commune de Saint-Philippe a souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du **24 février 2022**.

Sur la base du Projet de Territoire, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

1.2 Un territoire littoral, forestier et volcanique

● Une identité géographique et naturelle à considérer

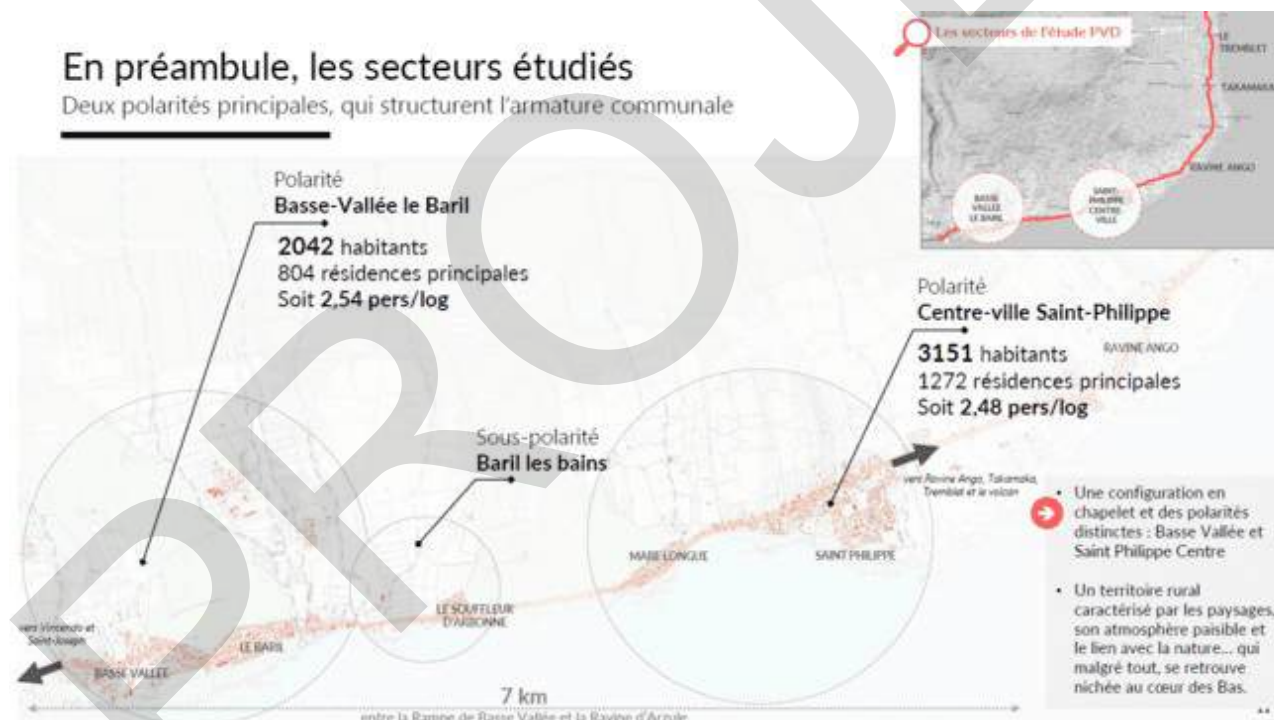
Saint-Philippe est une Commune essentiellement rurale, s'étendant sur une superficie totale de 15 435 hectares dont 75 % se situe en cœur de Parc et 25 % en aire d'adhésion. La commune se caractérise également par un linéaire de 22 kilomètres joignant le Pont de Basse Vallée à la borne Hubert-Delisle au cœur du Grand-Brûlé.

L'espace urbain représente 179 hectares et l'espace agricole s'étend sur 1 058 hectares. Les espaces naturels représentent la part majoritaire du territoire avec une superficie de 12 545 hectares. Les continuités écologiques représentent 1 357 hectares et les coupures d'urbanisation 293 hectares.

Le territoire de Saint-Philippe se structure sous la forme d'un bourg multi sites comprenant deux centralités :

- Baril – Basse-Vallée
- Saint-Philippe – Mare Longue

Ces centralités sont entourées des « Territoires Ruraux habités », à savoir Ravine Ango, Tremblet, Baril les Hauts.



La Commune présente de nombreux marqueurs territoriaux et identitaires notamment par la forte empreinte volcanique, la richesse de sa biodiversité et son littoral préservé.

Comme inscrit dans le SCoT, 60% du territoire du Grand Sud est concerné par un zonage d'inventaire, dont 42% de la surface de l'Île de la Réunion est classée en cœur de parc. Si cette adhésion inscrit le territoire de Saint-Philippe dans une stratégie de préservation du patrimoine naturel intéressante, elle ajoute néanmoins une contrainte d'urbanisation supplémentaire.

En effet, les « Pitons, cirques et remparts de l'Île de la Réunion » ont été inscrits comme bien du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, au titre des critères « représenter des phénomènes naturels

remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles » et « contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle ». Le territoire du bien recouvre celui de la zone classée cœur du Parc national de la Réunion, à laquelle sont ajoutés quatre sites de surfaces plus réduites mais d'un intérêt patrimonial fort : la Grande Chaloupe, **Mare-Longue**, Le Piton d'Anchaing et le Piton de Sucre.

La gestion du bien est confiée à l'établissement public parc national, sous le contrôle du préfet de La Réunion, et le plan de gestion du bien est contenu dans la charte du parc.

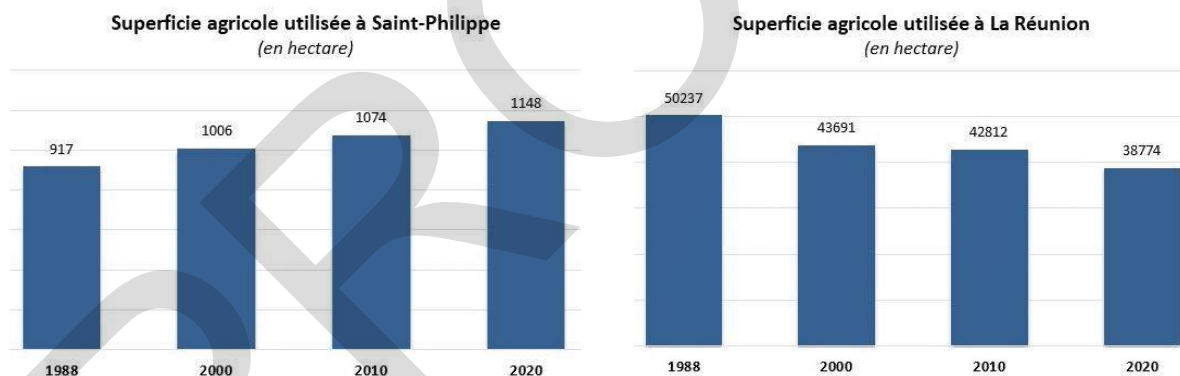
Les sites répertoriés sont sensibles aux aménagements et aux pratiques : agriculture, sylviculture, fréquentation touristique, aménagements, etc. La commune doit veiller à un développement urbain respectueux des espaces naturels : ZNIEFF de type I et II englobant des espaces urbanisés.

● Une identité rurale à valoriser et à cristalliser

Le diagnostic du Plan Local de l'Urbanisme de Saint-Philippe présente l'agriculture comme un réel moteur économique et social. La part conséquente de terres agricoles et d'exploitations maillant le territoire permet d'identifier les activités agricoles communales comme le fil rouge partagé et pérenne du territoire et de ses habitants.

D'après le Recensement Général Agricole (RGA), la Superficie Agricole Utilisée (SAU) à Saint-Philippe ne cesse d'augmenter (+25% entre 1988 et 2020) malgré le déclin observé sur l'ensemble de l'île depuis 1988. Ainsi la SAU de Saint-Philippe s'étend sur 1 148 hectares en 2020, soit 3% de la SAU réunionnaise. Cet indicateur montre la part relativement importante de l'activité agricole au sein du territoire communal.

Source : RGA 2020 - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



L'arythmie observée entre la progression de l'activité agricole à Saint-Philippe face à un déclin observé sur le territoire réunionnais, confirme sa valeur identitaire, économique et sociale dans le développement du territoire. L'amenuisement des petites exploitations sur l'ensemble du territoire réunionnais s'inverse avec un recensement de 210 petites exploitations à Saint-Philippe, soit une hausse de 24% au cours de la dernière décennie.

Ces tendances d'augmentation s'observent également au travers des indicateurs socio-professionnels communaux : parmi les 1389 Saint-Philippoises employés, 146 exercent une activité d'agriculteur exploitant contre 114 en 2013.

En vue de réaliser une lecture croisée entre l'activité économique et la résilience alimentaire, il est intéressant de noter la diversité agricole observée sur le territoire de Saint-Philippe à partir du Recensement Général Agricole de 2020 :

- 763 ha pour l'exploitation de cannes à sucre
- 119 ha pour l'exploitation de fruits
- 19 ha dédiés aux Surfaces Toujours en Herbe (STH) et fourrage
- 6 ha pour les légumes et tubercules

Ces données sont à croiser avec la Base de l'Occupation du Sol Agricole de 2019, diffusée par la DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts), faisant mention des terrains exploités ou ayant un potentiel agricole. Cette dernière affichait une superficie de 1 335 hectares :

- 67,3% liés à la canne à sucre, soit 899,3 ha
- 3,9% liés à du verger, soit 51,4 ha
- 1,5% liés à de l'élevage soit 19,5 ha

Selon la Base de l'Occupation du Sol Agricole 2019 diffusée par la DAAF, il ressort que les terrains exploités ou ayant un potentiel agricole couvrent environ 1 335 hectares, dont :

- 67,3% liés à la canne à sucre (899,3 ha)
- 3,9% liés à du verger (51,4 ha)
- 1,5% liés à de l'élevage (19,5 ha)
- 27,3% liés à une autre activité agricole (364,6 ha)

● **Littoral et volcan : entre atouts et contraintes**

La Commune de Saint-Philippe bénéficie d'un fort attrait par la présence du volcan et sa position en bordure de littoral mais ces derniers causent des contraintes d'aménagement conséquentes telles que formalisées dans le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de 2012 en cours de révision ainsi que le schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) présentées dans le SCoT.

1.3 Un contexte socio-économique et culturel

● **Tendances socio-démographiques**

La Commune de Saint-Philippe connaît un vieillissement de sa population manifesté par une hausse des plus de 60 ans entre 2014 et 2019. Cette part de la population était représentée à hauteur de 27% en 2019 dans la centralité Basse-Vallée - le Baril, impliquant de nouveaux besoins en matière de logements et de services spécifiques. En parallèle, la commune présente un solde migratoire négatif entre 2014 et 2020 de -0,6% avec 123 nouveaux ménages traduisant un manque d'attractivité du territoire. Loin d'une lecture statistique trop réductrice et qui n'intègre pas les données structurelles et la dynamique de développement, la commune estime toutefois que la concrétisation des projets d'envergure portés par la municipalité et la CASUD, ainsi que la construction de nouveaux logements se traduiront automatiquement par une hausse rapide de la population.

La vocation résidentielle de la Commune ainsi que sa position géographique confirment un besoin en équipements de santé spécialisés à destination de ses habitants, actuellement contraints de se rendre à l'extérieur de la commune, vers les pôles de santé spécialisés de Saint-Pierre.

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle et universitaire de Basse-Vallée qui accueille des internes est à cet égard un acteur stratégique pour la commune. Il conviendra d'appuyer cet équipement dans le cadre de la dynamique Petites Villes de Demain

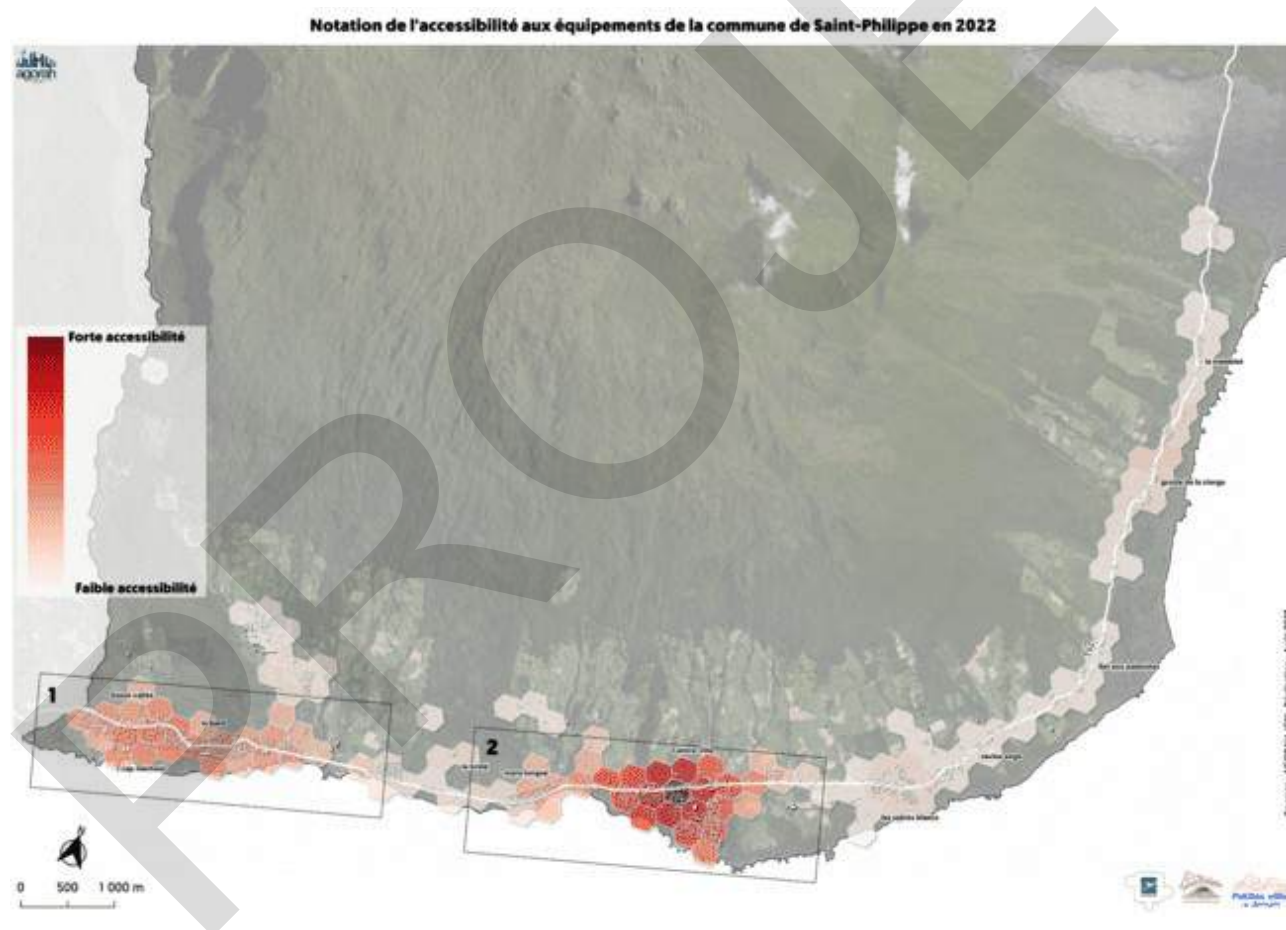
Dans le cadre de la réalisation du PLU de la commune, les projections démographiques estiment une croissance démographique annuelle de 0,3% et un solde migratoire de -0,2%, soit 15 nouveaux habitants par an.

● Analyse de l'offre de logements et l'accès aux équipements

La tension foncière provoquée par les contraintes réglementaires et naturelles pousse la Commune à s'intéresser à la vacance pour pallier la raréfaction foncière permettant de couvrir les besoins en matière de logements. Ainsi, le taux de vacance est estimé à 8,3% pour la centralité de Mare-Longue et 7,7% pour la centralité Basse-Vallée - le Baril, soit légèrement au-dessus du taux de vacance "raisonnable" admis, permettant la fluidité dans les parcours résidentiels. En parallèle, la part de résidences secondaires et logements occasionnels s'élève à 2%. Le recensement PILHI de 2020 a également permis d'identifier 161 logements indignes.

En 2019, la majorité des habitants se concentrait dans les quartiers Centre - Mare Longue - Est avec une croissance annuelle moyenne de 0,95% entre 2013 et 2019. En parallèle, la centralité Basse-Vallée - Le Baril, regroupant 39% de la population, connaît une baisse de -0,95%.

Le parc de logements communal se compose de 85% de résidences principales (70,5% de ménages propriétaires et 23,5% des ménages locataires) composé de 93% de maisons et 7% d'appartements.



La notation de l'accessibilité aux équipements permet d'identifier l'exclusion de la polarité secondaire basée à Basse-Vallée - Le Baril par rapport au centre-ville historique, causant des déplacements vers Vincenzo ou Saint-Pierre par ses habitants du fait d'un lien au cœur de ville dilué.

La polarité Centre-ville

Synthèse du fonctionnement du périmètre Centre-ville

AREP



La polarité Basse-Vallée / Baril

Synthèse du fonctionnement du Centre émergent de Basse Vallée

AREP



● Tissu économique et commercial

Située entre les coulées de lave et la ville de Saint-Joseph, qui s'apparente au grand bassin d'emplois du Sud de La Réunion, la ville de Saint-Philippe pâtit d'un isolement géographique, causé par son éloignement. Avec 5 085 habitants recensés en 2020 [source : SAR], Saint-Philippe compte parmi les plus petites communes de La Réunion.

Avec un taux de chômage de 40,6% en 2020 (contre 18% en moyenne à l'échelle de La Réunion et 37,6 % à l'échelle de la CASUD), la situation socio-économique des habitants de Saint-Philippe se traduit par une certaine fragilité. Le revenu médian par unité de consommation est de 14 910 € par

an (contre 17 070 € par an à l'échelle de La Réunion et 23 080 € / an en France en 2021) [source INSEE 2021]. 1397 actifs sont recensés sur la commune, dont 40,8% travaillent en dehors de Saint-Philippe [source : SAR]. Les habitants qui ne travaillent pas sur la commune vont pour majeure partie à Saint Joseph (220 actifs), Saint-Pierre (145 actifs) ou ailleurs (environ 200 actifs).

L'accès aux bassins d'emplois et de consommation de Saint-Benoît, Saint-Joseph et Saint-Pierre est conditionné par des enjeux de mobilités individuelles et collectives (liaisons cars, caractérisés aujourd'hui par des ruptures de charge importantes).

De fait, une partie des consommateurs reste théoriquement captive des commerces Saint-Philippoïses. Les habitants observent une difficulté d'accès à une offre de qualité tandis que se fournir à Saint-Joseph représente à la fois une opportunité (gamme adaptée, offre de produits répondant aux besoins) et une contrainte (éloignement et congestion aux heures de pointe). Aussi, l'offre commerciale côté Saint-Joseph semble mieux répondre aux attentes, et l'approvisionnement se fait selon une logique de rationalisation de la consommation par la réalisation d'achats groupés.

Au regard du nombre d'habitants et de sa configuration la commune a statistiquement un niveau d'équipement satisfaisant en termes de commerces :

- Un très bon niveau d'équipement sur le volet restauration, supérieur à la moyenne des autres échelles territoriales, lié au caractère touristique du territoire : 8 restaurants pour 1000 habitants par rapport à la moyenne régionale mesurée à 5 pour 1000 habitants.
- Un bon niveau d'équipement concernant les professions médicales et paramédicales, bien que ce secteur stratégique nécessite un fort accompagnement pour l'accueil de nouveaux professionnels (orthophonistes etc.) et pour garder des médecins sur le cœur de ville. En effet, si la dynamique à Basse-Vallée est porteuse d'avenir en tant que modèle pour le territoire, la MSP cœur de ville doit être reconstruite afin d'offrir des équipements plus modernes.
- Un bon nombre de commerces de proximité qui sont représentés majoritairement par des supérettes et des boulangeries. On note toutefois, l'absence de certains commerces tels que des boucheries, des poissonneries par exemple.



• Mobilité

La Commune de Saint-Philippe dispose d'un fort potentiel pour le développement des mobilités douces grâce à ses linéaires : le long de la Route Nationale 2 (RN2) tel qu'inscrit dans le Schéma

Régional d'Itinéraires Cyclables et le long du littoral. La halte de gare routière réalisée en cœur de ville (Mare-Longue) complète la connexion communale aux autres bassins de vie et contribue à l'atténuation de la dépendance aux véhicules personnels. Les enjeux de mobilité sont exacerbés dans le contexte d'augmentation de la population senior non véhiculée et inscrivent le territoire dans une démarche plus globale en faveur de l'inclusion territoriale et sociale.

Un point de vigilance persiste pour le développement des mobilités douces le long de la RN2, cette dernière faisant l'objet d'une vitesse de circulation excessive en cœur de ville malgré les limiteurs de vitesse installés aux abords des zones résidentielles.

● **Déplacements pendulaires de la population active**

59,2% des actifs occupés de la Commune exercent une activité professionnelle à Saint-Philippe. L'autre part des actifs effectue des déplacements à destination de Saint-Joseph et de Saint-Pierre.

Article 2 – Les ambitions du territoire

1.1 Les orientations stratégiques du territoire de la CASUD

La CASUD a décliné sa stratégie de territoire dans son Projet de Territoire et en lien avec le Contrat de la Réussite de la Transition Énergétique (CRTE). Elle s'articule comme suit :

Orientation 1 : Prendre soin de notre environnement et renforcer l'autonomie énergétique de notre territoire pour en assurer la durabilité et la viabilité pour les générations futures.

- Continuer à construire des réponses durables au défi de la préservation de nos ressources naturelles et de notre cadre de vie : biodiversité, environnement, eau, aménagement des ravines, assainissement
- Affirmer et valoriser notre identité rurale, terrienne autour des solidarités
- Faire émerger de nouveaux métiers liés à la préservation de notre cadre de vie.

Orientation 2 : Réaffirmer l'identité rurale, environnementale et les conditions permettant de sécuriser notre autonomie alimentaire

- Accompagner la transition de notre agriculture et soutenir nos agriculteurs
- Développer les circuits courts et monter en valeur ajoutée locale à notre production en la diversifiant via la mise en place de labels et de nouvelles filières
- Accompagner l'éducation à une alimentation saine et locale par l'implication citoyenne et associative

Orientation 3 : Renforcer l'attractivité économique du territoire et assurer l'inclusion des actifs et des habitants par une offre de formation d'accompagnement adaptée.

- Accompagner la formation aux métiers de l'environnement et du numériques
- Favoriser l'installation d'un pôle autour de l'ingénierie environnementale et de l'économie circulaire
- Contribuer à l'installation de pépinières et entreprises innovantes mobilisées autour des enjeux de transitions environnementales, énergétiques et de durabilité

Orientation 4 : Mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer la transition écologique en fondant une expertise et des équipements valorisant l'économie circulaire. Cela se décline en trois objectifs :

- Poursuivre la gestion des déchets et optimiser les coûts
- Développer de nouvelles filières et tendre vers le développement de l'économie circulaire

créatrice d'emplois et de valeur ajoutée

- Faire émerger de nouveaux métiers : sentinelle de l'environnement, agents « valoristes » etc.

1.2 Le projet de territoire de Saint-Philippe

La Commune de Saint-Philippe a initié la révision générale du Plan Local d'Urbanisme en octobre 2019, suivie de la révision du Projet d'Aménagement et de Développement Durable en annexe 2 de la présente convention.

La commune déploie un projet de territoire marqué par une cohérence spatiale de ses aménagements et des regroupements géographiques par thème avec des choix stratégiques clairs:

- Une zone dédiée à une économie touristique sur tout le secteur du cap méchant (renforcement de son attractivité et insertion hôtelière);
- Une Zone économique et artisanale de type économie productive au niveau du barycentre Baril/Basse-Vallée ;
- Un linéaire touristique identifié comme stratégique autour du pôle de baignade au Baril avec ses acteurs du terroir: la portion à thème Baril-les-Bains de la supérette au Baril jusqu'au Souffleur d'Arbonne ;
- Des îlots santé (professionnels et MSP) identifiés à Basse-Vallée et sur le cœur de ville à Saint-Philippe.
- Un regroupement des activités sportives et culturelles au niveau du cœur de ville dont il conviendra de redessiner la structuration pour de nouveaux espaces et de nouveaux itinéraires verts ;
- Un linéaire commerçant à densifier et à redynamiser en cœur de ville pour l'émergence d'une centralité en termes de lieux de vie et de consommation.

La volonté communale est :

- D'opérer un virage en termes de développement Économique, Social, Culturel et Urbain en préservant son identité rurale et sa biodiversité exceptionnelle ;
- De rendre lisible sa politique d'aménagement dans l'espace et dans le temps en empruntant une démarche prospective.

Par ailleurs des secteurs ou acteurs ont été identifiés comme « Stratégiques et porteurs d'avenir » pour le territoire » :

- Le projet d'hôtel haut de gamme (4*+, 5*) à Basse-Vallée qu'il conviendra d'accompagner dans ses problématiques (urbanistiques, financières et de structuration de services connexes) mais aussi s'agissant de son insertion dans la zone touristique dédiée avec le réaménagement nécessaire du Cap Méchant en tant que pôle touristique majeur ;
- Le projet de renforcement de la MSPU de Basse-Vallée qui constitue un modèle en termes de structuration pour une commune excentrée et fragile. Le développement de cet acteur notamment sous son angle « universitaire » par l'accueil des internes, combiné à la

dynamique de recherche très active sur la commune à travers la station scientifique où séjournent des doctorants (biodiversité dont Mare-Longue), met en évidence la perspective d'un embryon de pôle universitaire aux standards européens qu'il faudra conforter par la création de tiers lieux ou de résidences pour publics spécifiques.

Cette vision d'avenir inclut également au premier plan :

- Une volonté d'insérer de nouveaux équipements publics (notamment la maison de veillée) dans une logique de renouvellement urbain et de développement durable ;
- Des projets structurants et majeurs pour La Ville : la ZAE, la cale de halage, le forage de Takamaka pour ne citer que l'essentiel.
- Forte de ses emblèmes naturels, reconnus et labellisés au niveau mondial (UICN, première colonie d'oiseaux marins de l'île, récif corallien résilient, rares forêts hygrophiles de basse-altitude, corridor terre-mer, Mare-Longue en tant que vestige de forêt primitive), la commune attend cette reconnaissance de moteur de la biodiversité réunionnaise par l'accueil d'un lycée forestier, de l'agence régionale de la biodiversité (ARB), ou d'un pôle d'accueil universitaire aux standards européens.

Dans le cadre de son Projet de Territoire 2023-2030 et de la mise en place du Contrat de Réussite de la Transition Écologique (CRTE), la CASUD a élaboré une feuille de route pour la concrétisation de ces orientations, à savoir :

1. *Préserver l'environnement, la biodiversité et tendre vers l'autonomie énergétique*
2. *Valoriser l'identité rurale et agricole et tendre vers l'autonomie alimentaire*
3. *Renforcer l'attractivité économique pour lutter contre le chômage, et notamment celui touchant la jeunesse dans les Hauts du territoire*
4. *Faire des déchets une richesse en développant l'économie circulaire et le réemploi.*

Le projet de territoire de Saint-Philippe s'inscrit dans la démarche de la CASUD dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

AXE 1 : Renforcer l'attractivité de Saint-Philippe en s'appuyant sur son identité rurale afin d'offrir aux habitants et aux visiteurs un lieu de vie harmonieux

1. Protéger le patrimoine naturel
2. Structurer l'armature urbaine du territoire
3. Satisfaire les besoins en logements par une offre de qualité et diversifiée

AXE 2 : Valoriser les richesses du territoire afin d'accompagner le développement social, urbain et économique dans le respect de ces éléments

1. Développer l'activité économique et assurer l'emploi artisanal, commercial et des services
2. Faire du cadre environnemental et paysager un atout de dynamisme touristique et d'attractivité
3. Conforter le rôle économique d'une activité agricole raisonnée
4. Appliquer une gestion durable des ressources et promouvoir les réseaux

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial du SCoT Grand Sud présente les polarités commerciales et les projets d'aménagement et de développement commercial de Saint-Philippe comme suit :

Orientations de maillage commercial pour la période 2019-2035 COMMUNE : SAINT-PHILIPPE



Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques. Ces dernières sont restituées sur une cartographie du territoire en annexe 1 de la présente convention.

La stratégie du projet de territoire communal a été affinée dès la signature de la convention d'adhésion en février 2022 et sera enrichie tout au long de la durée de vie du programme afin de considérer les évolutions de contexte territorial et intercommunal ainsi que les travaux en cours.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

● Axe 1. Redynamiser l'attractivité économique et commerciale

- Orientation 1.1 : Accueillir de nouveaux acteurs économiques et commerciaux sur le territoire
- Orientation 1.2 Structurer l'offre commerciale existante
- Orientation 1.3 : Développer la polarité à vocation touristique Basse-Vallée - Baril

● Axe 2. Oeuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants

- Orientation 2.1 : Développer l'offre de logements
- Orientation 2.2 : Structurer et améliorer l'offre d'équipements
- Orientation 2.3 : Adapter l'aménagement urbain au développement du territoire

● Axe 3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique

- Orientation 3.1 : Promouvoir la souveraineté alimentaire et les filières de production locale

- Orientation 3.2 : Instaurer les bases d'une résilience énergétique et de la neutralité carbone
- Orientation 3.3 : Élaborer une stratégie de valorisation des déchets et des biodéchets

● **Axe 4 : Développer une offre de mobilité multimodale et adaptée au développement du territoire**

- Orientation 4.1 : Rationaliser le trafic automobile et routier en cœur de ville
- Orientation 4.2 : Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire

● **Axe 5 : Promouvoir les patrimoines naturels et immatériels**

- Orientation 5.1 : Valoriser les espaces naturels et la ruralité
- Orientation 5.2 : Promouvoir les savoir-faire et l'artisanat

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites Villes de Demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du Projet de Territoire de la CASUD.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent a minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés). Leur plan de financement est présenté.

4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

4.3 Périmètre ORT (Opération de Revitalisation de Territoire)

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est un outil majeur pour la revitalisation des territoires et de leurs centralités.

L'ORT vise ainsi à mettre en œuvre un projet urbain, économique et social de revitalisation du territoire concerné, afin d'en améliorer l'attractivité mais aussi :

- de lutter contre la vacance des logements et locaux commerciaux et artisanaux, et contre l'habitat indigne,
- de réhabiliter les friches urbaines, l'immobilier de loisir,
- de valoriser le patrimoine bâti.

Le périmètre ORT de la Commune de Saint-Philippe est multi-sites afin de proposer une offre plus large de mixité fonctionnelle sur les deux polarités Basse-Vallée / Le Baril et le centre-ville (cf. Annexe 2)

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la Commune Saint-Philippe assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la Commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Commune signataire s'engage à désigner dans ses services un référent pour le programme Petites Villes de Demain, en lien direct avec le chef de projet désigné au sein des services de la CASUD. Ils seront co-acteurs de l'animation du programme et de son évaluation.

La Commune signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire communal. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites Villes de Demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs

locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil

et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 4.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites Villes de Demain

La Commune de Saint-Philippe met en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de Réussite de la transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Réaliser le bilan annuel du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière validée en COPIL ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Les ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Orientation 1

Indicateur	Référence	Objectif

Orientation 2

Indicateur	Référence	Objectif

Orientation 3

Indicateur	Référence	Objectif

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe XX, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prend automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de XXX à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de XXX.

Signé à xxxx le xxx

Sommaire des annexes

Annexe 1 : Projet de territoire – orientations stratégiques

Annexe 2 : Plan guide des interventions au sein du périmètre de l'ORT

Annexe 3 : Fiches actions (*en cours de réalisation*)

Annexe 4 : Maquette financière

Annexe 6 : Contribution spécifique à la convention des établissements publics et opérateurs

Annexe 1 – Projet de Territoire - Orientations stratégiques

AXES - ORIENTATIONS - ACTIONS	NATURE	Phase PVD
1. REDYNAMISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE, COMMERCIALE ET TOURISTIQUE		
1.1 Accueillir de nouveaux acteurs économiques et commerciaux sur le territoire		
1.1.1 Etudier la faisabilité d'une zone d'activité économique à Basse-Vallée	ETUDE	2020-2026
1.1.2 Etudier l'opportunité d'une zone d'activité économique à Basse-Vallée	ETUDE	2020-2026
1.1.3 Animer et redynamiser l'offre commerciale par le lancement de l'évènement Mon Centre Bourg a un Incroyable Commerce	ACTION	2020-2026
1.2 Structurer l'offre commerciale existante		
1.2.1 Etudier le potentiel commercial du territoire	ETUDE	2020-2026
1.2.2 Définir un plan d'action pour adapter l'offre de l'actuel Leader Price	ACTION	2020-2026
1.3 Développer la polarité à vocation touristique Basse-Vallée - Baril		
1.2.1 Augmenter l'offre de nuitées par la réalisation d'une offre de tourisme haut de gamme	ACTION	2027-2032
1.2.2 Créer une offre de tourisme différenciante par la création d'ecolodge et le déploiement de l'agro et l'écotourisme - expérientiel	ACTION	2027-2032
1.2.2 Cap Méchant : Valoriser le pôle touristique et le champ de foire	ETUDE	
1.2.3 Cap Méchant : assurer l'intégration du projet hôtelier	ETUDE	2020-2026
1.2.4 Cap Méchant : préserver l'attractivité des restaurants existants (stationnements, accès logistiques)	ETUDE	2020-2026
1.2.5 Cap Méchant : élaborer une programmation annuelle du champ de foire en complément de la Fête Vacoa	ETUDE	2020-2026
1.2.6 Baril-les-Bains : mettre en perspective la section Baril-les-Bains, un parcours touristique sécurisé en mode doux et un linéaire commerçant sur le secteur du Baril en lien avec le Cap méchant - étude de programmation -supérette et souffleur d'Arbonne	ETUDE	2027-2032
1.2.7 Baril-les-Bains : Renforcer et compléter la polarité loisirs par l'aménagement de la frange ouest et l'amélioration de l'offre de stationnement	ACTION	2027-2032
2. OEUVRER EN FAVEUR D'UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET REpondant AUX BESOINS DES HABITANTS		
2.1 Développer l'offre de logements		
2.1.1 Création de logements sociaux en centre-ville sur une parcelle de 6300m²	ACTION	2027 - 2032
2.1.2 Réaliser une Résidence pour Personnes Agées à	ETUDE	2027-2032

Basse-Vallée

2.1.3 Etudier l'opportunité de la réalisation de logements à destination de publics spécifiques (chercheurs, étudiants, professionnels de santé)

ETUDE

2027 - 2032

2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements

2.2.1 Etudier le maillage des deux centralités dans le cadre d'une étude de programmation urbaine

ETUDE

2020-2026

2.2.2 Réaliser la maison de veillée sur une parcelle du projet de logement

ACTION

2020-2026

2.2.3 Création d'une salle omnisport dans les anciennes tribunes du stade comprenant un dojo, boxingclub, salle de fitness pour un prestataire et un clubhouse

ETUDE

2027 - 2032

2.2.4 Réalisation d'une maison des pratiques artistiques - étude maîtrise d'oeuvre pour la démolition et la reconstruction des anciens locaux Sunlight FM

ETUDE

2.2.5 Extension de l'activité et des locaux de la maison de santé en lien avec la pharmacie sur une parcelle de 400m²

ACTION

2027 - 2032

2.2.6 Explorer l'opportunité de la relocalisation de la bibliothèque - proche de la gare (cellule vacante)

ACTION

2020-2026

2.2.7 Reconstruire l'école de Basse-Vallée afin de rationaliser les fonciers stratégiques à proximité du champ de foire

ETUDE

2.2.8 Poche écoles du coeur de ville : étudier la mise à niveau de la poche (espaces publics), de l'offre de stationnement et de la desserte

ETUDE

2020-2026

2.3 Adapter l'aménagement urbain au développement du territoire

2.3.1 Homogénéisation de l'espace public dans le segments commerciaux : Conduire une étude urbaine sur le linéaire commercial du centre-ville

ETUDE

2020-2026

2.3.2 Homogénéisation de l'espace public dans les segments commerciaux : Conduire une étude urbaine sur le secteur de centralité émergente de Basse-Vallée

ETUDE

2020-2026

2.3.3 Organiser une concertation citoyenne sur la réalisation de lieux de vie urbains partagés dans les quartiers résidentiels

ACTION

2020-2026

2.3.4 Exploiter l'espace de la Salle Madoré (1600m²) pour un marché couvert ou un parking

ACTION

2020-2026

3. ASSURER LA REPONSE DU TERRITOIRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

3.1 Promouvoir la souveraineté alimentaire et les filières de production locale

3.1.1 Initier démarche Projet Alimentaire Territorial

ACTION

2020-2026

3.1.2 Réalisation d'une serre pour le CCAS, salle Mer Cassée

ACTION

2020-2026

3.1.3 Promouvoir la coopérative de vente de produits issus de la pêche saint-philippoise

ACTION

2027-2032

3.1.4 Promouvoir le circuit court entre producteurs locaux et restaurateurs	ACTION	2027-2032
3.2 Instaurer les bases d'une résilience énergétique et de la neutralité carbone		
3.2.1 Exploiter la force de la houle pour la production d'énergie hydraulique -	ACTION	2027-2032
3.2.2 Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtis publics et privés	ACTION	2027-2032
3.2.3 Créer des îlots de fraîcheur dans les cours d'école	ACTION	2027-2032
3.3 Elaborer une stratégie de valorisation des déchets et des biodéchets		
3.3.1 Mettre en oeuvre la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les scolaires par la mise à disposition de tables de tri	ACTION	2020-2026
3.3.2 Réalisation d'un site de compostage électromécanique derrière la Mer Cassée	ACTION	2020-2026
4. DEVELOPPER UNE OFFRE DE MOBILITE MULTIMODALE ET ADAPTEE AU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		
4.1 Rationaliser le trafic automobile et routier en coeur de ville		
4.1.1 Etudier l'évolution de la voirie connectant la future ZAE et le SDIS à la RN2	ETUDE	2020-2026
4.1.2 Etudier l'évolution de la voirie connectant la RN2 au projet d'école de Basse-Vallée	ETUDE	2027-2032
4.1.3 Basse-Vallée - Baril : Apaiser le linéaire de la RN2 entre la sortie du Baril et la bifurcation vers le jardin des Parfums et des Epices	ACTION	2027-2032
4.1.4 Etudier le stationnement sur le linéaire commercial du coeur de ville (partage de la voirie entre piétons, cyclistes et automobilistes stationnés)	ETUDE	2020-2026
4.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire		
4.2.1 Tracer un itinéraire piéton alternatif partant du cimetière côté Est afin de compléter l'aménagement de la Rue de la Marine tout en longeant la Rue de la Pompe par les quartiers résidentiels et les équipements communaux	ACTION	2020-2026
4.2.2 Assurer la continuité du trottoir dans l'axe commercial de Saint-Philippe centre pour rétablir la continuité entre le coeur de ville et la Mer Cassée	ACTION	2020-2026
4.2.3 Réaliser une traversée piétonne depuis la halte routière	ACTION	2020-2026
4.2.4 Connecter Baril les Bains et le Cap Méchant par un itinéraire cyclable accompagné de parkings vélo et d'équipements adaptés aux besoins des cyclistes	ACTION	2020-2026
4.2.5 Réaliser un parking à vélo à la Marine inscrite dans la continuité de la voie cyclable de la Rue de la Marine et de la voie vélo Régionale	ACTION	2020-2026
5. PROMOUVOIR LES PATRIMOINES NATURELS ET IMMATERIELS		
5.1 Valoriser les espaces naturels et la ruralité		

5.1.1 Arrêts minute (faible incidence sur la consommation) : Valoriser les points d'intérêt longeant la RN2 afin de rallonger les pauses des touristes en misant sur un stationnement adapté, des traversées piétonnes sécurisées, une signalétique claire et visible ainsi qu'un aménagement	ACTION	2020-2026
5.1.2 Arrêts découverte (forte incidence sur la consommation) : Valoriser les lieux d'intérêt par la signalétique, la documentation aux abords du site, la mise en valeur paysagère depuis la RN2 et le stationnement	ACTION	2020-2026
5.2 Promouvoir les savoir-faire et l'artisanat		
5.2.1 Promouvoir la réalisation et la restauration de coques de bateaux dans la Marine de Saint-Philippe (Maison de la pêche, en lien avec la vente de produits de la pêche)	ACTION	2027-2032
5.2.2 Promouvoir l'artisanat autour de la tresse de Vacoa	ACTION	2027-2032



Synthèse des intentions du territoire de Saint-Philippe issue de l'atelier du 24/10/2023



Développement durable et résilience de territoires

- Route des lacs à réhabiliter
- Biodiversité à préserver
- Patrimoine bâti et culturel à restaurer et valoriser
- Energie renouvelable - développement du photovoltaïque
- Érèbe de ville à réhabiliter (Jardins d'Érèbe)

Attractivité économique et touristique

- Commerce
- Activité économique
- Hébergement touristique
- Espace à vocation touristique
- Cotier commercial
- Station service
- Marché local
- Sites touristiques à réhabiliter
- Zone à développer (logement résidentiel/temps de loisir)
- Local commercial vacant à réhabiliter
- Dynamisation commerciale et mise en valeur de la voirie
- Acquisition du centre-ville vert le trou
- Frontière touristique

Habitat et cadre de vie

- Équipement administratif
- Équipement de proximité
- Opération de logements sociaux
- Espace public

Accessibilité et mobilité

- Voies routières : intercommunalités à développer
- Cheminement piéton et vélo
- Érèbe du centre-ville à réhabiliter

Centralité secondaire à vocation touristique et économique



Centralité principale à vocation commerciale



Envoyé en préfecture le 16/10/2024

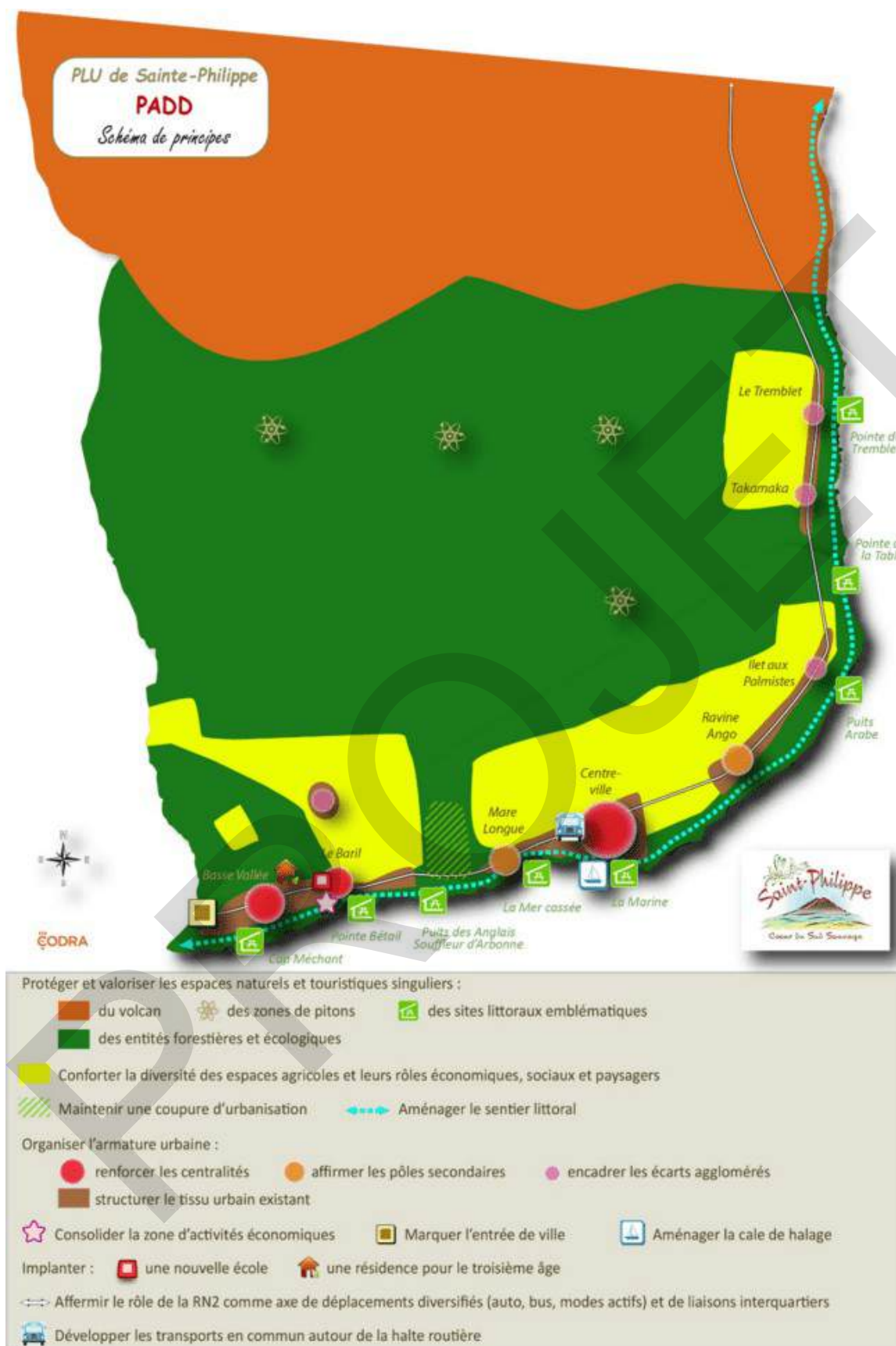
Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 974-249740085-20241004-AF34_CC041024-DE

S²LO

**Annexe
3**



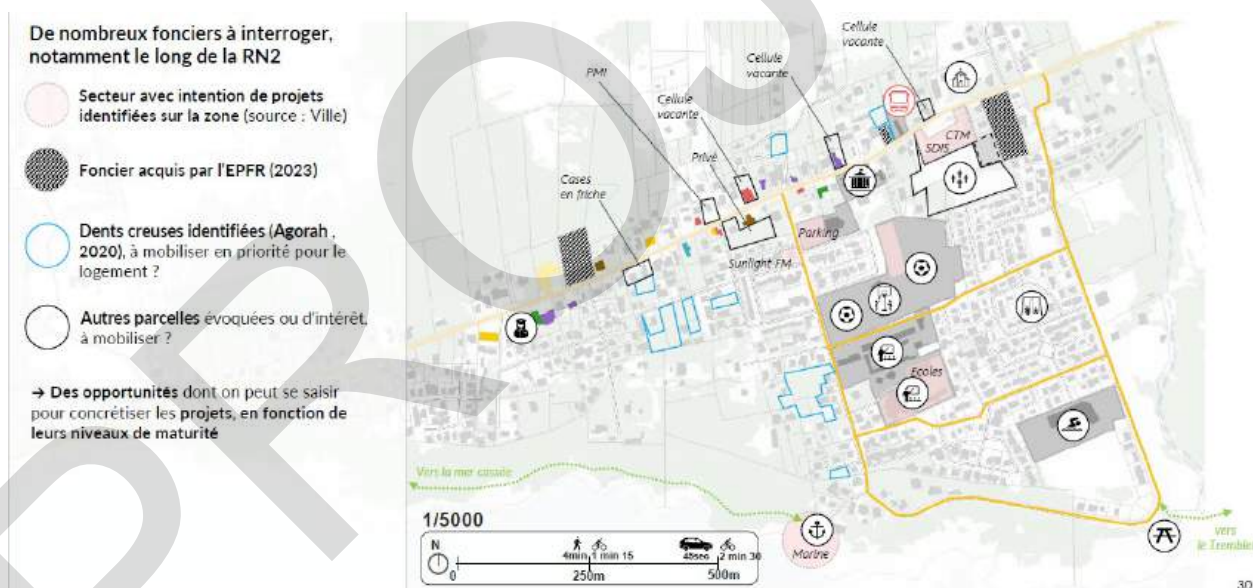
Annexe 2 – Présentation du périmètre des secteurs d'intervention ORT

Centralité Saint-Philippe

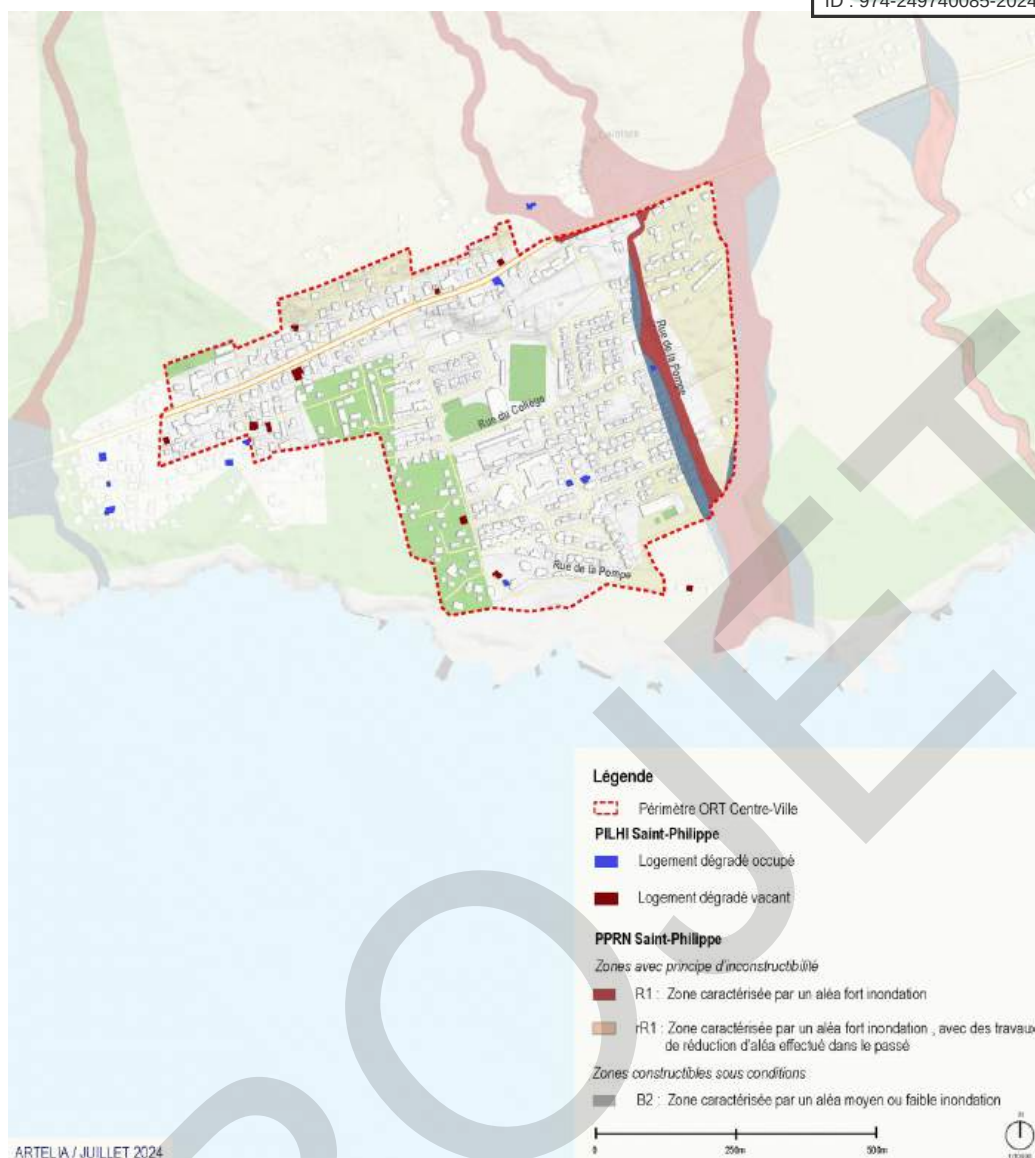
Un premier périmètre ORT de la Commune de Saint-Philippe est délimité sur le centre-ville historique afin de faire profiter la commune des dispositifs en faveur du maintien de l'offre commerciale et l'amélioration de l'offre de logements et du cadre de vie.

Alignée sur les objectifs de la « ville du quart d'heure », cette centralité vise l'amélioration du cadre de vie de ses habitants par l'adoption des modes doux et le développement des équipements publics.

1. **Amélioration de l'offre de logements** en lien avec l'ANAH et le PILHI de la CASUD
2. **Dispositif de minoration foncière** en lien avec l'EPFR visant à acquérir des fonciers stratégiques pour le développement du linéaire commercial du centre-ville et apaiser le trafic automobile
3. **Sollicitation de l'outil « bien sans maître »** permettant de revitaliser la centralité en prospectant de nouveaux fonciers pour le développement à moyen terme du centre-ville
4. **Droit de préemption urbain renforcé** : dans le cadre de sa stratégie de revitalisation commerciale et en lien avec les objectifs de la loi SRU, ce dispositif permettra à la Commune de faciliter l'ajout de foncier stratégique à proximité du centre-ville pour doter la Commune de nouveaux équipements, commerces et/ou de nouveaux projets de logements



Cartographie AREP réalisée dans le cadre de la mission de programmation urbaine et financée par la Banque des Territoires



Centralité Basse-Vallée

Le second périmètre ORT est défini dans l'entrée de bourg de Basse-Vallée - Le Baril, bénéficiant d'un dynamisme économique grâce à sa proximité des pôles économiques du Sud (communes de Saint-Joseph et de Saint-Pierre). Il complète la vocation du centre-ville - davantage tourné vers la réponse aux besoins des Saint-Philippoises – par l'apport d'une économie productive, alimentée par une attractivité économique et touristique renforcée.

La centralité Basse-Vallée est représentée dans un périmètre stratégique intégrant le périmètre ORT multisite.

1. **Minoration foncière de l'EPFR** appliquée sur des fonciers stratégiques pour la réalisation de logement sociaux et/ou d'activités économiques.
2. **Renforcement du droit de préemption urbain** appliqué sur des fonciers stratégiques visant l'apaisement de la circulation. Ce levier intervient en prévision de la réalisation de la Zone d'Activité Economique, la réalisation de tiers lieux en lien avec la maison pluriprofessionnelle de santé et universitaire, la réalisation de logements et la réalisation du projet hôtelier.
3. **Prêt bonifié de la Banque des Territoires:** le projet hôtelier jouera un rôle moteur dans l'attractivité et la revitalisation économique, touristique et commerciale de la Commune.

Les prêts bonifiés proposés par la Banque des Territoires proposés dans le cadre de l'ORT apporteront un appui supplémentaire au porteur de projet.

4. **Mise en compatibilité des documents d'urbanisme** : ce levier permettrait de déclasser la parcelle du projet hôtelier – actuellement positionnée en zone agricole (A) - de manière effective sur l'ensemble des documents d'urbanisme.
5. **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : des OAP sont prévues dans le secteur du Cap Méchant afin de requalifier le site d'intérêt touristique et économique (restaurateurs). Les OAP permettront également de prévoir l'accueil des touristes et leur arrivée sur le site (stationnement, voies d'accès etc.)

Synthèse du fonctionnement du Centre émergent de Basse Vallée



Une polarité identifiée...

- 4 **Pôle santé** bien identifié, qui se renforce avec l'extension de la maison de santé
- 3 **Fréquentation de la boulangerie** influencée par la présence du pôle de santé
- Mais des **commerces** qui sont peu visibles depuis la RN

Qui va se renforcer au regard des intentions de projets exprimées :

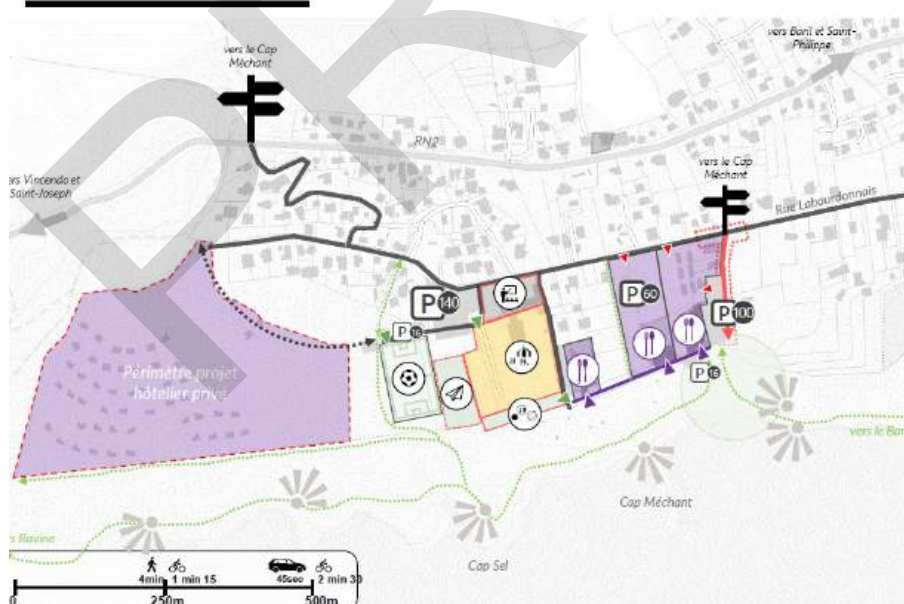
- Intentions de projets identifiées sur la zone
- Dents creuses identifiées (Agorah, 2020)

Un maillage du secteur à faire évoluer pour accompagner les projets :

- Une voirie à sécuriser et apaiser notamment pour les piétons et les cyclistes
- Un maillage viaire dont les gabarits sont à adapter au regard des flux attendus

La polarité Basse-Vallée / Baril

Synthèse du fonctionnement du périmètre du Cap Méchant



- Au sein du site du Cap Méchant, des **sentiers piétons** qui ménagent de nombreux **points de vue**

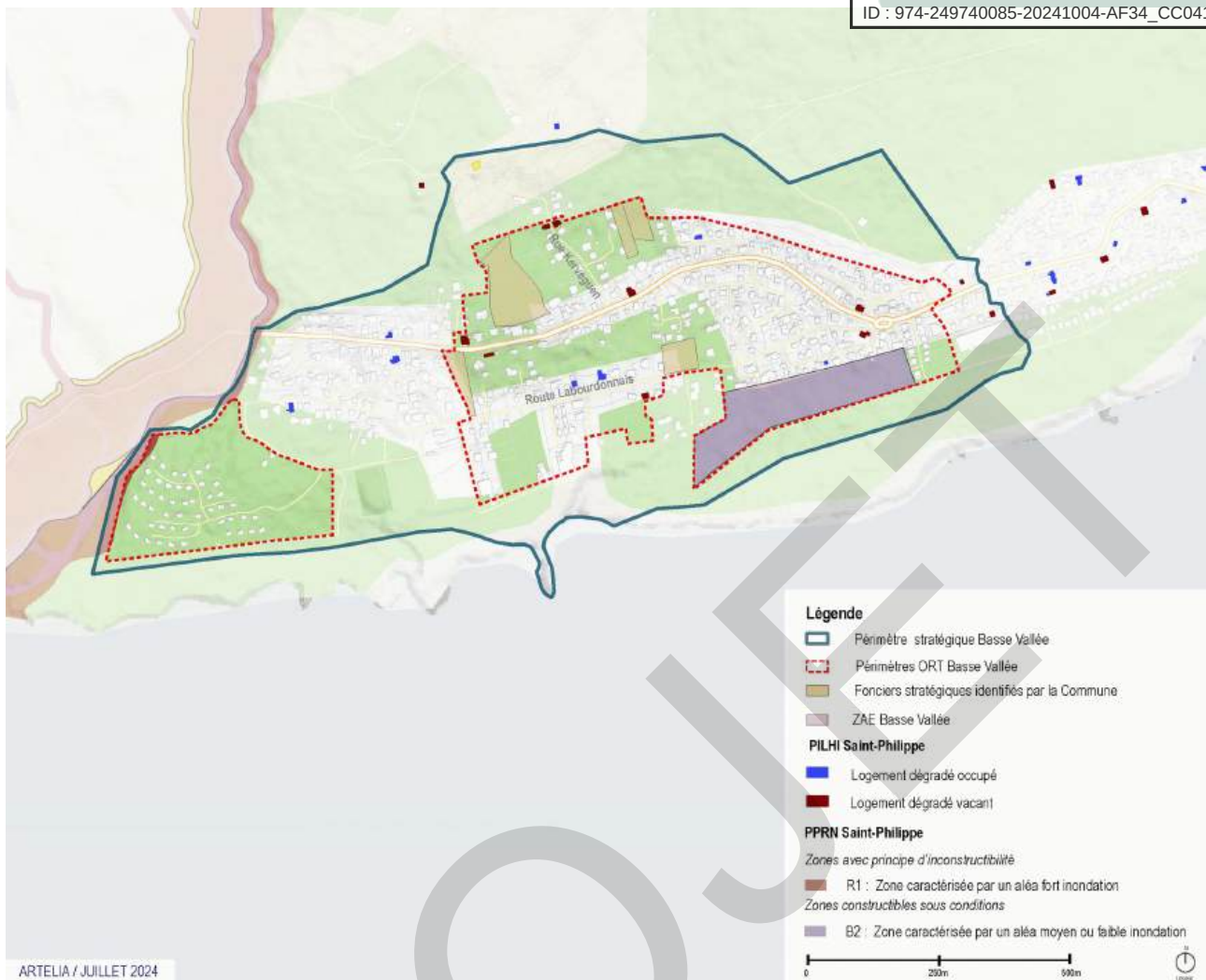
A l'Est du site, des activités bien implantées

- Plusieurs **restaurants** réputés et attractifs associés à du parking
- dont les **entrées** sont positionnées côté Cap Méchant
- Un **accès au site stratégique**, dominée par un vocabulaire industriel et routier

A l'Ouest du site, un secteur en mutation

- Le **Champ de foire**, site emblématique de la Fête vacco, mais sous-utilisé
- Et **plusieurs parcelles mutables** à moyen terme, qui peuvent permettre de repenser l'accès et la mise en valeur du site ?
- environ **330 places de stationnement** sur le périmètre (public et privé)

Cartographies AREP réalisée dans le cadre de la mission de programmation urbaine et financée par la Banque des Territoires



Annexe 3 – Fiches actions

En cours de réalisation

Annexe 4 – Maquette financière

AXES - ORIENTATIONS - ACTIONS	Maître d'Ouvrage	Coût TOTAL HT	Part Etat	Part autres partenaires	Calendrier
1. REDYNAMISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE, COMMERCIALE ET TOURISTIQUE					
1.1 Accueillir de nouveaux acteurs économiques et commerciaux sur le territoire					
1.1.1 Réaliser une zone d'activité économique à Basse Vallée	CASUD puis PRIVE (concession)	Etude de faisabilité : 30 000€ Etude d'opportunité 30 000€	A définir	Banque des Territoires (à définir dans le cadre de l'appui en ingénierie) - sous réserve	Etudes préalables et d'avant-projet : 2025
1.2 Structurer l'offre commerciale existante					
1.2.1 Etudier le potentiel économique et commercial du territoire	Commune	25 000€ (est.)	-	Banque des Territoires (dans le cadre de l'appui en ingénierie) - sous réserve	A chiffrer
1.2.2 Etudier l'opportunité de la création d'un marché couvert en coeur de ville	Commune	A chiffrer	A définir	A définir	A définir
1.2.3 Définir un plan d'action pour adapter l'offre de l'actuel GMS	Commune	Temps agent	-	-	En lien avec l'étude de potentiel économique et commercial du territoire (action 1.2.1)
1.3 Développer l'attractivité touristique et commerciale					
1.3.1 Augmenter l'offre de nuitées par la réalisation d'une offre de tourisme haut de gamme	Privé	Commune : 45 000€	-	Banque des Territoires (prêts bonifiés) - sous réserve	A définir
1.3.2 Créer une offre de tourisme différenciante par la création d'ecolodge et le déploiement de l'agro et l'écotourisme (espace thermal etc) - expérientiel	Privé	A chiffrer	-	-	-
1.3.3 Repositionner le Cap Méchant comme pôle majeur avec ses nouvelles logiques de déplacement, OAP	Commune	Etude de programmation : 30 000€ Réhabilitation des voiries : 87 000€	PST	ONF OTI Sud	2025 : lancement des études) 2027 : lancement des travaux
1.3.4 Baril-les-Bains : Faire advenir un parcours touristique et un linéaire commerçant sur le secteur du Baril en lien avec le Cap méchant - étude de programmation	Commune	Temps agent A chiffrer	-	ONF OTI Sud DEAL SEOR GAL Grand Sud Région Réunion (sous réserve) Commerçants du linéaire	2025 - 2028

1.3.5 Création d'un linéaire commerçant identifiant le cœur de ville, ses parkings et ses acteurs économiques	Commune	Temps agent	-	Région (sous réserve) Commerçants	2025
1.3.6 Cale de halage et projets connexes, touristiques et filière économique	CASUD Commune	A définir	-	Coopérative Commerçants	2024 - 2027
2. OEUVRER EN FAVEUR D'UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET REpondant AUX BESOINS DES HABITANTS					
2.1 Développer l'offre de logements					
2.1.1 Création de logements sociaux en centre-ville sur une parcelle de 6300m² en lien avec la SODEGIS	Porteur privé	A chiffrer	-		2027 - 2032 (délibération en conseil municipal en 2024 sur la vente de la parcelle au porteur privé)
2.1.2 Réaliser une Résidence pour Personnes Agées à Basse-Vallée	Porteur privé	A chiffrer	A définir	A définir	Identification foncière en cours En lien avec les actions 2.1.3, 2.2.5 et 2.2.6
2.1.3 Etudier l'opportunité de la réalisation de logements et d'espaces de travail à destination de publics spécifiques (chercheurs, étudiants, professionnels de santé)	Commune CASUD	30 000€ (est.)	A définir	SEOR Professionnels de santé CHU Université du Tampon	En lien avec les actions 1.1.1, 2.2.5 et 2.2.6
2.1.4 Livrer le projet de logement sociaux Trinité 2	Porteur privé	A chiffrer	-	-	-
2.1.5 Remobilisation des logements vacants en prenant en compte la préservation architecturale créole	CASUD Commune	A chiffrer	A chiffrer	ANAH DEAL DAC OI	En lien avec les objectifs du PILHI
2.1.6 Accompagner la réhabilitation du parc de logement insalubre en lien avec le PILHI de la CASUD (préservation architecturale créole à prendre en compte)	CASUD Commune	A chiffrer	A chiffrer	ANAH DEAL	En lien avec les objectifs du PILHI
2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements					
2.2.1 Etudier le maillage des deux centralités dans le cadre d'une étude de programmation urbaine	Banque des Territoires CASUD Commune	30 000€ (Marché à Bons de Commandes MABC)	-	AREP (mandataire)	mars 2024 - juillet 2024
2.2.2 Réaliser la maison de veillée à proximité de l'église du centre-ville	Commune	A chiffrer	-	-	Négociation foncière en cours (2024) Lancement des travaux prévu en 2025
2.2.3 Création d'une salle omnisport dans les anciennes tribunes du stade comprenant un dojo, boxingclub, salle de fitness pour l'accueil d'un prestataire et un clubhouse	Commune	2 500 000€	AAP Projet Sportif Structurant	AFD PST	2024 - 2027

2.2.4 Réalisation d'une maison des pratiques artistiques - étude maîtrise d'oeuvre pour la démolition et la reconstruction des anciens locaux Sunlight FM	Commune	1 700 000€	DRACS	PST Région Réunion (sous réserve)	2024 - 2026
2.2.5 Création d'une maison de santé en cœur de ville afin de soutenir l'installation et la fidélisation des praticiens sur le territoire communal	Professionnels de santé	A chiffrer	-	ARS	2025
2.2.6 Extension de la maison pluriprofessionnelle et universitaire de Basse-Vallée	Professionnels de santé	A chiffrer	-	ARS Université du Tampon (sous réserve)	2025
2.2.7 Création d'un laboratoire d'analyses médicales	Professionnels de santé	A chiffrer	-	-	2024 - 2026
2.2.8 Explorer l'opportunité de la relocalisation de la bibliothèque et de la requalification de son offre (cyberbase, médiathèque, bibli High Tech)	Commune	87 000€	A définir	DAC OI (sous réserve) PST	2024 - 2027
2.2.9 Réhabiliter l'école de Basse-Vallée	Commune	1 500 000€	A définir	FEDER (rénovation thermique) PST Fonds Vert (sous réserve)	2024 - 2026
2.2.10 Poche écoles du cœur de ville : réaménagement des lieux communs pour la sécurisation et la création d'espaces plus accueillants avec une réflexion de l'offre de stationnement et de la desserte (mission de maîtrise d'oeuvre)	Commune	Etude de programmation : 30 000€ Travaux : A chiffrer	Fonds Vert (sous réserve)	Banque des Territoires - appui en ingénierie (sous réserve)	2026

2.3 Adapter l'aménagement urbain au développement du territoire

2.3.1 Homogénéisation de l'espace public dans le segments commerciaux : Conduire une étude urbaine sur le linéaire commercial du centre-ville et le linéaire commercial de Basse Vallée	Commune	30 000€	A définir	Banque des Territoires (sous réserve)	2024 - 2025
2.3.2 Etudier les entrée de bourg avec la réalisation de marquages spécifiques	Commune	Temps agent	A définir	CASUD OTI Sud	2025

3.ASSURER LA REPONSE DU TERRITOIRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

3.1 Promouvoir la souveraineté alimentaire et les filières de production locale

3.1.1 Initier la démarche Projet Alimentaire Territorial	Commune	Temps agent	-	-	2024
3.1.2 Réalisation d'une serre pour le CCAS, salle Mer Cassée	Commune	A chiffrer	-	CCAS	2026
3.1.3 Promouvoir la coopérative de vente de produits issus de la pêche saint-philippoise	Commune	Temps agent	-	OTI Sud	2025

3.1.4 Promouvoir le circuit court entre producteurs locaux et restaurateurs	Commune	Temps agent	-	CASUD Restaurateurs	2025
3.2 Instaurer les bases d'une résilience énergétique et de la neutralité carbone					
3.2.2 Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtis publics et privés (cuisine centrale, écoles..)	Commune	A chiffrer	-	-	2026
3.2.3 Créer des îlots de fraîcheur dans les cours d'école	Commune	A chiffrer	-	A définir	Dossier en cours de constitution
3.3 Elaborer une stratégie de valorisation des déchets et des biodéchets					
3.3.1 Mettre en oeuvre la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les scolaires par la mise à disposition de tables de tri	Commune	Temps agent	-	CASUD	2024
3.3.2 Réalisation d'un site de compostage électromécanique derrière la Mer Cassée	CASUD	Temps agent	-	-	2024
4. DEVELOPPER UNE OFFRE DE MOBILITE MULTIMODALE ET ADAPTEE AU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE					
4.1 Rationaliser le trafic automobile et routier en coeur de ville					
4.1.1 Relier le Cap Méchant, le Puits des Anglais et le coeur de ville par les mobilités douces (sentier, signalétique, voie vélo, déplacement équestre)	Commune	A chiffrer Temps agent	-	Région Réunion (sous réserve) DEAL	2024 - 2026
4.1.2 Etudier le stationnement sur le linéaire commercial du coeur de ville (partage de la voirie entre piétons, cyclistes et automobilistes stationnés)	Commune	Temps agent	-	Région Réunion (sous réserve)	2024 - 2026
4.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire					
4.2.1 Réaliser un cheminement piéton alternatif depuis la halte routière et partant du cimetière côté Est afin de compléter l'aménagement de la Rue de la Marine tout en longeant la Rue de la Pompe par les quartiers résidentiels et les équipements communaux	Commune	Temps agent	-	-	2026 - 2028
4.2.2 Assurer la continuité du trottoir dans l'axe commercial de Saint-Philippe centre pour rétablir la continuité entre le coeur de ville et la Mer Cassée	Commune	A chiffrer	-	-	2027 - 2028
4.2.3 Prévoir un foncier stratégique pour la création d'un espace de stationnement sur Basse Vallée pour encourager la mobilité douce sur la zone littorale	Commune	Temps agent	-	-	2025
5. PROMOUVOIR LES PATRIMOINES NATURELS ET IMMATERIELS					

5.1 Valoriser les espaces naturels et la ruralité

5.1.1 Arrêts minute (faible incidence sur la consommation) : Valoriser les points d'intérêt longeant la RN2 afin de rallonger les pauses des touristes en misant sur un stationnement adapté, des traversées piétonnes sécurisées, une signalétique claire et visible ainsi qu'un aménagement

A définir

A chiffrer

-

ONF
Région
Réunion

2026

5.1.2 Arrêts découvertes (forte incidence sur la consommation) : Valoriser les lieux d'intérêt par la signalétique, la documentation aux abords du site, la mise en valeur paysagère depuis la RN2 et le stationnement

A définir

A chiffrer

-

CASUD
OTI Sud
Région
Réunion (sous
réserve)
ONF
Restaurateurs
et
commerçants

2026

5.2 Promouvoir les savoir-faire et l'artisanat

5.2.1 Promouvoir la réalisation et la restauration de coques de bateaux dans la Marine de Saint-Philippe (Maison de la pêche, en lien avec la vente de produits de la pêche)

Privé

Temps agent

-

Coopérative
OTI Sud
Commerçants
Restaurateurs

2027

TOTAL ESTIME

6 154 000,00 €

Annexe 5 – Contribution spécifique à la convention des établissements publics et opérateurs [annexe facultative]

- 5-1 ANCT
- 5-2 Caisse des Dépôts et Consignation
- 5-2 Anah
- 5-3 Cerema
- 5-4 ADEME
- 5-5 CTG

FICHE ACTION N° 1.1.1

Zone d'Activité Économique

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.1 Accueillir de nouveaux acteurs économiques et commerciaux sur le territoire
Action nom	Réaliser une Zone d'Activité Économique à Basse-Vallée
Action n°	1.1.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CASUD (études préalables)
Description de l'action	La zone d'activité économique de Basse-Vallée représente le futur moteur économique de la Commune de Saint-Philippe. Localisée à proximité de l'usine Australine, fleuron économique du territoire, et aux abords des pôles économiques Saint-Joseph et Saint- Pierre, elle permettra d'attirer de nouveaux acteurs économiques. Une étude d'opportunité permettra d'identifier le besoin de lots économiques.
Partenaires	CASUD Porteur privé Banque des territoires (appui en ingénierie)
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude géotechnique : 5000€ Etude d'opportunité : 25000€ Etude de programmation : à chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etudes préalables financées en propre par la CASUD (étude de faisabilité et d'opportunité) Etudes de projet financées par le porteur privé dans le cadre de la concession)
Calendrier	Lancement des études préalables : 2025 Concession : 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Restitution des conclusions des études AVP Reprise du projet en concession Nombre d'entreprises installées
Conséquence sur la fonction de centralité	Revitalisation économique de la centralité de Basse-Vallée par l'accueil de nouveaux acteurs économiques et la création d'une nouvelle base de consommateur pour les commerces à proximité

FICHE ACTION N° 1.2.1

Potentiel économique et commercial

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.2 Structurer l'offre commerciale existante
Action nom	Etudier le potentiel économique et commercial du territoire
Action n°	1.2.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	L'étude de potentiel commercial permettra d'identifier un bassin de consommateur à Saint-Philippe et la réponse à leurs besoins par les commerces existants. Cela permettra également d'évaluer les nouveaux besoins afin d'adapter l'offre commerciale actuelle.
Partenaires	Banque des territoires (appui en ingénierie)
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinancement ou sollicitation du marché à bons de commande de la Banque des Territoires dans le cadre de leur appui en ingénierie.
Calendrier	Mobilisation de la Banque des Territoires prévue en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Retranscription des résultats de l'étude et du diagnostic dans le plan d'action PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	Revitalisation commerciale des deux centralités de Saint-Philippe

FICHE ACTION N° 1.2.2

Marché couvert - étude

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.2 Structurer l'offre commerciale existante
Action nom	Etudier l'opportunité de la création d'un marché couvert en cœur de ville
Action n°	1.2.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Afin de valoriser les productions du terroir, une réflexion est menée autour de la réalisation d'un marché couvert. L'étude d'opportunité permettra d'identifier le besoin et le dimensionnement du marché en vue d'identifier un foncier pour accueillir le projet. Cette étude sera réalisée en lien avec l'étude de potentiel économique et commercial (action n°1.2.1)
Partenaires	Banque des territoires (appui en ingénierie)
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinancement ou sollicitation du marché à bons de commande de la Banque des Territoires dans le cadre de leur appui en ingénierie.
Calendrier	Mobilisation de la Banque des Territoires prévue en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Retranscription des résultats de l'étude et du diagnostic dans le plan d'action PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	Revitalisation commerciale des deux centralités de Saint-Philippe Valorisation des produits locaux et circuit court

FICHE ACTION N° 1.2.2

Adapter l'offre GMS

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.2 Structurer l'offre commerciale existante
Action nom	Définir un plan d'action pour adapter l'offre de l'actuel GMS
Action n°	1.2.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Saint-Philippe dispose d'une supérette de proximité idéalement située entre les deux centralités (Saint-Philippe et Basse-Vallée – Baril). Afin de fidéliser les consommateurs de Saint-Philippe, une réflexion en lien avec la supérette permettra d'adapter l'offre et sa montée en gamme. Cette étude sera réalisée en lien avec l'étude de potentiel économique et commercial (action n°1.2.1)
Partenaires	GMS Franchiseur
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Temps agent
Calendrier	Lancement prévu à l'issue de l'étude de potentiel commercial (2025)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Montée en gamme des produits Augmentation de la consommation sur le territoire de Saint-Philippe
Conséquence sur la fonction de centralité	Revitalisation commerciale des deux centralités de Saint-Philippe Amélioration de la qualité de l'offre des commerces de proximité

FICHE ACTION N° 1.3.1

Projet hôtelier haut de gamme

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.3 Développer l'attractivité touristique et commerciale
Action nom	Augmenter l'offre de nuitées par la réalisation d'une offre de tourisme haut de gamme
Action n°	1.3.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Porteur Privé
Description de l'action	Le projet consiste à développer une offre de tourisme haut de gamme à Saint-Philippe, en augmentant l'offre de nuitées via la création de logements touristiques de luxe. Ce projet vise à attirer une clientèle à fort pouvoir d'achat, à diversifier l'offre touristique existante, et à renforcer l'attractivité de la commune. L'offre inclura des hébergements de prestige, intégrés harmonieusement dans le paysage naturel et culturel de la région, avec des services haut de gamme tels que spas, restaurants gastronomiques, et activités exclusives.
Partenaires	Collectivités Locales : Mairie de Saint-Philippe, CASUD, Conseil Régional, Conseil Départemental. Institutions : Agence de Développement Touristique, Office de Tourisme. Entreprises Privées : Promoteurs immobiliers, Spécialistes du bien-être et des spas. Associations Locales : Associations de randonneurs, Groupes culturels. Experts : Cabinets d'architectes, Consultants en développement durable.
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	Prêts bonifiés de la Banque des Territoire dans le cadre de l'ORT
Calendrier	A définir

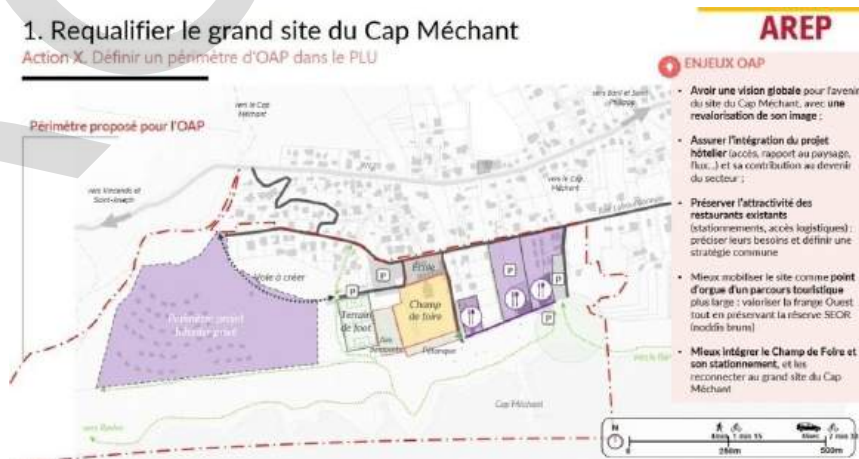
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Nombre de réservations et taux d'occupation • Revenus générés par l'hôtel • Nombre de nouveaux emplois créés • Impact économique local (augmentation des dépenses touristiques) • Respect des normes de développement durable
Conséquence sur la fonction de centralité	La réalisation de cet hôtel haut de gamme renforcera la position de Saint-Philippe en tant que destination touristique de premier choix. L'attractivité de cette infrastructure luxueuse attirera une clientèle aisée et internationale, stimulant ainsi l'économie locale par la création d'emplois et l'augmentation des recettes fiscales. Le projet contribuera également à la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la région, tout en promouvant des pratiques de tourisme durable et responsable. De plus, il encouragera le développement de services et commerces complémentaires, consolidant ainsi la centralité et la vitalité de Saint-Philippe.

FICHE ACTION N° 1.3.2

Offre de tourisme différenciante

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.3 Développer l'attractivité touristique et commerciale
Action nom	Créer une offre de tourisme différenciante par la création d'écologie et le déploiement de l'agrotourisme et de l'écotourisme (espace thermal etc.)
Action n°	1.3.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Porteur Privé
Description de l'action	L'objectif de cette action est de développer une offre touristique innovante et différenciante pour la commune de Saint-Philippe. Le projet inclut la création d'un espace thermal moderne, l'aménagement de sentiers de randonnée thématiques, et la mise en place d'hébergements écologiques. Ces éléments combinés offriront une expérience unique alliant bien-être, nature et culture locale. Le projet vise à attirer une nouvelle clientèle touristique, à dynamiser l'économie locale et à promouvoir un tourisme durable et responsable.
Partenaires	Collectivités Locales : Mairie de Saint-Philippe, Conseil Régional, Conseil Départemental. Institutions : Agence de Développement Touristique, Office de Tourisme. Entreprises Privées : Promoteurs immobiliers, Spécialistes du bien-être et des spas. Associations Locales : Associations de randonneurs, Groupes culturels. Experts : Cabinets d'architectes, Consultants en développement durable.
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	Prêts bonifiés de la Banque des Territoire dans le cadre de l'ORT FEDER FEADER
Calendrier	Études et Planification : Mois 1-6

	• Obtention des financements et autorisations : Mois 6-12 • Construction et Aménagement : Mois 13-24 • Lancement Marketing et Promotion : Mois 18-24 • Ouverture au Public : Mois 25
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Nombre de visiteurs annuels • Taux d'occupation des hébergements • Impact économique local (création d'emplois, revenus générés) • Respect des normes environnementales et durabilité
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en œuvre de cette offre de tourisme différenciante renforcera la position de Saint-Philippe en tant que pôle touristique central de la région. L'attractivité accrue générée par l'espace thermal et les nouvelles infrastructures contribuera à la revitalisation économique et à l'augmentation des activités commerciales locales. En outre, le projet favorisera la préservation du patrimoine naturel et culturel, tout en promouvant un développement durable et équilibré du territoire.



	Experts : Urbanistes, Architectes paysagistes, Consultants en mobilité.
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de programmation : 30 000€ Réhabilitation des voiries : 87 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Études et Planification : Mois 1-6 (2025) Obtention des financements et autorisations : Mois 6-12 Aménagement des infrastructures : Mois 13-24 Développement des parcours et zones de loisirs : Mois 18-24 Lancement Marketing et Promotion : Mois 18-24 Ouverture au Public : Mois 25
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation annuelle du site Impact économique local (augmentation des recettes touristiques) Fluidité des déplacements et accessibilité améliorée (études de mobilité) Nombre de nouveaux emplois créés Respect des normes environnementales
Conséquence sur la fonction de centralité	Le repositionnement du Cap Méchant comme pôle touristique majeur renforcera la centralité de Saint-Philippe en tant que destination incontournable de l'île. L'amélioration des infrastructures de déplacement et l'intégration de nouvelles logiques de mobilité faciliteront l'accès et la gestion des flux touristiques, augmentant ainsi l'attractivité du site. La création de parcours thématiques et de zones de loisirs enrichira l'offre touristique, attirant un public diversifié et stimulant l'économie locale. Le projet favorisera également le développement durable en valorisant les ressources naturelles et en intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement. Ces actions contribueront à la revitalisation économique et sociale de la commune, consolidant son rôle de pôle touristique central et dynamique.
Annexe	Étude de programmation urbaine AREP - PH2

FICHE ACTION N° 1.3.4

Baril-les-Bains et Cap Méchant

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.3 Développer l'attractivité touristique et commerciale
Action nom	Baril-les-Bains : faire advenir un parcours touristique et un linéaire commerçant sur le secteur du Baril en lien avec le Cap Méchant – étude de programmation
Action n°	1.3.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet vise à créer un parcours touristique et un linéaire commerçant dans le secteur du Baril, en lien direct avec le site du Cap Méchant. Cette initiative inclura l'aménagement d'infrastructures pour accueillir et guider les visiteurs, la revitalisation des commerces locaux, et la mise en place de points d'intérêt touristiques intégrant le patrimoine naturel et culturel local. Une étude de programmation sera menée pour définir les besoins, les opportunités et les actions à entreprendre, assurant une cohérence et une complémentarité avec les activités du Cap Méchant. Les séquences à signaler pour rythmer le parcours : Les enjeux / actions (court terme) : • Développer une signalétique adaptée et claire pour repérer le sentier et son prolongement sur la RN2, notamment au niveau du débouché au droit de la

	Ravine Pérote, et matérialisation d'un trottoir/voie piétonne. Avoir un repérage clair du parcours avec indication de directions / durée : au niveau du Cap Méchant, au niveau du débouché de la Ravine Pérote et au niveau de l'entrée piétonne Baril les Bains. • Promouvoir cet itinéraire à différentes échelles (au sein de l'OT), avoir une action de thématisation ... notamment en faisant le lien avec le projet de voie vélo régionale. • Assurer l'entretien du sentier sur la section Cap Méchant au débouché du Baril.
Partenaires	ONF qui est en charge de la gestion du site du Cap Méchant et du sentier littoral • GAL Grand Sud : Sentié Fah'âme • SEOR : au titre de la réserve de noddis bruns du Cap Mascarin, pour définir les conditions d'accès. • OTI Sud pour la promotion et la mise en valeur du sentier touristique Cap Méchant <> Baril les bains
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de programmation : 30 000€ (estimation)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Études et Planification : Mois 1-6 (2025) Obtention des financements et autorisations : Mois 6-12 Aménagement des infrastructures : Mois 13-24 Développement des parcours et zones de loisirs : Mois 18-24 Lancement Marketing et Promotion : Mois 18-24 Ouverture au Public : Mois 25
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation annuelle du site Impact économique local (augmentation des recettes touristiques) Fluidité des déplacements et accessibilité améliorée (études de mobilité) Nombre de nouveaux emplois créés Respect des normes environnementales
Conséquence sur la fonction de centralité	Le développement de Baril-les-Bains comme parcours touristique et linéaire commerçant renforcera la centralité de Saint-Philippe en diversifiant et enrichissant l'offre touristique et commerciale de la commune. En lien avec le Cap Méchant, ce projet créera un axe attractif pour les visiteurs, favorisant la circulation et l'interconnexion des sites d'intérêt. La revitalisation des commerces locaux dynamisera l'économie locale et améliorera la qualité de vie des habitants. De plus, cette initiative soutiendra la promotion d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement, consolidant ainsi le rôle de Saint-Philippe en tant que destination touristique majeure et pôle économique vibrant.

Annexe

Étude de programmation urbaine AREP - PH2

PROJET

FICHE ACTION N° 1.3.5

Linéaire commerçant du cœur de ville

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.3 Développer l'attractivité touristique et commerciale
Action nom	Création d'un linéaire commerçant identifiant le cœur de ville, ses parkings et ses acteurs économiques
Action n°	1.3.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet vise à créer un linéaire commerçant clairement identifiable dans le cœur de ville de Saint-Philippe, facilitant l'accès aux parkings et mettant en valeur les acteurs économiques locaux. Cette initiative inclut l'aménagement d'espaces publics, l'amélioration de la signalétique, la rénovation des façades commerciales, et la création de zones piétonnes. L'objectif est de dynamiser le centre-ville en renforçant son attractivité commerciale, en améliorant l'accessibilité et en offrant une expérience agréable et cohérente aux résidents et aux visiteurs.
Partenaires	Institutions : Agence de Développement Touristique, Chambre de Commerce et d'Industrie. Entreprises Privées : Commerçants locaux, Promoteurs immobiliers, Investisseurs privés. Associations Locales : Associations de commerçants, Associations de riverains.
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de programmation : 30 000€ (estimation)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Études et Planification : Mois 1-6 (2025) Obtention des financements et autorisations : Mois 6-12 Aménagement des infrastructures : Mois 13-24 Développement des parcours et zones de loisirs : Mois 18-24 Lancement Marketing et Promotion : Mois 18-24 Ouverture au Public : Mois 25
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de visiteurs et fréquentation des commerces

	• Impact économique local (augmentation des recettes commerciales) • Taux d'occupation des parkings • Nombre de nouveaux commerces ouverts • Respect des normes environnementales et durabilité
Conséquence sur la fonction de centralité	La création de ce linéaire commerçant contribuera significativement à renforcer la centralité du cœur de ville de Saint-Philippe. En améliorant l'accessibilité et la visibilité des commerces, et en créant des espaces publics accueillants, le projet dynamisera l'activité économique locale. Les résidents et visiteurs bénéficieront d'une expérience de shopping plus agréable et cohérente, favorisant ainsi la fidélisation et l'augmentation de la fréquentation. Ce projet permettra également de créer une synergie entre les différents acteurs économiques, renforçant le tissu commercial et augmentant la vitalité du centre-ville. Enfin, l'amélioration des infrastructures et de la signalétique facilitera les déplacements et encouragera un tourisme durable, consolidant ainsi le rôle de Saint-Philippe comme pôle économique et touristique majeur.
Annexe	Étude de programmation urbaine AREP - PH2

FICHE ACTION N° 1.3.6

Cale de halage et projets de la Marine

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.3 Développer l'attractivité touristique et commerciale
Action nom	Cale de halage et projets connexes, touristiques et filière économique
Action n°	1.3.6
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune - CASUD / SPL Maraina (cale de halage)
Description de l'action	Le projet vise à créer une cale de halage à Saint-Philippe pour revitaliser la filière économique liée à la pêche et développer des activités touristiques connexes. La cale permettra un accès facilité pour les bateaux de pêche et de plaisance, tout en renforçant les infrastructures de soutien pour les pêcheurs locaux. Les projets connexes incluront des installations pour la vente directe des produits de la mer, des espaces de loisirs, des commerces locaux, et des services touristiques centrés sur le patrimoine maritime. L'objectif est de dynamiser l'économie locale, valoriser les produits de la pêche et attirer un tourisme axé sur la mer et les activités nautiques.
Partenaires	Mairie de Saint-Philippe Associations de pêcheurs Associations de promotion du patrimoine maritime Commerçants locaux Architectes, consultants en tourisme et développement économique
Dépenses prévisionnel/définitif	5,8 M€ prévisionnel pour la cale de halage
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Etudes finalisées.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de bateaux utilisant la cale de halage - Volume de ventes directes de produits de la mer - Fréquentation touristique annuelle - Impact économique local (création d'emplois, augmentation des recettes touristiques et commerciales) - Respect des normes environnementales et de sécurité
Conséquence sur la fonction de	La création de la cale de halage et des projets connexes renforcera la

centralité	centralité de Saint-Philippe en consolidant son rôle de pôle économique et touristique. En facilitant les activités de pêche et en améliorant les infrastructures touristiques, le projet augmentera l'attractivité de la commune pour les pêcheurs, les commerçants et les touristes. La vente directe des produits de la mer valorisera le savoir-faire local et stimulera l'économie régionale. L'amélioration des infrastructures et la diversification des activités touristiques attireront une clientèle plus large et favoriseront un développement économique durable, consolidant ainsi le rôle de Saint-Philippe comme un centre dynamique et attractif.
Annexes	• Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation de la maison des pêcheurs & création de l'air de carénage – APD COPIL du 15/03/2022 • AFF06-20210521 - « Autorisation du conseil communautaire au président de signer la modification n°1 au marché A.2018.106 - « Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de sécurisation de la cale de halage – Commune de Saint - Philippe » »

FICHE ACTION N° 2.1.1

Création de logements sociaux en centre-ville

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.1 Développer l'offre de logements
Action nom	Création de logements sociaux en centre-ville sur une parcelle de 6300m ² en lien avec la SODEGIS
Action n°	2.1.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune - SODEGIS
Description de l'action	Le projet vise à créer des logements sociaux sur une parcelle de 6300m ² située en centre-ville de Saint-Philippe. En collaboration avec la SODEGIS (Société de Développement et de Gestion de l'Île de La Réunion), l'objectif est de répondre aux besoins en logement des populations à revenus modestes tout en revitalisant le centre-ville. Le projet inclura la construction de logements modernes, respectueux de l'environnement et intégrant des espaces verts et des équipements communs pour favoriser la mixité sociale et la qualité de vie des résidents.
Partenaires	Mairie de Saint-Philippe, CASUD Autres à définir
Dépenses prévisionnel/définitif	• Études préliminaires et conception : 150,000 € • Construction des logements : 6,000,000 € • Aménagement des espaces verts et équipements communs : 600,000 € • Frais administratifs et divers : 100,000 € • Total des dépenses prévisionnelles : 6,850,000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir - SODEGIS
Calendrier	• Approbation en conseil municipal de la mise à disposition de la parcelle - • Études et Planification : Mois 1-4 • Obtention des financements et autorisations : Mois 4-8 • Début des travaux de construction : Mois 9 • Construction des logements : Mois 9-24 • Aménagement des espaces verts et équipements communs : Mois 18-24

	- Lancement de la campagne de communication : Mois 20-24 - Livraison des logements et installation des résidents : Mois 25
Lien autres programmes et contrats territorialisés	- Plan Local d’Urbanisme (PLU) - Plan Départemental de l’Habitat (PDH) - PLH/PILHI
Indicateurs de suivi et d’évaluation	- Nombre de logements créés et taux d’occupation - Qualité des services offerts (évaluations par les résidents et audits externes) - Impact sur le bien-être des résidents (évaluations médicales et sociales) - Respect des délais et du budget prévisionnel - Taux de participation aux activités récréatives et sociales
Conséquence sur la fonction de centralité	La création de logements sociaux en centre-ville contribuera significativement à l’atteinte des objectifs de la loi SRU et favorisera l’inclusion sociale. En offrant des logements abordables de qualité, le projet attirera de nouveaux résidents, dynamisera l’économie locale, et participera à la revitalisation du centre-ville. En outre, l’intégration d’espaces verts et de services de proximité favorisera un cadre de vie agréable et cohérent avec les objectifs de développement durable de la commune. Ce projet permettra également de renforcer la cohésion sociale en facilitant l’accès au logement pour les ménages à revenus modestes.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.2

Résidence pour Personnes Agées

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.1 Développer l'offre de logements
Action nom	Réaliser une Résidence pour Personnes Agées à Basse-Vallée
Action n°	2.1.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste en la réalisation d'une résidence pour personnes âgées à Saint-Philippe. L'objectif est de fournir un cadre de vie sécurisé, confortable et adapté aux besoins spécifiques des seniors, tout en facilitant leur inclusion sociale. La résidence comprendra des logements adaptés, des espaces communs (salle à manger, salle de loisirs, espace vert), des services de santé (infirmier) et des services de soutien (aide à domicile, activités récréatives). Ce projet vise à répondre à la demande croissante en logements pour personnes âgées dans la commune et à offrir une solution de qualité pour le bien-être des seniors.
Partenaires	Institutions : Agence Régionale de Santé (ARS), Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). CASUD Associations Locales : Associations de seniors, Associations de familles et de proches aidants. Entreprises Privées : Promoteurs immobiliers, Fournisseurs de services de santé et de soins à domicile. Experts : Architectes spécialisés en établissements médico-sociaux, Urbanistes, Gérontologues.
Dépenses prévisionnel/définitif	- Portage EPFR de la parcelle AT0072, DCM 31/03/2015 : 380 907€ - Prévisionnel du projet à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	- A définir - Temporalité dépendant de la réalisation des actions 2.2.4, 2.2.5, 2.1.3
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme Local de l'Habitat (PLH)

Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements créés et taux d'occupation - Qualité des services offerts (évaluations par les résidents et audits externes) - Impact sur le bien-être des résidents (évaluations médicales et sociales) - Respect des délais et du budget prévisionnel - Taux de participation aux activités récréatives et sociales
Conséquence sur la fonction de centralité	La réalisation de cette résidence pour personnes âgées renforcera la centralité de Saint-Philippe en fournissant une infrastructure essentielle pour une population vieillissante. En offrant des logements et des services adaptés aux seniors, le projet répondra à un besoin croissant et améliorera la qualité de vie des résidents. La résidence créera un pôle de vie sociale et économique, attirant des services de santé et des commerces locaux, et favorisant ainsi l'animation et le dynamisme du centre-ville. Ce projet contribuera à faire de Saint-Philippe un modèle de prise en charge des seniors, consolidant son rôle de centre socio-économique de la région.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.3

Logements et espaces de travail

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.1 Développer l'offre de logements
Action nom	Etudier l'opportunité de la réalisation de logements et d'espaces de travail à destination de publics spécifiques (chercheurs, étudiants, professionnels de santé)
Action n°	2.1.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune / CASUD
Description de l'action	Ce projet consiste à étudier l'opportunité de créer des logements et des espaces de travail destinés à des publics spécifiques tels que les chercheurs, les étudiants et les professionnels de santé à Saint-Philippe. L'objectif est de soutenir le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'attirer des professionnels qualifiés et de répondre aux besoins de logement et d'infrastructures adaptées pour ces populations. L'étude visera à évaluer la demande, les besoins spécifiques, les sites potentiels, et les modalités de mise en œuvre de ces infrastructures.
Partenaires	Université du Tampon SEOR
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	- A définir - Temporalité dépendant de la réalisation des actions 2.2.4, 2.2.5, 2.1.3
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements créés et taux d'occupation - Qualité des services offerts (évaluations par les résidents et audits externes) - Impact sur le bien-être des résidents (évaluations médicales et

	sociales) • Respect des délais et du budget prévisionnel • Taux de participation aux activités récréatives et sociales
Conséquence sur la fonction de centralité	La réalisation de cette étude permettra de déterminer l'opportunité et la faisabilité de développer des logements et des espaces de travail adaptés aux chercheurs, étudiants et professionnels de santé à Saint-Philippe. Si les résultats sont positifs, le projet contribuera à renforcer la centralité de la commune en attirant des populations qualifiées et en soutenant l'enseignement supérieur et la recherche. Il favorisera également le dynamisme économique et social du centre-ville, créant un environnement propice à l'innovation et à la collaboration interdisciplinaire. En répondant aux besoins spécifiques de ces publics, Saint-Philippe pourra se positionner comme un pôle d'excellence académique et professionnel, consolidant son rôle de centre attractif et dynamique.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.4

Trinité 2

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.1 Développer l'offre de logements
Action nom	Livrer le projet de logements sociaux Trinité 2
Action n°	2.1.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Porteur privé
Description de l'action	Le projet Trinité 2 consiste en la livraison de nouveaux logements sociaux dans la commune de Saint-Philippe, visant à répondre aux besoins de logements pour les familles à revenus modestes. Situé dans un quartier stratégique, le projet propose des appartements modernes et éco-énergétiques, conçus pour offrir confort et sécurité aux résidents. Trinité 2 inclura également des espaces communs tels que des aires de jeux pour enfants, des jardins partagés, et des locaux pour les activités communautaires, favorisant ainsi la cohésion sociale et l'intégration des résidents.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements livrés et taux d'occupation - Intégration sociale des résidents (taux de participation aux activités communautaires) - Respect des délais et du budget prévisionnel - Qualité des constructions et des aménagements - Impact sur le marché local du logement (stabilisation des loyers)
Conséquence sur la fonction de centralité	La livraison du projet de logements sociaux Trinité 2 renforcera la centralité de Saint-Philippe en augmentant l'offre de logements accessibles pour les familles à revenus modestes. En favorisant la mixité sociale et l'inclusion, le projet contribuera à dynamiser le quartier et à

	renforcer la cohésion communautaire. L'intégration d'espaces communs et de services de proximité encouragera les interactions sociales et participera à l'animation du centre-ville. De plus, en améliorant les conditions de vie des résidents, le projet Trinité 2 participera à faire de Saint-Philippe un lieu attractif pour les nouvelles familles et contribuera à son développement économique et social.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.5

Logements vacants

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.1 Développer l'offre de logements
Action nom	Remobilisation des logements vacants en prenant en compte la préservation de l'architecture créole
Action n°	2.1.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune / propriétaires
Description de l'action	Le projet vise à remobiliser les logements vacants de Saint-Philippe tout en préservant et valorisant l'architecture créole. En réhabilitant ces bâtiments, l'objectif est de répondre à la demande croissante de logements, de redynamiser les quartiers concernés, et de conserver le patrimoine architectural local. Les travaux incluront la rénovation des structures existantes, la modernisation des intérieurs pour répondre aux normes de confort et d'efficacité énergétique, et l'intégration de caractéristiques architecturales créoles pour préserver l'identité culturelle locale
Partenaires	Fondation du patrimoine Architecte Bâtiment de France DACOI CASUD Propriétaires
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PILHI
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements vacants réhabilités - Taux d'occupation des logements réhabilités - Respect des délais et du budget prévisionnel - Qualité des rénovations et respect des caractéristiques architecturales créoles

	Impact sur le marché local du logement (stabilisation ou baisse des loyers)
Conséquence sur la fonction de centralité	La remobilisation des logements vacants en préservant l'architecture créole renforcera la centralité de Saint-Philippe en revitalisant les quartiers délaissés et en attirant de nouveaux résidents. Ce projet contribuera à la préservation du patrimoine architectural local, valorisant ainsi l'identité culturelle de la commune. En augmentant l'offre de logements de qualité et en favorisant la mixité sociale, le projet stimulera l'activité économique et sociale du centre-ville. Il renforcera également l'attractivité de Saint-Philippe en tant que lieu de vie dynamique et respectueux de son patrimoine, consolidant son rôle de pôle culturel et économique du Sud sauvage.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.6

Réhabilitation des logements insalubres - PILHI

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.1 Développer l'offre de logements
Action nom	Accompagner la réhabilitation du parc de logement insalubre en lien avec le PILHI de la CASUD
Action n°	2.1.6
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CASUD
Description de l'action	Ce projet vise à accompagner la réhabilitation des logements insalubres à Saint-Philippe en partenariat avec le Programme Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Insalubre (PILHI) de la CASUD. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des habitants, de réduire l'habitat insalubre et de promouvoir un développement urbain durable. Le projet comprend la rénovation des bâtiments existants pour les rendre conformes aux normes de sécurité et d'habitabilité, tout en préservant le patrimoine architectural et en respectant les principes de développement durable.
Partenaires	Fondation du patrimoine Architecte Bâtiment de France DACOI CAS UD Propriétaires
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PILHI
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements insalubres réhabilités - Réduction du taux d'habitat insalubre dans la commune - Respect des délais et du budget prévisionnel - Qualité des rénovations et conformité aux normes

	Intégration des principes de développement durable dans les rénovations
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation du parc de logements insalubres renforcera la centralité de Saint-Philippe en améliorant le cadre de vie des résidents et en réduisant les disparités sociales et économiques. En revalorisant les quartiers dégradés, le projet contribuera à l'attractivité et à la dynamique du centre-ville, stimulant ainsi l'activité économique locale. En préservant l'architecture et le patrimoine, tout en intégrant des pratiques durables, le projet soutiendra le développement harmonieux de la commune, faisant de Saint-Philippe un modèle de développement urbain inclusif et résilient.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.2.1

Etude de programmation urbaine

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Etudier le maillage des deux centralités dans le cadre d'une étude de programmation urbaine
Action n°	2.2.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Banque des Territoires – Commune - CASUD
Description de l'action	Le projet vise à analyser et optimiser le maillage urbain entre les deux centralités principales de Saint-Philippe : Basse Vallée / Le Baril et le centre-ville. L'étude de programmation urbaine cherche à améliorer la connectivité et la complémentarité entre ces deux zones, en tenant compte des spécificités locales, des besoins des habitants, des potentialités économiques, touristiques et commerciales. Cette étude portera sur l'accessibilité, les infrastructures de transport, les services et équipements publics, et les espaces verts pour favoriser un développement urbain harmonieux et durable. Elle permettra également d'alimenter la réflexion pour l'identification d'OAP dans le cadre de la réalisation du PLU.
Partenaires	Banque des Territoires AREP
Dépenses prévisionnel/définitif	30 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Marché à bons de commande (MABC - PVD)
Calendrier	Mars 2024 – juillet 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Amélioration de l'accessibilité entre Basse Vallée et le centre-ville - Impact sur le développement économique local (création d'entreprises, emplois) - Respect des délais et du budget prévu - Qualité des propositions et intégration des principes de

	durabilité
Conséquence sur la fonction de centralité	L'étude du maillage entre Basse Vallée et le centre-ville renforcera la cohésion territoriale de Saint-Philippe, optimisant l'utilisation des ressources et des infrastructures. Cela contribuera à une meilleure attractivité de la commune pour les habitants et les visiteurs et contribuera à redéfinir les spécialisations de chaque polarité pour les habitants, travailleurs et touristes.
Annexes	Livrables

PROJET

FICHE ACTION N° 2.2.2

Maison de veillée

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Réaliser la maison de veillée à proximité de l'église du centre-ville
Action n°	2.2.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste à construire une maison de veillée près de l'église du centre-ville de Saint-Philippe. Cet espace sera dédié aux rassemblements communautaires, notamment pour les veillées funéraires. Il inclura également un espace extérieur de recueillement
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Livraison prévisionnelle 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Respect des délais et du budget prévisionnel - Fréquentation de la maison de veillée après ouverture - Nombre d'événements et d'activités organisés annuellement - Impact sur la cohésion sociale et le dynamisme culturel local
Conséquence sur la fonction de centralité	La réalisation de la maison de veillée à proximité de l'église du centre-ville renforcera la centralité de Saint-Philippe en offrant un espace dédié aux rassemblements communautaires. Ce projet offrira aux familles endeuillées un espace aux normes permettant d'accueillir la famille et les proches. Il permettra également de perpétuer le rituel de veillée et ainsi rendre un dernier hommage à leurs défunts (partage des souvenirs, rencontre des membres de la famille éloignée, ...)
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.2.3

Salle omnisport

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Création d'une salle omnisport dans les anciennes tribunes du stade comprenant un dojo, boxingclub, salle de fitness et d'un clubhouse
Action n°	2.2.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste à rénover les anciennes tribunes du stade de Saint-Philippe pour y créer une salle omnisport multifonctionnelle. Cette salle comprendra un dojo pour les arts martiaux, un boxing club, une salle de fitness, et un clubhouse pour les rencontres sociales et les événements sportifs. L'objectif est de promouvoir le sport et le bien-être au sein de la communauté tout en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes avec une animation communale ou des prestataires externes.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	2 500 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	AAP Projet Sportif Structurant – Agence Nationale du Sport AFD PST
Calendrier	Livraison prévisionnelle 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de disciplines sportives proposées - Taux de fréquentation des installations sportives - Nombre de compétitions et d'événements organisés - Respect des délais et du budget prévisionnel - Impact sur la santé et le bien-être des résidents (études d'impact)

Conséquence sur la fonction de centralité	La création de cette salle omnisport dans les anciennes tribunes du stade de Saint-Philippe renforcera la centralité de la commune en devenant un pôle sportif et social majeur. Elle attirera non seulement les résidents locaux mais aussi les sportifs et visiteurs de la région, favorisant ainsi le dynamisme économique et social de la commune. En promouvant l'activité physique et le bien-être, ce projet contribuera à améliorer la qualité de vie des habitants et à renforcer le tissu associatif local.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.2.4

Maison des pratiques artistiques et audiovisuelles

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Réalisation d'une maison des pratiques artistiques et audiovisuelles – étude de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction des anciens locaux Sunlight FM
Action n°	2.2.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet vise à transformer les anciens locaux de Sunlight FM en une maison des pratiques artistiques. Cet espace accueillera divers ateliers artistiques, des expositions et des événements culturels pour promouvoir la création artistique et l'expression culturelle à Saint-Philippe en proposant des studios d'enregistrement notamment ouvert à la population communale et celle de l'île pour permettre une montée en compétence. L'étude de maîtrise d'œuvre portera sur la démolition des structures existantes et la conception d'un bâtiment moderne et fonctionnel, adapté aux besoins des artistes et du public.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	1 700 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	DRACS PST Région Réunion
Calendrier	Enclenchement de l'étude en 2025 (prévisionnel)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'ateliers et de cours proposés par an - Fréquentation des espaces artistiques et culturels - Nombre d'événements et d'expositions organisés - Respect des délais et du budget prévisionnel - Impact sur le développement culturel local (nombre de créations artistiques, collaborations)

Conséquence sur la fonction de centralité	La réalisation de la maison des pratiques artistiques et audiovisuelles à Saint-Philippe (centre-ville) renforcera la centralité de la commune en devenant un pôle culturel et artistique de premier plan. Cet espace favorisera l'émergence de talents locaux et attirera des artistes et visiteurs, contribuant à la vitalité culturelle et économique de la région. En créant un lieu de rencontre et de création, le projet stimulera l'engagement communautaire et renforcera l'identité culturelle de Saint-Philippe.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.2.5

Maison de santé - centre-ville

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Création d'une maison de santé en cœur de ville afin de soutenir l'installation et la fidélisation des praticiens sur le territoire communal
Action n°	2.2.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Porteur privé
Description de l'action	Le projet consiste à construire une maison de santé en plein cœur de la ville de Saint-Philippe. Cette infrastructure moderne et accessible accueillera divers professionnels de santé tels que médecins généralistes, spécialistes, infirmiers, kinésithérapeutes, et autres praticiens paramédicaux. L'objectif est de fournir une offre de soins de qualité, d'attirer et de fidéliser les praticiens sur le territoire, et de renforcer l'accès aux soins pour la population locale.
Partenaires	CPAM ARS Praticiens de santé
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025 (prévisionnel)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de professionnels de santé installés dans la maison de santé - Fréquentation des services médicaux et paramédicaux - Respect des délais et du budget prévisionnel - Impact sur l'amélioration de l'accès aux soins (études d'impact) - Fidélisation des praticiens sur le long terme
Conséquence sur la fonction de centralité	La création de la maison de santé en cœur de ville améliorera l'accès aux soins pour la population locale, tout en attirant et fidélisant les

	professionnels de santé sur le territoire. Ce projet contribuera à renforcer l'attractivité de la commune et à améliorer la qualité de vie des résidents, en assurant une offre de soins de proximité et de qualité.
Annexes	

PROJET

FICHE ACTION N° 2.2.6

Maison de santé pluriprofessionnelle et universitaire

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle et Universitaire
Action n°	2.2.6
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Porteur privé
Description de l'action	Le projet vise à étendre les locaux de la maison de santé pluriprofessionnelle et universitaire existante, en intégrant de nouveaux espaces de consultation et de formation sur une parcelle de 400 m ² adjacente. L'extension permettra d'accueillir davantage de professionnels de santé et de renforcer les activités en lien avec la pharmacie, notamment par le biais de collaborations pédagogiques et de recherche. L'objectif est d'améliorer l'accès aux soins, d'enrichir l'offre médicale, et de favoriser la formation continue des professionnels de santé dans un cadre universitaire. Ce projet s'inscrit également dans la valorisation de la biodiversité locale en permettant d'étendre la recherche aux vertus thérapeutiques des plantes endémiques (curcuma notamment)
Partenaires	CPAM ARS Praticiens de santé
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025 (prévisionnel)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de nouveaux professionnels de santé intégrés - Fréquentation des nouveaux services de santé et de formation - Respect des délais et du budget prévisionnel - Impact sur la formation continue et la recherche universitaire (nombre de cours, publications)

	• Collaboration avec la pharmacie et autres partenaires de santé • Stimulation de la recherche sur les plantes endémiques thérapeutiques
Conséquence sur la fonction de centralité	L'extension de la maison de santé pluriprofessionnelle et universitaire renforcera la centralité de Saint-Philippe en tant que pôle de santé et de formation de premier plan. Ce projet contribuera à l'attractivité de la commune pour les professionnels de santé et les étudiants, tout en améliorant l'accès aux soins pour la population locale. L'intégration d'espaces de formation et de collaboration avec la pharmacie favorisera le développement d'un réseau de soins complet et innovant, stimulant ainsi le dynamisme économique et social du territoire.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.2.8

Relocalisation et requalification de la bibliothèque

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Explorer l'opportunité de la relocalisation de la bibliothèque et de la requalification de son offre (cyberbase, médiathèque, bibliothèque High Tech)
Action n°	2.2.8
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste à étudier la faisabilité et l'opportunité de la relocalisation de la bibliothèque municipale de Saint-Philippe vers un emplacement plus central et accessible dans un souci de spécialisation spatiale. Il inclut également la requalification de l'offre de services de la bibliothèque pour mieux répondre aux besoins actuels des usagers, en intégrant des espaces de lecture modernes, des ressources numériques, et des activités culturelles et éducatives. L'objectif est d'accroître la fréquentation, d'améliorer l'accès à la culture et à l'éducation, et de créer un espace dynamique au sein de la commune.
Partenaires	DACOI (sous réserve) PST
Dépenses prévisionnel/définitif	87 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2024 - 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de visiteurs mensuels à la bibliothèque - Taux de participation aux activités culturelles et éducatives - Respect des délais et du budget prévisionnel - Impact sur l'accessibilité et la diversité de l'offre culturelle
Conséquence sur la fonction de	La relocalisation et la requalification de la bibliothèque renforceront la centralité de Saint-Philippe en tant que centre culturel et éducatif

centralité	dynamique. En offrant un accès amélioré à la culture et à l’information, le projet contribuera à l’inclusion sociale, à l’éducation permanente, et à l’attractivité de la commune. La bibliothèque deviendra un espace vivant, favorisant l’échange, l’apprentissage, et le lien social, participant ainsi au développement du tissu culturel et économique local. Sa relocalisation renforcera également l’identité du centre-ville en rapprochant les équipements sportifs et culturels des écoles, des structures administratives et des zones résidentielles.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.2.7

Laboratoire d'analyses médicales

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Création d'un laboratoire d'analyses médicales
Action n°	2.2.7
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Porteur privé
Description de l'action	Le projet vise à créer un laboratoire d'analyses médicales en cœur de ville à Saint-Philippe pour améliorer l'accès aux services de diagnostic pour les résidents. Ce laboratoire fournira une gamme complète de services, incluant des analyses de sang, d'urine, des tests microbiologiques, et autres examens spécialisés. En partenariat avec les établissements de santé locaux, le laboratoire contribuera à une prise en charge plus rapide et efficace des patients.
Partenaires	CPAM ARS Praticiens de santé
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025 (prévisionnel)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'analyses effectuées mensuellement - Délai moyen de traitement des résultats d'analyses - Respect des délais et du budget prévisionnel - Impact sur l'amélioration de l'accès aux diagnostics médicaux (études d'impact) - Taux d'utilisation des services de laboratoire
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'un laboratoire d'analyses médicales renforcera la centralité de Saint-Philippe en tant que centre de services médicaux essentiels, améliorant ainsi l'accès aux diagnostics rapides et fiables pour la

	population locale. Cela contribuera à une meilleure prise en charge des patients et encouragera l'installation de professionnels de santé dans la région, renforçant le tissu médical et socio-économique de la commune.
Annexes	

PROJET

FICHE ACTION N° 2.2.8

Réhabilitation de l'école de Basse-Vallée

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Réhabiliter l'école de Basse-Vallée
Action n°	2.2.8
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet de réhabilitation de l'école de Basse Vallée à Saint-Philippe vise à moderniser les infrastructures scolaires pour offrir un environnement d'apprentissage sûr, accessible, et propice au développement des élèves. Les travaux incluront la rénovation des bâtiments existants, la mise aux normes de sécurité, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'intégration de nouvelles technologies éducatives. Ce projet répond à la nécessité d'adapter l'école aux besoins actuels des élèves et des enseignants tout en valorisant le patrimoine architectural local.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	1 500 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	FEDER (rénovation thermique) PST Fonds vert (sous réserve)
Calendrier	2024 - 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Fréquentation scolaire et taux de réussite des élèves - Évaluation de l'efficacité énergétique des bâtiments - Respect des délais et du budget prévisionnel - Impact sur la qualité des enseignements et des activités éducatives
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation de l'école de Basse Vallée renforcera le rôle éducatif de Saint-Philippe, contribuant à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et à l'attractivité de la commune pour les familles. En modernisant les infrastructures scolaires et en intégrant de nouvelles

	technologies, le projet favorisera un environnement d'apprentissage innovant et durable, soutenant ainsi le développement social et économique local.
Annexes	

PROJET

FICHE ACTION N° 2.2.9

Poche école du cœur de ville

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Poche école du cœur de ville : réaménagement des lieux communs pour la sécurisation et la création d'espaces plus accueillants avec une réflexion de l'offre de stationnement et de la desserte – mission de maîtrise d'œuvre
Action n°	2.2.9
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	L'étude de maîtrise d'œuvre permettra d'engager le réaménagement des lieux communs de la poche école située au cœur de ville de Saint-Philippe pour renforcer la sécurité, améliorer l'accueil et optimiser l'espace disponible. Il s'agit de créer un environnement scolaire plus convivial et sécurisé, tout en réfléchissant à l'offre de stationnement et à la desserte pour faciliter l'accès des élèves, des parents et du personnel éducatif. Ce réaménagement permettra également de végétaliser et embellir des espaces publics observant une forte fréquentation (élèves, parents d'élèves, corps enseignant, personnel scolaire etc.). La requalification de la poche école sera l'occasion de créer un espace de rencontre supplémentaire.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	30 000€ (prévisionnel)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Banque des territoires (sous réserve) – appui en ingénierie
Calendrier	Phase 1 : Études préliminaires et concertation : Mois 1-3 Consultation avec les enseignants, les parents, et les élèves Diagnostic des besoins en matière de sécurité et d'aménagement Phase 2 : Planification et obtention des financements : Mois 4-5 Phase 3 : Conception et mission de maîtrise d'œuvre : Mois 6-7

	Élaboration des plans d'aménagement et des mesures de sécurité Phase 4 : Réalisation des travaux : Mois 8-12 Réaménagement des lieux communs, sécurisation, et création d'espaces verts Optimisation de l'offre de stationnement et amélioration de la desserte Phase 5 : Évaluation et réception des travaux : Mois 13
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'incidents liés à la sécurité avant et après le projet - Fréquentation des lieux communs et des espaces verts - Respect des délais et du budget prévisionnel - Impact sur la circulation et le stationnement (études d'impact)
Conséquence sur la fonction de centralité	Le réaménagement de la poche école du cœur de ville renforcera la centralité de Saint-Philippe en améliorant la sécurité et l'accueil des infrastructures scolaires. En créant des espaces plus accueillants et fonctionnels, le projet contribuera à l'attractivité de la commune pour les familles et les professionnels de l'éducation. L'optimisation de l'offre de stationnement et de la desserte facilitera l'accès et la mobilité au sein de la ville, participant ainsi à son dynamisme urbain et social.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.3.1

Linéaire commercial des deux polarités

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.3 Adapter l'aménagement urbain au développement du territoire
Action nom	Homogénéisation de l'espace public dans les segments commerciaux : conduire une étude urbaine sur le linéaire commercial du centre-ville et le linéaire commercial de Basse-Vallée
Action n°	2.3.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet vise à conduire une étude urbaine pour homogénéiser l'espace public le long des linéaires commerciaux du centre-ville de Saint-Philippe et de Basse-Vallée. L'objectif est d'améliorer l'attractivité commerciale, de renforcer l'identité visuelle et de favoriser une cohérence urbanistique qui dynamise le commerce local. Cette étude analysera l'aménagement actuel et proposera des recommandations pour un design uniforme et accueillant des espaces publics, en tenant compte des besoins des commerçants, des résidents et des visiteurs.
Partenaires	Commerçants Région Réunion (aménagement de la RN2)
Dépenses prévisionnel/définitif	30 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Marché à bons de commande de la Banque des Territoire (sous réserve)
Calendrier	Phase 1 : Diagnostic et analyse de l'existant : Mois 1-3 Analyse des linéaires commerciaux, de l'aménagement urbain et des besoins des usagers Phase 2 : Consultation publique et concertation : Mois 4 Réunions avec les commerçants, les résidents et les parties prenantes Phase 3 : Élaboration du plan d'homogénéisation : Mois 5-6 Conception des recommandations pour un design homogène et attractif

	Phase 4 : Présentation et validation du projet : Mois 7 Validation du projet par les élus locaux et les partenaires Phase 5 : Préparation des phases de mise en œuvre : Mois 8 Planification des étapes de réalisation en fonction des résultats de l'étude
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Cohérence et attractivité du design urbain (évaluations qualitatives) - Impact sur la fréquentation et les ventes des commerces - Respect des délais et du budget prévisionnel - Taux de participation des parties prenantes lors des consultations
Conséquence sur la fonction de centralité	L'homogénéisation de l'espace public le long des linéaires commerciaux contribuera à renforcer l'attractivité et l'identité du centre-ville de Saint-Philippe et de Basse-Vallée. En créant des espaces publics cohérents et esthétiquement plaisants, le projet soutiendra la dynamique commerciale et économique locale. Il favorisera un environnement convivial pour les habitants, les commerçants, et les visiteurs, renforçant ainsi le rôle de ces zones en tant que pôles commerciaux et culturels de la commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.3.2

Entrées de bourg

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.3 Adapter l'aménagement urbain au développement du territoire
Action nom	Etudier les entrées de bourg avec la réalisation de marquages spécifiques
Action n°	2.3.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste à étudier et à réaménager les entrées de bourg de Saint-Philippe pour améliorer leur visibilité, leur attractivité et leur sécurité. L'objectif est de créer une identité visuelle forte et accueillante qui reflète le caractère unique de la commune. Des marquages spécifiques, tels que des panneaux d'information, des signalétiques artistiques, et des éléments de design urbain, seront mis en place pour guider les visiteurs et renforcer l'attrait touristique et économique des zones concernées.
Partenaires	Conseil Départemental, Conseil Régional de La Réunion Créateurs et artistes pour la conception de marquages spécifiques DAC (intégration du patrimoine local)
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer – temps agent Prévisionnel estimé : Étude urbaine et design des entrées : 70,000 € Consultation et implication communautaire : 15,000 € Conception et réalisation des marquages : 65,000 € Total des dépenses prévisionnelles : 150,000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Phase 1 : Diagnostic et étude des entrées de bourg : Mois 1-2 Analyse des points d'accès actuels et identification des zones prioritaires Phase 2 : Consultation et implication des parties prenantes : Mois 3 Réunions avec les habitants, les commerçants, et les associations locales Phase 3 : Conception des marquages et planification : Mois

	4-5 Développement des concepts visuels et choix des matériaux Phase 4 : Mise en œuvre des marquages spécifiques : Mois 6-7 Installation des panneaux, signalétiques, et éléments de design Phase 5 : Évaluation et ajustement : Mois 8 Analyse des retours des usagers et ajustements nécessaires
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Impact visuel et attrait des marquages (évaluations qualitatives) - Fréquentation des entrées de bourg et impact économique - Respect des délais et du budget prévisionnel - Participation et retour d'information des communautés locales
Conséquence sur la fonction de centralité	L'étude et le réaménagement des entrées de bourg renforceront l'identité et l'attractivité de Saint-Philippe en tant que porte d'entrée accueillante et distinctive de la région. Les marquages spécifiques contribueront à promouvoir la richesse culturelle et le patrimoine de la commune, améliorant ainsi l'expérience des visiteurs et soutenant le développement économique local. En intégrant des éléments artistiques et culturels, le projet renforcera également le sentiment d'appartenance et de fierté des résidents envers leur communauté.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.1.1

Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Axe stratégique	3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique
Orientation	3.1 Promouvoir la souveraineté alimentaire et les filières de production locale
Action nom	Initier la démarche Projet Alimentaire Territorial
Action n°	3.1.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet vise à initier une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour renforcer la souveraineté alimentaire de Saint-Philippe, promouvoir une agriculture locale durable, et favoriser une alimentation saine et accessible pour tous les habitants. Cette initiative cherchera à coordonner les acteurs locaux de l'agriculture, de la transformation, de la distribution et de la consommation alimentaire pour créer un système alimentaire résilient et équitable, en s'appuyant sur les ressources et les savoir-faire locaux.
Partenaires	DAAF Université de la Réunion Agriculteurs Chambre du Commerce Chambre de l'Agriculture Département CASUD
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer – temps agent Prévisionnel estimé : Étude urbaine et design des entrées : 70,000 € Consultation et implication communautaire : 15,000 € Conception et réalisation des marquages : 65,000 € Total des dépenses prévisionnelles : 150,000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Phase 1 : Diagnostic territorial et identification des enjeux : Mois 1-3 Cartographie des acteurs locaux, diagnostic des pratiques agricoles, évaluation des besoins alimentaires Phase 2 : Concertation et co-construction : Mois 4-6 Organisation d'ateliers participatifs, création de groupes de travail

	thématiques Phase 3 : Élaboration du PAT : Mois 7-9 Définition des axes stratégiques, rédaction du plan d'action, identification des porteurs de projet Phase 4 : Validation et lancement : Mois 10 Présentation aux élus et aux partenaires, lancement officiel du PAT Phase 5 : Suivi et ajustements : Mois 11-12 Mise en place d'indicateurs de suivi, ajustement des actions en fonction des retours
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan Agripéï 2030 du Département
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de partenaires impliqués et de projets initiés - Superficie de terres agricoles converties à des pratiques durables - Augmentation de la production et de la consommation de produits locaux - Impact environnemental (réduction de l'empreinte carbone, préservation de la biodiversité)
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial à Saint-Philippe renforcera la centralité de la commune en tant que moteur de l'agriculture durable et de l'alimentation locale à La Réunion. Ce projet encouragera la coopération entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs, tout en soutenant l'économie locale et en améliorant la sécurité alimentaire. Il contribuera également à la promotion d'un mode de vie sain et à la préservation des ressources naturelles, renforçant ainsi l'attractivité et la résilience du territoire.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.1.2

Serre de la Mer Cassée

Axe stratégique	3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique
Orientation	3.1 Promouvoir la souveraineté alimentaire et les filières de production locale
Action nom	Réalisation d'une serre pour le CCAS, salle Mer Cassée
Action n°	3.1.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste à construire une serre dédiée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Philippe, située à la salle Mer Cassée. Cette serre servira à développer des activités de jardinage et de maraîchage, permettant de renforcer l'autonomie alimentaire des bénéficiaires du CCAS et de leur proposer des ateliers éducatifs et thérapeutiques. L'objectif est de favoriser l'insertion sociale, de sensibiliser à l'agriculture durable, et de fournir des produits frais pour les repas servis par le CCAS.
Partenaires	A définir CCAS Département (accompagnement des seniors)
Dépenses prévisionnel/définitif	Construction de la serre : 40,000 € (estimation) Équipements et matériel de jardinage : 20,000 € Formation et ateliers pédagogiques : 10,000 € Total des dépenses prévisionnelles : 70,000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	- Phase 1 : Planification et obtention des autorisations : Mois 1-2 Évaluation du site, conception de la serre, et obtention des permis nécessaires - Phase 2 : Construction de la serre : Mois 3-4 Travaux de construction et installation des équipements - Phase 3 : Aménagement et équipement : Mois 5

	Installation des systèmes de culture et des outils de jardinage - Phase 4 : Formation et mise en service : Mois 6 Organisation de formations pour le personnel et les bénéficiaires, lancement des activités de jardinage - Phase 5 : Évaluation et optimisation : Mois 7-8 Suivi des premières récoltes et ajustement des pratiques en fonction des résultats
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme Local de l’Habitat (PLH)
Indicateurs de suivi et d’évaluation	- Nombre de bénéficiaires participant aux ateliers et formations - Quantité de produits cultivés et utilisés par le CCAS - Impact environnemental (réduction des déchets, utilisation d'énergies renouvelables) - Amélioration de l'autonomie alimentaire du CCAS
Conséquence sur la fonction de centralité	La réalisation d’une serre pour le CCAS à la salle Mer Cassée renforcera le rôle de Saint-Philippe en tant que centre d'innovation sociale et de durabilité environnementale. En offrant des activités éducatives et thérapeutiques, le projet encouragera l’inclusion sociale et économique des personnes vulnérables, tout en sensibilisant la communauté à l'importance de l'agriculture locale et durable. Cette initiative contribuera à améliorer la qualité de vie des habitants et à dynamiser l’économie locale en soutenant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.1.3

Coopérative de vente – produits de la pêche

Axe stratégique	3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique
Orientation	3.1 Promouvoir la souveraineté alimentaire et les filières de production locale
Action nom	Promouvoir la coopérative de vente de produits issus de la pêche saint-philippoise
Action n°	3.1.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste à promouvoir la coopérative de vente de produits issus de la pêche à Saint-Philippe. L'objectif est de valoriser les produits locaux, soutenir les pêcheurs de la région, et développer des circuits de distribution durables et transparents. La promotion inclura des campagnes de sensibilisation, des événements de mise en avant des produits, et des stratégies de communication pour accroître la visibilité de la coopérative auprès des consommateurs et des professionnels du secteur. En lien avec la réalisation de la cale de halage (maîtrise d'ouvrage de la CASUD)
Partenaires	CASUD - Coopérative de Pêche : Pêcheurs locaux, responsables de la coopérative. - Associations et ONG : Associations locales de protection de l'environnement marin
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Augmentation des ventes de produits issus de la pêche locale - Nombre de nouveaux clients et partenaires commerciaux

	• Impact des campagnes de communication (mesuré par les retours d’information et les enquêtes) • Participation et succès des événements promotionnels
Conséquence sur la fonction de centralité	La promotion de la coopérative de vente de produits issus de la pêche renforcera la centralité économique et sociale de Saint-Philippe en valorisant ses produits locaux et en soutenant les pêcheurs de la région. En augmentant la visibilité de la coopérative, le projet encouragera la consommation de produits locaux, soutiendra l'économie locale, et dynamisera le secteur de la pêche. Il contribuera également à l'amélioration de l'image de la commune en tant que centre dynamique et engagé pour le développement durable et la qualité des produits alimentaires.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.1.4

Promotion du circuit court

Axe stratégique	3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique
Orientation	3.1 Promouvoir la souveraineté alimentaire et les filières de production locale
Action nom	Promouvoir le circuit court entre producteurs locaux et restaurateurs
Action n°	3.1.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet vise à développer et promouvoir un circuit court entre les producteurs locaux et les restaurateurs à Saint-Philippe. L'objectif est de créer un réseau efficace et transparent qui facilite l'accès des restaurateurs aux produits frais et de qualité fournis par les agriculteurs et producteurs locaux. Cette initiative contribuera à soutenir l'économie locale, renforcer la durabilité des pratiques agricoles, et améliorer l'offre alimentaire des établissements de restauration de la commune.
Partenaires	DAAF Chambre d'Agriculture Commerçants Restaurateurs
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projets alimentaires territoriaux régionaux
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de producteurs et restaurateurs inscrits et actifs sur la plateforme - Volume de produits échangés via le circuit court - Impact économique local (augmentation des ventes, réduction des coûts logistiques)

	• Visibilité et notoriété du circuit court (analyse des retombées médiatiques et communicationnelles)
Conséquence sur la fonction de centralité	La promotion du circuit court entre producteurs locaux et restaurateurs renforcera la centralité de Saint-Philippe en tant que hub d'échanges alimentaires durables et de qualité. En facilitant les interactions entre les producteurs locaux et les établissements de restauration, le projet soutiendra l'économie locale, améliorera l'offre alimentaire, et contribuera à une plus grande résilience des systèmes alimentaires. Cette initiative encouragera également les pratiques durables et respectueuses de l'environnement, renforçant l'image de la commune comme un centre engagé pour l'innovation et la qualité dans le secteur alimentaire.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.1

Rénovation énergétique des bâtis publics

Axe stratégique	3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique
Orientation	3.2 Instaurer les bases d'une résilience énergétique et de la neutralité carbone
Action nom	Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtis publics et privés (cuisine centrale, écoles etc.)
Action n°	3.2.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste à installer des panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments publics et privés à Saint-Philippe, notamment la cuisine centrale, les écoles, et d'autres infrastructures clés. L'objectif est de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, réduire les émissions de carbone, et diminuer les coûts énergétiques pour la commune et ses résidents. Cette initiative soutient la transition énergétique et favorise le développement durable à l'échelle locale.
Partenaires	Commerçants Restaurateurs
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses Prévisionnelles/Définitives Achat et installation de panneaux photovoltaïques : 200,000 € Maintenance et suivi technique : 30,000 € Sensibilisation et formation des utilisateurs : 10,000 € Total des dépenses prévisionnelles : 240,000 € (estimation)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Phase 1 : Étude de faisabilité et planification : Mois 1-2 Évaluation des sites, analyse des coûts et des bénéfices, obtention des autorisations nécessaires

	Phase 2 : Acquisition des panneaux photovoltaïques : Mois 3 Commande et achat des équipements Phase 3 : Installation : Mois 4-5 Installation des panneaux sur les bâtiments sélectionnés, connexion aux systèmes électriques Phase 4 : Formation et sensibilisation : Mois 6 Formation des personnels des bâtiments publics et sensibilisation des usagers aux avantages des énergies renouvelables Phase 5 : Suivi et évaluation : Mois 7-8 Suivi de la performance des installations, ajustements nécessaires et évaluation de l'impact énergétique
Lien autres programmes et contrats territorialisés	- PCAET - Schéma régional de l'Aménagement (SAR) et Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Réduction des coûts énergétiques des bâtiments publics et privés - Quantité d'énergie renouvelable produite (kWh) - Réduction des émissions de CO₂ (tonnes) - Nombre de bâtiments équipés de panneaux photovoltaïques
Conséquence sur la fonction de centralité	L'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et privés renforcera le rôle de Saint-Philippe en tant que leader local en matière de transition énergétique et de développement durable. En réduisant la dépendance aux énergies fossiles et en diminuant les coûts énergétiques, ce projet améliorera la qualité de vie des habitants et renforcera l'attrait de la commune pour les entreprises et les familles souhaitant s'engager dans des pratiques écologiques et tendre vers le zéro carbone. Cette initiative contribuera également à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens sur l'importance des énergies renouvelables, tout en positionnant Saint-Philippe comme un exemple de durabilité et de responsabilité environnementale.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.2

Ilots de fraîcheur dans les écoles

Axe stratégique	3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique
Orientation	3.2 Instaurer les bases d'une résilience énergétique et de la neutralité carbone
Action nom	Créer des îlots de fraîcheur dans les cours d'école
Action n°	3.2.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste à aménager des îlots de fraîcheur dans les cours d'école de Saint-Philippe. Ces espaces verts offriront des zones ombragées et fraîches grâce à la plantation d'arbres, la mise en place de structures végétalisées, et l'installation de fontaines ou de points d'eau. L'objectif est de réduire l'impact des vagues de chaleur, améliorer le bien-être des élèves et enseignants, et sensibiliser la communauté scolaire à l'importance de l'environnement et du développement durable.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	- Phase 1 : Étude et planification : Mois 1 Diagnostic des besoins, sélection des écoles participantes, conception des aménagements - Phase 2 : Achat de matériel et préparation : Mois 2 Acquisition des plantes, équipements, et préparation des sites - Phase 3 : Aménagement des îlots de fraîcheur : Mois 3-4 Plantation d'arbres, installation de structures et fontaines - Phase 4 : Sensibilisation et éducation : Mois 5 Ateliers et activités pédagogiques pour les élèves et enseignants sur l'importance des îlots de fraîcheur - Phase 5 : Suivi et évaluation : Mois 6

	Surveillance de la croissance des plantes, évaluation de l’impact sur le confort thermique et la satisfaction des utilisateurs
Lien autres programmes et contrats territorialisés	- Schéma d’Aménagement Régional, Schéma de Cohérence Territorial et Plan Local d’Urbanisme - PCAET
Indicateurs de suivi et d’évaluation	- Nombre d'arbres et de structures végétalisées plantés/installés - Réduction de la température ambiante dans les cours d'école (mesures avant/après) - Nombre d'élèves et enseignants participant aux programmes de sensibilisation - Impact sur la biodiversité locale (observation des espèces attirées par les aménagements)
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d’îlots de fraîcheur dans les cours d’école contribuera à renforcer le rôle de Saint-Philippe en tant que centre éducatif et écologique innovant. En améliorant le cadre de vie des élèves et enseignants, le projet favorisera l’apprentissage dans un environnement sain et durable. De plus, il sensibilisera la communauté scolaire aux enjeux climatiques et environnementaux, tout en améliorant l'attractivité de la commune en tant que lieu d'innovation en matière de développement durable et de qualité de vie.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.3.1

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Axe stratégique	3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique
Orientation	3.3 Elaborer une stratégie de valorisation des déchets et des biodéchets
Action nom	Mettre en œuvre la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les scolaires par la mise à disposition de tables de tri
Action n°	3.3.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Ce projet vise à réduire le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires de Saint-Philippe en installant des tables de tri dans les cantines. Les élèves seront encouragés à trier leurs déchets alimentaires, permettant ainsi de mieux gérer les surplus et de favoriser le compostage et le recyclage. Cette initiative a pour but de sensibiliser les élèves à l'importance de la réduction du gaspillage alimentaire, tout en contribuant à la durabilité environnementale de la commune.
Partenaires	CASUD ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	- PCAET - PLPDMA, CODOM
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Quantité de déchets alimentaires triés et réduits (avant/après mise en œuvre) - Nombre d'élèves et de personnels formés - Réduction des coûts de gestion des déchets - Augmentation de la quantité de matière organique utilisée pour le compostage
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en œuvre de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles renforcera le rôle de Saint-Philippe en tant que modèle d'éducation durable et responsable. En sensibilisant les jeunes générations aux pratiques de réduction des déchets, la commune

	deviendra un exemple de gestion durable et innovante des ressources, ce qui augmentera l'attractivité de la ville pour les familles et les éducateurs soucieux de l'environnement. Ce projet contribuera également à renforcer la cohésion communautaire autour de valeurs partagées de durabilité et de responsabilité écologique.
Annexes	

PROJET

FICHE ACTION N° 3.3.2

Site de compostage Mer Cassée

Axe stratégique	3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique
Orientation	3.3 Elaborer une stratégie de valorisation des déchets et des biodéchets
Action nom	Réalisation d'un site de compostage électromécanique derrière la Mer Cassée
Action n°	3.3.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CASUD
Description de l'action	Le projet consiste en la création d'un site de compostage électromécanique situé derrière la Mer Cassée à Saint-Philippe. Ce site permettra de traiter les déchets organiques provenant des ménages, des établissements scolaires, des restaurants, et des espaces verts. Le compostage électromécanique est une méthode moderne et efficace qui accélère le processus de compostage, réduisant ainsi la quantité de déchets envoyés en décharge tout en produisant un compost de qualité utilisable pour l'agriculture locale et les espaces verts publics. Ce projet s'inscrit dans une démarche de gestion durable des déchets et de promotion de l'économie circulaire.
Partenaires	Commune
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	- PCAET - PLPDMA, CODOM
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Quantité de déchets organiques traités par mois - Quantité de compost produit et distribué - Réduction des coûts de gestion des déchets - Nombre de personnes sensibilisées et formées
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'un site de compostage électromécanique renforcera la position de Saint-Philippe en tant que leader local en matière de gestion durable des déchets. En transformant les déchets organiques en une ressource précieuse, le projet contribuera à l'économie circulaire et à la réduction des impacts environnementaux liés à l'élimination des déchets. En outre, il augmentera la prise de conscience environnementale parmi les résidents et offrira une ressource utile pour l'agriculture locale,

	soutenant ainsi le développement économique durable de la région.
Annexes	

PROJET

FICHE ACTION N° 4.1.1

Relier les polarités par la mobilité douce

Axe stratégique	4. Développer une offre de mobilité multimodale et adaptée au développement du territoire
Orientation	4.1 Rationaliser le trafic automobile et routier en cœur de ville
Action nom	Relier le Cap Méchant, le Puits des Anglais et le cœur de ville par les mobilités douces (sentier, signalétique, voie vélo, déplacement équestre)
Action n°	4.1.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet vise à développer un réseau de mobilités douces pour relier le Cap Méchant, le Puits des Anglais et le cœur de ville de Saint-Philippe. Cela inclut la création de sentiers pédestres, de voies cyclables et de chemins équestres, ainsi que la mise en place d'une signalétique appropriée. L'objectif est de promouvoir des modes de transport durables, améliorer l'accessibilité des sites touristiques et encourager un mode de vie actif et sain parmi les résidents et visiteurs.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	- Voie Vélo Régionale - Plan De Mobilité CASUD, - Schéma Directeur Cyclable de la CASUD (à venir)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Kilomètres de sentiers et de voies cyclables aménagés - Nombre de panneaux de signalétique installés - Fréquentation des infrastructures par les usagers (comptage des piétons, cyclistes, cavaliers) - Réduction de l'utilisation de véhicules motorisés sur les trajets concernés
Conséquence sur la fonction de centralité	La création de ce réseau de mobilités douces renforcera la cohésion territoriale de Saint-Philippe en facilitant les déplacements entre les principaux points d'intérêt et le centre-ville. Cela contribuera à l'attractivité touristique de la commune en rendant les sites plus

	accessibles tout en promouvant un mode de transport respectueux de l'environnement. En encourageant l'activité physique, le projet améliorera également la qualité de vie des résidents et positionnera Saint-Philippe comme un exemple de développement durable et de promotion de la mobilité douce dans la région.
Annexes	

PROJET

FICHE ACTION N° 4.1.2

Stationnement le long du linéaire commercial

Axe stratégique	4. Développer une offre de mobilité multimodale et adaptée au développement du territoire
Orientation	4.1 Rationaliser le trafic automobile et routier en cœur de ville
Action nom	Etudier le stationnement sur le linéaire commercial du cœur de ville (partage de la voirie entre piétons, cyclistes et automobilistes stationnés)
Action n°	4.1.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Ce projet consiste à réaliser une étude approfondie sur la gestion du stationnement le long du linéaire commercial du cœur de ville de Saint-Philippe. L'objectif est de réorganiser le partage de la voirie entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes afin d'optimiser l'espace disponible, améliorer la sécurité et favoriser l'accessibilité aux commerces. Cette étude examinera les flux de circulation, les besoins en stationnement et proposera des solutions innovantes pour équilibrer les différents usages de la voirie.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	Études et diagnostics : 25,000 € (estimation)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan de mobilité
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de places de stationnement optimisées - Amélioration de la fluidité du trafic (observations) - Utilisation des infrastructures piétonnes et cyclables - Réduction des conflits d'usage sur la voirie
Conséquence sur la fonction de centralité	L'étude et la réorganisation du stationnement et de la voirie dans le cœur de ville renforceront la centralité commerciale de Saint-Philippe en améliorant l'accessibilité et la convivialité de ses espaces publics. En

	optimisant le partage de la voirie, le projet contribuera à dynamiser l'activité commerciale, à favoriser une mobilité durable et à améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs. Cela positionnera également Saint-Philippe comme une commune innovante et proactive dans la gestion de son espace urbain, encourageant une plus grande fréquentation du centre-ville
Annexes	

PROJET

FICHE ACTION N° 4.2.1

Itinéraire piéton du centre-ville

Axe stratégique	4. Développer une offre de mobilité multimodale et adaptée au développement du territoire
Orientation	4.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire
Action nom	Réaliser un cheminement piéton alternatif depuis la halte routière et partant du cimetière Est afin de compléter l'aménagement de la rue de la Marine tout en longeant la rue de la Pompe par les quartiers résidentiels et les équipements communaux
Action n°	4.2.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Ce projet vise à créer un cheminement piéton alternatif reliant la halte routière aux différents équipements communaux en adéquation avec les parcours d'usage des habitants. Ce sentier piéton sécurisé offrira une alternative aux piétons en améliorant l'accessibilité aux services et équipements communaux (écoles, piscine municipale, future salle omnisport et la future maison des pratiques artistiques) et en renforçant la sécurité des déplacements à pied. Il s'intègre dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Marine et contribuera à encourager la mobilité douce tout en offrant une nouvelle expérience de promenade urbaine.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	(estimation à confirmer)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Phase 1 : Études préliminaires et planification : Mois 1-2 Réalisation des études techniques et concertation avec les parties prenantes

	Phase 2 : Construction et aménagement : Mois 3-5 • Travaux de construction du cheminement piéton et installation de la signalétique Phase 3 : Aménagement paysager : Mois 6 • Plantation d'espèces locales et mise en place de mobiliers urbains Phase 4 : Communication et ouverture : Mois 7 • Lancement officiel du cheminement et campagnes de sensibilisation
• Lien autres programmes et contrats territorialisés	• Plan de mobilité
• Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Kilomètres de cheminement piéton réalisés • Fréquentation du cheminement (comptage des piétons) • Impact sur la sécurité des piétons (réduction des incidents) • Contribution à la réduction de la circulation automobile
Conséquence sur la fonction de centralité	La création de ce cheminement piéton alternatif renforcera la connectivité et l'accessibilité du cœur de ville de Saint-Philippe, améliorant ainsi la cohésion urbaine. En favorisant la mobilité douce, le projet contribuera à une meilleure qualité de vie pour les résidents et à l'attractivité des quartiers résidentiels. Il facilitera l'accès aux équipements communaux et aux services, tout en offrant une nouvelle opportunité de promenade agréable et sécurisée pour les habitants et les visiteurs. Ce projet soutiendra également les objectifs de développement durable en réduisant la dépendance aux véhicules motorisés et en favorisant des modes de déplacement plus écologiques tout en permettant d'inclure la biodiversité locale dans le paysage urbain.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.2.2

Continuité des trottoirs reliant le centre-ville à la Mer Cassée

Axe stratégique	4. Développer une offre de mobilité multimodale et adaptée au développement du territoire
Orientation	4.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire
Action nom	Assurer la continuité du trottoir dans l'axe commercial de Saint-Philippe centre pour rétablir la continuité entre le cœur de ville et la Mer Cassée
Action n°	4.2.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Ce projet vise à rétablir la continuité du trottoir dans l'axe commercial de Saint-Philippe centre, reliant le cœur de ville à la Mer Cassée. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité piétonne, de sécuriser les déplacements et de dynamiser l'activité commerciale. La continuité piétonne encouragera les déplacements à pied, facilitera l'accès aux commerces et renforcera la liaison entre les zones clés de la commune tout en rationalisant la demande de stationnements.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Phase 1 : Études préliminaires et concertation : Mois 1-2 - Diagnostic des besoins et consultation des parties prenantes Phase 2 : Travaux d'aménagement : Mois 3-5 - Réalisation des travaux de continuité du trottoir et mise en place de la signalisation
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan de mobilité
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Longueur de trottoir aménagé (mètres) - Augmentation de la fréquentation piétonne (comptage) - Réduction des incidents piétonniers (statistiques de sécurité)

	Impact sur l'activité commerciale (enquête auprès des commerçants)
Conséquence sur la fonction de centralité	En rétablissant la continuité du trottoir, ce projet renforcera le rôle central de Saint-Philippe comme pôle commercial et social, facilitant l'accès et la circulation des piétons. Il contribuera à dynamiser l'activité économique locale et à renforcer l'attractivité du centre-ville en rendant les déplacements plus sûrs et agréables. En favorisant les déplacements à pied, ce projet soutient les initiatives de développement durable et améliore la qualité de vie des habitants et visiteurs.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.2.3

Stationnement supplémentaire à Basse Vallée

Axe stratégique	4. Développer une offre de mobilité multimodale et adaptée au développement du territoire
Orientation	4.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire
Action nom	Prévoir un foncier stratégique pour la création d'un espace de stationnement sur Basse-Vallée pour encourager la mobilité douce sur la zone littorale
Action n°	4.2.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Ce projet vise à identifier et acquérir un foncier stratégique à Basse-Vallée pour aménager un espace de stationnement. Cet espace servira de point de départ pour des déplacements en mobilité douce le long de la zone littorale. L'objectif est de réduire l'encombrement automobile, promouvoir l'usage de moyens de transports écologiques comme la marche, le vélo, et les transports en commun, et faciliter l'accès aux attractions touristiques et naturelles de la région.
Partenaires	EPFR CASUD (possibilité de stationnement vélo) OTI SUD (promotion)
Dépenses prévisionnel/définitif	• Études et diagnostic foncier : 15,000 € (estimation) • Acquisition de terrain : A chiffrer • Aménagement de l'espace de stationnement : 100,000 € (estimation) • Signalétique et équipements de mobilité douce : 20,000 € (estimation) • Total des dépenses prévisionnelles : 285,000 € (estimation)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Phase 1 : Études et sélection du foncier : Mois 1-3 Identification des parcelles stratégiques et évaluation des coûts d'acquisition Phase 2 : Acquisition foncière : Mois 4-5 Négociations et achat des terrains Phase 3 : Aménagement de l'espace : Mois 6-8

	Conception et construction de l’espace de stationnement, incluant les infrastructures pour la mobilité douce Phase 4 : Mise en place de la signalétique et des équipements : Mois 9 Installation de panneaux directionnels, racks à vélos, et autres équipements de mobilité
Lien autres programmes et contrats territorialisés	- Plan de mobilité - SCoT
Indicateurs de suivi et d’évaluation	- Nombre de places de stationnement créées - Utilisation des infrastructures de mobilité douce (comptage des utilisateurs) - Réduction de la circulation automobile dans la zone littorale - Impact sur l’accessibilité des sites touristiques (fréquentation)
Conséquence sur la fonction de centralité	L’aménagement d’un espace de stationnement stratégique à Basse-Vallée contribuera à structurer la mobilité au sein de la commune en renforçant l’attractivité des déplacements en mobilité douce. En diminuant l’usage de la voiture dans la zone littorale, le projet encouragera un mode de vie plus durable et respectueux de l’environnement. Il facilitera l’accès aux sites touristiques tout en désengorgeant les axes principaux, améliorant ainsi la qualité de vie des résidents et l’expérience des visiteurs. Cela soutiendra également la dynamique économique en renforçant l’attrait touristique et en stimulant le commerce local.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.1.1

Aménagement d'arrêts « minute » le long de la RN2

Axe stratégique	5. Promouvoir les patrimoines naturels et immatériels
Orientation	5.1 Valoriser les espaces naturels et la ruralité
Action nom	Arrêts minute (faible incidence sur la consommation) : valoriser les points d'intérêt longeant la RN2 afin de rallonger les pauses des touristes en misant sur un stationnement adapté, des traversées piétonnes sécurisées une signalétique claire et visible ainsi qu'un aménagement qualitatif
Action n°	5.1.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste à créer des arrêts minute le long de la RN2 pour valoriser les points d'intérêt touristiques et prolonger les pauses des visiteurs. En aménageant des stationnements adaptés, des traversées piétonnes sécurisées, et en installant une signalétique claire et visible, ce projet vise à améliorer l'expérience des touristes et à favoriser la découverte des attraits locaux, notamment les paysages du littoral. L'objectif est d'encourager un arrêt plus long et de promouvoir l'activité économique locale grâce à un aménagement qualitatif.
Partenaires	Région (RN2) OTI Sud ONF
Dépenses prévisionnel/définitif	- Études et diagnostics : 20,000 € (estimation) - Aménagement des stationnements : 80,000 € (estimation) - Travaux de sécurisation des traversées piétonnes : 50,000 € (estimation) - Signalétique et communication : 30,000 € (estimation) - Aménagement paysager et mobilier urbain : 20,000 € (estimation) - Total des dépenses prévisionnelles : 200,000 € (estimation)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Phase 1 : Études et concertation : Mois 1-2 Réalisation des études techniques et des consultations avec les parties prenantes

	Phase 2 : Travaux d'aménagement : Mois 3-5 - Aménagement des espaces de stationnement et des traversées piétonnes sécurisées Phase 3 : Installation de la signalétique et du mobilier : Mois 6 - Mise en place de panneaux d'information et d'éléments de confort pour les visiteurs Phase 4 : Communication et lancement : Mois 7 - Campagne de sensibilisation et inauguration des arrêts minute
Lien autres programmes et contrats territorialisés	- Plan de mobilité - Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion - Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Touristique des Espaces Naturels départementaux
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'arrêts minute aménagés - Fréquentation des points d'intérêt (comptage des visiteurs) - Impact économique local (chiffre d'affaires des commerçants locaux) - Amélioration de la sécurité routière (réduction des incidents)
Conséquence sur la fonction de centralité	Le développement des arrêts minute le long de la RN2 renforcera l'attractivité de Saint-Philippe comme destination touristique en améliorant l'accessibilité et la visibilité des points d'intérêt locaux. En encourageant les touristes à prolonger leurs pauses, le projet soutiendra l'activité économique locale et contribuera à dynamiser les secteurs du commerce et de la restauration. De plus, en améliorant la sécurité et le confort des visiteurs, ce projet participera à la valorisation durable des atouts naturels et culturels de la région.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.1.2

Aménagement d'arrêts «découvertes» le long de la RN2

Axe stratégique	5. Promouvoir les patrimoines naturels et immatériels
Orientation	5.1 Valoriser les espaces naturels et la ruralité
Action nom	Arrêts découvertes (forte incidence sur la consommation) : valoriser les lieux d'intérêt par la signalétique, la documentation aux abords du site, la mise en valeur paysagère depuis la RN2 et le stationnement
Action n°	5.1.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet vise à aménager des "Arrêts Découvertes" le long de la RN2 pour mettre en valeur les lieux d'intérêt touristiques et accroître leur attrait auprès des visiteurs. Les aménagements comprendront une signalétique claire et informative, des documents explicatifs aux abords des sites, une mise en valeur paysagère, et des infrastructures de stationnement adaptées. L'objectif est d'encourager les visiteurs à passer plus de temps sur ces sites, augmentant ainsi la consommation locale et stimulant l'économie touristique de la région.
Partenaires	Région (RN2) OTI Sud ONF
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Phase 1 : Études et conception : Mois 1-3 - Études des sites et élaboration des plans d'aménagement et de signalétique Phase 2 : Travaux d'aménagement : Mois 4-7 - Réalisation des aménagements paysagers et des infrastructures de stationnement Phase 3 : Installation de la signalétique et de la documentation : Mois 8 - Mise en place de panneaux d'information et de documents explicatifs Phase 4 : Promotion et évaluation : Mois 9

	• Campagne de communication et évaluation de l’impact du projet
• Lien autres programmes et contrats territorialisés	• Plan de mobilité • Schéma de Développement et d’Aménagement Touristique de La Réunion • Schéma Directeur d’Aménagement et de Développement Touristique des Espaces Naturels départementaux • SCoT
• Indicateurs de suivi et d’évaluation	• Nombre d'arrêts découvertes aménagés • Fréquentation des sites (comptage des visiteurs) • Impact économique local (augmentation des ventes des commerces locaux) • Engagement des visiteurs avec les contenus éducatifs (feedback)
Conséquence sur la fonction de centralité	Les "Arrêts Découvertes" contribueront à renforcer l’attractivité touristique de Saint-Philippe en incitant les visiteurs à découvrir et à apprécier les richesses locales. En promouvant une consommation accrue sur place, ce projet soutiendra l'économie locale et dynamisera les commerces saint-philippoïses. De plus, en améliorant la visibilité et l’accessibilité des lieux d’intérêt, le projet participera à la valorisation durable du patrimoine culturel et naturel, renforçant ainsi le rôle central de Saint-Philippe comme pôle touristique majeur de La Réunion.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2.1

Valorisation du patrimoine et de l'artisanat liés à la pêche

Axe stratégique	5. Promouvoir les patrimoines naturels et immatériels
Orientation	5.2 Promouvoir les savoir-faire et l'artisanat
Action nom	Promouvoir la réalisation et la restauration des coques de bateaux dans la Marine de Saint-Philippe (Maison de la pêche en lien avec la vente de produits de la pêche)
Action n°	5.2.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Ce projet a pour objectif de promouvoir la réalisation et la restauration des coques de bateaux dans la Marine de Saint-Philippe. En créant un pôle dédié à cette activité artisanale, en lien avec la Maison de la Pêche, le projet vise à renforcer la filière économique locale, encourager la transmission des savoir-faire traditionnels et soutenir la vente de produits de la pêche, en adéquation avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial et les objectifs de circuit court. Le développement de cet artisanat s'accompagnera d'initiatives pour sensibiliser les touristes et les habitants à l'importance de cette activité pour l'économie locale.
Partenaires	Coopérative OTI Sud Commerçants Restaurateurs Associations culturelles Ecoles Direction de la Mer Océan Indien
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	- SRDEII - Schéma de développement et d'aménagement touristique de la Réunion - Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Touristique des Espaces Naturels départementaux
Indicateurs de suivi et	Nombre de coques de bateaux réalisées/restaurées

d'évaluation	• Participation aux formations (nombre d'artisans formés) • Fréquentation des événements de promotion (nombre de visiteurs) • Impact économique local (augmentation des ventes de produits de la pêche)
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet renforcera la position de Saint-Philippe comme un centre dynamique de l'artisanat maritime et de la pêche locale. En promouvant le savoir-faire traditionnel de la construction navale, le projet contribuera à diversifier l'économie locale, à créer des emplois et à attirer davantage de visiteurs. La valorisation de la pêche locale et de l'artisanat soutiendra également les commerces et services de la région, augmentant ainsi l'attractivité globale de la commune en tant que destination touristique et économique clé à La Réunion.
Annexes	



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 26 JUILLET 2024

AFFAIRE N° 14-20240726

**APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE
DEMAIN POUR LA COMMUNE DE L'ENTRE-DEUX**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de juillet à neuf heures et quinze minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués, le 19 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Jacquet HOARAU.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 32

Absents représentés : 16

Absents : 00

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 20-20240726), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelynne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noéline, FONTAINE Henri, GENCE Jack, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, FULBERT-GERARD Gilberte, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

BENARD Clairette Fabienne, GUEZELLO Alin.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 03-20240726).

PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

ROMANO Augustine représentée par DOMITILE Noëline, MONDON Laurence représentée par GASTRIN Albert, PICARDO Bernard représenté par MAUNIER Daniel, GONTHIER Charles Émile représenté par THERINCOURT Jean-Pierre, FONTAINE Véronique représentée par TECHER Doris, LEBON Jean Richard représenté par DIJOUX RIVIERE Mimose, THIEN AH KOON Patrice représenté par PAYET TURPIN Francemay (de l'affaire n° 21 à l'affaire n° 48-20240726, y compris la question diverse n° 01-20240726).

BENARD Monique représentée par PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HUET Mathieu représenté par HUET Marie-Josée, K/BIDI Émeline représentée par LEICHNIG Stéphanie, LEBON David représenté par FULBERT GERARD Gilberte, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, MUSSARD Harry représenté par JAVELLE Blanche Reine.

LEBON Louis Jeannot représenté par BENARD Clairette Fabienne.

- Commune de l'Entre-Deux -

GROSSET-PARIS Isabelle représentée par VALY Bachil (de l'affaire n° 04 à l'affaire n° 48-20240726, y compris la question diverse n° 01-20240726).

- Commune de Saint-Philippe -

COURTOIS Vanessa représentée par RIVIERE Olivier.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Doris TECHER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 14-20240726**APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA
COMMUNE DE L'ENTRE-DEUX**

Le Président rappelle l'engagement et la participation de la CASUD au programme « Petites Villes de Demain » destiné aux Communes de moins de 20 000 habitants. Ce programme, dont les Communes de l'Entre-Deux et Saint-Philippe sont lauréates, a pour objectif de renforcer le développement et l'attractivité de leurs centres-bourgs. Le programme dispose d'un soutien financier et en ingénierie des partenaires tels que les services de l'État, la Banque des Territoires, la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), Action Logement, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Cohésion du Territoire (ANCT), l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR), l'Agence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat (AGORAH).

La cheffe de projet « Petites Villes de Demain », poste financé par l'Etat à hauteur de 75 %, a été recrutée en mai 2023 pour une période de trois (3) ans afin de rédiger une convention cadre, coordonner le programme et en assurer sa mise en œuvre au sein des Communes bénéficiaires.

La convention cadre visant la revitalisation des territoires se décline en quatre (4) piliers, comme suit :

- habitat et cadre de vie,
- développement durable et transition écologique,
- attractivité économique et touristique,
- accessibilité et mobilité.

Au préalable de la rédaction de la convention cadre, la phase d'initialisation se traduit par la réalisation d'études de diagnostics des territoires lauréats. Dans le cadre de l'accord-cadre avec la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Réunion (DEAL), la Commune de l'Entre-Deux a pu bénéficier de l'accompagnement de l'AGORAH. Cette mission d'appui se composait d'une part d'une phase de diagnostic reprenant les études de diagnostic et de programmation urbaine réalisées par la Commune complétées des données de l'AGORAH et d'autre part d'un atelier de coconstruction avec les acteurs du territoire. En lien avec la CASUD et la Commune, cet appui a permis d'identifier et restituer les intentions de territoire en lien avec les visions et l'expertise des acteurs locaux.

A l'issue de la phase d'initialisation du programme, la convention cadre précise les orientations stratégiques de la Commune de l'Entre-Deux afin de planifier des opérations structurantes d'amélioration et de redynamisation du territoire. La validation des orientations stratégiques permettra de contractualiser la réalisation des projets cités dans la convention cadre avec les partenaires et de décliner le plan d'action de manière opérationnelle.

Ainsi, la stratégie de revitalisation du territoire de la Commune de l'Entre-Deux comprend cinq (5) grandes orientations, comme suit :

1. Replacer l'habitant et le cadre de vie au cœur de la stratégie territoriale,

2. Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique,
3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique,
4. Préserver et valoriser les patrimoines créoles de la Réunion,
5. Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux.

Ces orientations se déclinent en soixante-six (66) actions dont chacune fait l'objet d'une fiche action annexée à la convention cadre.

La convention cadre pourra être modifiée par voie d'avenant, notamment pour faire évoluer les intentions du territoire par l'ajout de nouvelles actions. La mise en œuvre fera l'objet d'évaluations annuelles.

En parallèle, le programme Petites Villes de Demain (PVD) s'imbrique dans le dispositif Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) créée par l'article 157 de la loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN du 23 novembre 2018. La CASUD étendra le dispositif ORT via une convention chapeau intercommunale au programme PVD.

L'articulation de ces deux dispositifs permet la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation et de redynamisation pluridisciplinaire, complète et cohérente pour les Petites Villes de Demain de la CASUD en adéquation avec les enjeux de développement durable et de transition écologique, de croissance démographique et de préservation des patrimoines du territoire.

Le périmètre ORT de la Commune de l'Entre-Deux, annexée à la convention cadre PVD, prend en compte les projets prioritaires dans le cadre de son projet de territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu la loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018 et notamment son article 57,
Vu le programme « Petites Villes de Demain » lancé par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales le 1^{er} octobre 2020,
Vu la délibération n°AFF23-20201113 "Politique publique – programme "Les Petites Villes de Demain sur les Communes de l'Entre-Deux et de Saint-Philippe – engagement de la CASUD pour sa participation au programme",
Vu la délibération n°AFF29-20230822 de la CASUD "Opération de revitalisation de territoire (ORT) – adoption du principe de mise en œuvre d'une convention ORT "chapeau",
Vu la délibération n°2024.0035 de la Commune l'Entre-Deux approuvant la convention ayant pour objet d'acter son engagement à réaliser ce programme et définir les moyens dédiés ainsi que le pilotage du projet communal,
Vu la convention d'adhésion de l'Entre-Deux signée le 16 décembre 2021 entre l'État, la Banque des Territoires, la CASUD et la Commune de l'Entre-Deux,

Vu le projet de convention cadre de la Commune de l'Entre-Deux et ses annexes,

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le projet de convention cadre de la Commune de l'Entre-Deux et ses annexes,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve le projet de convention cadre de la Commune de l'Entre-Deux et ses annexes,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 48

**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,**



Doris TECHER

Le Président de la CASUD,

Jacquet HOARAU



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 14/08/2024



Entre-Deux
Deux bras, un cœur

Conseil Municipal

Extrait des délibérations

Date : 30/05/2024 à 18H15

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 30 mai à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de l'Entre-Deux s'est rassemblé en session ordinaire en Mairie - à la salle des Conseils, 2 rue Fortuné Hoarau – 97414 Entre-Deux, après la convocation en date du 24/05/2024 et transmise ce jour, sous la présidence de Monsieur Bachil Valy – Maire.

Le nombre de conseillers en exercice est de 29.

Nombre de présents: 21

▪ Patrick Bègue	▪ Etienne Guy Robert
▪ Isabelle Paris	▪ Véronique Bedeau
▪ Marie Chantale Grondin	▪ Marie-Michelle Guilluy
▪ Sandrine Rahim Khan	▪ Majella Hoarau
▪ Thierry Clain	▪ Alex Hoarau
▪ Isabelle De Chantilly	▪ Dominique Gonthier
▪ Paulin Babef	▪ Catherine Coulombel.
▪ Maryvonne Séry	
▪ Jean Daniel Amony	
▪ Marie Françoise Berrichon	
▪ Jean Claude Axel Bardil	
▪ Piérique Rivière	
▪ Audrey Maillot	

Monsieur Alex Hoarau est présent à partir de 18h30.

Nombre de procurations : 5

Monsieur Jean Louis Riviere	Procuration à Thierry Clain
Monsieur André Duprey	Procuration à Bachil Valy
Madame Geneviève Belmas-Fortez	Procuration à Patrick Bègue
Madame Marie Jeanne Guigues	Procuration à Isabelle Paris
Madame Anne Vanessa Delaplace	Procuration à Catherine Coulombel

Nombre d'absents : 3

- Gilles Payet
- Marie Josée Rivière
- Camille Lafosse.

Mme Audrey Maillot a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint, nous pouvons procéder à la délibération des questions à l'ordre du jour.

AFFAIRE 2024.0035 *Convention cadre « Petites Villes de Demain » - Commune de l'Entre-Deux »*

Vu le code général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018 et notamment son article 57 ;

Vu le lancement du programme Petites Villes de Demain le 1^{er} octobre 2020 par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;

Vu le courrier en date du 20 octobre 2020 et la délibération de la CASUD du 13 novembre 2020 – affaire 23-20201113, exprimant leur engagement et leur participation dans la convention de revitalisation dans le cadre de ses compétences ;

Vu la délibération n°AFF29-20230822 de la CASUD “Opération de revitalisation de territoire (ORT) – adoption du principe de mise en œuvre d’une convention ORT “chapeau” ;

Vu l’affaire 2021.0053 en date du 15 juillet 2021 ; de la commune de l’Entre-Deux autorisant le maire à signer la convention d’adhésion PVD ;

Vu la signature de la convention d’adhésion PVD Entre-Deux, en date du 16 décembre 2021général des collectivités.

Considérant la labellisation de la commune de l’Entre Deux au programme PVD ;

Considérant le portage et la gouvernance par la CASUD du dispositif PVD ;

Considérant les compétences de la CASUD en matière de d’habitat, d’aménagement et de développement du territoire communautaire ;

Considérant le contrat de relance pour la transition écologique de la Communauté d’Agglomération du Sud ;

Considérant le diagnostic territorial de la commune de l’Entre-Deux.

Il est élaboré la convention cadre Petite Ville De Demain de la commune de l’Entre-Deux.

Le programme Petites Villes de Demain est une nouvelle politique publique destinée aux communes de moins de 20 000 habitants pour leur permettre de renforcer leur développement et leur attractivité. Le programme s’intitule « Petites Villes de Demain La mesure permet aux communes lauréates, de bénéficier d’une convention cadre visant la revitalisation des territoires concernés par la réalisation d’un programme d’actions comprenant quatre piliers :

- ✓ *Habitat et cadre de vie ;*
- ✓ *Développement durable et transition écologique ;*
- ✓ *Attractivité économique et touristique ;*
- ✓ *Accessibilité et mobilité.*

Ce programme est soutenu par des partenaires financeurs tels que la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), Action Logement, l’ANAH, l’ANCT, l’État, la Région, l’EPFR etc."

Ladite convention est une réponse aux besoins du territoire, elle doit permettre aux petites centralités d’accélérer leur transformation pour répondre aux enjeux de développement.

Les besoins de la commune de l’Entre-Deux ont été identifiés par un diagnostic, orchestré par la communauté d’agglomération du Sud -chef de

file PVD et la commune de l'Entre-Deux. Le diagnostic a été conduit par les cabinets Agorah et Artelia *conventionnés respectivement par la DEAL et la Banque des Territoires dans le cadre de l'appui en ingénierie technique du programme*. Un comité de pilotage pluridisciplinaire, régulièrement réunit à réguler et validé les différentes étapes, observations et orientations.

La convention cadre PVD précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période 2021-2026 : états, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les orientations stratégiques de la convention cadre PVD se décline en 5 grandes orientations :

- ✓ Replacer l'habitant et le cadre de vie au cœur de la stratégie territoriale ;
- ✓ Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique ;
- ✓ Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique ;
- ✓ Préserver et valoriser les patrimoines créoles de la Réunion ;
- ✓ Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux.

La transformation des centralités, est optimisée par l'extension du périmètre ORT de la CASUD. Le périmètre sera inscrit à la convention cadre PVD de l'Entre-Deux par voie d'avenant après validation du Conseil Municipal.

La convention cadre PVD est ratifiée par :

- ✓ Le représentant de la commune de l'Entre Deux ;
- ✓ Le représentant de l'Etat ;
- ✓ Le représentant de l'ANCT ;
- ✓ Le représentant de la Banque des territoires ;
- ✓ Le représentant de la CASUD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver les projets de convention cadre de la commune de l'Entre-Deux ;**
- **D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

Le Maire signé : Bachil Valy

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

pour la Commune de l'Entre-Deux

ENTRE

la commune de l'Entre-Deux

Représenté par xxxxx, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),
Ci-après désigné par xxxx,

Pour que la présente convention vaille opération de revitalisation de territoire (ORT), inclure la signature de la ville principale de l'EPCI

Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD)

Représenté par xxxxx, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),
Ci-après désigné par xxxx,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par xxxxx nom du Préfet,
Ci-après désigné par « l'État » ;

XXXX ,

Représentée par XXXX,
Ci-après désignée par « xxxx » ;

XXXX,

Ci-après désignée par « xxxx » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DES REPRESENTANTS :

ANCT

BANQUE DES TERRITOIRES



IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

Préambule	4
Article 1 - Objet de la convention cadre	4
1.1 Une réponse aux besoins du territoire	4
1.2 Le contexte géographique, naturel et géologique	5
1.3 Un contexte socio-économique et culturel	7
Article 2 – Les ambitions du territoire	10
1.1 Les orientations stratégiques du territoire de la CASUD	10
1.2 Le projet de territoire de l'Entre-Deux	12
Article 3 – Les orientations stratégiques	14
Article 4 – Le plan d'action	15
4.1 Les actions	15
4.3. Projets en maturation	17
4.4 Périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)	18
Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie	18
Article 6 - Engagements des partenaires	18
6.1. Le territoire signataire	18
6.2 L'État, les établissements et opérateurs publics	19
6.3. Engagements des autres opérateurs publics	20
6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	20
6.5. Maquette financière	21
Article 7 – Gouvernance du programme Petites Villes de Demain	21
Article 8 - Suivi et évaluation du programme	22
Article 9 - Résultats attendus du programme	22
Article 10 – Utilisation des logos	23
Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	24
Article 12 – Evolution et mise à jour du programme	24
Article 13 - Résiliation du programme	24
Article 14 – Traitement des litiges	24
Sommaire des annexes	26
Annexe 1 – Projet de Territoire - Orientations stratégiques	26
Annexe 2 –Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des ORT	27
Annexe 3 –Fiches actions	28
Annexe 4 – Maquette financière	28
Annexe 5 – Contribution spécifique à la convention des établissements publics et opérateurs [annexe facultative]	28



Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des Communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des Contrats territoriaux de Réussite de la Transition Écologique (CRTE).

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain (PVD) appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

1.1 Une réponse aux besoins du territoire

Le programme Petites Villes de Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Commune de l'Entre-Deux a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du **16 décembre 2021**.

Sur la base du Projet de Territoire, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

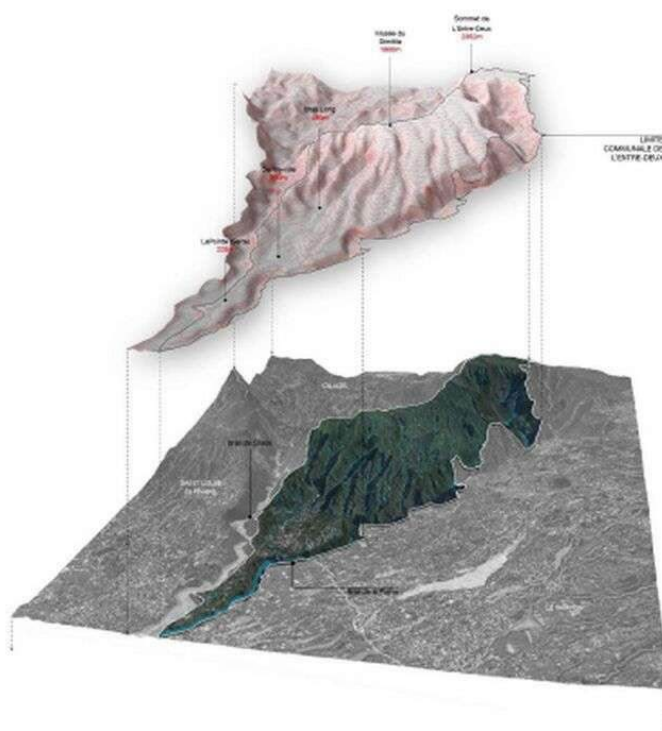
Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

1.2 Le contexte géographique, naturel et géologique

● Une géomorphologie et une géologie identitaire à prendre en compte

La Commune de l'Entre-Deux surplombe la rivière Saint-Étienne et s'insère au creux de deux ravines : le Bras de la Plaine à l'est et le Bras de Cilaos à l'ouest se présentant comme des charpentes paysagères. Sa superficie s'étend sur 66,83km² et s'étale en longueur depuis le Serré jusqu'aux Hauts de l'Entre-Deux. Cette typologie géographique la qualifie comme cinquième cirque de l'île de la Réunion.

La tache urbaine s'étend entre 350m (centre-bourg) et 450m (haut de Bras-Long) d'altitude. Le plateau descendant du Centre-Bourg depuis le Bras-Long se caractérise par une bonne accessibilité, avec une pente moyenne allant de 2,6 % à 5 %.



Bloc diagramme, étagement morphologique de la commune

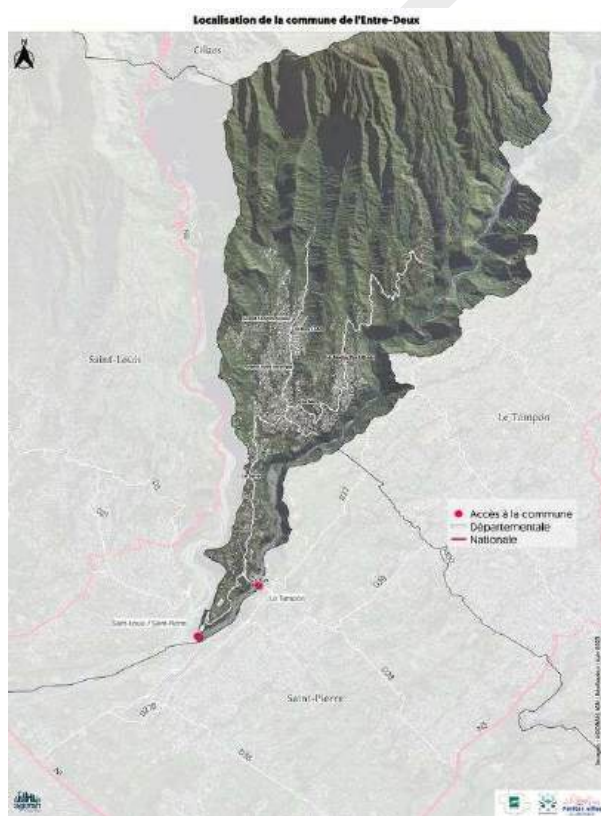
L'accès à la Commune est limité par deux routes : la départementale 26 et l'accès par le Pont du Bras de la Plaine. Cet enclavement l'a longtemps préservée des évolutions de l'île et lui permet de présenter des maisons créoles traditionnelles arborées de jardins privés remarquables. Sa localisation ainsi que sa proximité du Dimitile, permettent d'offrir un panorama exceptionnel sur le littoral et la montagne en offrant un accès à de hauts plateaux tout en présentant des espaces naturels uniques qu'il convient de valoriser et de préserver.

L'Entre-Deux étant reconnue comme une Commune « jardin et cultivée », il est essentiel de préserver les terres agricoles situées entre Bras-Long et le Serré, du fait de la présence d'un andosol de grande qualité expliqué par la présence de cônes de déjection. Néanmoins, malgré la valeur agronomique de ces terres, la fertilité chimique constitue une problématique car elle détiennent une forte

capacité de rétention des phosphores, fertilisants et donc de l'ensemble des polluants véhiculés par les eaux des ruissellements issues des zones habitées.

● Un PPRN conditionnant les orientations d'aménagement

La présence de zones constructibles sous conditions sont peu nombreuses dans l'enveloppe urbaine de la commune mais sont définies par des passages d'eau potentiels en talweg. Cela souligne l'importance de définir la manière d'habiter les ravines et les talwegs mais aussi la méthode de gestion des eaux pluviales à la parcelle, expliquant l'importance de la sauvegarde des jardins arborés.



Les enjeux généraux du territoire de la Commune sont :

- La sauvegarde de zones de perméabilité pour une meilleure gestion des eaux pluviales
- Proposition d'une méthode de gestion des lisières forestières en amont et en aval des habitations pour maintenir les sols et prévenir les mouvements de terrains
- Mise en place d'une politique de contrôle sur les secteurs en aléa faible, propices à l'installation de nouvelles constructions mais aussi à la culture du fait des caractéristiques agronomiques afin de conserver une image agricole à la commune.

● **Un patrimoine naturel inscrit dans un périmètre de protection**

Le Parc National s'étend dans les bas du Bras de la Plaine et du Bras de Cilaos jusqu'au sommet du Dimitile pour rejoindre le centre de l'île. Cette protection permet de conserver une richesse en termes de paysage et de biodiversité. Les espaces urbains ne sont pas inclus dans ces zones de protectionnisme mais peuvent intégrer une zone d'adhésion.

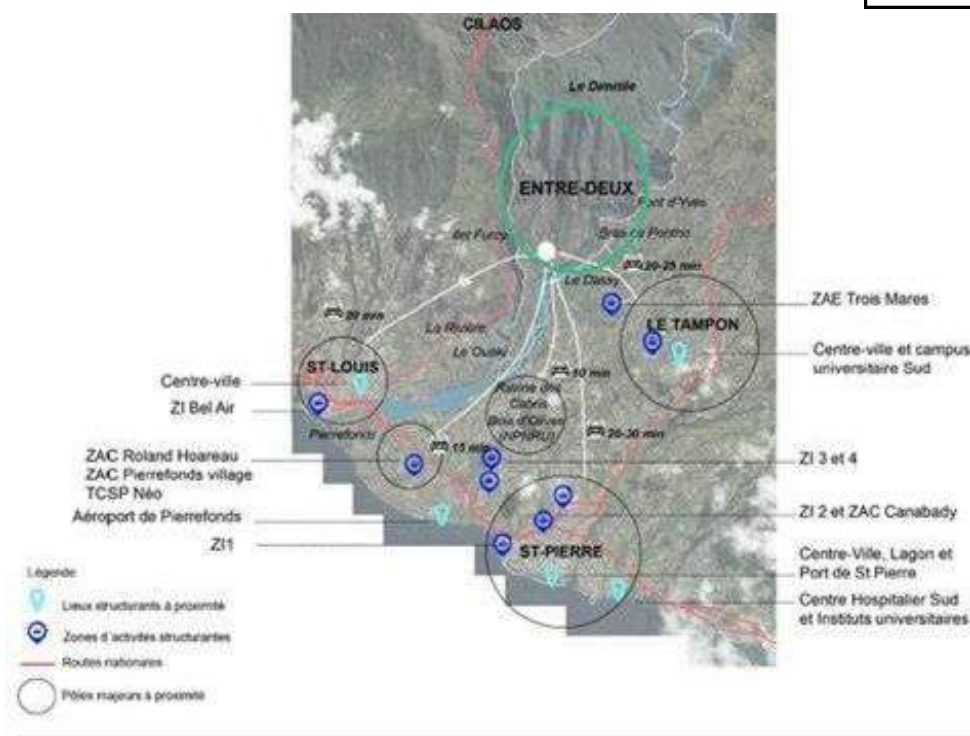
1.3 Un contexte socio-économique et culturel

● **Un village intégré au bassin de vie sud**

L'isolement de l'Entre-Deux au regard de sa faible accessibilité et de sa configuration micro-cirque est relative notamment par sa proximité de grands pôles d'attractivité :

- Proximité de Ravine des Cabris et de Bois d'Olivres
- Localisé à 10km de Pierrefonds et à 15 minutes de l'échangeur ainsi que de la Zone d'Activité Commerciale (ZAC) Canabady
- Proximité du Tampon, notamment la ZAE Trois Mares, le centre-bourg et le campus Sud
- Localisé à 11km du centre-bourg de Saint-Pierre et des zones industrielles 2 et 3
- Proximité des centre-bourgs de Saint-Louis et de la Rivière Saint-Louis.

Cette connexion au territoire sud ouvre sur une réflexion globale des déplacements et des réseaux, le choix des activités proposées à l'Entre-Deux et la préservation de l'environnement et du paysage.



16 décembre 2019 | MENIGHETTI PARVIS | LEU REUNION | AID | G82
Référence : 16074

Etude de programmation urbaine de l'Entre-Deux
Livrable 1 : Diagnostic ciblé (rapport final) – V1

● Des vies de quartier caractéristiques

La Commune de l'Entre-Deux se caractérise par une diversité de quartiers et de tissus urbains marquant différents pôles :

- **Le centre bourg, ou quartier de la Mare** comprend près de 1 600 habitants soit 25% de la population communale. Le quartier se caractérise par une population plutôt âgée (16% de 65 ans et +), la forte présence de ménages d'une personne (33%), un parc de résidence principale en collectif et en logements sociaux les plus élevés de la Commune (respectivement 24% et 13%). Le quartier regroupe la moitié du parc de logements sociaux de la Commune. Au contraire, on observe un faible taux de ménages propriétaires par rapport aux autres quartiers (51,5%). La Mare était un plan d'eau fort poissonneux. C'est aujourd'hui le cœur de l'Entre-Deux où se rassemble l'Hôtel de Ville, l'Eglise, la Bibliothèque, les magasins et les boutiques, son arboretum, ses maisons anciennes de style créole. L'activité agricole est quasi inexistante sur le quartier.

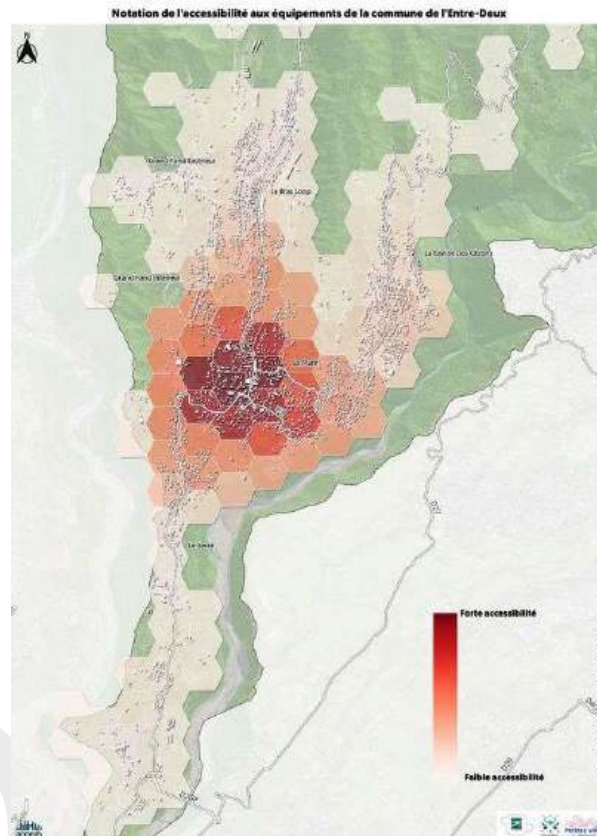
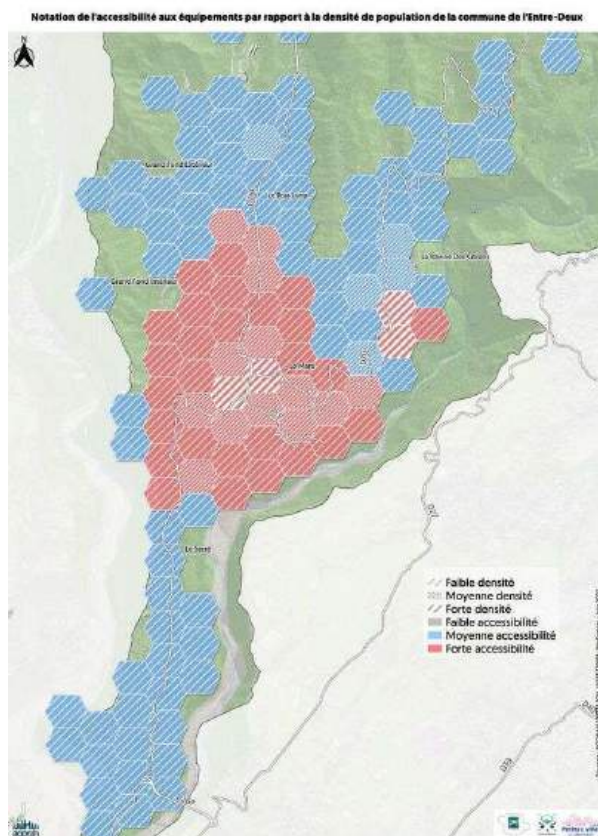
- Les quartiers ou hameaux résidentiels :

- le Serré : Ce quartier regroupe près de 500 habitants soit 7% de la population communale. Le quartier se caractérise par une part importante de ménages propriétaires (66%) alors qu'au contraire on note un faible taux de logements collectifs (2,5%) et l'absence de logements sociaux. Le quartier est peu peuplé et l'activité agricole y est dominante. Le Serré constitue l'entrée sud de l'Entre Deux. Il annonce l'activité agricole que représentent les « carreaux de cannes » à sucre ou de maïs, vergers et autres plantations d'ananas avec l'horticulture et l'apiculture.
- Bras-Long : Ce quartier regroupe près de 1 200 habitants soit 18% de la population communale. Le quartier se caractérise par la présence de grands ménages (13%), qui se traduit par un nombre de personnes par ménage le plus élevé de la commune (2,9 pers/mén). Ce nombre important de personnes par ménage peut traduire des besoins en déshabitation non satisfaits. Une autre caractéristique est l'importance des ménages

propriétaires (71%) alors qu'au contraire on note le faible taux de logements collectifs (3%) et l'absence de logements sociaux. Néanmoins, cette typologie résidentielle sera amenée à changer avec la livraison de projets mixtes d'aménagement à destination des habitants et la venue de nouveaux ménages. Bras Long se distingue par ses villas fleuries, son activité avicole (oiseaux, volailles), et son activité agricole, bien présente de part et d'autre de l'axe principal.

- Grand-Fond Intérieur : Grand Fond Intérieur éponyme du lieu dit habité. Ce quartier comprend près de 370 habitants soit 5,5% de la population communale. Le quartier se caractérise par une part importante de ménages propriétaires (75%) alors qu'au contraire on note le faible taux de logements collectifs (3%) et l'absence de logements sociaux. Le quartier est peu peuplé et l'activité agricole reste une composante importante. On y trouve le four à pain support d'animations pédagogiques et de transmission de savoir-faire.
- Grand Fond Extérieur : Ce quartier comprend près de 250 habitants soit 3,5% de la population communale. Le quartier se caractérise par une part importante de ménages propriétaires (74,5%) alors qu'au contraire on note l'absence de logements collectifs et de logements sociaux. Le quartier est peu peuplé et l'activité agricole reste une composante importante.
- Coteau Sec : Ce quartier comprend près de 550 habitants soit 9% de la population communale. Le quartier se caractérise par une part importante de ménages monoparentaux (19%), l'importance relative des résidences principales en collectif et en logements sociaux (respectivement 13,5% et 12,5%) alors qu'au contraire on note le deuxième taux le plus faible après le centre-ville de ménages propriétaires (57%). L'activité agricole est plutôt modérée, on la situe le long du Bras de la Plaine côté Est et le long du Bras de Cilaos côté Ouest.
- Ravine des Citrons : ce quartier concentre 2 000 habitants soit 31% de la population communale. Le quartier se caractérise par une population jeune (37% de moins de 25 ans), la forte présence de ménages pauvres (45%) et une part importante de ménages monoparentaux (18%). Le quartier regroupe plus du tiers du parc de logements sociaux de la commune (34%). On peut y découvrir un kiosque et un splendide panorama sur le Bras de la Plaine. L'activité agricole est peu présente et se concentre essentiellement en partie haute du quartier.

Source : diagnostic AGORAH - mission d'accompagnement



Ces différents lieux de vie provoquent une coupure urbaine qui tend à s'atténuer entre la Mare, Bras-Long et la Ravine des Citrons.

● Une attractivité résidentielle confrontée à des enjeux urbains

L'attractivité forte du territoire se retrouve confrontée à plusieurs dysfonctionnements grippant le développement résidentiel :

- Le Centre-bourg pâtit d'une mauvaise optimisation des parcelles dans une centralité urbaine dense, notamment par la présence d'îlots de parcelles présentant un potentiel de projet.

- Les quartiers résidentiels sont marqués par une stratégie d'urbanisation de l'étalement urbain, notamment visible au Serré. Ce mode d'urbanisation a provoqué une discontinuité urbaine et un manque de cohérence. Cet étalement urbain a également affecté le paysage agricole tout en amenant des bâtis aux architectures inadaptées à l'environnement.

Les habitants ont constaté l'installation progressive de constructions en désaccord avec l'architecture traditionnelle créole.

Après un travail de recensement des maisons créoles, la Commune se retrouve confrontée à une problématique quant à leur préservation et leur valorisation. L'absence de reconnaissance des maisons créoles dans un patrimoine bâti et historique les rend sujettes à des démolitions pour des projets plus récents et plus faciles d'entretien. La préservation de ce parc est également compromise par un manque d'accompagnement des propriétaires, parfois contraints de vendre plutôt que d'opter pour des travaux de rénovation (rénovation énergétique, obligations concernant l'habitat insalubre, restaurations etc.)

Article 2 – Les ambitions du territoire

1.1 Les orientations stratégiques du territoire de la CASUD

La CASUD a décliné sa stratégie de territoire dans son Projet de Territoire, en lien avec le Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE). Elle s'articule comme suit :

Orientation 1 : Prendre soin de notre environnement et renforcer l'autonomie énergétique de notre territoire pour en assurer la durabilité et la viabilité pour les générations futures.

- Continuer à construire des réponses durables au défi de la préservation de nos ressources naturelles et de notre cadre de vie : biodiversité, environnement, eau, aménagement des ravines, assainissement
- Affirmer et valoriser notre identité rurale, terrienne autour des solidarités
- Faire émerger de nouveaux métiers liés à la préservation de notre cadre de vie.

Orientation 2 : Réaffirmer l'identité rurale, environnementale et les conditions permettant de sécuriser notre autonomie alimentaire

- Accompagner la transition de notre agriculture et soutenir nos agriculteurs
- Développer les circuits courts et monter en valeur ajoutée locale à notre production en la diversifiant via la mise en place de labels et de nouvelles filières
- Accompagner l'éducation à une alimentation saine et locale par l'implication citoyenne et associative

Orientation 3 : Renforcer l'attractivité économique du territoire et assurer l'inclusion des actifs et des habitants par une offre de formation d'accompagnement adaptée.

- Accompagner la formation aux métiers de l'environnement et du numériques
- Favoriser l'installation d'un pôle autour de l'ingénierie environnementale et de l'économie circulaire
- Contribuer à l'installation de pépinières et entreprises innovantes mobilisées autour des enjeux de transitions environnementales, énergétiques et de durabilité

Orientation 4 : Mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer la transition écologique en fondant une expertise et des équipements valorisant l'économie circulaire. Cela se décline en trois objectifs :

- Poursuivre la gestion des déchets et optimiser les coûts
- Développer de nouvelles filières et tendre vers le développement de l'économie circulaire créatrice d'emplois et de valeur ajoutée
- Faire émerger de nouveaux métiers : sentinelle de l'environnement, agents « valoristes » etc.

1.2 Le projet de territoire de l'Entre-Deux

La Commune de l'Entre-Deux a initié la révision générale du Plan Local d'Urbanisme en octobre 2019, suivie de la révision du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ce document structurant a permis de requalifier la stratégie en matière de préservation du cadre de vie et de sauvegarde du patrimoine naturel, tout en maintenant une dynamique de prévention des risques naturels efficace.

La stratégie de transition vers des énergies renouvelables et la gestion durable des ressources est intensifiée à l'aune d'enjeux environnementaux nouveaux ou éprouvés.

La préservation du cadre de vie et le souci de réponse aux problématiques environnementales se compilent à une balance démographique positive, issue d'un territoire attractif. Ainsi, la révision du PLU inscrit le besoin de nouveaux logements adaptés et diversifiés, afin de garantir le développement du territoire en répondant à des enjeux d'inclusion et d'habitat. L'arrivée de nouveaux habitants posera la question d'une offre d'équipements et de services adaptée aux nouveaux besoins.

L'évolution démographique a également permis de développer les centralités périphériques du centre-ville historique. Le PLU prévoit ainsi une mise en cohérence du territoire entre centralité principale et centralités secondaires afin d'assurer un maillage de qualité entre les quartiers et au sein du village.

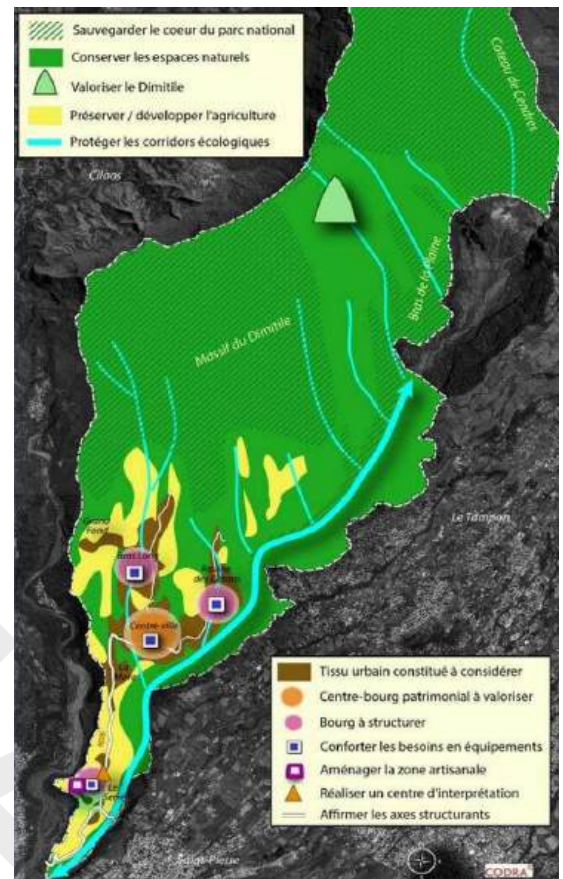
Ainsi, la vie au sein du village se traduit par le développement de l'économie locale et des richesses du territoire avec la mise en valeur du cadre de vie, du patrimoine immatériel et de la culture locale. L'intégration de l'identité rurale et agricole du territoire en tant que moteur du développement économique sera également l'occasion de réfléchir à de nouveaux modèles économiques, en cohérence avec l'histoire du territoire et ses ambitions d'économie locale et circulaire.

En effet, le territoire de l'Entre-Deux présente un patrimoine riche d'histoire et de culture, qu'il convient de préserver, notamment par la sauvegarde de l'identité créole, du patrimoine remarquable et des savoir-faire du village.

Pour répondre à ce projet de territoire communal, le PLU fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il se définit par deux points :

1. Limiter le recours aux extensions urbaines : « Le PLU doit être compatible avec les possibilités d'extension urbanisées autorisées à l'Entre-Deux [...] selon le PPR »
2. Assurer une densité minimale des opérations et des constructions au sein des zones à urbaniser :
 - « Des objectifs différenciés de densité minimale, selon les secteurs et les types de projets, sont à définir pour les zones ouvertes à l'urbanisation (Zone AU) :
 - 20 logements par hectare minimum pour les zones ouvertes à l'urbanisation en bourg de proximité
 - 10 logements par hectare minimum pour les zones ouvertes à l'urbanisation dans les territoires ruraux habités

Les orientations du Plan Local d'Urbanisme se complètent de la stratégie commerciale établie dans le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial du SCoT Grand Sud. Ce dernier présente les polarités commerciales et les projets d'aménagement et de développement commercial de l'Entre-Deux comme suit :



Orientations de maillage commercial pour la période 2019-2035 COMMUNE : L'ENTRE-DEUX



Le projet de territoire de l'Entre-Deux s'inscrit également dans les objectifs des documents stratégiques suivants :

- La Convention Territoriale Globale signée le 29 décembre 2022 pour la période 2022-2026 (en annexe de la présente convention) permettant de formaliser les engagements de la CAF et de la Commune pour le développement d'actions concertées sur le territoire en faveur des habitants
- Le Contrat Local de Santé signé le 19 mars 2024 permettant de décliner les orientations stratégiques du Projet Régional de Santé de la Réunion pour la période 2023 - 2033
- Le Projet Éducatif Territorial, permettant aux acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

En parallèle, l'Entre-Deux poursuit les **démarches de labellisation** et projette l'obtention et/ou le maintien des labels / marques suivantes :

LABEL / MARQUE	Objectif
Ville Pays d'Art et d'Histoire	Obtention
Petites Cités de Caractère	Obtention
Station Verte	Maintien
Territoire Économie Sociale et Solidaire - [Catherine1]	Obtention

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques. Ces dernières sont restituées sur une cartographie du territoire en annexe 1 de la présente convention.

La stratégie du projet de territoire communal a été affinée dès la signature de la convention d'adhésion en décembre 2021 et sera enrichie tout au long de la durée de vie du programme afin de considérer les évolutions de contexte territorial et intercommunal ainsi que les travaux en cours.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

● **ORIENTATION 1 : REPLACER L'HABITANT ET LE CADRE DE VIE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE**

- Axe 1 : Déployer le plan d'équipements et de services
- Axe 2 : Améliorer l'offre de logements du territoire
- Axe 3 : Adapter les services et équipements du territoire

● **ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PAR UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE**

- Axe 1 : Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire
- Axe 2 : Construire une offre touristique durable et respectueuse des patrimoines et de l'environnement

● **ORIENTATION 3 : RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

- Axe 1 : Développer la souveraineté alimentaire par la sollicitation d'une identité rurale et d'un tissu social ancrés
- Axe 2 : Assurer la transition écologique et énergétique du territoire
- Axe 3 : Mettre en œuvre une stratégie de gestion des déchets et des biodéchets

● **ORIENTATION 4 : PRÉSERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES CRÉOLES DE LA RÉUNION**

- Axe 1 : Concrétiser les stratégies patrimoniales
- Axe 2 : Favoriser la diffusion et la promotion des patrimoines locaux

● **ORIENTATION 5 : CONSTRUIRE UNE OFFRE DE MOBILITÉ ADAPTÉE À TOUS LES USAGERS ET AUX NOUVEAUX ENJEUX**

- Axe 1 : Rationaliser les flux automobiles et les trafics routiers
- Axe 2 : Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire : réaliser le plan de mobilité douce

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.



4.1 Les actions

Les actions du programme Petites Villes de Demain sont décrites dans des fiches action ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du Projet de Territoire de la CASUD.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

4.4 Périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est un outil majeur pour la revitalisation des territoires et de leurs centralités.

L'ORT vise ainsi à mettre en œuvre un projet urbain, économique et social de revitalisation du territoire concerné, afin d'en améliorer l'attractivité mais aussi :

- de lutter contre la vacance des logements (230 au total) et locaux commerciaux et artisanaux, et contre l'habitat indigne (118 logements insalubres repérés),
- de réhabiliter les friches urbaines, l'immobilier de loisir,
- de valoriser le patrimoine bâti.

Le périmètre ORT de la Commune de l'Entre-Deux est en cours de définition, il fera l'objet d'un avenant à la présente convention , après validation des instances délibératives.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.



Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Le territoire signataire : La Commune de l'Entre-Deux et la CASUD

En signant cette convention, la Commune de l'Entre-Deux assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la Commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Commune signataire s'engage à désigner dans ses services un référent pour le programme Petites Villes de Demain. La CASUD s'engage à mobiliser une équipe dédiée au sein des directions en lien avec le chef de projet PVD.

Le territoire signataire, à savoir la Commune et la CASUD, s'engage, chacun en ce qui le concerne à :

- Animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.
- Mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.
- Mettre en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.2 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services - services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme - dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise

comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 5.

6.3. Engagements des autres opérateurs publics

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 2.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites Villes de Demain

La Commune de l'Entre-Deux met en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat pour la Réussite de Transition Écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'État, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Réaliser le bilan annuel du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière validé en COPIL ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;



- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Le suivi et l'évaluation du programme Petites Villes de Demain est un enjeu important pour la Commune de l'Entre-Deux.

Un dispositif de suivi-évaluation est à construire, au cours de la première année de mise en œuvre du programme, et s'appuiera sur la mise à jour des différents indicateurs, la création de grilles de recueil de données auprès des partenaires, d'analyse des projets réalisés dans les PVD, de questionnaires à destination des usagers. Une évaluation quantitative et qualitative globale de la période de mise en œuvre du programme sera réalisée.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement



pour la durée du contrat et prend automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de XXX à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de XXX.



Signé à xxxx le xxx

Projet



Sommaire des annexes

Annexe 1 : Projet de territoire – orientations stratégiques

Annexe 2 : Maquette financière

Annexe 3 : Fiches Actions

Projet

**Annexe 1 – Projet de territoire et orientations stratégiques**

AXES - ORIENTATIONS - ACTIONS	NATURE	Période
1. REPLACER L'HABITANT ET LE CADRE DE VIE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE		
1.1 Déployer le plan d'équipement et de services		
1.1.1 Enclencher la préfiguration du centre social et la mise en œuvre de l'agrément	ACTION	2020-2026
1.1.2 Réalisation d'une maison de santé dans le quartier Bras-Long	ACTION	2020 - 2026
1.1.3 Revitaliser le quartier de la Ravine des Citrons par l'installation de commerces et de cabinet de santé	ACTION	2027 - 2032
1.1.4 Développer l'offre en matière de petite enfance avec la création de 3 microcrèches (2 Bras-Long, 1 Ravine des Citrons)	ACTION	2020-2026
1.1.5 Création d'une crèche d'entreprise au Serré	ACTION	2020-2026
1.1.6 Création d'un point France Services dans le quartier de la Mare	ACTION	2020 - 2026
1.1.7 Développer l'accès aux droits et service par la lutte contre la fracture numérique et le déploiement du Pass Numérique	ACTION	2020 - 2026
1.2 Améliorer l'offre de logements du territoire		
1.2.1 Réalisation de l'opération cœur de Bras-Long : réalisation d'une Résidence Personnes Âgées (habitat inclusif) et d'un commerce de proximité	ACTION	2020-2026
1.2.2 Réalisation de l'opération cœur de Bras-Long : réalisation d'une école maternelle de 6 classes	ACTION	2020-2026
1.2.3 Réalisation de l'opération Mahots	ACTION	2020-2026
1.2.4 Réalisation de l'opération Tourterelle	ACTION	2020-2026
1.2.5 Réalisation de l'opération Choca (10 maisons individuelles et 30 logements locatifs sociaux)	ACTION	2020-2026
1.2.6 Permettre l'amélioration légère de 80 logements des allocataires de la CAF	ACTION	2020-2026
1.2.7 Soutenir les opérations de réhabilitation de logements sur le quartier de la Ravine des Citrons	ACTION	2020 - 2026
1.2.8 Réalisation de logements sur le Serré	ACTION	2027 - 2032
1.3 Adapter les services et équipements du territoire		
1.3.1 Redynamiser l'Espace de Vie Sociale de la Ravine des Citrons	ACTION	2020-2026
1.3.2 Délocaliser le SDIS afin d'agrandir ses locaux et optimiser les délais d'intervention	ACTION	2027-2032
1.3.3 Transférer des services techniques à la Ravine des Citrons	ÉTUDE	2020-2026
1.3.4 Projet de déchetterie inversée sur le quartier du Serré	ÉTUDE	2027-2032
1.3.5 Réalisation d'une station d'épuration dans le quartier du Serré -	ÉTUDE	2027-2032
2. DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PAR UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE		
2.1 Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire		
2.1.1 Requalification de la Place de la Liberté - ÉTUDE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE (phase AVP)	ÉTUDE	2020-2026
2.1.2 Réalisation d'un diagnostic structurel des besoins d'évolution du commerce en centre-ville - Rue du Commerce	ÉTUDE	2020-2026
2.1.3 Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité et expérimentation	ÉTUDE	2020-2026



AXES - ORIENTATIONS - ACTIONS	NATURE	PÉRIODE
d'un place d'un marché		
2.1.4 Réaliser une ZAE à dominante touristique et patrimoniale (artisans locaux, métiers lontan) à la Mare	ÉTUDE	2020 - 2026
2.1.5 Maîtriser le foncier pour la réalisation de la ZAE du Serré	ACTION	2020 - 2026
2.1.6 Réaliser une ZAE agroalimentaire et un atelier de transformation Rue Laurent Lauret au Bras-Long - étude d'opportunité	ÉTUDE	2020-2026
2.1.7 Recycler le foncier du quartier du Serré par la réhabilitation d'une friche agricole	ÉTUDE	2020 - 2026
2.2 Construire une offre touristique durable et respectueuse des patrimoines et de l'environnement		
2.2.1 Agrandissement de l'hôtel Dimittile	ACTION	2020-2026
2.2.2 Améliorer l'offre de restauration	ACTION	2020 - 2026
2.2.3 Valorisation des sentiers pédestres, de randonnée et des venelles (signalétique, entretien)	ACTION	2020 - 2026
2.2.4 Étudier la réhabilitation des venelles (faisant suite au diagnostic ADEME plan marche)	ÉTUDE	2020 - 2026
2.2.5 Aménagement d'un point de vue pour la valorisation du panorama du village en entrée de bourg	ÉTUDE	2027 - 2032
2.3 Construire une offre de tourisme social		
2.3.1 Finalisation des travaux de rénovation de la Case Manin pour la réalisation d'un hébergement touristique social et solidaire (habitat inclusif)	ACTION	2020 - 2026
2.3.2 Réaliser une étude tarifaire pour adapter l'offre touristique du Centre Manin	ETUDE	2020 - 2026
2.4 Validation des démarches de labellisation		
2.4.1 S'inscrire dans la démarche Ville Pays d'Art et d'Histoire	ACTION	2020 - 2026
2.4.2 Obtenir la marque Petites Cités de Caractère	ACTION	2020 - 2026
2.4.3 S'inscrire dans la démarche d'obtention du label Économie Circulaire	ACTION	2020 - 2026
2.4.4 Poursuivre les objectifs du label Station Verte	ACTION	2020 - 2026
2.4.5 Créer et promouvoir la marque "l'Âme Créole" - entamer une démarche de marketing territorial	ACTION	2020 - 2026
3. RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE		
3.1 Développer la souveraineté alimentaire par la sollicitation d'une identité rurale et d'un tissu social ancrés		
3.1.1 Réaliser le plan d'action du Pole Territorial de Coopération Économique OSPAAAL (développement stratégique - création SCIC - groupement de commandes (accompagnement) - biodéchets - analyse foncière (accompagnement) et retenue collinaire (accompagnement))	ACTION	2020 - 2026
3.1.2 Poursuivre le plan d'action territorial de niveau 1 du Projet Alimentaire Territorial "Not Mangé - Not Santé" en lien avec le PTCE OSPAAAL	ACTION	2020 - 2026
3.1.3 Définir et réaliser le Projet Alimentaire Territorial de niveau 2	ACTION	2020 - 2026
3.1.4 Créer la boutique de producteurs à la Mare	ACTION	2020 - 2026
3.1.5 Étendre le concept de jardins partagés dans le quartier du Bras Long afin de créer du lien social et favoriser l'accessibilité alimentaire	ACTION	2027 - 2032
3.1.6 Programme de réagriculturation du Dimitile (lutte contre les espèces envahissantes, irrigation, préservation de la biodiversité, culture)	ACTION	2027 - 2032



AXES - ORIENTATIONS - ACTIONS	NATURE	PÉRIODE
3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire		
3.2.1 Entreprendre la rénovation énergétique des bâtis publics	ACTION	2020 - 2026
3.2.2 Soutenir la rénovation énergétique des bâtis privés (tertiaires ou non)	ACTION	2020 - 2026
3.2.3 Poursuivre le projet de développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux	ACTION	2020 - 2026
3.2.4 Créer des îlots de fraîcheur dans toutes les écoles	ACTION	2020 - 2026
3.2.5 Renaturation de l'Arboretum par la régulation hydraulique	ACTION	2020 - 2026
3.2.6 Rucher pédagogique Jardin des Fontaines (quartier la Mare) - réduction des pressions sur la biodiversité	ACTION	2020 - 2026
3.2.7 Publication de l'inventaire des champignons du Dimitile	ACTION	2020 - 2026
3.2.8 Accompagner le programme 1 million d'Arbres, créer des couloirs écologiques et lutte contre la trame noire	ACTION	2020 - 2026
3.3 Mettre en œuvre une stratégie de gestion des déchets et des biodéchets		
3.3.1 Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion de proximité des biodéchets telles que formulées dans le CODOM	ACTION	2020 - 2026
3.3.2 En lien avec le Programme d'Actions Territorialisées du CITEO, poursuivre le déploiement du tri hors foyer	ACTION	2020 - 2026
4. PRÉSERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES CRÉOLES DE LA RÉUNION		
4.1 Concrétiser les stratégies patrimoniales		
4.1.1 Mettre en œuvre le plan d'action du Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines (CIAP) -	ACTION	2020 - 2026
4.1.2 Dérouler le CIAP sur l'ensemble de la Commune par la valorisation des éléments remarquables des quartiers (Bras-Long, Ravine des Citrons, Serré)	ACTION	2020 - 2026
4.1.2 Préserver et valoriser le patrimoine naturel du massif du Dimitile	ACTION	2020-2026
4.2 Favoriser la diffusion et la promotion des patrimoines locaux		
4.2.1 Intégrer la salle Kafé ek Lambrekin dans la diffusion et le rayonnement du patrimoine immatériel (danse, chants, contes, films, expositions, photo... créoles)	ACTION	2020-2026
5. CONSTRUIRE UNE OFFRE DE MOBILITÉ ADAPTÉE A TOUS LES USAGERS ET AUX NOUVEAUX ENJEUX		
5.1 Rationaliser les flux automobiles et les trafics routiers		
5.1.1 Diagnostic de mobilité active et élaboration du schéma de déplacement	ACTION	2020-2026
5.1.2 mettre en œuvre le contournement du centre-bourg - liaison Bras-Long - Grand Fond Extérieur	ÉTUDE	2027 - 2032
5.1.3 Amorcer la réflexion sur un contournement du centre-bourg (connexion entre Serré et la Ravine des Citrons)	ÉTUDE	2027 - 2032
5.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire : réaliser le plan de mobilité douce		
5.2.1 Sensibiliser les administrés au covoiturage et l'usage des deux aires de covoiturage	ACTION	2020-2026
5.2.2 Optimiser l'intégration de la gare routière dans la mobilité douce et durable du territoire (sensibilisation, départ de venelles, pôle multimodal)	ACTION	2020-2026
5.2.3 Mettre en place des parcs à vélo à destination des habitants et des agents communaux	ACTION	2020-2026



AXES - ORIENTATIONS - ACTIONS	NATURE	PÉRIODE
5.2.4 Développer l'offre de véhicules électriques et de bornes de recharge	ACTION	2027 - 2032
5.2.5 Valoriser les itinéraires de mobilité douce, leur praticité et leur sécurisation, principalement pour le développement du pedibus et de la pratique du vélo	ACTION	2020 - 2026
TOTAL : 66 actions 57 actions identifiées sur la période 2020 - 2026 9 actions identifiées pour la période 2027 - 2032		

FICHE ACTION N° 1.1.1

Préfiguration du centre social et mise en œuvre de l'agrément

Axe stratégique	1. Remplacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale			
Orientation	1.1 Déployer le plan d'équipement et de services			
Action nom	Enclencher la préfiguration du centre social et la mise en œuvre de l'agrément			
Action n°	1.1.1			
Statut	Validée en totalité, actions en partie engagées			
Niveau de priorité	Fort			
Maître d'ouvrage	Commune de l'Entre-Deux			
Description de l'action	Impulser une dynamique partenariale autour du projet de centre social. Créer une logique d'intervention facilitant l'expression des besoins des familles et l'identification des pistes d'actions Faire coïncider les axes de travail et les pistes d'actions Mettre en œuvre et évaluation du projet pour sa réalisation Une préfiguration du Centre Social est nécessaire afin de déterminer la meilleure configuration possible. Une coordination permet une articulation cohérente entre les différentes actions menées sur le territoire. Agrément, accordé par la Caf, sur la base d'une évaluation du projet social. Il permet la transformation de demandes individuelles informelles en actions collectives qui ont également vocation à inscrire les familles dans la vie sociale de leur territoire de vie ou à favoriser la vie sociale des familles. Prévoir un pôle parentalité permettant l'accompagnement des familles dans divers facettes quotidiennes : l'alimentation, la médiation familiale, l'acquisition de la maîtrise du numérique pour le travail scolaire à domicile, programmes vacances familles parentalité, échanges éducatifs, prévention, bien-être, expression artistique...			
Partenaires	Caf - Etat - Département - Région			
Dépenses prévisionnel/définitif	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES

	2022	50 000€	70 000€	
	2023	30 000€	10 000€	
	2024	70 785€	70 000€	129 500€
	2025	94 467€	70 000€	129 500€
	2026	94 467€	70 000€	129 500€
	<i>Fonctionnement</i>			
	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES
	2022	-	-	-
	2023	400 000€	450 000€	600 000€
	<i>Investissement</i>			
Plan de financement prévisionnel / définitif	7,2 millions d'euros (montant plafond) versé par la CAF aux partenaires de la CTG			
Calendrier	Dès la validation par la Caf du projet social. 2023 : Préfiguration 2024 - 2025 : mise en place d'activités dans les locaux actuels du CCAS puis déménagement dans les locaux du centre social Construction ou réhabilitation d'un local en propre 2023 : études de maîtrise d'œuvre (PRO/DCE) 2024 : Travaux de réhabilitation et d'aménagement 2025 : Livraison et ouverture			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, Convention Territoriale Globale			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation de la structure Taux de la satisfaction des habitants Nombre d'animations mises en place Taux de participation aux activités			
Conséquence sur la fonction de centralité	Accueillir et écouter des usagers-habitants, des familles et des groupes ou des associations. assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés permettant d'outiller la Commune dans sa réponse à des enjeux sociaux et d'inclusion.			
Annexes	Convention Convention Territoriale Globale Programme d'action de la CTG et suivi d'évaluation			

FICHE ACTION N° 1.1.2

Maison de santé

Axe stratégique	1. Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.1 Déployer le plan d'équipement et de services
Action nom	Réalisation d'une maison de santé dans le quartier Bras-Long
Action n°	1.1.2
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Privé - CCAS
Description de l'action	Selon la loi du 10 août 2011 (« loi Fourcade »), la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) Rurale est «une personne morale constituée entre des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Ces professionnels assurent des activités de soins sans hébergement de premier recours de second recours et peuvent participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales dans le cadre du projet de santé qu'ils élaborent et dans le respect d'un cahier des charges déterminé par arrêté du ministre chargé de la santé ». (Article L. 6323-3 du Code de la santé publique.) Ils travaillent autour d'un projet de santé commun. Elle est constituée d'au moins un généraliste et d'un autre professionnel paramédical. Une attention particulière sera portée sur la structure juridique la plus adaptée (Société Civile de Moyens, Société Civile Professionnelle... La Société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) est particulièrement adaptée à la création d'une MSP. Il s'agira de regrouper un certain nombre de professionnels de santé libéraux de premier recours, médicaux et paramédicaux, et éventuellement d'autres spécialistes. Un conventionnement avec la Sécurité Sociale et les mutuelles de l'île est indispensable Ainsi il est envisageable d'y retrouver : ● Deux médecins généralistes ● Un psychomotricien ● Une antenne de la pharmacie de la ville

	● Un gynécologue ● Un psychologue ● Un ophtalmologue ● Un ORL ● Un dermatologue ● Un allergologue ● Un podologue-pédicure ● Un podo-orthésiste ● Un pédiatre ● Une sage-femme ● Un orthophoniste ● Un gérontologue ● Un cardiologue ● ... Ils seront assistés par deux secrétaires et deux assistantes médicales et un coordinateur Faciliter le projet privé de regroupement de praticiens dans une maison de santé dans la mesure où il permet de libérer des locaux et d’améliorer l’offre de services en matière de santé. La Commune souhaite être facilitatrice notamment dans l’identification et l’accession d’un site approprié.
Partenaires	ARS : valide l’implantation de la maison de santé pluridisciplinaire ● La SEMADER : bailleur social qui construira les locaux qui accueillera l’équipement. ● L’Etat : financeur au titre du logement social et de Petites Villes de Demain. ● Professionnels de santé ● Département ● Région (au titre du Plan régional d’accès à la santé) ● Fonds Européens ● CNAM
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Le plan d’action « 4000 maisons de santé pluriprofessionnelles » accorde de nouveaux moyens financiers à hauteur de 50 millions d’euros afin de marquer l’engagement de l’État aux côtés des porteurs de projet et accélérer fortement le développement des maisons de santé pluriprofessionnelles
Calendrier	2024 : préfiguration et études de maîtrise d’œuvre

	(PRO/DCE) 2025 : Travaux de construction et d'aménagement 2026 : livraison Une réunion des états généraux est prévue en mai 2024 permettant d'identifier les professionnels de santé intégrant les 6 ou 8 bureaux de la maison de santé Une réunion complémentaire permettra d'identifier les attentes de la population en matière de soins
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale (CTG), Contrat Local de Santé (CLS) [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Lancement des travaux de la MS Mise en service de la MS Intallation de nouveaux professionnels de santé
Conséquence sur la fonction de centralité	Optimisation des locaux commerciaux en direction du commerce de proximité, tout en conservant l'offre de santé gage d'attractivité du centre-ville. Renforcement de l'offre et appui aux besoins de soins de santé de la population
Annexes	Veiller au respect de la réglementation en matière d'aménagement public/privé en fonction du niveau d'implication de la commune dans le projet.

FICHE ACTION N° 1.1.3

Installation de commerces et d'un cabinet de santé

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et de la cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.1 Déployer le plan d'équipement et de services
Action nom	Revitaliser le quartier de la Ravine des Citrons par l'installation de commerces et d'un cabinet de santé
Action n°	1.1.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Affirmer la centralité de la Ravine des Citrons en complétant l'offre d'équipements et de services dans la rue Jean Lauret par la réalisation de locaux commerciaux et d'un cabinet de santé. Ce projet permet d'équiper le quartier en matière de commerces et d'offres de santé sans avoir à se déplacer dans la centralité de La Mare. Cette action œuvre en faveur du désengorgement du centre ville et de la cohésion territoriale.
Partenaires	Porteur de projet privé
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir par les porteurs de projet
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Constitution d'une dynamique de centralité à la Ravine des Citrons Développement de l'offre commerciale Installation de nouveaux professionnels de santé
Conséquence sur la fonction de centralité	Enrichir les services et la vie commerciale de proximité à destination de la population de la Ravine des Citrons
Annexes	Veiller au respect de la réglementation en matière d'aménagement public/privé en fonction du niveau d'implication de la commune dans le projet.



FICHE ACTION N° 1.1.4

Améliorer l'offre en matière de petite enfance

Axe stratégique	1.Replacer l’habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale							
Orientation	1.1 Déployer le plan d’équipement et de services							
Action nom	Développer l’offre en matière de petite enfance avec la création de 3 microcrèches							
Action n°	1.1.4							
Statut	En projet / validée / engagée							
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible							
Maître d’ouvrage	Privé							
Description de l’action	Ce projet vise à aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale en créant de nouvelles places d’accueil répondant aux besoins du territoire. Les modalités de mise en œuvre se traduisent par : • un appel à projet pour la création des places d’accueil, • Démarche qualité dans les Établissements d’Accueil du Jeune Enfant du territoire • Optimisation des fonds dédiés à la petite enfance Cette démarche a pour objectif : • Maintenir l’offre sur le territoire et favoriser l’insertion professionnelle des familles éloignées de l’emploi • Offrir aux famille le mode d’accueil le plus adapté à leur besoin • Veiller à l’équilibre financier des structures et l’optimisation des fonds publics							
Partenaires	Conseil Départemental Pôle Emploi Établissements d’accueil des Jeunes Enfants du Territoire							
Dépenses prévisionnel/définitif	Fonctionnement <table><tr><td>ANNEE</td><td>CAF</td><td>COMMUNE</td><td>AUTRES</td></tr></table>				ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES
ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES					

	2022	105 318€	-	-
	2023	140 425€	52 020€	34 943€
	2024	280 850€	80 020€	69 943€
	2025	280 850€	108 020€	104 943€
	2026	421 275€	108 020€	104 943€
	<i>Investissement</i>			
	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES
	2023	-	70 000€	266 800€
	2024	540 000€	70 000€	266 800€
Plan de financement prévisionnel / définitif	7,2 millions d’euros (montant plafond) versé par la CAF aux partenaires de la CTG			
Calendrier	2022 : Ouverture de 12 places d’accueil au Bras Long : livrée en 2022 2024 : Ouverture de 12 places supplémentaires d’accueil au Bras Long : en projet 2025 : Ouverture de 12 places d’accueil à la Ravine des Citrons : en projet			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale			
Indicateurs de suivi et d’évaluation	- Nombre de structures ouvertes et de places sur chaque zone retenue - Nombre d’enfants inscrits fréquentant habituellement les nouveaux Etablissements d’Accueil du Jeune Enfant - Nombre d’heures ou de journées facturées, taux de facturation, taux de fréquentation - Typologie des familles accueillies - Nombre de familles ayant un retour positif sur l’emploi			
Conséquence sur la fonction de centralité	Relancer l’emploi dans les centralités du territoire par la création de nouveaux emplois et en améliorant l’offre de services de garde d’enfant.			
Annexes	Convention territoriale globale			

FICHE ACTION N° 1.1.5

Crèche d'entreprise au Serré

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.1 Déployer le plan d'équipement et de services
Action nom	Création d'une crèche d'entreprise au Serré
Action n°	1.1.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Privé
Description de l'action	Création de 25 places de crèche d'entreprises (en activité ou en cours de création) Mise en place d'horaires d'ouverture dits « atypiques » en adéquation avec l'activité économique attendue. Comité de pilotage sur l'opportunité de développement dans le quartier identifié Appel à projet sur la création de places Démarche qualité dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant du territoire Optimisation des fonds dédiés à la petite enfance. Point d'attention à considérer lors de la mise en œuvre : • Sécuriser les financements publics • Développer une offre en mode Prestation de Service Unique (PSU) pour les employés • Favoriser l'emploi sur la Commune • Proposer 10 % de places pour les habitants du quartier Objectifs attendus : • Offrir des solutions d'accueil en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant pour les professionnels salariés • Permettre aux familles de trouver un mode d'accueil en adéquation avec leurs horaires de travail • Permettre une souplesse dans l'organisations familiale pour les travailleurs ayant une faible visibilité sur leur planning
Partenaires	CCAS - Conseil Départemental - Acteurs du monde

	économique			
Dépenses prévisionnel/définitif	Fonctionnement			
	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES
	2022	-	-	-
	2023	-	-	-
	2024	-	28 000€	35 000€
	2025	146 276€	28 000€	35 000€
	2026	292 553€	28 000€	35 000€
	Investissement			
	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES
	2024	562 500€	84 000€	366 800€
Plan de financement prévisionnel / définitif	7,2 millions d’euros (montant plafond) versé par la CAF aux partenaires de la CTG			
Calendrier	Lancement du projet en 2024 suite à un appel à projet			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale			
Indicateurs de suivi et d’évaluation	• Nombre de demandes • Nombre de familles ayant trouvé une solution satisfaisante			
Conséquence sur la fonction de centralité	Expliciter en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n’est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S’inscrit-elle dans un secteur d’intervention prioritaire ?			
Annexes	Relancer l’emploi dans le quartier du Serré par la création de nouveaux emplois et en améliorant l’offre de services de garde d’enfant en suivant les spécificités de planning des travailleurs salariés.			

FICHE ACTION N° 1.1.6

Maison France Services

Axe stratégique	1. Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation stratégique	1.1 Déployer le plan d'équipement et de services
Action nom	Création d'un point France Services dans le quartier Bras Long
Action n°	1.1.6
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune CCAS
Description de l'action	• Palier l'éloignement des services publics par une offre de proximité et un accompagnement à l'utilisation des services en ligne. • Offrir aux habitants un accompagnement de proximité sur leurs démarches administratives • Améliorer la lisibilité de l'offre des services publics • Aider aux démarches en lignes • Lutter contre la fracture numérique • Accompagner vers l'apprentissage du numérique • Maintenir l'offre d'accueil déjà existante : ◦ Guichet unique (accompagnement par un conseiller numérique France Service) ◦ Poursuivre les points d'arrêts du Mobi'caf pour les écarts (Ravine des Citrons notamment) • Proposer une offre nouvelle complémentaire avec la maison de services de proximité avec : ◦ Un accueil et un renseignement personnalisé ◦ La présence d'un conseiller numérique pour l'accompagnement vers le numérique ◦ L'utilisation en autonomie de bornes interactives et/ou visio • Favoriser la labellisation de la Maison de Service de proximité en France Services • Mettre en place une communication adaptée pour faire connaître le dispositif.

	Les locaux seront occupés par des institutions permanentes : • CCAS • CAF • La Poste • France Travail • Mission Locale • Département • Sécurité sociales Ainsi que des permanences, notamment la Sudéau. La maison France Services accueillera également un conseiller numérique. Cette démarche suit la stratégie nationale suivante : • Décliner le programme d’action en faveur de l’inclusion numérique de France Relance : ◦ Axe 1 : Recrutement de 4000 Conseillers numériques formés et entièrement financés par l’Etat proposant des ateliers d’initiation au numérique au plus proche des Français ; ◦ Axe 2 : Soutien aux réseaux de proximité qui proposent des activités numériques, par la conception de dispositifs qui facilitent la formation des habitants ; ◦ Axe 3 : Généralisation d’outils simples et sécurisés indispensables aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivités territoriales, etc) pour leur permettre de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls • En lien avec la Maison France Services et la CTG, permettre aux habitants de bénéficier d’un accompagnement pérenne dans leurs démarches administratives et les former à l’usage des outils informatiques
Partenaires	Conseil départemental Conseil régional Caf Les services déconcentrés de l’état Associations labellisées France Services Association locale de formation
Dépenses prévisionnel/définitif	

	<i>Fonctionnement</i>			
	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES
	2022	-	-	-
	2023	-	13 000€	32 500€
	2024	-	13 000€	32 500€
	2025	-	13 000€	32 500€
	2026	-	13 000€	32 500€
	<i>Investissement</i>			
	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES
	2023	-	300 000€	1 270 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	7,2 millions d’euros (montant plafond) versé par la CAF aux partenaires de la CGT Plan de financement France Relance des conseillers numériques à hauteur de 85 000€			
Calendrier	Maison de service de proximité : 2022 : phase de validation des plans des futurs locaux 2023 : études de maîtrise d’œuvre (PRO/DCE) 15 juin 2023 : début des travaux 2nd trimestre 2024 : Livraison Actions : 2023 : continuité des actions Mobi’caf et Guichet Numérique, démarrage des permanences partenaires dans les locaux actuels du CCAS 2nd semestre 2024 - 2026 : ouverture de la Maison de service de proximité et activités passant du CCAS au nouveau local, Mobi’ca			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale			
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Nombre de demandes par service et par opérateur Nombre de procédures en ligne Nombre de visio-accueil Nombre de demandes d’accompagnement Nombre de dossiers traités Nature des demandes Satisfaction des usagers			
Conséquence sur la fonction de centralité	Conforter les fonctions de centralité en renforçant les services de proximité Assurer l’inclusion sociale des habitants et la cohésion			

	sociale en luttant contre la fracture numérique et l'exclusion territoriale
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.1

Coeur de Bras-Long – RPA et commerce

Axe stratégique	1. Replacer l’habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation stratégique	1.2 Améliorer l’offre de logements du territoire
Action nom	Réalisation de l’opération Coeur de Bras-Long : réalisation d’une Résidence Personnes Agées et d’un commerce de proximité
Action n°	1.2.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	SEMADER
Description de l’action	En adéquation avec la convention réseau ville Amie des Aînés, l’Entre-Deux prévoit la réalisation d’ une résidence pour personnes âgées dans le quartier Bras Long et d’un commerce de proximité sur les parcelle AR 443-444, 39 chemin Dijoux. La résidence comptera 40 logements intégrant un animateur proposant un programme d’animations promouvant l’intergénérationnel, en lien avec le centre social Une démarche participative recensant les attentes et envies des résidents permettra de calibrer les animations proposées. <i>En lien avec la réalisation de les fiches action 1.1.1 préfiguration du centre social et 1.1.2 Réalisation d'une maison de santé dans le quartier Bras-Long</i>
Partenaires	Sans objet
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir en lien avec la SEMADER
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir en lien avec la SEMADER
Calendrier	Autorisation du permis de construire prévu en octobre 2024 Début des travaux en 2025 pour 18 mois Calendrier de réalisation du local commercial de proximité déterminé par un appel à projet

	Livrable diagnostic Ville Amie des Aînés : fin 2024 Obtention label Ville Amie des Aînés au premier semestre 2025 Le calendrier pour l’élaboration et la mise en œuvre d’un programme d’animation dépend de la préfiguration du centre social
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Enclenchement des travaux Installation d’un porteur de projet dans le local commercial de proximité Pertinence du porteur de projet par rapport au tissu social et économique local Fréquentation du local commercial Attribution de logements de la résidence pour le public ciblé
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer l’offre commerciale de proximité dans la centralité et favoriser le développement de l’habitat inclusif
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.2

Coeur de Bras-Long – Ecole primaire

Axe stratégique	1. Remplacer l’habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale			
Orientation stratégique	1.2 Améliorer l’offre de logements du territoire			
Action nom	Réalisation de l’opération Coeur de Bras-Long : réalisation d’une école primaire de six classes			
Action n°	1.2.2			
Statut	En projet / validée / engagée			
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible			
Maître d’ouvrage	Commune			
Description de l’action	Réaliser une école primaire de 6 classes dont 2 classes de CP permettant d’accompagner la réalisation de logements dans le quartier Bras-Long et compléter l’offre d’équipements scolaires actuelle.			
Partenaires	A préciser -			
Dépenses prévisionnel/définitif	Inconnu à ce stade			
	Fonctionnement			
	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES
	2022	-	-	-
	2023	-	-	-
	2024	-	-	-
	2025	-	-	-
	2026	-	-	-
	Investissement			
	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES
2023	-	-	-	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Inconnu à ce stade			
Calendrier	Dépôt de permis de construire fin 2024 Début des travaux en 2025			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale			
Indicateurs de suivi et	Enclenchement des travaux			



d'évaluation	Fréquentation de l'école
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer l'offre d'équipements publics pour accompagner le développement de la centralité Bras Long
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.3

Coeur de Bras-Long - Opération Mahots

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.2 Améliorer l'offre de logements du territoire
Action nom	Coeur de Bras Long : Réalisation de l'opération Mahots
Action n°	1.2.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	SEMADER
Description de l'action	Réalisation de 30 à 40 logements de types maison de ville / petit collectif dans le cadre de l'opération Coeur de Bras Long
Partenaires	A préciser
Dépenses prévisionnel/définitif	<i>A définir</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Dépôt du permis de construire par la SEMA DER en octobre 2024 Lancement des travaux prévu en 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements réalisés - Nombre de logements occupés
Conséquence sur la fonction de centralité	Densifier la centralité de Bras-Long en lien avec la création d'équipements et de services.
Annexes	Etude préopérationnelle Coeur de Bras-Long

FICHE ACTION N° 1.2.4

Coeur de Bras-Long - Opération Tourterelles

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.2 Améliorer l'offre de logements du territoire
Action nom	Coeur de Bras Long : Réalisation de l'opération Tourterelles
Action n°	1.2.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Acquisition foncière de la parcelle AR 1008 par la Commune en cours. Programmation : • 40 logements sociaux / mixtes • Aire de jeux • Micro crèche • Etc.
Partenaires	Sans objet
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Lancement des travaux prévu en 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Nombre de logements réalisés • Nombre de logements occupés
Conséquence sur la fonction de centralité	Densifier la centralité de Bras-Long en lien avec la création d'équipements et de services.
Annexes	Etude préopérationnelle Coeur de Bras-Long



FICHE ACTION N° 1.2.5

Coeur de Bras-Long - Opération Choca

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.2 Améliorer l'offre de logements du territoire
Action nom	Coeur de Bras Long : Réalisation de l'opération Choca
Action n°	1.2.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	SHLMR
Description de l'action	Réalisation de logements dans le cadre de l'opération Coeur de Bras Long • 10 maisons individuelles • 30 logements locatifs sociaux
Partenaires	Sans objet
Dépenses prévisionnel/définitif	5 600 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Lancement en 2024 suite à un appel à projet
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Nombre de logements réalisés • Nombre de logements occupés
Conséquence sur la fonction de centralité	Densifier la centralité de Bras-Long en lien avec la création d'équipements et de services.
Annexes	Etude préopérationnelle Coeur de Bras-Long

FICHE ACTION N° 1.2.6

Amélioration légère de logements

Axe stratégique	1.Replacer l’habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale																							
Orientation	1.2 Améliorer l’offre de logements du territoire																							
Action nom	Permettre l’amélioration légère de 80 logements des allocataires de la CAF																							
Action n°	1.2.6																							
Statut	En projet / validée / engagée																							
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible																							
Maître d’ouvrage	CCAS																							
Description de l’action	Apporter une réponse adaptée et durable aux ménages défavorisés, confrontés à des conditions d’habitat dégradé et ne pouvant prétendre aux dispositifs existants Mise en œuvre : • Communication et identification des besoins en matière d’amélioration de l’habitat • Montage des dossiers techniques, administratifs et financiers • Validation par les services impliqués • Mobilisation d’un maître d’oeuvre et réalisation des travaux • Suivi des chantiers et des paiements • Evaluation des travaux et de l’action Les travaux concerneront l’ensemble des corps de métiers du second œuvre du bâtiment																							
Partenaires	CAF Partenaires institutionnels et associatifs du territoire impliqués dans l’amélioration de l’habitat																							
Dépenses prévisionnel/définitif	<table><tr><th>ANNEE</th><th>CAF</th><th>COMMUNE</th><th>AUTRES</th></tr><tr><td>2023</td><td>100 000€</td><td>20 000€</td><td>-</td></tr><tr><td>2024</td><td>100 000€</td><td>20 000€</td><td>-</td></tr><tr><td>2025</td><td>100 000€</td><td>20 000€</td><td>-</td></tr><tr><td>2026</td><td>100 000€</td><td>20 000€</td><td>-</td></tr></table>				ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES	2023	100 000€	20 000€	-	2024	100 000€	20 000€	-	2025	100 000€	20 000€	-	2026	100 000€	20 000€	-
ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES																					
2023	100 000€	20 000€	-																					
2024	100 000€	20 000€	-																					
2025	100 000€	20 000€	-																					
2026	100 000€	20 000€	-																					
Plan de financement	7,2 millions d’euros (montant plafond) versé par la CAF																							

prévisionnel / définitif	aux partenaires de la CTG
Calendrier	Lancement en juin suite à la délibération permettant d'articuler la procédure entre la CAF et le CCAS
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale Intervient en complément du PILHI de la CASUD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Nombre de chantiers réalisés • Nombre de dossiers traités • Réalisation des chantiers • Absence de recours pour défaut de paiement, de travaux, ou de suivi administratifs • Impact du projet sur l'environnement
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'offre de logement dans la centralité en diminuant les situations d'insalubrité
Annexes	Convention Territoriale Globale

FICHE ACTION N° 1.2.7

Réhabilitation logements du Ravine des Citrons

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.2 Améliorer l'offre de logements du territoire
Action nom	Soutenir les opérations de réhabilitation de logements sur le quartier de la Ravine des Citrons
Action n°	1.2.7
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CCAS
Description de l'action	Réhabilitation de la Cité Géranium recensant 40 logements privés Copropriété dégradée
Partenaires	CAF Partenaires institutionnels et associatifs du territoire impliqués dans l'amélioration de l'habitat
Dépenses prévisionnel/définitif	Au cas par cas
Plan de financement prévisionnel / définitif	7,2 millions d'euros (montant plafond) versé par la CAF aux partenaires de la CTG
Calendrier	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI CASUD)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Nombre de chantiers réalisés • Nombre de dossiers traités • Réalisation des chantiers • Absence de recours pour défaut de paiement, de travaux, ou de suivi administratifs • Impact du projet sur l'environnement
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'offre de logement dans la centralité en diminuant les situations d'insalubrité
Annexes	Convention Territoriale Globale

FICHE ACTION N° 1.2.8

Logements au Serré

Axe stratégique	1.Replacer l’habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.2 Améliorer l’offre de logements du territoire
Action nom	Réalisation de logements sur le Serré
Action n°	1.2.8
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	CCAS
Description de l’action	Projet de réalisation de logements sociaux permettant la décohabitation sur une parcelle d’environ 7000m ² pour 30 à 40 logements (parcelle AT49 en partie)
Partenaires	EPFR Porteur de projet - bailleur
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Foncier : portage EPFR
Calendrier	2026 - 2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d’évaluation	• Fin de portage EPFR (maîtrise foncière communale) • Réalisation d’études d’avant projet et de projet • Lancement des travaux (dépôt de permis de construire) • Nombre de logements créés permettant la décohabitation
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l’offre de logement dans la centralité secondaire permettant l’atteinte des objectifs de la loi SRU, compléter les objectifs de développement territorial de la Commune et stimuler l’activité économique et commerciale territoriale
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3.1

Redynamiser l'EVS de la Ravine des Citrons

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.3 Adapter les services et les équipements du territoire
Action nom	Redynamiser l'Espace de Vie Sociale (EVS) de la Ravine des Citrons
Action n°	1.3.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune / CCAS
Description de l'action	L'Espace de Vie Sociale est devenu l'acteur majeur de la cohésion dans le quartier de la Ravine des Citrons de sorte que sa redynamisation permettrait de recréer un lien social essoufflé dans la centralité, notamment auprès des trois cités (Benjoins, Géraniums, Baies Roses). Le bureau d'étude travaillerait aux côtés du CCAS. Pour réaliser un espace pertinent avec le contexte de la Ravine des Citrons, un diagnostic de quartier pour l'analyse des besoins de la population et les animations rayonnant au-delà de l'EVS est nécessaire par le biais d'un bureau d'étude. Ce dernier appuierait également à la rédaction de l'agrément et du projet de centre social, dont l'EVS de la Ravine des Citrons serait l'antenne. Les actions à entreprendre seraient les suivantes : • Recruter un animateur EVS • Mettre en œuvre une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ; • Formaliser les modes de participation effective des habitants et les modalités de gouvernance de la structure ; • Décliner des axes prioritaires et des objectifs généraux pertinents au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ; • Garantir la cohérence entre le plan d'action et les

	axes prioritaires et objectifs généraux ; • S’assurer de la faisabilité du projet social au regard de la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ; • Garantir l’accessibilité (ouverture à tous, horaires, tarification, etc.) ; • Favoriser la mixité des publics par des actions familiales intergénérationnelles								
Partenaires	CAF Gestionnaire Animation Vie Sociale (AVS) Prestataires de services								
Dépenses prévisionnel/définitif	Fonctionnement <table><tr><th>ANNEE</th><th>CAF</th><th>CCAS</th></tr><tr><td>2020 - 2026</td><td>23 000€</td><td>5 000€</td></tr></table>			ANNEE	CAF	CCAS	2020 - 2026	23 000€	5 000€
ANNEE	CAF	CCAS							
2020 - 2026	23 000€	5 000€							
Plan de financement prévisionnel / définitif	7,2 millions d’euros (montant plafond) versé par la CAF aux partenaires de la CTG								
Calendrier	Structuration du schéma de l’AVS finalisé en 2023 Animation sur la durée de la CTG								
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale Plan Intercommunal de Lutte contre l’Habitat Indigne (PILHI CASUD)								
Indicateurs de suivi et d’évaluation	• Nombre de familles touchées par les actions AVS • Nombre de partenaires impliqués • Nombre d’actions menées • Implication des habitants dans le projet social • Evolution du projet social en fonction de l’évolution des besoins terrain • Fréquentation de l’EVS et création d’une dynamique de quartier								
Conséquence sur la fonction de centralité	Favoriser la cohésion sociale et territoriale ainsi que l’inclusion pour renforcer le tissu social de la centralité et des publics éloignés								
Annexes	Convention Territoriale Globale								

FICHE ACTION N° 1.3.2

Délocalisation du SDIS

Axe stratégique	1.Replacer l’habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale								
Orientation	1.3 Adapter les services et les équipements du territoire								
Action nom	Délocaliser le SDIS afin d’agrandir ses locaux et optimiser les délais d’intervention								
Action n°	1.3.2								
Statut	En projet / validée / engagée								
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible								
Maître d’ouvrage	SDIS								
Description de l’action	Délocalisation du SDIS du centre-bourg (La Mare) vers la sortie de bourg permettant de rapprocher les locaux du Serré et de faciliter les interventions vers la Ravine des Citrons								
Partenaires	Sans objet								
Dépenses prévisionnel/définitif	<table><tr><th>ANNEE</th><th>COMMUNE</th><th>SDIS</th></tr><tr><td>2020 - 2026</td><td>161 000€ (20%)</td><td>644 800€ (80%)</td></tr></table> Total : 806 000€			ANNEE	COMMUNE	SDIS	2020 - 2026	161 000€ (20%)	644 800€ (80%)
ANNEE	COMMUNE	SDIS							
2020 - 2026	161 000€ (20%)	644 800€ (80%)							
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet								
Calendrier	2027 - 2032								
Lien autres programmes et contrats territorialisés									
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Délais d’intervention accélérés								
Conséquence sur la fonction de centralité	- Libérer des locaux stratégiques en centre bourg à destination de commerces ou accueil de services publics / association à destination de la vie sociale, économique et culturelle - Pacifier le trafic dans le centre bourg et atténuer le passage de poids lourds								

Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3.3

Transfert des services techniques

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.3 Adapter les services et les équipements du territoire
Action nom	Transférer les services techniques à la Ravine des Citrons
Action n°	1.3.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	- Identifier un foncier parmi les quatre identifiées par la Commune pour l'accueil des futurs locaux des services techniques communaux - Rapprocher les locaux du lieu de résidence des agents, domiciliés en majorité à la Ravine des Citrons
Partenaires	Sans objet
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent / régie
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	2027 - 2032
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Délais d'intervention accélérés
Conséquence sur la fonction de centralité	- Désengorgement du centre-bourg en agissant sur les flux domicile-travail des agents communaux - Libération de locaux stratégiques en centre bourg permettant d'améliorer le linéaire commercial ou enrichir la vie économique, associative et sociale.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3.4

Déchetterie inversée au Serré

Axe stratégique	1.Replacer l’habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale		
Orientation	1.3 Adapter les services et les équipements du territoire		
Action nom	Projet de déchetterie inversée sur le quartier du Serré		
Action n°	1.3.4		
Statut	En projet / validée / engagée		
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible		
Maître d’ouvrage	CASUD		
Description de l’action	Afin de permettre à ses usagers de limiter leurs déplacements et pour participer au désenclavement de ses bourgs, la CASUD a pour projet la création d’une déchetterie à l’Entre-Deux, sur le quartier du Serré au chemin de l’Equerre (foncier communal AT 45 et en partie sur les fonciers privés AT 46 et 49). A cette fin des travaux d’aménagement paysagers et de voirie pour l’accès extérieur et la circulation intérieure seront réalisés : • Réalisation des ouvrages, équipements et infrastructures • réalisation de clôtures et portail d’entrée • aménagement de quais d’accès et de dépôt / vidage • création de locaux d’exploitation • réalisation de réseaux divers • aménagement et signalétiques divers • réalisation d’un espace d’accueil adapté aux flux de déchets demandant des moyens de collecte spécifique		
Partenaires	Etat – Plan Relance Commune ELCIMAÏ		
Dépenses prévisionnel/définitif	FONCIER Définir prix foncier Modifications cadastrales post travaux : 5 000€	ETUDES AMO : 22 000€ HT MOE : 95 000€ HT Mission contrôle	TRAVAUX 800 000€

	technique : 9 200€ HT Coordination SPS : 7 300€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	2021 - 2026 : Etude de faisabilité, de programmation et AMO en mai 2017 Mission de maîtrise d’oeuvre en 2021 Date prévisionnelle de démarrage des travaux : janvier 2025 Date prévisionnelle de mise en service des équipements : janvier 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Fréquentation de la déchetterie par les habitants de l’Entre-Deux et communes voisines
Conséquence sur la fonction de centralité	Désenclavement de la Commune
Annexes	Maîtrise d’oeuvre pour la création d’une déchetterie à l’Entre-Deux - 4 mars 2021 - Elcimaï

FICHE ACTION N° 1.3.5

Station d'épuration

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.3 Adapter les services et les équipements du territoire
Action nom	Réalisation d'une station d'épuration dans le quartier du Serré
Action n°	1.3.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CASUD
Description de l'action	Afin d'accompagner l'évolution démographique de son territoire, la CASUD a pour projet la création d'une station d'épuration à l'Entre-Deux, sur le quartier du Serré au chemin de l'Equerre. L'acquisition foncière est en cours
Partenaires	Commune
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	2024 - 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Enclenchement des travaux en lien avec les projets de densification de la Commune
Conséquence sur la fonction de centralité	Accompagner l'évolution démographique et la densification des centralités
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.1

Requalification de la Place de la Liberté

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.1 Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire
Action nom	Requalification de la Place de la Liberté - Etude de maîtrise d'oeuvre
Action n°	2.1.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	La collectivité a souhaité engager une réflexion sur le devenir de la Place de la Liberté. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus large de développement de l'Entre-Deux à l'horizon 2030. Dans ce cadre, la Place de la Liberté située en plein centre de la ville, au carrefour des passages et au coeur du secteur patrimonial stratégique, constitue un site pilote et connecté. Le réaménagement de cette place et de ses abords sera la première pièce d'une dynamique urbaine sur la commune en tant qu'espace de représentation et de valorisation des traditions créoles. Objectifs : • Affirmer un centre-ville plurifonctionnel et un hypercentre en tant que coeur de village dynamique • Améliorer la lisibilité de l'offre artisanale et l'identité créole sur la place en lien avec le Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines • Clarifier et identifier les entrées du coeur de village • Mobiliser le foncier stratégique pour renforcer l'offre résidentielle et participer au financement du projet • Regrouper l'offre de santé autour de la pharmacie • Améliorer, hiérarchiser et sécuriser les flux voitures / piétons • Organiser et mieux répartir l'offre en stationnement pour répondre aux besoins des

	usagers
Partenaires	CASUD Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	80 000€ (estimation)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	2024 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Enclenchement des travaux en lien avec les projets de densification de la Commune
Conséquence sur la fonction de centralité	- Réalisation d'un espace de vie communal adapté aux besoins de la centralité et de ses habitants - Fréquentation des commerces et restaurateurs à proximité - Développement de nouvelles activités éphémères à proximité de la Place suite à sa requalification
Annexes	Etude de programmation pour le devenir de la Place de la Liberté - Tipa Tipa - février 2023

FICHE ACTION N° 2.1.2

Commerces du centre-ville – Rue du Commerce

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.1 Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire
Action nom	Réalisation d'un diagnostic structurel des besoins d'évolution du commerce en centre-ville
Action n°	2.1.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Connaître la situation et les besoins des commerçants par rapport à leurs locaux, ainsi que leur cycle d'activité (baux, perspectives...)
Partenaires	Banque des Territoires Chambres
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent Financement Banque des Territoires (sous réserve)
Plan de financement prévisionnel / définitif	MABC (sous réserve)
Calendrier	2024 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Validation des résultats de l'étude - Transcription des actions préconisées dans le programme PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	Adapter la réponse du projet aux besoins primaires des commerçants et faciliter l'adhésion au projet et à la mise en œuvre d'actions collectives
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION N° 2.1.3

Marché – étude d’opportunité et expérimentation

Axe stratégique	2.Développer l’attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.1 Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire
Action nom	Réalisation d’une étude d’opportunité et d’une expérimentation pour la mise en place d’un marché
Action n°	2.1.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	Commune
Description de l’action	Le commerce constitue un des leviers sur lesquels le dispositif Petites Villes de Demain s’appuie pour mettre en place la stratégie de revitalisation. 1 600 communes ont été retenues dans le cadre de ce programme dont la commune de l’Entre Deux. Or, l’Entre Deux dispose d’une armature commerciale limitée et peu diversifiée. La vocation de l’offre marchande de l’Entre Deux reste limitée à la réponse aux besoins du quotidien et le commerce ne constitue pas un élément fort de l’animation urbaine. C’est donc dans l’objectif de renforcer son attractivité commerciale que la commune de l’Entre Deux souhaite réfléchir à la création d’un marché forain dans son centre-bourg. Il s’agira également d’explorer l’activité du marché, notamment son impact sur l’offre de restauration en cas d’activité nocturne, son articulation avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial ainsi que la pertinence de l’installation d’une brocante et d’un espace de troc En lien avec le PTCE OSPAL, l’étude action vise à organiser une expérimentation de marché forain en lien avec les producteurs locaux. Il se composera de plusieurs phases, correspondant à : • Elaboration de l’expérimentation par la prise de contact des exposants (professionnels, indépendants, cueveuses métirers),

	• Estimation du matériel et de la logistique nécessaire • Communication • Phase 1 de lancement et expérimentation (P0) se déroulant sur 1 journée, • Phase 2 et X d'expérimentation se déroulant sur 1 journée et se basant sur les résultats de (P-1) • Consolidation des résultats obtenus Objectifs : • Axer le marché forain sur une production des Hauts et locale • Permettre à des petits producteurs en manque de visibilité de bénéficier d'une exposition récurrente • Différencier l'offre du marché forain pour œuvrer en faveur de l'économie locale et de l'attractivité touristique • Commercialiser les produits en lien avec les autres PAT de la Réunion
Partenaires	Banque des Territoires CASUD
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent Financement Banque des Territoires (sous réserve)
Plan de financement prévisionnel / définitif	P0: A déterminer P1 : A déterminer P2: à déterminer en fonction de la quantité de phases à réaliser à l'issue de P0 et P1
Calendrier	Le calendrier de l'expérimentation sera défini de manière évolutive en fonction des résultats obtenus
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet Alimentaire Territorial et PTCE OSPAAAL
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Validation des résultats de l'étude • Transcription des actions préconisées dans le programme PVD • Fréquentation touristique du marché forain sur l'ensemble des phases d'expérimentation • Succès de l'expérimentation pour les exposants sélectionnés / contactés • Rentabilité du marché
Conséquence sur la fonction de centralité	• Adapter la réponse du projet aux besoins primaires des commerçants, des touristes et des habitants et faciliter l'adhésion au projet et à la mise en œuvre

	d'actions collectives
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION N° 2.1.4

ZAE dans le quartier de la Mare

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.1 Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire
Action nom	Réaliser une ZAE à dominante touristique et patrimoniale (artisans locaux, métiers lontan) à la Mare
Action n°	2.1.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune CASUD
Description de l'action	En lien avec le plan d'action du Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines, l'Entre-Deux prévoit la réalisation d'une ZAE sur la parcelle AS1127. Cette ZAE jouera le rôle de couveuse de métiers lontan et s'intègre aux objectifs d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de la CTG : Valoriser les savoir-faire et les compétences informelles Développer la confiance en soi et rompre l'isolement par des ateliers collectifs Remobiliser vers un parcours d'insertion professionnelle par la coopération d'acteurs Mettre en œuvre l'écoute usager par le suivi de cohorte (évaluation partagée des parcours attentionnés) Les modalités de mise en œuvre de ce projet sont les suivantes : • Mobilisation des acteurs (partage autour des objectifs de l'action et du rôle des acteurs) • Définition d'un calendrier avec les principaux acteurs • Repérage des allocataires par la CAF (via la plateforme Espoar) • Mise en œuvre de l'atelier : l'opérateur intervient dans l'accompagnement et le suivi des individus par diverses approches : accueil dans le dispositif, élaboration d'un projet d'insertion individualisé, mise en relation et phase d'action avec les entreprises et les organismes de formation, ateliers pratiques, préparation, appui conseil au marketing personnel, expérience en entreprise, éveil en famille, suivi post accompagnement

Partenaires	Partenaires de confiance agréés par la CAF FTM AEC PLIE Service insertion de la Ville Associations en faveur de l'insertion
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent Financement Banque des Territoires (sous réserve)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etude d'opportunité : 30 000€ (estimation)
Calendrier	Etudes préalables : 2024 - 2025 Réalisation des travaux : 2025 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan d'action du CIAP PLIE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Lancement des études préalables et d'opportunité - Transcription des actions préconisées dans le programme PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	- Ouvrer en faveur de l'insertion professionnelle - Améliorer l'attractivité économique du territoire - Promouvoir le patrimoine et créer de nouveaux points d'intérêt touristiques et commerciaux.
Annexes	Plan d'action du CIAP

FICHE ACTION N° 2.1.5

ZAE dans le quartier du Serré

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.1 Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire
Action nom	Maîtriser le foncier pour la réalisation de la ZAE du Serré
Action n°	2.1.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune CASUD
Description de l'action	Le Serré représente le quartier le plus stratégique de l'Entre-Deux pour l'implantation d'une zone d'activité économique attractive pour les entreprises du Sud, notamment grâce à sa proximité de Saint-Louis, de Saint-Pierre et du Tampon.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent Financement Banque des Territoires (sous réserve)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etude d'opportunité : 30 000€ (estimation)
Calendrier	Etudes préalables : 2024 - 2025 Réalisation des travaux : 2025 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Maîtrise du foncier pour entamer la réalisation des études préalables
Conséquence sur la fonction de centralité	• Attirer des acteurs économiques contribuant à l'attractivité économique du territoire • Favoriser la création d'emplois • Contribuer à l'inclusion territoriale de l'Entre-Deux dans le tissu économique du grand Sud
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.6

ZAE agroalimentaire dans le quartier de Bras-Long

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.1 Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire
Action nom	Réaliser une ZAE agroalimentaire et un atelier de transformation Rue Laurent Lauret – étude d'opportunité
Action n°	2.1.6
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune CASUD
Description de l'action	En lien avec la stratégie du Projet Alimentaire Territorial et le Pôle Territorial de Coopération Economique OSPAAAL, la zone d'activité économique envisagée permettrait le stockage de produits brut, d'un atelier de transformation et d'une zone de vente. Cela permettrait d'encourager l'économie alimentaire et le circuit court en offrant un cadre aux producteurs et agriculteurs pour la poursuite de leur activité, leur diversification et / ou leur changement d'échelle. Ce projet permet la valorisation d'une friche sur foncier communal (parcelle AP1580). Une activité de menuiserie est présente sur le lot (partie arrière), il s'agira de réaliser une opération de démolition – reconstruction sur la zone avant. <i>En lien avec la réalisation d'un marché (fiche action 2.1.3)</i> <i>En lien avec l'amélioration de l'offre de restauration (fiche action 2.2.2)</i> <i>En lien avec l'obtention du label Economie Sociale et Solidaire (fiche action 2.4.3)</i> <i>En lien avec la promotion de la marque « Ame Créole » (fiche action 2.4.5)</i> <i>En lien avec le Pôle Territorial de Coopération Economique OSPAAAL (fiche action 3.1.1)</i> <i>En lien avec la poursuite des objectifs du Projet Alimentaire Territorial de niveau 1 et son évolution au niveau 2 (fiches action 3.1.2 et 3.1.3)</i> <i>En lien avec la réalisation d'une boutique de producteurs (fiche action 3.1.4)</i>
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent

	Financement Banque des Territoires (sous réserve)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etude d’opportunité : 20 000€ (estimation)
Calendrier	Etudes préalables : 2024 - 2025 Réalisation des travaux : 2025 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d’évaluation	• Lancement des études préalables et d’opportunité • Transcription des actions préconisées dans le programme PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	• Concrétisation des objectifs du Programme Alimentaire Territorial (PAT) • Création d’emplois et incitation à l’évolution des activités agroalimentaires (changement d’échelle et/ou montée en gamme) • Attractivité économique
Annexes	Plan d’action « Not Mangé Not Santé » (PAT)

FICHE ACTION N° 2.1.7

Friche dans le quartier du Serré

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.1 Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire
Action nom	Recycler le foncier du quartier du Serré par la réhabilitation d'une friche agricole
Action n°	2.1.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Réaliser une étude d'opportunité visant à explorer les scénarios de réhabilitation d'une friche agricole dans le quartier du Serré (parcelle communale AV256). Actuellement utilisée pour des dépôts sauvages, il s'agira d'une réhabilitation avec mise au propre du foncier pour mener une réflexion sur son usage à des fins répondant aux objectifs de transition écologique
Partenaires	Banque des Territoires (sous réserve)
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent Coût de l'étude en attente de chiffrage
Plan de financement prévisionnel / définitif	MABC (sous réserve)
Calendrier	Lancement des études en 2024 - 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Validation des résultats de l'étude - Transcription des actions préconisées dans le programme PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	Recyclage du foncier en vue de la densification des centralités en faveur du logement, du commerce

	ou de la renaturalisation en fonction du scénario de retenus
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION N° 2.2.1

Réhabilitation Hôtel Dimitile

Axe stratégique	2.Développer l’attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique																				
Orientation	2.2 Construire une offre touristique durable et respectueuse des patrimoines et de l’environnement																				
Action nom	Agrandissement de l’Hôtel Dimitile																				
Action n°	2.2.1																				
Statut	En projet / validée / engagée																				
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible																				
Maître d’ouvrage	Hôtel Le Dimitile																				
Description de l’action	Pour renforcer son attractivité, l’Hôtel Le Dimitile prévoit la réalisation d’une piscine et d’une offre de restauration permettant d’obtenir un classement quatre étoiles et la création d’une trentaine de nouveaux postes. Le programme de construction intervient sur les parcelles communales suivantes : <table><tr><td>SECTION</td><td>NUMERO</td><td>ADRESSE</td></tr><tr><td>AP</td><td>1784</td><td>22 rue Bras Long</td></tr><tr><td>AP</td><td>1787</td><td>30 rue Bras Long</td></tr><tr><td>AP</td><td>1785</td><td>30 rue Bras Long</td></tr><tr><td>AP</td><td>1788</td><td>22 rue Bras Long</td></tr><tr><td>AP</td><td>2126</td><td>40D rue Bras Long</td></tr></table> <i>Total contenance cadastrale ou emprise à acquérir : 46a 00ca</i>			SECTION	NUMERO	ADRESSE	AP	1784	22 rue Bras Long	AP	1787	30 rue Bras Long	AP	1785	30 rue Bras Long	AP	1788	22 rue Bras Long	AP	2126	40D rue Bras Long
SECTION	NUMERO	ADRESSE																			
AP	1784	22 rue Bras Long																			
AP	1787	30 rue Bras Long																			
AP	1785	30 rue Bras Long																			
AP	1788	22 rue Bras Long																			
AP	2126	40D rue Bras Long																			
Partenaires	Banque des Territoires CASUD (garant)																				
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût total prévisionnel de l’investissement 7 500 000€ : Part Hôtel Le Dimitile : 3 500 000€ Emprunt Caisse d’Epargne : 2 200 000€ Emprunt Caisse des Dépôts : 1 800 000€ (garantie CASUD à hauteur de 50 % soit 900 000€)																				

Plan de financement prévisionnel / définitif	PSPL Prêt Relance Tourisme par la Causse de Dépôt Emprunt à la Caisse d'Epargne
Calendrier	Réalisation des travaux : 2021 - 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Remboursement du prêt • Finalisation des travaux • Taux de remplissage de l'hébergement suite à l'agrandissement • Recrutement en local
Conséquence sur la fonction de centralité	• Amélioration de l'offre d'hébergements touristiques • Evolution de l'offre de restauration • Création d'une trentaine d'emploi dans l'hôtellerie et la restauration pour apporter une solution au chômage (2 personnes sur 10 à l'Entre-Deux)
	Délibération Conseil Communautaire du 14 avril 2023 : « Autorisation de garantie d'emprunt donnée à la SARL « Hotel Le Dimitile » dans le cadre de l'opération « Construction à usage d'hôtel avec restauration » Commune de l'Entre-Deux (AFF18_CC140423) et de son annexe (contrat de prêt de la Banque des Territoires)

FICHE ACTION N° 2.2.2

Offre de restauration

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.2 Construire une offre touristique durable et respectueuse des patrimoines et de l'environnement
Action nom	Amélioration de l'offre de restauration
Action n°	2.2.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune Restaurateurs
Description de l'action	En lien avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial, la Commune de l'Entre-Deux prévoit la montée en gamme de l'offre de restauration du centre bourg afin de favoriser une consommation alimentaire saine, durable et locale. En lien avec la requalification de la Place de la Liberté et de la réalisation d'un marché, la hausse de fréquentation des restaurateurs en cœur de ville sera étudiée dans le cadre d'une étude de consommation et de clientèle afin d'adapter l'offre locale au développement des activités économiques, touristiques et commerciales. Cette étude permettra, en complément des menus proposés, de juger de la pertinence économique d'horaires d'ouverture étendus (week-end et activité nocturne)
Partenaires	Restaurateurs Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de consommation : 20 000€ Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Banque des Territoires - MABC (sous réserve)
Calendrier	Lancement de l'étude : 2024

Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Lancement de l'étude de consommation • Retranscription des résultats de l'étude dans le programme PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	• Amélioration de l'offre de restauration • Création d'emplois • Attractivité touristique • Développement économique de la centralité
Annexe	

FICHE ACTION N° 2.2.3

Valorisation des sentiers pédestres et de randonnée

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.2 Construire une offre touristique durable et respectueuse des patrimoines et de l'environnement
Action nom	Valorisation des sentiers pédestres et de randonnée
Action n°	2.2.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le patrimoine de l'Entre-Deux incite le tourisme par la déambulation pour la découverte du patrimoine local. Dans la continuité des orientations fixées par le label Station Verte, la valorisation des sentiers permet d'inciter le tourisme par les mobilités douces, notamment par la mise en place d'une signalétique fléchant les itinéraires piétons et une homogénéisation de la signalétique localisant les sentiers de randonnée (Bassin Sassa, Coteau Sec et Bras de la Plaine). Une bonne signalétique à destination des piétons permet également d'identifier des itinéraires sécurisés et adaptés à l'écotourisme. En lien avec l'OTI Sud, la valorisation du sentier des cases créoles permet de valoriser le patrimoine bâti et d'apprécier la qualité paysagère du village. Une offre de guide privé permet d'étoffer l'expérience touristique.
Partenaires	OTI SUD
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Action continue

Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Identification d'itinéraires piétons • Sécurisation des itinéraires • Commercialisation de circuits par l'OTI Sud • Recrutement de guides touristiques AMM (Accompagnateur Moyenne Montagne) pour compléter l'offre actuelle
Conséquence sur la fonction de centralité	• Développement de l'écotourisme en coeur de ville • Pacification de l'usage de la voiture en coeur de ville par la promotion de la déambulation
Annexe	

FICHE ACTION N° 2.2.4

Valorisation des sentiers pédestres et de randonnée

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.2 Construire une offre touristique durable et respectueuse des patrimoines et de l'environnement
Action nom	Aménagement d'un point de vue pour la valorisation du panorama du village en entrée de bourg
Action n°	2.2.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	En complément des sentiers de randonnée et du sentier des cases créoles, l'Entre-Deux offre un panorama « introductif » sur l'expérience touristique en présentant un village au pied du Dimitile. La sécurisation et la valorisation de ce point de vue permettrait aux touristes de compléter leur expérience en leur offrant un point d'arrêt adapté à la prise de photographies.
Partenaires	OTI SUD CASUD
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Aménagement de la voirie afin de prévenir les stationnements sauvages par les touristes et leur permettre un accès sécurisé au point de vue
Conséquence sur la fonction de centralité	- Développement de l'écotourisme en coeur de ville - Amélioration de l'offre touristique
Annexe	



FICHE ACTION N° 2.3.1

Case Manin

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.3 Construire une offre de tourisme social
Action nom	Case Manin - réalisation d'un hébergement touristique social et solidaire - étude de définition d'un projet touristique social inclusif et solidaire
Action n°	2.3.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Gestionnaire extérieur
Description de l'action	Le projet du Centre Manin est un projet d'hébergement touristique qui prendra lieu et place dans les locaux actuels du CCAS qui devrait intégrer son nouvel emplacement en juin 2024. Le site a été entièrement rénové il y a moins de 3 ans et offre 8 chambres accessibles aux personnes à mobilité réduite (dont 2 pour les animateurs, accompagnateurs), une salle commune, une cuisine, une lingerie et la possibilité d'envisager des livraisons de repas avec la cuisine centrale de la collectivité. Il est proche du centre-ville, de l'école, de la ludothèque, du stade, du futur centre d'interprétation du patrimoine et du site historique du four à pain. Le lieu offre des salles pouvant accueillir des ateliers collectifs et une salle culturelle aménagée
Partenaires	CAF Commune Pôle Ressources Handicap Associations Département Région
Dépenses prévisionnel/définitif	Fonctionnement

	<table><tr><th>ANNEE</th><th>CAF</th><th>COMMUNE</th><th>AUTRES</th></tr><tr><td>2024</td><td>-</td><td>25 000€</td><td>50 000€</td></tr><tr><td>2025</td><td>-</td><td>50 000€</td><td>100 000€</td></tr><tr><td>2026</td><td>-</td><td>50 000€</td><td>100 000€</td></tr></table>	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES	2024	-	25 000€	50 000€	2025	-	50 000€	100 000€	2026	-	50 000€	100 000€
ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES														
2024	-	25 000€	50 000€														
2025	-	50 000€	100 000€														
2026	-	50 000€	100 000€														
	<i>Investissement</i>																
	<table><tr><th>ANNEE</th><th>CAF</th><th>COMMUNE</th><th>AUTRES</th></tr><tr><td>2023</td><td>62 000€</td><td>38 000€</td><td>60 000€</td></tr></table>	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES	2023	62 000€	38 000€	60 000€								
ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES														
2023	62 000€	38 000€	60 000€														
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade																
Calendrier	2023 : élaboration du cahier des charges par la collectivité pour confier la gestion de cet équipement à un opérateur (destination de tourisme de type auberge de jeunesse, lieu d'hébergement pour les randonneurs et tourisme social) ; - Début 2024 : lancement de l'appel à projets par la collectivité et attribution du marché en vue de l'exploitation du site ; - Juin 2024 : ouverture de l'équipement / conventionnement avec L'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV).																
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]Convention Territoriale Globale																
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de réservation - Taux de remplissage par an (attendu : 70 % en 2025)																
Conséquence sur la fonction de centralité	- Augmenter la capacité touristique du village - Redynamiser la jeunesse locale - Favoriser le développement du tourisme social et inclusif local																
Annexe																	

FICHE ACTION N° 2.3.2

Case Manin - tarification

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.3 Construire une offre de tourisme social
Action nom	Case Manin - étude tarifaire
Action n°	2.3.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet du Centre Manin est un projet d'hébergement touristique qui prendra lieu et place dans les locaux actuels du CCAS qui devrait intégrer son nouvel emplacement en juin 2024. Le site a été entièrement rénové il y a moins de 3 ans et offre 8 chambres accessibles aux personnes à mobilité réduite (dont 2 pour les animateurs, accompagnateurs), une salle commune, une cuisine, une lingerie et la possibilité d'envisager des livraisons de repas avec la cuisine centrale de la collectivité. Il est proche du centre-ville, de l'école, de la ludothèque, du stade, du futur centre d'interprétation du patrimoine et du site historique du four à pain. Le lieu offre des salles pouvant accueillir des ateliers collectifs et une salle culturelle aménagée. Pour permettre la viabilité économique du centre, une étude tarifaire visera à analyser les publics visés et les moyens à mettre en œuvre pour la constitution d'une clientèle récurrente et pertinente. <i>En lien avec la fiche action 2.3.1</i>
Partenaires	Commune

	Pôle Ressources Handicap Associations Département Région Banque des territoires (sous réserve)
Dépenses prévisionnel/définitif	<i>A chiffrer</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Marché à Bon de Commande (sous réserve)
Calendrier	Lancement prévu en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Retranscription des résultats de l'étude dans la convention PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	- Favoriser le développement du tourisme social et inclusif local - Offrir une tarification et une offre adaptée à un besoin existant et/ou émergent
Annexe	

FICHE ACTION N° 2.4.1

Ville ou Pays d'Art et d'Histoire

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.4 Validation des démarches de labellisation
Action nom	S'inscrire dans la démarche Ville Pays d'Art et d'Histoire
Action n°	2.4.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le label "Ville ou Pays d'art et d'histoire" qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation, de valorisation du patrimoine et de l'architecture contemporaine, et de soutien à la qualité du cadre de vie. Il a pour but d'intégrer, dans la même démarche, les éléments qui contribuent à l'identité d'un territoire riche de son histoire et fort de sa capacité de création. Le label permet le développement d'un projet culturel inscrit dans un projet global de territoire, visant à la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager. Ainsi, les collectivités s'engagent à : - présenter le patrimoine dans toutes ses composantes ; - promouvoir la qualité architecturale ; - sensibiliser les habitants à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ; - initier le public jeune à l'architecture et à l'urbanisme ; - assurer la communication et la promotion du patrimoine à l'attention d'un public diversifié ; - mettre en œuvre un programme grâce à un personnel qualifié agréé (un animateur de l'architecture et du patrimoine et des guides-conférenciers) ; - développer des actions de formation à l'intention des personnels communaux, des médiateurs touristiques et

	sociaux, des associations. Ce qui implique de : - disposer d'un service d'animation de l'architecture et du patrimoine avec à sa tête, un animateur de l'architecture et du patrimoine ; - proposer de la documentation présentant le patrimoine, ainsi que le programme des actions (visites, expositions, conférences...) ; - organiser des visites-découverte, conduites par des guides-conférenciers, qui se déclinent autour de thématiques diversifiées comme l'architecture contemporaine, l'urbanisme, le patrimoine industriel, les lieux insolites, le patrimoine bâti ou non bâti, les jardins et paysages... La formation régulière des guides-conférenciers est indispensable ; - mettre en place un service éducatif à l'attention du jeune public, afin d'organiser des actions pédagogiques de découverte pour les enfants scolarisés, en partenariat avec les enseignants, mais également pendant le temps des loisirs ou des vacances ; - créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) accueillant une exposition permanente sur le territoire et les architectures qui le structurent (étapes de son urbanisation, matériaux locaux...).
Partenaires	DACOI
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	2024 : obtention du label
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan d'action du CIAP
Indicateurs de suivi et	• Atteinte des objectifs fixés par le label

d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Homologuer le CIAP permettant la promotion du patrimoine bâti et immatériel local améliorant ainsi l'attractivité touristique

FICHE ACTION N° 2.4.2

Petites Cités de Caractère

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.4 Validation des démarches de labellisation
Action nom	Obtenir la marque Petites Cités de Caractère
Action n°	2.4.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le concept Petites Cités de Caractère® valorise des Communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population limitée, et urbaines par leur histoire, leur patrimoine de qualité. Les Petites Cités de Caractère® sont aujourd'hui reconnues comme des territoires aux enjeux touristiques et patrimoniaux indéniables ; ensemble, elles partagent un véritable enthousiasme, des valeurs collectives qui donnent vie et sens au concept. Pour devenir Petite Cité de Caractère® , la Commune doit : • être soumise à une protection au titre des Monuments Historiques, ou d'un Site Patrimonial Remarquable, • compter moins de 6 000 habitants à la date de la demande d'adhésion dans la commune, dans la commune déléguée d'une commune nouvelle, ou dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable, • avoir un bâti suffisamment dense pour lui donner l'aspect d'une cité, détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène témoin de son histoire, avoir exercé et/ou exercer des fonctions urbaines de centralité, • avoir un programme pluriannuel de restauration et de réhabilitation du patrimoine bâti et de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels, • s'inscrire dans la stratégie de développement

	touristique de son territoire Pour être et rester Petite Cité de Caractère® , la Commune s’engage à : • mener une politique active en faveur de l’entretien, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine public et privé, • agir en faveur de l’embellissement et de la requalification des espaces publics conformément aux exigences du site et à sa typologie ; • œuvrer activement en faveur de l’accueil du public, • favoriser en permanence l’animation de la cité, • participer à la vie du réseau, • veiller, dans la mise en œuvre de tous ses engagements, à mettre en pratique les principes liés à l’expression des droits culturels et au développement durable. La mise en œuvre des engagements relève d’un exercice qualitatif en continu, qui engage la commune à fédérer les différents acteurs dans une démarche de projet.
Partenaires	DACOI Petites Cités de Caractère
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût d’adhésion au label
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	2024 : obtention du label
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan d’action du CIAP
Indicateurs de suivi et d’évaluation	• Atteinte des objectifs fixés
Conséquence sur la fonction de centralité	• Attractivité touristique • Elaboration et suivi d’une stratégie de marketing territorial culturel et patrimonial

FICHE ACTION N° 2.4.3

Label Economie Circulaire (ECi)

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.4 Validation des démarches de labellisation
Action nom	S'inscrire dans la démarche d'obtention du label Economie Sociale et Solidaire
Action n°	2.4.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le Label ECi constitue un support pour les collectivités pour qu'elles développent leur politique d'économie circulaire en allant au-delà de leurs compétences classiques liées aux déchets. Il s'adresse aux collectivités et syndicats avec des compétences collecte, traitement et/ou développement économique. Il s'appuie sur un référentiel composé de 21 orientations, réparties en 5 axes : Un axe politique •1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire Axes techniques •2. Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets •3. Déploiement d'une économie circulaire dans les territoires Axes sur les moyens et la mobilisation •4. Outils financiers du changement de comportement •5. Coopération et engagement
Partenaires	ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet
Plan de financement	Sans objet

prévisionnel / définitif	
Calendrier	2024 : obtention du label
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan d'action du PAT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Atteinte des objectifs fixés
Conséquence sur la fonction de centralité	• Animation du Projet Alimentaire Territorial

FICHE ACTION N° 2.4.4

Station Verte

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.4 Validation des démarches de labellisation
Action nom	Poursuivre les objectifs du label Station Verte
Action n°	2.4.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Une Station Verte est une Commune à la campagne, à la montagne ou littorale engagée dans l'écotourisme ; elle propose une organisation et une animation touristique, des loisirs basés sur la nature, la valorisation et la préservation des patrimoines, les activités et déplacements doux. Etre une collectivité labellisée repose sur un engagement réciproque entre la Fédération et ladite collectivité. ➤ la Fédération s'engage à : • accompagner les collectivités labellisées pour s'approprier les valeurs Station Verte (démarche de progrès) • mettre à disposition des outils : Référentiel station et Guides pratiques prestataires ; divers contenus liés à la démarche • proposer un Plan de formation • contrôler tous les 6 ans le respect de la charte qualité Station Verte • faire la promotion des collectivités labellisées, en valorisant notamment celles engagées dans l'écotourisme ➤ la collectivité labellisée s'engage à : • respecter les 24 critères obligatoires et particulièrement en remplissant le Référentiel station • procéder tous les 2 ans à une auto-évaluation, préciser les trois marges de progrès sur lesquelles elle s'engage et les communiquer à la Fédération • procéder tous les 6 ans au contrôle du respect de la Charte qualité Station Verte avec la Fédération, outil de consolidation et de progrès pour la collectivité • participer à au moins un événement du réseau Station Verte ; Fête de l'écotourisme, Fête du terroir,

	Escapades inter Stations Vertes...) • valoriser son appartenance au réseau auprès des différents publics : prestataires, acteurs économiques, habitants et touristes • afficher ses engagements écotouristiques sur tout support numérique ou papier : documentation, site internet, bulletin...
Partenaires	OTI Sud
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	2024 : Maintien du label
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec le plan d’action du CIAP et du PAT
Indicateurs de suivi et d’évaluation	• Maintien du label par le suivi des 24 critères Station Verte obligatoires
Conséquence sur la fonction de centralité	• Compléter la stratégie de marketing territorial • Attractivité touristique

FICHE ACTION N° 2.4.5

Âme Créole

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.4 Validation des démarches de labellisation
Action nom	Créer et promouvoir la marque « Ame Créole » - entamer une démarche de marketing territorial
Action n°	2.4.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	L'Âme Créole est la démarche de marketing territorial permettant d'articuler les produits issus du CIAP et du PTCE OSPAAL. En lien avec les actions 2.1.4 <i>Réaliser une ZAE à dominante touristique et patrimoniale à la Mare</i> et l'action 2.1.6 <i>Réaliser une ZAE agroalimentaire et un atelier de transformation</i>, l'Ame créole permettra de commercialiser les produits réalisés sur le territoire de l'Entre-Deux.
Partenaires	OTI Sud
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	2024 : obtention du label
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec le plan d'action du CIAP et du PAT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Commercialisation de produits sous la marque Ame Créole - Conformité des produits Ame Créole avec les attentes des labels territoriaux
Conséquence sur la fonction de centralité	- Compléter la stratégie de marketing territorial - Attractivité touristique - Inclusion des producteurs locaux dans vie économique

FICHE ACTION N° 3.1.1

PTCE OSPAAL

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.1 Développer la souveraineté alimentaire par la sollicitation d'une identité rurale et d'un tissu social ancrés
Action nom	Réaliser le plan d'action du Pôle Territorial de Coopération Economique OSPAAL
Action n°	3.1.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	La Commune de l'Entre-Deux a inscrit dans ses orientations un dispositif phare dédié à l'agriculture durable. Cet outil a pour intérêt de concourir à la souveraineté alimentaire. Après une étude avec l'accompagnement de la Banque des Territoires, l'outil le plus adapté serait le PTCE. Le PTCE permet l'interaction équilibrée entre le secteur privé et les services publics. La CASUD est signataire de la charte du PTCE OSPAAL qui a pour objectif de concilier développement économique local et transition écologique et sociale. Les objectifs attendus sont : • Formaliser le PTCE via une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) • Accompagner les producteurs pour garantir un prix soutenable pour leur activité tout en proposant des produits à prix abordables pour le consommateur • Augmenter la part des produits bio et en circuit-court aux pensionnaires de la restauration scolaire Le plan d'action permettra d'élaborer une stratégie autour des thématiques suivantes : • Développement stratégique • Création de la SCIC • Groupement de commandes (accompagnement) • Biodéchets

	Analyse foncière (accompagnement) et retenue collinaire (accompagnement)
Partenaires	CASUD, Département, DAAF, SAFER, Agriculteurs, associations, ...
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Constitution de la SCIC avec une participation à la constitution publique/privée
Calendrier	2024 : création de la SCIC 2025 : validation du plan d’action du PTCE OSPAAL
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec le plan d’action du CIAP et du PAT
Indicateurs de suivi et d’évaluation	- Création de la SCIC - Part des produits locaux bio en circuits-courts proposés au - sein de la restauration scolaire
Conséquence sur la fonction de centralité	- Commercialisation de produits issus du plan d’action du Projet Alimentaire du Territoire - Autofinancement des projets liés à l’économie circulaire permettant une réponse durable dans le temps aux objectifs fixés

FICHE ACTION N° 3.1.2

PAT niveau 1

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.1 Développer la souveraineté alimentaire par la sollicitation d'une identité rurale et d'un tissu social ancrés
Action nom	Poursuivre le plan d'action de niveau 1 du Projet Alimentaire Territorial « Not Mangé – Not Santé » en lien avec le PTCE OSPAL
Action n°	3.1.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective. La Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGALIM) a été promulguée le 1er novembre 2018. Elle poursuit cinq objectifs : • Payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ; • Renforcer le bien-être animal • Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ; • Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous; • Réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire Les objectifs attendus sont les suivants : • Accompagner et soutenir la Commune dans son projet

	- Soutenir les agriculteurs avec un juste pris et offrir aux consommateurs des produits de qualité - Augmenter la part de la production locale bio dans la restauration scolaire
Partenaires	Commune Entre-Deux, CASUD, Département, Chambre d’agriculture, SAFER, DAAF
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Constitution de la SCIC avec une participation à la constitution publique/privée
Calendrier	Recrutement de la cheffe de projet PAT en 2023 Action continue
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec le plan d’action du CIAP et du PAT
Indicateurs de suivi et d’évaluation	- Nombre d’habitants sensibilisés - Taux de consommation de l’enveloppe
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise en œuvre du PAT
Annexes	Plan d’actions « Not Mangé – Not Santé »

FICHE ACTION N° 3.1.3

PAT niveau 2

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.1 Développer la souveraineté alimentaire par la sollicitation d'une identité rurale et d'un tissu social ancrés
Action nom	Définir et réaliser le Projet Alimentaire Territorial de niveau 2
Action n°	3.1.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le niveau 2 du PAT valorise et donne de la visibilité aux projets opérationnels qui mettent en œuvre un plan d'actions effectives sur leur territoire, piloté par une instance de gouvernance établie. Attribution pour une période de 5 ans (renouvelable).
Partenaires	Commune Entre-Deux, CASUD, Département, Chambre d'agriculture, SAFER, DAAF
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Constitution de la SCIC avec une participation à la constitution publique/privée
Calendrier	Recrutement de la cheffe de projet PAT en 2023 Action continue
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec le plan d'action du CIAP et du PAT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Nombre d'habitants sensibilisés • Taux de consommation de l'enveloppe
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise en œuvre du PAT
Annexes	Plan d'actions « Not Mangé – Not Santé »

FICHE ACTION N° 3.1.4

Boutique de producteurs

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.1 Développer la souveraineté alimentaire par la sollicitation d'une identité rurale et d'un tissu social ancrés
Action nom	Créer la boutique de producteurs à la Mare
Action n°	3.1.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Les producteurs pourront vendre leurs produits en circuit court à deux types de publics : - Les bénéficiaires des minimas sociaux (bons alimentaires verts), - Les habitants solidaires La boutique de producteurs permet la mobilisation des producteurs agricoles de la commune et à proximité pour faciliter le circuit court, la proposition de partenariats avec les légumiers existants, mise à disposition de l'espace de vente. La boutique de producteurs induira également l'organisation d'un programme d'intervention du CCAS pour les bénéficiaires « bon alimentaire vert ». Elle sera localisée dans la Maison France Services
Partenaires	Commune Entre-Deux, CASUD, Département, Chambre d'agriculture, SAFER, DAAF
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Investissement pour la construction de la maison de proximité de services : 1 000 000€ (France Relance). Budget de fonctionnement non définitif : étude de marché financée par le Département
Calendrier	Construction du local prévu en novembre 2021

	Livraison prévue en décembre 2022 Ouverture de la boutique : mars 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec le plan d’action du CIAP et du PAT
Indicateurs de suivi et d’évaluation	• Taux de fréquentation de la boutique • Approvisionnement de la boutique par une diversité de producteurs
Conséquence sur la fonction de centralité	• Réponse aux objectifs d’inclusion sociale • Intégration de la ruralité dans le coeur de ville
Annexes	Plan d’actions « Not Mangé – Not Santé »

FICHE ACTION N° 3.1.5

Jardins partagés

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.1 Développer la souveraineté alimentaire par la sollicitation d'une identité rurale et d'un tissu social ancrés
Action nom	Etendre le concept de jardins partagés dans le quartier du Bras Long afin de créer du lien social et favoriser l'accessibilité alimentaire
Action n°	3.1.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	La Réunion Nout Zarlör
Description de l'action	Création et gestion de jardins collectifs partagés en bas d'immeuble 3 sites identifiés : Benjoins, Baies roses, Kakis Etude des sols - recherche de polluants, Aménagement des parcelles – gestion de l'eau par citerne, Culture en jardinière programmée, Production à visée éducative et de transmission 8 ETP (2 encadrants gestionnaires / 6 Demandeurs d'emploi en insertion - 2 par bâtiments ciblés). Action portée par l'association « La Réunion, nout zarlör » dans une dynamique de chantier d'insertion,
Partenaires	Association, Commune
Dépenses prévisionnel/définitif	Investissement : 18 858 €, Fonctionnement : 70 000 € (y compris poste en insertion et aide de l'Etat).
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	Projet finalisé, en attente de mise en œuvre après

	présentation auprès de financeurs
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet Alimentaire Territorial
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Fréquentation des jardins partagés • Entretien • Production et usage par les habitants concernés
Conséquence sur la fonction de centralité	• Réponse aux objectifs d'inclusion sociale
Annexes	Plan d'actions « Not Mangé – Not Santé »

FICHE ACTION N° 3.1.6

Réagriculturation du Dimitile

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.1 Développer la souveraineté alimentaire par la sollicitation d'une identité rurale et d'un tissu social ancrés
Action nom	Programme de réagriculturation du Dimitile
Action n°	3.1.6
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Ce projet vise la lutte contre les espèces envahissantes, l'irrigation des cultures et la préservation de la biodiversité. Il sera mis en œuvre suite à l'évolution du PLU avec l'évolution du zonage pour permettre le développement de l'agroforesterie
Partenaires	Commune
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	A l'issue de la révision du PLU
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet Alimentaire Territorial
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Mise en œuvre de l'agroforesterie - Commercialisation des produits issus du Dimitile
Conséquence sur la fonction de centralité	Commercialiser les produits issus de l'agriculture locale, en lien avec le PAT
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.1

Rénovation énergétique des bâtis publics

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire
Action nom	Entreprendre la rénovation énergétique des bâtis publics
Action n°	3.2.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Rénovation des bâtis publics : • Ludothèque (association Lire Dire Ecrire) • Crèche de la Mare • Les écoles de l'Entre-Deux • Cuisine centrale [CONTENU A CONFIRMER] : La commune s'est engagée dans un processus de diminution de son empreinte énergétique dans son fonctionnement. Cela se traduit par : - Relamping et remplacement d'appareil en faveur de dispositifs moins consommateurs d'énergie dans ses différents bâtiments - Renouvellement des matériels de restauration permettant d'optimiser la lutte contre le gaspillage et les économies d'énergie - Remplacement, lorsque la solution existe, des véhicules thermiques par des véhicules électriques
Partenaires	Commune
Dépenses prévisionnel/définitif	Cuisine centrale : 500 000€ Ludothèque : 160 000€ Microcrèche : 350 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Conventionnement de prestataires par l'État et la Région

Calendrier	Dossier Fonds Vert en cours d’instruction
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d’évaluation	• Enclenchement des travaux de rénovation énergétique • Réduction des factures d’électricité
Conséquence sur la fonction de centralité	• Alignement aux objectifs de transition et de sobriété énergétique
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.2

Rénovation énergétique des bâtis privé

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire
Action nom	Soutenir la rénovation énergétique des bâtis privés
Action n°	3.2.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Soutenir les acteurs privés dans leur démarche de rénovation énergétique
Partenaires	Commune
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Conventionnement de prestataires par l'État et la Région
Calendrier	Dossier Fonds Vert en cours d'instruction
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Enclenchement des travaux de rénovation énergétique • Réduction des factures d'électricité
Conséquence sur la fonction de centralité	• Alignement aux objectifs de transition et de sobriété énergétique
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.3

Photovoltaïque

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire
Action nom	Poursuivre le développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux
Action n°	3.2.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Déploiement du photovoltaïque sur les bâtis suivants : • Collège le Dimitile • Cinéma • Mairie • Centre Manin
Partenaires	En lien avec les Architectes Bâtiments de France Etat
Dépenses prévisionnel/définitif	• Inconnu à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Instruction Fonds Vert en cours
Calendrier	Déclaration préalable de travaux prévue pour fin 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Adoption effective d'un mix énergétique menant à l'autosuffisance énergétique
Conséquence sur la fonction de centralité	• Alignement aux objectifs de transition et de sobriété énergétique • Adaptation climatique
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.4

Ilôts de fraîcheur dans les écoles

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire
Action nom	Poursuivre le projet de développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux
Action n°	3.2.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Remplacement des surfaces asphaltées par des matériaux innovants, perméables et adaptés aux fortes chaleurs, ainsi que des zones de pleine terre. Renforcement de la végétalisation : arbres, murs et toits végétalisés, jardins et potagers pédagogiques. Ces opérations s'appliquent aux écoles suivantes : • Amarylis • La Mare • Bras Long • Ravine des Citrons
Partenaires	Commune
Dépenses prévisionnel/définitif	• Amarylis : 550 000€ • La Mare : 750 000€ • Bras Long : 860 000€ • Ravine des Citrons : 860 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	En cours de définition
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Enclenchement des travaux de rénovation énergétique • Réduction des factures d'électricité
Conséquence sur la fonction de centralité	• Alignement aux objectifs de transition et de sobriété énergétique

	Adaptation à la hausse climatique
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.5

Renaturation de l'Arboretum

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire
Action nom	Renaturation de l'Arboretum par la régulation hydraulique
Action n°	3.2.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Amélioration de l'aménagement paysager via la plantation d'espèces endémiques en lien avec le programme 1 million d'arbres
Partenaires	Commune
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Dossier en cours d'instruction Fonds Vert
Calendrier	En cours de définition
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'arbres plantés
Conséquence sur la fonction de centralité	- Assurer la transformation énergétique des équipements publics - Œuvrer en faveur de la biodiversité et de la végétalisation
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.6

Rucher pédagogique

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire
Action nom	Rucher pédagogique Jardin des Fontaines - réduction des pressions sur la biodiversité
Action n°	3.2.6
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Réalisation d'un ensemble de ruches abritant des colonies d'abeilles dont la gestion et le suivi sont réalisés conjointement par des personnels de l'établissement et des élèves.
Partenaires	ONF
Dépenses prévisionnel/définatif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Dossier en cours d'instruction Fonds Vert
Calendrier	En cours de définition
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Sensibilisation des scolaires et des familles
Conséquence sur la fonction de centralité	Sensibilisation des ménages aux enjeux environnementaux
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.7

Inventaire Champignons du Dimitile

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire
Action nom	Publication de l'inventaire des champignons du Dimitile
Action n°	3.2.7
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Publier l'ouvrage pour sensibiliser la population au patrimoine naturel du Dimitile
Partenaires	A identifier
Dépenses prévisionnel/définitif	50 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Ouvrage achevé, en attente de partenaires financeurs
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Publication de l'ouvrage - Nombre d'ouvrages vendus / distribués
Conséquence sur la fonction de centralité	- Sensibilisation des ménages aux enjeux environnementaux - Contribution à l'écotourisme
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.8

Couloir écologique et trame noire

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire
Action nom	Accompagner le programme 1 million d'arbres, créer des couloirs écologiques et mise en place de la trame noire
Action n°	3.2.8
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Mise en place de la stratégie par la mise en compatibilité du PLU avec le SAR afin de préserver la biodiversité et les espèces endémiques.
Partenaires	A identifier
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	En lien avec le PLU en cours de validation Effectivité prévue en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'espèces introduites par l'Homme sur le territoire - Installation d'espèces endémiques (faune et flore) progressive
Conséquence sur la fonction de centralité	Végétalisation de l'espace public
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.3.1

Gaspillage alimentaire et biodéchets

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.3 Mettre en œuvre une stratégie de gestion des déchets et des biodéchets
Action nom	Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion de proximité des biodéchets telles que formulées dans le CODOM
Action n°	3.3.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CASUD en coordination générale ILEVA (CODOM) Commune (plateforme de compostage)
Description de l'action	*Action 1 : gaspillage dans les écoles. Les élèves, le personnel communal et le personnel éducatif sont mobilisés pour les pesées des aliments non consommés à la cantine scolaire. Les premiers résultats font état de 202 kg de déchets alimentaires produits par jour dans nos cantines (hors collège). Des actions pédagogiques sont menées avec les enseignants et le personnel communal de la cantine pour l'éducation au goût. *Action 2 : pour les autres publics visés. À l'instar de « consommer autrement » et dans le même format d'expérimentation il s'agira de vérifier auprès des familles les gaspillages qui sont réalisés et de provoquer des attitudes de réduction mais aussi de revaloriser certains déchets à la maison, par une action intitulée « la richesse des déchets ». Dès lors les conduites adoptées, il conviendra de vulgariser les modalités par un programme de communication. Réalisation d'une plateforme de compostage
Partenaires	ILEVA CASUD

	Jades Les alchimistes Péï ACI Biodéchets 4C
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Effectivité en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Taux de réduction du gaspillage alimentaire • Quantité de biodéchets compostés • Mise en service de la plateforme de compostage
Conséquence sur la fonction de centralité	• Mise en œuvre du PAT • Poursuite des objectifs environnementaux
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.1.1

CIAP

Axe stratégique	4. Préserver et valoriser les patrimoines créoles de la Réunion
Orientation	4.1 Concrétiser les stratégies patrimoniales
Action nom	Mettre en œuvre le plan d'action du Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines (CIAP)
Action n°	4.1.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine est un établissement culturel de proximité ayant pour objectifs la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine du territoire du Pays d'art et d'histoire. Sa création est demandée dans la convention du label Pays d'art et d'histoire signée entre la collectivité et le Ministère de la culture. En tant que village créole de demain, l'Entre-Deux porte les objectifs du CIAP au-delà des murs en promouvant le patrimoine immatériel. Ainsi, le CIAP porte la promotion des métiers lointan, de la gastronomie créole dans les cantines scolaires et les restaurateurs, l'art et la musique réunionnaise, l'apprentissage du créole réunionnais etc. Le CIAP se base sur les partenariats avec le tissu associatif et les acteurs de la vie culturelle et économique du territoire afin de porter et diffuser l'ensemble des patrimoines créoles de la Réunion auprès de la population et des touristes. Le CIAP sera multisite et couvrira l'ensemble du territoire de l'Entre-Deux
Partenaires	CASUD DAC Services déconcentrés de l'État Tissu associatif

	Commerçants et artisans Restaurateurs Salle culturelle Établissements scolaires Animateur(s) de la vie sociale
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Etudes en cours (février à octobre 2023) Pose envisagée en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Programmation événementielle • Taux d'acteurs du territoire se saisissant des objectifs de valorisation et de promotion des patrimoines
Conséquence sur la fonction de centralité	• Impact positif sur la vie culturelle, commerciale et l'attractivité touristique grâce à la valorisation de savoir-faire, de l'artisanat local et du patrimoine immatériel (danse, chants, langue créole)
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.1.2

CIAP

Axe stratégique	4. Préserver et valoriser les patrimoines créoles de la Réunion
Orientation	4.1 Concrétiser les stratégies patrimoniales
Action nom	Dérouler le CIAP sur l'ensemble de la Commune par la valorisation des éléments remarquables des quartiers
Action n°	4.1.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Assurer la valorisation du patrimoine bâti du territoire par son animation et la réalisation d'un récit partagé permettant un apport culturel et historique pour les plus jeunes et les touristes. La vitrine du projet de CIAP se situera à la zone d'activité économique du quartier de la Mare, en entrée de centre-ville. Dans le cadre du CIAP, les bâtis à préserver et à valoriser sont : • Four à Pain : animation et utilisation du four à pain selon les pratiques traditionnelles • Case Manin : tourisme inclusif • Case Mouland • Maison Valy • Les cases créoles longeant le sentier des cases créoles Fiche en cours de rédaction
Partenaires	CASUD DAC Services déconcentrés de l'État Tissu associatif Commerçants et artisans Salle culturelle Établissements scolaires animateur(s) de la vie sociale

Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	En continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Programmation événementielle • Taux d'acteurs du territoire se saisissant des objectifs de valorisation et de promotion des patrimoines
Conséquence sur la fonction de centralité	• Impact positif sur la vie culturelle, commerciale et l'attractivité touristique grâce à la valorisation de savoir-faire, de l'artisanat local et du patrimoine immatériel (danse, chants, langue créole)
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.1.3

Patrimoine du massif du Dimitile

Axe stratégique	4. Préserver et valoriser les patrimoines créoles de la Réunion
Orientation	4.1 Concrétiser les stratégies patrimoniales
Action nom	Préserver et valoriser le patrimoine naturel du massif du Dimitile
Action n°	4.1.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Promouvoir l'écotourisme permettant la sensibilisation des randonneurs au patrimoine naturel du Dimitile par la signalétique, les bornes d'information et équipements de dépôts de déchets pour prévenir les dépôts de déchets sur les sentiers
Partenaires	Tissu associatif
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	En continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Préservation du massif du Dimitile
Conséquence sur la fonction de centralité	- Préservation de la biodiversité en lien avec les objectifs de respect de l'environnement - Attractivité touristique par la préservation de la qualité des lieux naturels et leur aménagement adapté
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.2.1

Salle culturelle Kafe Ek Lambrekin

Axe stratégique	4. Préserver et valoriser les patrimoines créoles de la Réunion
Orientation	4.2 Favoriser la diffusion et la promotion des patrimoines locaux
Action nom	Intégrer la salle Kafé Ek Lambrekin dans la diffusion et le rayonnement du patrimoine immatériel
Action n°	4.2.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Promouvoir le patrimoine immatériel créole de la Réunion par une programmation culturelle adaptée : • Danse et chants (maloya, sega) • Contes • Films et autres productions audiovisuelles • Expositions artistiques (peintures, gravures, illustrations, sculpture, photographie etc.)
Partenaires	Tissu associatif DAC
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	En continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Fréquence de programmation • % de vente de billets
Conséquence sur la fonction de centralité	• Animation culturelle à destination des habitants permettant le renforcement de la vie économique, culturelle et associative
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.1.1

Diagnostic mobilité active

Axe stratégique	5. Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux
Orientation	5.1 Rationaliser les flux automobiles et les trafics routiers
Action nom	Diagnostic de mobilité active et élaboration du schéma de déplacement
Action n°	5.1.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	• Connaître les pratiques de mobilité sur le territoire de l'Entre-Deux selon les trajets et les destinations • Identifier les moyens de transport plébiscités et les freins au déploiement de la mobilité douce • Amorcer une réflexion pour l'amélioration des voies de mobilité douce pour entreprendre la sensibilisation des habitants • Proposer des itinéraires complémentaires
Partenaires	ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	30 100€
Plan de financement prévisionnel / définitif	ADEME : 24 080€ (80%)
Calendrier	Restitution de l'étude en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Retranscription des résultats de l'étude et du diagnostic dans le plan d'action PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	• Déploiement des mobilités douces
Annexes	Diagnostic de mobilité active

FICHE ACTION N° 5.1.2

Contournement centre-bourg – Bras Long

Axe stratégique	5. Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux
Orientation	5.1 Rationaliser les flux automobiles et les trafics routiers
Action nom	Mettre en œuvre le contournement du centre-bourg – liaison Bras-Long Grand Fond Intérieur
Action n°	5.1.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Réaliser un contournement du centre bourg afin de permettre aux usagers de transiter du Serré au Bras-Long sans passer par le quartier de La Mare (centre)
Partenaires	CAS UD
Dépenses prévisionnel/définitif	80 000€ (estimation coût de l'étude)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Réalisation de l'étude de faisabilité avant 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Retranscription des résultats de l'étude dans la convention PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	Désengorgement du centre bourg
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.1.3

Contournement centre-bourg – Ravine des Citrons

Axe stratégique	5. Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux
Orientation	5.1 Rationaliser les flux automobiles et les trafics routiers
Action nom	Amorcer la réflexion sur un contournement du centre bourg (connexion entre le Serré et la Ravine des Citrons)
Action n°	5.1.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Réaliser un contournement du centre bourg afin de permettre aux usagers de transiter du Serré à la Ravine des Citrons sans passer par le quartier de La Mare (centre)
Partenaires	CASUD
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Sans objet
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Lancement des premières études
Conséquence sur la fonction de centralité	Désengorgement du centre bourg
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2.1

Covoiturage

Axe stratégique	5. Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux
Orientation	5.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire : réaliser le plan de mobilité douce
Action nom	Sensibiliser les administrés au covoiturage et l'usage des deux aires de covoiturage
Action n°	5.2.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Sensibiliser à l'utilisation des deux aires de covoiturage ; - Aire du terrain de foot - Aire de l'arboretum complétée d'un stationnement vélo et d'une intégration paysagère
Partenaires	CASUD
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Sans objet
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Taux d'utilisation des aires de covoiturage - Réduction du trafic automobile en coeur de ville
Conséquence sur la fonction de centralité	- Désengorgement du centre bourg - Sensibilisation aux bonnes pratiques de mobilité
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2.2

Gare routière

Axe stratégique	5. Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux
Orientation	5.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire : réaliser le plan de mobilité douce
Action nom	Optimiser l'intégration de la gare routière dans la mobilité douce et durable du territoire (sensibilisation, départ de venelles, pôle multimodal)
Action n°	5.2.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Intégrer la gare routière comme pôle de mobilité et d'information par la sensibilisation des usagers des bus, vélos et des aires de covoiturage aux modalités de transport présentes sur le territoire et les suggestions d'itinéraires (parcours d'usage)
Partenaires	CASUD
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Sans objet
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Taux d'utilisation des aires de covoiturage - Taux de saturation des parkings à vélo - Augmentation de l'achat de tickets de bus / forfaits - Réduction du trafic automobile en coeur de ville
Conséquence sur la fonction de centralité	- Désengorgement du centre bourg - Sensibilisation aux bonnes pratiques de mobilité
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2.3

Parcs à vélo

Axe stratégique	5. Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux
Orientation	5.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire : réaliser le plan de mobilité douce
Action nom	Mettre en place des parcs à vélo à destination des habitants et des agents communaux
Action n°	5.2.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Réaliser des parcs à vélo à proximité de la gare routière et des lieux d'intérêt communaux (équipements publics, commerces, vie culturelle, services techniques, mairie etc.) pour inciter à la pratique du vélo
Partenaires	Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Commune : 6 011€ Département (PST) : 54 099€ (90%)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	À échéance 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Taux de saturation des parkings à vélo • Fréquentation des voies cyclables • Réduction du trafic automobile en coeur de ville
Conséquence sur la fonction de centralité	• Désengorgement du centre bourg • Sensibilisation aux bonnes pratiques de mobilité • Amélioration du bilan de transition écologique des services publics
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2.4

Véhicules électriques et bornes de recharge

Axe stratégique	5. Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux
Orientation	5.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire : réaliser le plan de mobilité douce
Action nom	Mettre en place des parcs à vélo à destination des habitants et des agents communaux
Action n°	5.2.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Réaliser des bornes de recharge à l'Entre-Deux - Localiser les futurs emplacements (gare routière, centralités, station service) - Mesurer la demande et son évolution
Partenaires	ADEME (sous réserve)
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	À échéance 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de premiers scénarios d'installation
Conséquence sur la fonction de centralité	- Désengorgement du centre bourg - Sensibilisation aux bonnes pratiques de mobilité - Transition des habitants et des agents vers les véhicules électriques
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2.5

Itinéraires de mobilité douce

Axe stratégique	5. Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux
Orientation	5.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire : réaliser le plan de mobilité douce
Action nom	Valoriser les itinéraires de mobilité douce, leur praticité et leur sécurisation, principalement pour le développement du pédibus et de la pratique du vélo
Action n°	5.2.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	En lien avec le diagnostic de mobilité active, identifier les itinéraires les plus sécurisés et les plus pertinents à la pratique de la marche à pied, notamment par la valorisation des venelles : • sentier Toquette – gare/centre-ville; • Sentier Rue Corneille – La Mare / Ravine des Citrons • Sentier rue Victor Nativel / Rue Bras-Long – La Mare au Bras Long • Sentier Chemin Départemental / l'Equerre (Serré)
Partenaires	ADEME (sous réserve) CASUD (signalétique)
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	À échéance 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Taux de fréquentation des itinéraires identifiés • Abandon de la voiture pour les trajets courts connectés par des venelles
Conséquence sur la fonction de centralité	• Désengorgement du centre bourg • Sensibilisation aux bonnes pratiques de mobilité
Annexes	

CONVENTION CADRE PVD CASUD – Commune ENTRE-DEUX

Annexe 2 : maquette financière

AXES - ORIENTATIONS - ACTIONS	Maître Ouvrage	Coût TOTAL HT	Part Commune	Part Etat	Part autres partenaires	Inv.	Phase PVD
1. REPLACER L'HABITANT ET LE CADRE DE VIE AU COEUR DE LA STRATEGIE TERRITORIALE							
1.1 Déployer le plan d'équipement et de services							
1.1.1 Enclencher la préfiguration du centre social et la mise en oeuvre de l'agrément	Commune	Inv.: 1 450 000€ Fonct.: 628 274€ échelonné sur la période 2022 - 2026	Inv. : 450 000€ Fonct. : 2022 : 50000 2023 : 10000 2024 : 70 000 2025 : 70 000 2026 : 70000 TOTAL : 155 000€	A définir	AERIS : à préciser 2023 : CAF 2000€ 2025 : 94467€ 2026 : 94467 Autre : 70 000 2022 70 000 2023 129400 2024 129 400 2025 TOTAL : 473 274	CAF : 2023 400 000 dans le cadre du montant plafond de la CTG de 7,2M€ Autre 600 000€	2020-2026
1.1.2 Réalisation d'une maison de santé dans le quartier Bras-Long	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir		
1.1.3 Revitaliser le quartier de la Ravine des Citrons par l'installation de commerces et de cabinet de santé	A définir						
1.1.4 Développer l'offre en matière de petite enfance avec la création de 3 microcrèches (2 Bras-Long, 1 Ravine des Citrons)	Commune	A définir	Fonct. : 348 080€ Inv. : 140 000€	A définir	Département CAF : Fonct. : 1 228 718€ Autres : 314 772€	CAF : 540 000€ Autres : 533 600€	2020-2026
1.1.5 Création d'une crèche d'entreprise au Serré	Commune	Inv : 1 013 300€ Fonct. : 627 939€	Fonct. : 84 000€ Inv. : 84 000€	A définir	Fonct. CAF : 438 939€ Autres : 105 000€	CAF : 562 500€ Autres : 366 800€	2020-2026

1.1.6 Création d'un point France Services dans le quartier de la Mare	Commune	1 386 064,72€	300 000€ 13 000€ par an : 52 000€	DSIL : 619 848,14€ (44,72%)	Inv. : 1 270 000€ Fonct. : 130 000€ PST : ?	TOTAL : 1770 000€	
1.2 Améliorer l'offre de logements du territoire							
1.2.1 Développer la polarité à vocation d'habitat du quartier de Bras-Long	Commune		A définir	-	Fonds EU PO : 2 959 916€ (74,06%) Département (PST) : 519 963,775€ (13,01%) CASUD : 399 664,7€ (10%)		2020-2026
1.2.2 Réalisation d'opération de logements sociaux (nommer opérations identifiées via étude préop) : opération coeur de Bras-Long, Mahots, opération tourterelles, Opération choca > recevoir documents de la Commune (urbanisme) // en fonction des conclusions de l'étude donner la suite de l'action			-	-	-		
1.2.3 Réalisation de l'opération coeur de Bras-Long : réalisation d'une Résidence Personnes Agées (habitat inclusif) et d'un primeur (commerce en bas d'immeuble)	CCAS						
1.2.4 Réalisation opération coeur de Bras-Long : réalisation d'une école maternelle de 6 classes							
1.2.5 Opération Mahots							
1.2.6 Opération Tourterelle							
1.2.7 Réalisation de l'opération Choca (10 maisons individuelles et 30 logements locatifs sociaux)	SHLMR	5 600 000€	-	-	-	5 600 000€	2020-2026
1.2.8 Permettre l'amélioration légère de 80 logements des allocataires de la CAF	CAF / CCAS		81 000€		CAF : 400 000€		2020-2026
1.2.9 Réalisation de logements sur le Serré							
1.2.10 Soutenir les opérations de réhabilitation de logements sur le quartier de la Ravine des Citrons	CASUD						
1.3 Adapter les services et équipements du territoire							

1.3.1 Redynamiser l'Espace de Vie Sociale de la Ravine des Citrons	CCAS	23 680€	Temps agent		Fonctionnement : 23 000€ CAF 5000€ CCAS (Animation Vie Soziale)		2020-2026
1.3.2 Délocaliser le SDIS afin d'agrandir ses locaux et optimiser les délais d'intervention	SDIS	806 000€	161 200€ (20%)	-	SDIS : 644 800€ (80%)		
1.3.3 Transférer des services techniques à la Ravine des Citrons	Commune	A chiffrer	A chiffrer	A définir	A définir		2020-2026
1.3.4 Projet de déchetterie inversée sur le quartier du Serré	CASUD	ACQUISITION FONCIER : à définir ETUDES : 133 500€ AMO : 22k€HT MOE : 95k€HT Mission Contrôle Technique : 9200€HT Mission Coordination SPS : 7300€HT TRAVAUX : 800 000€	-	-	ELCIMAL : à définir		2027-2032
1.3.5 Réalisation d'une station d'épuration dans le quartier du Serré -	CASUD	A chiffrer	-	-	-	-	2027-2032
2. DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PAR UNE STRATEGIE TOURISTIQUE ET ECONOMIQUE DYNAMIQUE							
2.1 Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire							
2.1.1 Requalification de la Place de la Liberté - ETUDE DE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE (phase AVP)	Commune	80 000€ (est.)	A définir	A définir	A définir - Département AFD Banque des Territoires		2020-2026
2.1.2 Réalisation d'un diagnostic structurel des besoins d'évolution du commerce en centre-ville - Rue du Commerce	Commune	25 000€ (est.)	A définir	A définir	A définir - Banque des Territoires		2020-2026

2.1.3 Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité et expérimentation d'un place d'un marché	Commune / CASUD	Exp. ou étude d'opportunité	A définir	A définir	A définir		
2.1.4 Réaliser une ZAE à dominante touristique et patrimoniale (artisans locaux, métiers lontan) à la Mare	Commune / CASUD	Temps agent // estimation ?					
2.1.5 Maîtriser le foncier pour la réalisation de la ZAE du Serré	Commune	A définir	A définir		A définir		
2.1.6 Réaliser une ZAE agroalimentaire et un atelier de transformation Rue Laurent Lauret au Bras-Long - étude d'opportunité	CASUD	A définir	A définir	A définir	A définir		2020-2026
2.1.7 Recycler le foncier du quartier du Serré par la réhabilitation d'une friche agricole	Commune	A définir	A définir	A définir	ADEME UrbanVitaliz ?		
2.2 Construire une offre touristique durable et respectueuse des patrimoines et de l'environnement							
2.2.1 Agrandissement de l'hôtel Dimitile	Hotel Le Dimitile	1 800 000€ Prêt Relance Tourisme Banque des Territoires	-	-	CASUD : 900 000€ (garant)	-	2020-2026
2.2.2 Améliorer l'offre de restauration	Commune	Temps agent	-	-		-	
2.2.3 Valorisation des sentiers pédestres, de randonnée et des venelles (signalétique, entretien)	Commune	Temps agent	-	-	CASUD	-	
2.2.4 Etudier la réhabilitation des venelles (faisant suite au diagnostic ADEME plan marche)	Commune	A chiffrer	-	-	ADEME plan marche	-	
2.2.5 Aménagement d'un point de vue pour la valorisation du panorama du village en entrée de bourg	Commune	A chiffrer	-	-		-	
2.3 Construire une offre de tourisme social							
2.3.1 Finalisation des travaux de rénovation de la Case Manin pour la réalisation d'un hébergement touristique social et solidaire (habitat inclusif)	Commune	A définir	Inv. : 125 000€ Inv. 38 000€		Fonct. : 250 000€ Inv. : 62 000€ CAF Autres : 60 000€		
2.4 Validation des démarches de labellisation							
2.4.1 S'inscrire dans la démarche Ville Pays d'Art et d'Histoire	Commune	Temps agent	Temps agent	-	-	-	
2.4.2 Obtenir la marque Petites Cités de Caractère	Commune	Temps agent	Temps agent	-	-	-	

2.4.3 S'inscrire dans la démarche d'obtention du label Economie Circulaire	Commune	Temps agent	Temps agent	-	-	-	
2.4.4 Poursuivre les objectifs du label Station Verte	Commune	Temps agent	Temps agent	-	-	-	
2.4.5 Créer et promouvoir la marque "l'Ame Créole" - entamer une démarche de marketing territorial	Commune	A chiffrer	-	-	Potentiel partenariat avec OTI Sud	-	
3.REPONDRE AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE							
3.1 Développer la souveraineté alimentaire par la sollicitation d'une identité rurale et d'un tissu social ancrés							
3.1.1 Réaliser le plan d'action du Pole Territorial de Coopération Economique OSPAAAL (développement stratégique - création SCIC - groupement de commandes (accompagnement) - biodéchets - analyse foncière (accompagnement) et retenue collinaire (accompagnement)	Commune	1 366 000€		"Développement stratégique" : 100 000€	Banque des Territoires : 38 815€ Département : 24 000€ Autres : 20 000€		
3.1.2 Poursuivre le plan d'action territorial de niveau 1 du Projet Alimentaire Territorial "Not Mangé - Not Santé" en lien avec le PTCE OSPAAAL	Commune	259 465€	97 160€	162 305€			
3.1.3 Définir et réaliser le Projet Alimentaire Territorial de niveau 2	Commune	A chiffrer	A chiffrer	A chiffrer	A définir	A chiffrer	
3.1.4 Créer la boutique de producteurs à la Mare	Commune	-	-	-	Exploitant privé	30 000€ (prévisionnel)	
3.1.5 Etendre le concept de jardins partagés dans le quartier du Bras Long afin de créer du lien social et favoriser l'accessibilité alimentaire	Commune	A chiffrer					
3.1.6 Programme de réagriculturation du Dimitile (lutte contre les espèces envahissantes, irrigation, préservation de la biodiversité, culture)	Commune	Etude : 127002€ Phase opérationnelle : à chiffrer			Chambre agriculture Parc National Département		
3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire							

3.2.1 Suivre les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en lien avec la CASUD	CASUD	Temps agent					
3.2.2 Entreprendre la rénovation énergétique des bâtis publics	Commune	500 000€ (cuisine centrale) 160 000€ ludothèque Microcrèches : rénovation de toiture 350 000€	-	-	Conventionnement de prestataires par l'Etat et la Région		
3.2.3 Soutenir la rénovation énergétique des bâtis privés (tertiaires ou non)	Commune	Temps agent	Temps agent	-	Conventionnement de prestataires par l'Etat et la Région	-	
3.2.4 Poursuivre le projet de développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux	Commune	A chiffrer			Porteur privé à définir		
3.2.5 Créer des îlots de fraîcheur dans toutes les écoles	Commune	TOTAL : 3 020 000€	-	- Fonds Vert (à valider)		550 000€ Amarylis 750 000€ La Mare 860 000€ Bras-Long 860 000€ Ravine des Citrons	
3.2.6 Renaturation de l'Arboretum par la régulation hydraulique	Commune	A chiffrer	-	Fonds Vert (à valider)-	-	-	
3.2.7 Rucher pédagogique Jardin des Fontaines (quartier la Mare) - réduction des pressions sur la biodiversité	Commune	A chiffrer		Fonds Vert (à valider)			
3.2.8 Publication de l'inventaire des champignons du Dimitile	Commune	50 000€	A définir	A définir	A définir	A définir	
3.2.9 Accompagner le programme 1 million d'Arbres, créer des couloirs écologiques et lutte contre la trame noire	Commune	40 000 €	A définir	Département			
3.3 Mettre en oeuvre une stratégie de gestion des déchets et des biodéchets							
3.3.1 Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion de proximité des biodéchets telles que formulées dans le CODOM	CASUD	Temps agent					

3.3.2 En lien avec le Programme d'Actions Territorialisées du CITEO, poursuivre le déploiement du tri hors foyer	CASUD	Temps agent					
4. PRESERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES CREOLES DE LA REUNION							
4.1 Concrétiser les stratégies patrimoniales							
4.1.1 Mettre en oeuvre le plan d'action du Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines (CIAP)	Commune	450 000€	450 000€	-	LEADER (à valider)	-	
4.1.2 Dérouler le CIAP sur l'ensemble de la Commune par la valorisation des éléments remarquables des quartiers (Bras-Long, Ravine des Citrons, Serré)	Commune	Temps agent					
4.1.2 Préserver et valoriser le patrimoine naturel du massif du Dimitile	Commune	Temps agent	A chiffrer	-	Associations	-	2020-2026
4.2 Favoriser la diffusion et la promotion des patrimoines locaux							
4.2.1 Intégrer la salle Kafé ek Lambrekin dans la diffusion et le rayonnement du patrimoine immatériel (danse, chants, contes, films, expositions, photo... créoles)	Commune	Temps agent	A chiffrer				2020-2026
5. CONSTRUIRE UNE OFFRE DE MOBILITE ADAPTEE A TOUS LES USAGERS ET AUX NOUVEAUX ENJEUX							
5.1 Rationaliser les flux automobiles et les trafics routiers							
5.1.1 Diagnostic de mobilité active et élaboration du schéma de déplacement	Commune	30 100€			ADEME 24 080€ (80%)		2020-2026
5.1.2 Mettre en oeuvre le contournement du centre-bourg - liaison Bras-Long - Grand Fond Extérieur	Commune	80 000€ (est.)	A définir	A définir	A définir		2020-2026
5.1.3 Amorcer la réflexion sur un contournement du centre-bourg (connexion entre Serré et la Ravine des Citrons)	Commune	80 000€ (est.)	A définir	A définir	A définir		2020-2026
5.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire : réaliser le plan de mobilité douce							
5.2.1 Sensibiliser les administrés au covoiturage et l'usage des deux aires de covoiturage	Commune	Temps agent					2020-2026
5.2.2 Optimiser l'intégration de la gare routière dans la mobilité douce et durable du territoire (sensibilisation, départ de venelles, pôle multimodal)	Commune / CASUD	Temps agent	-	-	-		2020-2026
5.2.3 Mettre en place des parcs à vélo à destination des habitants et des agents communaux	Commune / CASUD	60 110€	6011€ (10%)		Département (PST) : 54 099€ (90%)		2020-2026

5.2.4 Développer l'offre de véhicules électriques et de bornes de recharge	Commune	422 000€	43 000€	-	Département (PST) : 378 998,2€ (89,81%)		2020-2026
5.2.5 Valoriser les itinéraires de mobilité douce, leur praticité et leur sécurisation, principalement pour le développement du pédibus et de la pratique du vélo	Commune	80 000€ (est.)	A chiffrer	A chiffrer	A chiffrer		

⁴ **S²LO** 

